

**L'ACTION SOCIALE ENTRE INDIVIDUEL ET
COLLECTIF :
Au-delà des dispositifs d'intégration des
personnes sans-abri – l'ambivalence entre
normalisation et potentiel émancipateur.**

MORIAU Josepha

Thèse de doctorat présentée en vue de l'obtention du titre de docteure en sociologie

Membres du jury

Martin Wagener, UCLouvain, promoteur

Abraham Franssen, UCLouvain Saint-Louis, comité d'accompagnement

Sue-Ann MacDonald, Université de Montréal, comité d'accompagnement

Philippe Scieur, UCLouvain, membre du jury

Maryse Bresson, UVSQ, membre du jury

Louvain-La-Neuve, Juin 2024

REMERCIEMENTS

A l'image de la thématique centrale de cette recherche – l'articulation entre le collectif et l'individuel – cette thèse est le fruit de l'interaction entre ces deux dimensions. Malgré les longs moments en solitaire qu'exige l'élaboration d'une thèse de doctorat, elle n'aurait jamais pu aboutir sans les liens qui l'ont constituée et qui m'ont constituée, pendant ces cinq dernières années mais également tout au long de mon parcours de vie.

Je tiens ici à exprimer ma gratitude à toutes celles et ceux sans qui cette thèse n'aurait pu voir le jour.

Tout d'abord, je voudrais remercier mon directeur de thèse, Martin Wagener, pour sa confiance, son enthousiasme et les discussions qui n'ont eu de cesse de nourrir ma réflexion. Merci pour les encouragements et d'avoir su trouver la juste proportion entre me pousser et me laisser faire mon chemin.

Merci également à Sue-Ann MacDonald et à Abraham Franssen pour leur disponibilité, leurs conseils et leurs critiques constructives qui m'ont permis d'avancer tout au long du parcours de thèse. Je remercie également Philippe Scieur et Maryse Bresson d'avoir accepté de faire partie de mon jury.

Bien évidemment, je tiens à remercier toutes les personnes, professionnel.les et bénéficiaires, au sein des différents terrains effectués. Merci à elles de m'avoir offert un peu de leur temps, pourtant si précieux, pour partager leurs histoires et leurs réalités. Merci également à toutes les directions de m'avoir accueillie généreusement et à toutes les personnes qui, au sein de ces structures, ont participé à ces moments ensemble.

Cette thèse a été largement enrichie par les différentes recherches connexes qui ont été menées ces dernières années. Pour cela, je tiens à remercier toutes les équipes, francophones et néerlandophones qui m'ont partagé leurs savoirs. Merci donc aux équipes sur les recherches Housing First et Jeunes en Errance. Merci aux chercheur.euses qui travaillent sur le sans-abrisme et avec qui chaque échange a été précieux, ainsi qu'à toutes les personnes du secteur qui créent des moments de réflexion collective riches et motivants.

Aux membres du CIRTES, merci pour la bienveillance des lundis midis, le partage des difficultés et les encouragements sans cesse renouvelés. Merci pour les heures de travail

en commun qui ont su me remotiver et me donner le sentiment de faire partie d'une équipe. Merci particulièrement à l'équipe rapprochée, Noémie, Nicolas et Carole, pour le partage des doutes mais aussi les moments de rire et de décompression, ô combien importants.

Cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans les Petits Riens. Merci donc à toutes les personnes de la Chaire Les Petits Riens d'avoir constitué un comité de pilotage soutenant et énergique. Un merci particulier à Odile, pour tous ses encouragements si précieux dans les moments plus difficiles et son suivi toujours pertinent.

Merci aux amis qui ont pris le temps de discuter avec moi du vaste sujet de ma thèse et qui ont participé aussi à son élaboration, en particulier Eléonore, Elias et Arthur K. Merci à toutes mes ami.es qui m'ont supportée dans les moments les plus difficiles et qui ont toujours cru en moi. Merci à Rachel, Audrey, Virginie, Clara, Maroussia et Mala.

Papa et Maman, merci pour les encouragements et le soutien indéfectible, merci d'avoir maintes et maintes fois écouté et soigné mes doutes et merci pour l'exemple qui a guidé ma vie jusqu'à cette thèse. Merci à mes frères et sœurs, Antonin, Thaïs, Léonard et Philippine ainsi qu'à Tania, Paul, mon parrain, François Schmitz, et ma Mamy de faire partie de l'équipe.

Merci à mon amoureux, Arthur, d'avoir été là et d'avoir supporté les torrents émotionnels qu'ont pu provoquer la rédaction de cette thèse. Merci d'avoir su calmer mes angoisses, d'avoir su parler quand il le fallait mais aussi ne rien dire quand il le fallait.

Je dédie cette thèse à ma maman, Patricia Schmitz, qui a, encore une fois, dédié un nombre d'heures incalculable à sa relecture. Merci également pour les heures de discussion qui ont aiguisé ma pensée.

Enfin, last but not least, merci à Naïa, Noah et Isaiah de, par leur simple existence, me rappeler l'importance de croire à l'utilité de participer à la recherche pour une société plus juste. J'espère du fond de mon cœur que quand iels seront en âge de lire ceci, on aura avancé et que cette thèse y aura participé.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE	9
CHAPITRE 2 : VISION HISTORIQUE : « AGIR SUR ET SORTIR DU SANS-ABRISME »	17
1. Historicité de la prise en charge du sans-abrisme en Belgique	17
1.1. Premier temps : délit de vagabondage et dépôts de mendicité (XIXe siècle)	17
1.1.1. Dépôts de mendicité	19
1.1.2. Les prémisses des maisons d'accueil	21
1.2. Deuxième temps : Le XXe siècle	24
1.2.1. Vers la professionnalisation des centres d'accueil.....	24
1.2.2. Vers la création des CPAS.....	26
1.2.3. L'État Social et le tournant des années 70	28
1.2.3.1. L'étude de M.L. Lopez (1978)	29
1.2.4. Les années 80 et 90	32
1.2.4.1. Le programme d'urgence pour une société plus solidaire	33
1.2.4.2. Le retour de l'urgence et la naissance du SAMU social.....	35
1.2.4.3. Le milieu associatif : changement de paradigme.....	38
1.3. Troisième temps : Coordination, citoyenneté et droits humains, trajectoires individuelles	39
1.3.1. Un besoin de coordination	39
1.3.2. Le revenu d'intégration	40
1.3.3. Diversification des profils, des catégories et des trajectoires	41
1.3.4. Approche par les droits et prévention	42
2. En guise de conclusion	45
2.1. Tensions entre différents dispositifs.....	46
2.2. Tensions entre différents paradigmes	50
CHAPITRE 3 : THÉORIES DE LA DÉSAFFILIATION ET DU LIEN SOCIAL	53
1. Les théories de la désaffiliation sociale.....	53
1.1. Robert Castel et la désaffiliation sociale	54
1.2. Serge Paugam et la disqualification sociale	57
1.3. De Gaulejac et Leonetti et la désinsertion sociale	61
2. Modernité et individuation	62
2.1. Georg Simmel et la naissance de la sociologie de l'individuation	63
2.2. Ulrich Beck et la société du risque.....	67
2.3. Anthony Giddens et la troisième voie	71
2.4. Danilo Martuccelli et la singularité.....	76
3. Reconfiguration des liens sociaux	80

3.1.	Appartenance à une autre collectivité	84
4.	Modernité et travail social	85
4.1.	Individuation et travail social	86
4.2.	État social actif et travail social	87
4.3.	De l'individuation à l' <i>empowerment</i> (DPA-PC)	91
5.	Retour sur le sans-abrisme : vers les épreuves de la réaffiliation	95
5.1.	Diversité des situations de désaffiliation	95
5.2.	L'affiliation sociale	98
5.3.	Travailler la réaffiliation	99
6.	Conclusion	102
CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE ET APPROCHE DU TERRAIN		105
1.	Instruments méthodologiques	105
1.1.	Enquête d'ethnographie multi-située	105
1.1.1.	Maisons d'accueil	106
1.1.2.	Accompagnement en logement	107
1.1.3.	L'observation participante	108
1.1.4.	Posture de chercheur	109
1.1.4.1.	Trouver sa place auprès des travailleurs	109
1.1.4.2.	Trouver sa place auprès des bénéficiaires	110
1.1.4.3.	Rendre compte du terrain	112
1.2.	Entretiens semi-structurés	113
1.2.1.	Entretiens avec les personnes bénéficiaires	115
1.2.1.1.	Choix des personnes et temporalité	115
1.2.1.2.	Le moment de l'entretien	116
1.2.2.	Entretiens avec les travailleurs sociaux	117
1.2.2.1.	Choix des personnes et temporalité	117
1.2.2.2.	Moment de l'entretien	118
1.3.	Autres matériaux d'enquêtes	122
1.3.1.	Evaluation de l'expérimentation Affiliation Sociale Housing First- SPP Intégration Sociale 122	
1.3.2.	Jeunes en Errance – Fondation Roi Baudouin	124
1.3.3.	Bénévolat au sein de l'ASBL Waka-Up	125
1.3.4.	Cocréation de tableaux récapitulatifs de pratiques professionnelles	126
1.4.	Recherche documentaire	127
1.4.1.	Littérature grise	128
1.4.2.	Littérature scientifique	128

1.5.	L'écriture comme outil d'analyse	129
1.6.	Méthode inductive	132
2.	Recherche collaborative	133
2.1.	De la collaboration entre le CIRTES-UCLouvain et les Petits Riens.....	134
2.2.	Des enjeux qui sous-tendent une recherche collaborative entre l'université et le travail social	136
2.2.1.	Définition de la recherche collaborative.....	136
2.2.1.1.	Les étapes de la recherche collaborative	137
2.2.1.2.	Les rapports au savoir en travail social	138
2.2.2.	Production de savoirs différents	138
2.2.3.	Timing.....	139
2.2.4.	Diffusion des résultats.....	139
2.2.5.	Différents intérêts.....	140
2.3.	De l'importance collective d'engager ce genre de démarche	141
CHAPITRE 5 : ETRE DESAFFILIE, (S')EN SORTIR, SE REAFFILIER		144
1.	Les maisons d'accueil	144
2.	Housing First.....	147
3.	Services post-hébergement.....	148
3.1.	Principes communs aux 3 dispositifs : les missions	151
3.2.	La réinsertion sociale	152
3.3.	Autonomie	153
3.4.	Conformisation et normalisation.....	159
4.	Principes communs aux 3 dispositifs : les pratiques professionnelles	163
4.1.	Un travail dans le temps.....	163
4.2.	Le travail en réseau.....	170
4.2.1.	Saturation des services.....	171
4.2.2.	Créer des partenariats.....	171
4.3.	Suivi individuel et collectif.....	173
4.3.1.	Les différents axes de réaffiliation sociale.....	174
I.	Le logement/vie quotidienne.....	174
II.	Le rapport au voisinage, ville, mobilité	176
III.	Les relations sociales.....	179
IV.	Les loisirs/activités culturelles.....	182
V.	L'insertion socio-professionnelle/bénévolat	186
VI.	La santé.....	189
VII.	Le lien de citoyenneté.....	191

4.3.2.	Vue globale des pratiques professionnelles individuelles et collectives.....	194
5.	Spécificités des différents dispositifs	198
5.1.	L'infrastructure et le mode de fonctionnement	198
5.1.1.	Les maisons d'accueil	198
5.1.2.	Le Housing First	200
5.1.3.	L'accompagnement en logement	205
6.	Entre collectif et individuel : tensions et enjeux	206
6.1.	Tensions dans le collectif	206
6.1.1.	Les règles	207
6.1.2.	Collectivité subie vs choisie	211
6.1.2.1.	La collectivité subie	211
6.1.2.2.	La collectivité choisie.....	225
6.1.2.3.	Se sentir « chez-soi ».....	230
6.2.	Tensions dans l'individuel	237
6.3.	Tensions entre collectif et individuel	241
6.3.1.	Trajectoire individuelle et vie collective.....	241
6.3.2.	Obstacles à l'autonomisation	249
6.4.	Remettre de l'individuel dans le collectif.....	252
6.5.	Remettre du collectif dans l'individuel	259
7.	Conclusion	261
CHAPITRE 6 : COLLECTIF ET INDIVIDUEL : QUELLE MOBILISATION DES CONCEPTS ?.....		263
1.	Résultats attendus	263
2.	Une confusion autour des concepts.....	267
3.	Repenser notre interrogation	270
4.	Réintégrer les individus	271
4.1.	Autonomie et liens sociaux	275
4.1.1.	Atteindre une autonomie	275
4.1.2.	Créer les bons liens sociaux	281
4.1.3.	L'autonomie comme manière d'être au monde.....	285
5.	Faire du travail social, agir sur les gens ?.....	286
5.1.	Travailler à partir de soi.....	287
5.2.	Travailler pour quoi ?	290
5.3.	Travailler avec les personnes	292
5.4.	Travailler avec les limites	296
5.5.	Travailler à quelle finalité ?.....	300
5.6.	Travailler, et puis quoi ?	304

5.7. Psychologisation des rapports sociaux.....	308
6. Conclusion ou repolitiser le travail social.....	311
CHAPITRE 7 : CONCLUSION GENERALE.....	318
BIBLIOGRAPHIE.....	326
ANNEXES	343
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	346

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE

En 2022, Bruss'help¹ dénombrait 7.134 personnes en situation de sans-abrisme ou de mal logement dans la région de Bruxelles Capitale. Une augmentation de près de 20% par rapport à 2020. Malgré les accords internationaux pour mettre fin au sans-abrisme, les chiffres continuent d'augmenter. La Belgique est pourtant l'un des pays signataires de la déclaration de Lisbonne, ratifiée en 2021², qui met en place une politique européenne de lutte contre le sans-abrisme pour l'éradiquer d'ici 2030. Force est de constater que ces engagements n'ont pas encore eu d'effet direct sur les chiffres.

Le sans-abrisme représente, à Bruxelles, un défi majeur. Manifestation visible des processus d'exclusion et de marginalisation de nos sociétés, ce phénomène continue d'être remis à l'agenda politique, en témoigne la médiatisation forte dont il fait l'objet. (Francq, 2004). Une des solutions les plus directes et connues du sans-abrisme est l'existence de structures d'hébergement (d'urgence ou durables) ainsi que l'émergence de dispositifs nouveaux afin de sortir les gens de la rue.

Ainsi, sur le nombre de personnes dénombrées en 2022, 20% vivaient au sein des structures d'hébergement. Ces structures d'hébergement comprennent les maisons d'accueil ainsi que les logements de transit. En outre, le dénombrement de 2022 comptait 1102 personnes suivies par des services d'accompagnement en logement (y compris les bénéficiaires du programme Housing First). Les services d'hébergement, qu'ils soient d'urgence, temporaires, de transit, ou durables sont une étape dans la quasi-totalité des parcours de sans-abrisme. Si l'existence de ces structures d'hébergements est encore aujourd'hui indispensable, la manière dont celles-ci sont pensées et les pratiques qui y sont rattachées nous permettent de mettre en lumière l'articulation des tensions historiques et contemporaines qui habitent la prise en charge du sans-abrisme, et donc, d'analyser les changements qui s'opèrent dans l'approche du sans-abrisme.

¹ Centre d'études, de coordination et d'orientation pour les acteurs de l'aide d'urgence/d'insertion opérant auprès des personnes sans-abri. Bruss'help est notamment en charge de mener à bien les dénombrements de personnes en situation de sans-abrisme sur Bruxelles. Ces dénombrements se font de manière bisannuelle.

² « Les signataires s'engagent à travailler plus étroitement ensemble et à renouveler leurs efforts dans la lutte contre le sans-abrisme, en renforçant la prévention et en mettant en œuvre des approches intégrées axées sur le logement qui visent à mettre fin, et non seulement à gérer, le sans-abrisme. ». Pour plus d'infos, voir le site du SPP Intégration sociale : <https://www.mi-is.be/fr/themes/lutter-contre-le-sans-abrisme-et-labsence-de-chez-soi/plateforme-europeenne-de-lutte-contre>

Notre question de recherche s'inscrit dans l'histoire de ces tensions. C'est donc autour de l'influence du caractère collectif ou individuel des structures d'hébergements sur les trajectoires de sortie du sans-abrisme que le travail s'est initié. Au long d'un travail de recherche et de réflexion que nous expliciterons tout au long de la thèse, notre questionnement s'est finalement déplacé vers une réflexion autour de la mobilisation des notions de « collectif » et d' « individuel » dans la manière dont sont pensées les pratiques de réaffiliation sociale au sein des dispositifs, mais également dans la manière dont ils sont le reflet d'une vision de la réintégration sociale qui détermine ces pratiques. Par ce déplacement, nous mettrons en lumière les tensions qui continuent aujourd'hui d'exister dans le champ du sans-abrisme. Nous verrons, à l'aide du cadre théorique ainsi que des données empiriques, qu'il est plus pertinent de regarder ces notions en parallèle plutôt qu'en opposition, ainsi que de proposer une vision non-binaire autour de ces concepts

Faire une recherche qualitative et collaborative sur la sortie du sans-abrisme

Avant tout, notre recherche s'inscrit dans le courant de la sociologie qualitative. Au-delà de l'importance de chiffrer le sans-abrisme pour comprendre l'ampleur du phénomène ainsi que les tendances qui se démarquent, nous soutenons qu'il est important de comprendre de manière plus précise les mécanismes à l'œuvre, autant dans les événements qui mènent au sans-abrisme que dans les trajectoires de sortie du sans-abrisme. Dans l'impossibilité de traiter l'entièreté des dimensions qui entourent la notion du sans-abrisme, notre recherche s'oriente particulièrement sur l'identification des pratiques de réintégration sociale dans divers dispositifs.

Le sans-abrisme a été largement identifié comme un processus multifactoriel, qui comporte un grand nombre de dimensions dépassant sa composante principale : l'absence de logement. Ainsi, les solutions envisagées ont suivi des chemins divers et variés, rattachés à des visions spécifiques et contrastées du traitement du sans-abrisme.

Depuis une dizaine d'année, les dispositifs individuels ont le vent en poupe, remettant en cause les « anciens » dispositifs d'hébergement telles que les maisons d'accueil, jugées désautonomisantes et trop collectives. Ces tensions entre dispositif individuel et dispositif

collectif amènent aujourd'hui de réels questionnements quant à la forme que devraient prendre les nouveaux dispositifs afin d'offrir un accompagnement qui aiderait mieux les personnes à sortir du sans-abrisme.

Ce sont ces questionnements qui me sont adressés par l'ASBL Les Petits Riens en 2019 à travers la chaire universitaire «Les Petits Riens - L'Economie sociale au service de la lutte contre la pauvreté », et qui constitueront la base de la thèse, formulés ainsi : entre des structures d'aide fort collectives et des solutions de plus en plus individualisées, où se placer pour aider mieux les gens à sortir du sans-abrisme ? « *Comment des dispositifs de sortie du sans-abrisme réputés « collectifs » se distinguent de dispositifs « individuels » dans leur capacité à soutenir la réintégration sociale des personnes à qui elles sont destinées ?* » A partir de cette interrogation commence un long travail de plus de 4 ans, reprenant de nombreux aspects.

De cette question de recherche, deux axes principaux se détachent : d'une part, il s'agit d'aller voir ces dispositifs sur le terrain, pouvoir les décrire, les regarder de l'intérieur. D'autre part, ceci ne peut se faire sans interroger la sortie du sans-abrisme : qu'est-ce que veut dire sortir du sans-abrisme ? Sur quelle conception de la réintégration sociale cela s'appuie ? Comment cette vision de la réintégration sociale est liée à une idée globale de l'intégration sociale ?

Notre recherche s'inscrit également dans la lignée des recherches collaboratives. C'est avec les Petits Riens que la question a été formulée, afin de répondre à des questionnements pratiques et réels du secteur du sans-abrisme. Un comité de pilotage, composé de membres académiques mais également de professionnels, a été formé, afin que chaque étape soit validée et réfléchi en collaboration avec le terrain. Cette co-construction académique/professionnelle nous paraît primordial afin de pallier un maximum aux pratiques extractivistes que peut revêtir la recherche universitaire.

Articulation de la thèse

Sortir du sans-abrisme dépasse la simple question de l'accès à un logement. Evidemment, il y a une réelle nécessité de solutions de logements abordables et en masse, et on entend

le cri des associations demander des solutions structurelles. Mais la réalité sociale est plus complexe. La prise en charge des personnes sans-abri comprend un accompagnement psycho-social qui prend en compte les trajectoires biographiques et ses ruptures, menant à une situation de sans-abrisme. Il s'agit alors de travailler à réparer, et surtout, à réinsérer.

Afin de comprendre l'objectif de réinsertion, et la primauté de cette mission par rapport à d'autres, il faut parcourir l'histoire nationale du traitement de la pauvreté et des personnes en situation de sans-abrisme. C'est à cela que s'attèle le deuxième chapitre. Dans celui-ci, plusieurs points historiques importants seront mis en avant pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la recherche.

Nous reviendrons dans ce chapitre sur le délit de vagabondage et la distinction entre le « bon » et le « mauvais » vagabond en lien avec la primauté de la valeur travail dans la réinsertion. Nous examinerons également les prémisses des maisons d'accueil et les aspects de leur conception historique qui laissent encore des traces aujourd'hui. Afin de comprendre en quoi les politiques publiques ont exercé une influence sur le travail social, nous reviendrons sur les liens entre l'Etat et le monde associatif, ainsi que sur la création des CPAS et l'assistance sociale. Enfin, nous évoquerons dans ce chapitre la transition vers un État social actif et les transformations que cela entraînera dans le domaine du travail social.

Après avoir effectué ce retour en arrière, nous structurerons notre cadre théorique autour de deux axes pertinents pour comprendre le processus de réintégration sociale, qui constitue le cœur de notre recherche dans le chapitre 3 : les théories de la désaffiliation sociale et les théories du lien social. Nous faisons l'hypothèse que les pratiques professionnelles de réintégration sociale liées aux différents dispositifs ne dépendent pas uniquement de la forme que prend ce dispositif mais aussi d'une norme de l'intégration qui ne peut se comprendre sans avoir recours à ce cadre théorique.

Nous mobiliserons dans un premier temps les théories de la désaffiliation/désintégration/disqualification sociale marquant la sociologie de ces trois dernières décennies : nous reverrons donc les théories de Castel (1995), de Paugam

(1991), de De Gaulejac (1994). Si ces théories nous éclairent sur le processus de désaffiliation sociale, elles rendent aussi compte du vide autour des théories de la réaffiliation sociale. Cependant, les théories de la désaffiliation sociale sont liées à une conception de l'intégration sociale qui, elle-même, est liée à la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Ainsi, pour replacer ces théories dans un contexte, mais aussi pour comprendre ce que veut dire être intégré dans la société, nous ferons dans un second temps une revue des théories liées aux formes du lien social, qui définissent les liens entre l'individu et la société.

La manière dont les individus sont liés à la société dans les sociétés modernes a été décrite et théorisée par plusieurs auteurs. Il est évidemment impossible (ou en tout cas, peu réalisable) d'en faire une revue exhaustive dans le cadre de cette thèse. Cependant, dans ce chapitre, nous tracerons un fil rouge lié aux modes d'intégration dans trois époques distinctes (l'époque prémoderne, la modernité et la modernité avancée), afin d'apporter un cadre théorique à partir duquel penser les résultats de la recherche.

Nous aborderons dans ce chapitre Georg Simmel, un des premiers sociologues à avoir parlé de la construction du lien social dans une société moderne. Dans la suite de cette analyse, nous intégrerons les travaux d'Ulrich Beck, d'Anthony Giddens ainsi que de Danilo Martuccelli. Chacun de ces auteurs offrent une vision de la structure de la société moderne avancée.

Beck et Giddens, particulièrement, mettront en lien l'avancement de la société moderne et l'individuation des trajectoires avec les politiques et les institutions. Cela nous permettra de comprendre l'avènement de l'Etat social actif mais aussi l'impact que cela a eu en termes de mise en place de certains dispositifs du traitement du sans-abrisme. La sociologie de Martuccelli, pour sa part, nous permettra de comprendre en quoi ce processus d'individuation (ou de singularisation, dans ses termes), est un phénomène global qui structure les manières de penser et les comportements des individus. Ceci nous permettra de comprendre l'importance de la norme de l'auto-réalisation et de l'autonomie dans la notion d'intégration sociale, ainsi que son intériorisation par tous les individus, personnes sans-abri et travailleur.euses sociaux.ales compris.

Une fois ces théories abordées, la deuxième partie de ce chapitre nous servira à établir un lien un peu plus concret entre les théories de ces auteurs et les implications pratiques en termes de politiques publiques, d'institutions et d'individus, et ensuite en termes de pratiques de réaffiliation sociale dans le cadre du sans-abrisme spécifiquement.

Dans le quatrième chapitre, méthodologique, nous détaillerons les modalités de la recherche à travers les terrains et les entretiens effectués, ainsi que les autres formes d'apprentissages théoriques et pratiques qui nous ont permis d'élaborer la présente thèse. Nous mobiliserons également un article publié qui identifiera les enjeux autour de la recherche collaborative.

Le cinquième chapitre va se centrer sur l'analyse des données collectées en comparant les pratiques de réaffiliation sociale dans 3 dispositifs choisis : le Housing First, les maisons d'accueil et l'accompagnement en logement. Dans un premier temps nous exposerons les modalités légales des dispositifs étudiés, ainsi que les missions et objectifs qu'ils poursuivent, afin de mettre en lumière ce qui les rassemble et les distingue.

Dans un second temps, en collaboration avec des professionnel.les de terrain et une équipe de recherche ayant travaillé sur cette problématique, nous identifierons 7 axes de réinsertion (ou de lien social). En effet, être intégré dans la société ne passe plus uniquement par le travail, la vie sociale est multi-située, et le travail de réaffiliation sociale qu'entreprennent les travailleur.euses sociaux.ales n'est plus cantonné à cette simple dimension comme elle pouvait l'être auparavant. A partir des observations des ethnographies multi-situées, ainsi que des entretiens avec les personnes en situation de sans-abrisme, nous regarderons comment les différents dispositifs travaillent ces axes, et si les aspects individuels ou collectifs du dispositif ont un impact sur la manière dont ces axes sont travaillés, et donc sur la réintégration sociale, comme pouvait le laisser penser la question de départ.

Au-delà d'une simple description, l'analyse portera également sur les tensions entre les aspects collectifs et individuels dans la prise en charge des personnes en situation de sans-abrisme, dans le but de dépasser une vision binaire et figée de ces concepts. Nous constaterons que chaque dispositif travaille avec ces concepts de manière

interdépendante, chacun représentant une composante essentielle de la réintégration sociale.

Enfin, notre dernier chapitre, le chapitre 6, interrogera la mobilisation des concepts « collectif » ou « individuel » dans la réintégration sociale. Nous analyserons l'importance de ces deux notions en tant qu'axes principaux de la réintégration sociale. Ainsi, nous réinterpréterons la question initiale comme témoignant d'une vision plus globale de l'individualité et de la collectivité dans les pratiques professionnelles. Si le vocabulaire de collectif ou d'individuel semble prendre autant d'importance, c'est qu'il y a bien deux axes dans la réaffiliation sociale : La réinscription dans des liens sociaux intégrateurs et soutenant, et le développement d'une autonomie et d'une individualité. Nous interrogerons dès lors la capacité de ces dispositifs à produire en même temps de l'autonomie et de la construction des liens solides avec d'autres personnes.

A partir des entretiens avec les travailleur.euses sociaux.ales, nous verrons dans ce dernier chapitre les idéaux qui sous-tendent le travail social en termes de réintégration sociale, pour mettre en parallèle la norme prédominante d'intégration sociale dans notre société et dans les pratiques professionnelles. Nous verrons finalement comment la mise en conformité avec la norme de l'autonomie se confond parfois avec des pratiques d'émancipation, déplaçant les pratiques émancipatrices vers des pratiques néo-libérales de responsabilisation.

L'enchaînement de ces différents chapitres – historique, théorique, méthodologique, sur les dispositifs et sur les discours – constituera le corps de cette thèse. Portant sur le concept large de la réintégration sociale pour les personnes en situation de sans-abrisme, cette recherche sociologique est aussi une interrogation sur l'exclusion systémique que produisent des prescriptions normatives telles que l'auto-réalisation et l'autonomie, ainsi que sur le sens d'un travail social qui individualise des situations profondément collectives.

Dernières remarques

Avant de commencer la lecture, nous voulons ajouter deux remarques supplémentaires à cette introduction.

D'abord, nous utilisons dans cette thèse de nombreux concepts pour désigner les processus de réintégration sociale : réaffiliation sociale, réinsertion sociale ou réintégration sociale. Si ces mots peuvent pour certains auteurs renvoyer à des concepts différents, nous les avons surtout réinterrogé au fil des contextes.

Toutes ces notions, dans la thèse, renvoient à un processus pluridimensionnel permettant à un individu de restaurer les liens économiques, sociaux et psychosociaux essentiels pour assurer son existence, préserver sa dignité et s'intégrer pleinement dans la vie sociale.

Ensuite, quant à l'utilisation de l'écriture inclusive : bien conscients de l'enjeu de l'écriture inclusive mais également de la difficulté qu'elle peut constituer pour la rédaction autant que pour la lecture, nous avons opté pour une utilisation autant que faire se peut de mots épiciens. Quand cela n'a pas été possible, nous n'avons pas utilisé une écriture strictement inclusive. Cependant, au détour de nombreuses discussions, nous avons acté de l'importance pour les travailleuses sociales de féminiser le nom d'un métier qui, en Belgique, est principalement féminin. Ainsi, les mots faisant référence à cette fonction (travailleur.euse social.e ou intervenant.e social.e) ont été écrits en écriture inclusive tout au long de la thèse. Ceci est également vrai, et pour la même raison, pour les bénéficiaires des structures d'hébergement.

CHAPITRE 2 : VISION HISTORIQUE : « AGIR SUR ET SORTIR DU SANS-ABRISME »

1. Historicité de la prise en charge du sans-abrisme en Belgique

Afin de comprendre les différents paradigmes qui se sont succédé et qui ont mené à la naissance des dispositifs d'aide aux personnes sans-abri tels que nous les connaissons aujourd'hui en Belgique francophone, il est important de faire un saut dans le passé et de suivre l'évolution des configurations normatives qui ont dirigé les politiques publiques. Nous postulons que les évolutions sociales autour de la définition mais aussi de la réponse apportée à la problématique du sans-abrisme ont influencé, tout au long de l'histoire, le travail social et la forme que celui-ci a pris. Nous verrons dans ce travail de recherche en quoi le travail social est défini par la manière dont la sortie du sans-abrisme des personnes ayant recours aux différents dispositifs est envisagée. Le changement dans le traitement du sans-abrisme sera ici pensé en lien avec les changements légaux mais aussi les changements de représentations attachées aux pauvres.

Nous diviserons la ligne du temps en trois moments clés : un premier temps défini par le délit de vagabondage et la création des dépôts de mendicité, un deuxième temps marqué par la professionnalisation de l'aide aux personnes sans-abri et enfin un troisième temps qui correspond à notre époque et qui se caractérise par un changement de paradigme. Ces trois périodes ne sont pas définies et délimitées autour des dates précises mais bien par des grands paradigmes qui ont évolué de l'une à l'autre. Ces évolutions sont également visibles au travers des différentes législations qui vont leur donner corps et qui sont le reflet d'une nouvelle vision sociale du sans-abrisme.

1.1.Premier temps : délit de vagabondage et dépôts de mendicité (XIXe siècle)

Les premières lois répressives sur le vagabondage apparaissent en Europe au XIVe siècle avec l'émergence d'une nouvelle catégorie de pauvres : les pauvres valides sans travail. Ainsi, en 1350, deux lois, une en France et l'autre en Angleterre, visent la répression de « l'oisiveté valide » afin de lutter contre cette nouvelle catégorie. Jean Le Bon, en France, interdit la mendicité et met à la porte de la ville ces vagabonds valides. Ces actes ont deux

principales portées : mettre en place une répression efficace mais également opérer une distinction entre les « bons » et les « mauvais » pauvres (Geremek, 1978).

Durant les XIV^e et XV^e siècles, cette répression s'intensifie. On voit, entre autres, l'apparition des travaux forcés pour les vagabonds refusant de travailler. A l'approche des Temps Modernes³, le travail comme valeur bourgeoise mais aussi comme éthique protestante tend à s'imposer comme nouvelle norme d'organisation dans la société. Le vagabondage est jugé problématique et sévèrement condamné pour toute personne qui serait physiquement en capacité de travailler. Cette distinction entre ceux qui méritent l'assistance et ceux qui en profitent se renforce.

Comme l'explique Ivan Dechamps, on peut considérer cette période comme le point de départ de la prise en charge publique des vagabonds : *« l'accueil des pauvres et l'aide qu'il faut leur prodiguer devint affaire politique. On n'aide plus charitablement les malheureux, on les subventionne sous conditions : être domicilié dans la commune, ne pas mendier mais travailler. La protection reste toujours rapprochée, elle a cependant changé de sens : de communautaire, elle est devenue mesure de police. L'assistance publique est née. »* (Dechamps, 1998, p.42).

On assiste à une transformation des pauvres en une catégorie dangereuse qui nécessite une prise en charge publique. Celle-ci sera peu à peu institutionnalisée principalement par le fait de l'Eglise sous forme d'établissements de charités et d'institutions spécialisées d'assistance. Ces pratiques d'assistance entendront principalement maintenir les pauvres dans un territoire limité, ainsi que réduire au maximum les pratiques de mendicité. Ainsi, dès le tout début de la prise en charge du vagabondage, la question de ce qu'on appellera postérieurement « la réaffiliation » est centrale même si les solutions envisagées et les moyens consacrés peuvent être discutés quant à leurs résultats. Cette question de la réaffiliation passe cependant exclusivement par la rééducation par le et au travail.

A partir du XVI^e siècle, nous assistons à un processus de sécularisation de la prise en charge des pauvres. *« La responsabilité de l'assistance devient publique et s'accompagne*

³ Nous considérons la période des Temps Modernes se situant entre 1492 et 1789

d'une domiciliation sur un territoire local qui favorise le contrôle » (Schmitz, 2023, p.9). La période qui s'étend du début des Temps Modernes au siècle des Lumières est caractérisée par ce qu'on appelle « le grand enfermement ». Les mesures prises jusqu'au XVIIIe siècle n'ont pas suffi à mettre un terme à la mendicité et au vagabondage. Au contraire, la pauvreté n'a cessé d'augmenter. En outre, l'exode vers les villes l'a concentrée dans les centres urbains. Ainsi, les pauvres représentent « *une masse présentant à la fois un danger conséquent pour l'ordre social et une force de travail* » (Ibid., p.43).

Le XVIIIe siècle marque le début de l'enfermement de diverses catégories de populations considérées comme dangereuses, comme les vagabonds, dans l'Europe toute entière. Cet enfermement peut être analysé par une double fonction. D'abord, nous pouvons y voir une logique d'exclusion : il s'agit de soustraire de la collectivité les individus indésirables. Simultanément, l'enfermement s'inscrit également une logique d'inclusion. Elle entend, dans un premier temps, rééduquer les vagabonds au travail et à la prière et dans un second temps, les constituer en une main d'œuvre disciplinée. S'impose l'idée de transformer les mendiants en membres utiles à la société et productifs.

Avec le siècle des Lumières, l'enfermement fait l'objet de fortes critiques et les institutions globales d'enfermement font place aux hospices civils, bureaux de bienfaisance, dépôts de mendicité, maisons de corrections, asiles et prisons (Dechamps, 1998).

1.1.1. Dépôts de mendicité

Les premiers dépôts de mendicité en Belgique sont officiellement créés par une circulaire datant du 3 avril 1848, bien que les premiers d'entre eux aient déjà vu le jour sur notre territoire en réponse à l'édit impérial français de 1808. Ils servent à accueillir les mendiants et les vagabonds considérés comme valides et condamnés. Ils accueillent les vagabonds (définis par l'absence de domicile, de moyens d'existence et de métier ou profession) qui y viennent sur une base volontaire ou qui y sont condamnés.

Dans un second temps, le code pénal de 1866 sépare les mendiants des vagabonds : si les premiers *peuvent* être arrêtés, les deuxièmes le *doivent*. Il sépare également les vagabonds valides des invalides.

Ce n'est qu'en 1891 que la notion de délit de vagabondage est abolie. Les vagabonds ne sont plus soumis à une peine mais « *mis à la disposition du gouvernement* ». Ainsi, la

distinction entre valide et invalide est davantage nuancée et ne sont coupables que « *les individus valides qui, au lieu de demander au travail leurs moyens de subsistance, exploitent la charité comme mendiants de profession, les individus qui, par fainéantise, ivrognerie ou dérèglement de mœurs, vivent en état de vagabondage* » (art. 13). *La mendicité et le vagabondage non accompagnés des circonstances qui précèdent ne sont pas coupables* (art. 10). » (Pussemier, 1894, p.3).

La loi du 27 novembre 1891 portant sur la répression du vagabondage et de la mendicité (appelée aussi loi Lejeune) « *dissocie les dépôts de mendicité (adressés aux personnes valides qui exploitent la charité au lieu de demander un travail), les écoles de bienfaisance (adressées aux enfants mineurs) et les maisons de refuge (adressées aux personnes 'involontaires et récupérables')*. » (Wagener, 2024, p.2).

Cette distinction entre, d'une part, le refuge (« *ouvert aux vieillards, aux infirmes, aux sans-travail* » (Pussemier, 1894, p.6)) et, d'autre part, le dépôt qui reçoit les individus valides signale la première distinction entre l'assistance et la répression, le méritant et le non-méritant. Concrètement, sont créés deux refuges pour hommes à Hoostraeten et Wortel, un dépôt de mendicité à Merksplas et une maison pour femmes à Bruges.

On voit également, dans l'organisation de ces endroits, les prémises d'un principe qui reste jusqu'aujourd'hui ancré dans les politiques publiques qui régissent la prise en charge du sans-abrisme : la réinsertion socio-professionnelle. Ainsi, la loi de 1891 stipule que « *faire rentrer un à un dans les rangs des travailleurs réguliers ceux que le vice, la fainéantise, une infortune imméritée ont conduits au dépôt de mendicité ou aux maisons de refuge, telle est l'œuvre de préservation sociale pour laquelle l'organisation du travail dans ces établissements doit venir en aide aux efforts combinés de l'administration et du patronage* » (Pussemier, 1894, p.11).

Le travail agricole mais également industriel rythme les journées des reclus venant en leur majorité des grandes villes. L'administration s'appuie sur l'importance d'offrir un espoir de réintégration sociale aux personnes qui retourneront dans les villes à leur libération en leur faisant exécuter un travail industriel qu'ils pourront continuer d'exercer.

Le travail au sein de ces établissements était salarié. Cependant, une partie du salaire était prélevé à la source pour payer l'établissement. Ici aussi, nous pouvons observer un fonctionnement similaire à certaines institutions qui, aujourd'hui, hébergent des personnes sans-abri. Comme le stipule Pussemier, « *tout travail exécuté par un reclus est salarié. Le gain journalier ne lui est pas intégralement remis ; il en perçoit le quart pour solder les frais de cantine, le reste sert à former la masse de sortie* » (Ibid., p.13). Le parallèle avec les frais d'hébergement prélevés directement sur le revenu des hébergés ainsi que la constitution d'une épargne qui leur servira de tremplin après la maison d'accueil peut s'établir facilement.

Ce n'est qu'en 1993 que cette loi sur le vagabondage sera abrogée avec la loi du 1^{er} mars 1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire (Lelubre, 2013).

1.1.2. Les prémisses des maisons d'accueil

Parallèlement à la répression et à l'apparition des dépôts de mendicité et des maisons de refuge, la charité s'organise pour apporter de l'aide aux personnes sans-abri, sous forme d'asiles de nuit et de chauffoirs publics. Le premier service d'aide est un asile de nuit, ouvert en 1879 à Namur. Suivront, en 1884 à Liège puis en 1886 ailleurs dans le pays, des centres d'hébergements pour hommes.

L'apparition de ces services est directement liée à la grave crise économique des années 1884-1886⁴ avec, comme une de ses conséquences, une augmentation importante de la pauvreté urbaine.

L'intérêt de remonter à l'apparition de ce que nous pourrions considérer comme les ancêtres des maisons d'accueil⁵ est de comprendre, d'une part, la naissance du secteur de l'aide aux personnes sans-abri et ses évolutions et, d'autre part, les représentations et valeurs qui les sous-tendaient et qui ont persisté jusqu'aujourd'hui.

⁴ Années des grandes grèves ouvrières, qui allèrent jusqu'à causer plusieurs victimes. (De Backer, 2008)

⁵ Le centre d'hébergement de Bruxelles, appelé à l'époque « L'Œuvre de l'Hospitalité », existe encore à ce jour, près de 138 ans après sa création. Il s'est développé et est aujourd'hui divisé en une maison d'accueil pour hommes « Home Baudouin » et une maison d'accueil pour femmes « Home Victor Du Pré ».

La création de ces centres émane d'initiatives privées et comporte souvent une dimension religieuse⁶ (De Backer, 2008), les pouvoirs publics ayant choisi, à cette époque, la voie de la répression pour traiter le problème du sans-abrisme. Ainsi, à Bruxelles, l'Œuvre de l'Hospitalité est créée en 1886 par un groupe de philanthropes bourgeois belges pour accueillir des hommes pour la nuit. Cet asile est considéré comme le premier service d'aide aux personnes sans-abri à Bruxelles. Un an plus tard, un asile pour femmes et enfants est également ouvert à quelques rues du premier.

Certains aspects de cet accueil de nuit reflètent des modalités ou des discours qui perdurent aujourd'hui⁷. D'abord, le confort de l'infrastructure y était volontairement minimal. Les hommes dormaient dans un grand hall chauffé sur des couchettes en bois, ceci pour qu'ils n'y restent pas trop longtemps. On y servait un bol de soupe le soir et un bol de café le matin. Comme nous le verrons ultérieurement, la crainte que le confort et les facilités offertes par les services d'hébergement incitent les hébergés à y rester persiste encore actuellement dans les discours des maisons d'accueil et fonde certaines de leurs décisions.

Par ailleurs, l'infrastructure entendait aussi faire le tri entre les « *vagabonds d'occasion* » et les « *vagabonds d'habitude* » (De Backer, 2008). Ce tri s'opérait, par exemple, par la douche prise dès l'arrivée : « *L'obligation de se soumettre à la douche, que nous imposons aux arrivants, constitue encore un moyen excellent pour nous débarrasser des vagabonds, qui se complaisent généralement dans la malpropreté et pour lesquels un bain est une torture, dont la perspective seule les fait frissonner* » (De Backer, 2008, p.24). Malgré cette volonté d'éloigner les « vagabonds d'habitude », les rapports montrent que ceux-ci faisaient partie du public qui utilisait les structures de l'Œuvre de l'Hospitalité.

Cette distinction entre vagabonds d'occasion et vagabonds d'habitude, et les pratiques qui entendent les séparer, nous évoque celle, à l'œuvre actuellement, entre « accident de parcours » et « sans-abrisme chronique ». Certes moins empreinte d'une connotation morale qui prônait que le premier était digne d'aide alors que le second pas, la difficulté d'intégrer les personnes sans-abri « structurel » dans les maisons d'accueil reste une

⁶ Notons qu'il existe à notre connaissance une seule exception à la règle, la création d'un accueil par la commune de Liège en début du XXe siècle (Wagener, 2024).

⁷ Il est à noter que l'Œuvre de l'Hospitalité avait, à l'époque, une quinzaine d'asiles dans toute la Belgique. La majorité de ceux-ci ont disparu.

question d'actualité. C'est, entre autres, de cette difficulté que naîtra, plus de 120 ans plus tard, le programme Housing First.

Enfin, dès l'apparition de ces premières structures, la question de la réinsertion par le travail et celle de l'importance d'être désireux de se réintégrer dans la société sont extrêmement présentes. Même si la prise en compte de la crise économique et de ses conséquences sur les « *laissés pour compte* » (De Backer, 2008) en est à l'origine, il n'empêche que l'objectif de cette Œuvre de l'Hospitalité est bien de « *les employer à des tâches utiles, de redonner l'habitude du travail à ceux qui l'ont perdue, et de les assister dans la recherche d'un emploi honorable qui pourra subvenir à leurs besoins dans le futur.* » (De Backer, 2008, p.24)

La fin du XIXe siècle sera marquée par la création de différents types de centres d'aide aux personnes sans-abri dont un certain nombre ouvert par Œuvre de l'Hospitalité, comme, par exemple en 1893, l'ouverture du premier « Asile maternelle », ancêtre des maisons maternelles. En 1894, l'Armée du Salut ouvre la première Hôtellerie populaire à Bruxelles. Toutes ces institutions et celles qui se développeront par la suite accorderont une grande importance à la remise au travail dans leurs programmes.

La charité qui s'organise durant le XIXe siècle est teinté de deux tendances principales : d'une part, elle est motivée par une vague de compassion, que nous pouvons lire comme du paternalisme (Wagener, 2024). D'autre part, la peur des pauvres et du danger social que représenterait un grand nombre d'individus victimes de la crise économique dans les villes est également une source de motivation pour les bourgeois, tant catholiques que libéraux. Même si ceux-ci admettent la crise économique comme une des causes de la croissance de la pauvreté, ils considèrent néanmoins que la responsabilité de leur situation peut être imputée aux individus eux-mêmes par « *imprévoyance caractéristique des ouvriers ou déficience morale* » (De Backer, 2008). La prévoyance (l'épargne) pourrait donc potentiellement prévenir les risques de pauvreté, et c'est ceci qu'il faut éduquer aux pauvres, ce qui « *par ailleurs représente un excellent facteur d'intégration des classes ouvrières au système capitaliste qui repose, entre autres, sur l'accumulation des biens.* » (Schmitz, 2023, p.11).

Ainsi pour contrer ces caractéristiques imputées aux pauvres et le danger social qu'elles représentent dans le contexte, l'objectif de l'Œuvre de l'Hospitalité est de les secourir avec une aide minimale mais également de les redresser socialement. Ce dernier objectif ne peut bien sûr pas s'accomplir dans une durée aussi courte avec comme seul moyen l'aide alimentaire et l'asile de nuit. Ce n'est qu'après la fin de la Première Guerre mondiale que l'Œuvre remplacera son modèle initial pour celui de la maison d'accueil et de l'intervention sociale. La tension entre un modèle d'intervention basé sur l'urgence et celui du dispositif de la maison d'accueil réapparaîtra avec la naissance du SAMU en 1999.

1.2. Deuxième temps : Le XXe siècle

Avant d'aborder la prise en charge du sans-abrisme du XXe siècle à nos jours, nous allons revenir sur certains points saillants que nous pouvons déjà tirer de l'histoire de cette prise en charge jusqu'au 19^e siècle, et qui sont toujours d'actualité aujourd'hui (Schmitz, 2023) :

- D'abord, la question de la pauvreté est intrinsèquement liée à la question du travail
- Ensuite, dès le début de la prise en charge de la pauvreté, « *une différenciation, fondée sur un jugement moral, s'établit entre les pauvres dits valides qui peuvent travailler et ceux dits invalides qui ne sont pas responsables de leur situation (handicapés, personnes âgées, enfants, etc.)* » (Schmitz, 2023, p.7)
- Enfin, la prise en charge des pauvres ne remet pas en question les mécanismes socio-économiques qui sont à l'origine de la pauvreté. Andrea Rea dira à ce propos que « *ce n'est que lorsque la pauvreté met en péril la cohésion sociale et l'ordre établi qu'elle devient objet de politique sociale et donc d'Histoire* » (Rea, 1997, p.6)

Ces trois préétablis, qui remontent aux prémices du traitement de la pauvreté et des pauvres, continuent aujourd'hui à faire écho.

Le XXe siècle sera marqué par, d'une part, la professionnalisation de l'assistance publique et, d'autre part, la naissance des ancêtres des Centre Public d'Action Sociale (CPAS).

1.2.1. Vers la professionnalisation des centres d'accueil

Dans les années 20, les deux centres de l'Œuvre de l'Hospitalité se transforment en structures ressemblant davantage au modèle actuel de la maison d'accueil. L'image du vagabond tend lentement à se modifier. Dans les causes de la misère sont intégrés, en plus des facteurs sociaux et économiques, des facteurs d'ordre individuel (faiblesse, maladie physique ou mentale, etc.) ainsi que d'ordre « ambiant » (dissolution familiale, abandon,

milieu urbain, etc.) (De Backer, 2008). La prise en compte de facteurs psychologiques tirés de la biographie des individus prend son essor, avec des causes qui sont encore aujourd'hui reconnues telles que des ruptures familiales, de la violence conjugale ou un parcours institutionnel. Ces raisons psychosociales sont désormais interprétées comme « étant à guérir ». Un séjour de 3 nuits ne suffit plus et petit à petit les centres se modifient. Les mesures d'hygiène sont améliorées et se modernisent, notamment en ce qui concerne la désinfection des dortoirs et des réfectoires plus confortables sont créés. Le nombre maximum de jours consécutifs d'accueil est étendu.

La question de la temporalité nécessaire au « redressement » des individus (on entend par là le changement de leurs habitudes, par exemple), afin qu'ils puissent réintégrer la société, apparaît. Il ne s'agit plus uniquement d'offrir un abri aux personnes mais bien de travailler à leur réinsertion par une intervention sociale et plus simplement par la remise au travail.

En outre, l'institution s'ouvre davantage aux autorités publiques, avec l'intégration de deux délégués de la ville au conseil d'administration. Cette collaboration implique l'injection de fonds publics dans le coût de l'asile, conférant ainsi aux représentants publics un droit de regard et de participation au sein du conseil d'administration. Cela marque un premier pas vers le transfert de la philanthropie privée vers l'assistance publique, une transition encore à ses débuts (Wagener, 2024).

Cependant, les premiers financements structurels des dispositifs d'accueil n'arriveront qu'en 1952 (loi sur la « *réadaptation morale des jeunes femmes* »)⁸. En 1970, ce sera l'aide aux « délinquants et handicapés sociaux adultes » qui sera subventionné. Il faudra encore attendre 8 ans pour voir apparaître l'aide aux personnes isolées. Cependant, la loi du 7 août instituant le droit à un minimum de moyens d'existence (minimex)⁹ aura un effet considérable sur les financements des centres d'accueil car elle permettra aux personnes hébergées de payer leur séjour.

⁸ Arrêté royal du 10 avril 1952 déterminant les conditions d'agrément des maisons d'accueil et de réadaptation morale pour jeunes femmes, et relatif aux subsides à ces établissements

⁹ Nous aborderons cette loi qui garantit le droit à un minimum d'existence pour les personnes incapables de s'en procurer dans la partie suivante qui traite de la naissance des CPAS.

C'est dans la deuxième moitié du XXe siècle que va se développer un grand nombre de maisons d'accueil : le « *Chantier assistance par le travail* » en 1940 ; *Les Petits Riens* initialement créés en 1937 par l'Abbé Froidure puis relancés en 1954 ; *La Source* fondée en 1937 ; la *Fédération Ilot* dans les années 60 (plusieurs maisons d'accueil s'ensuivent) ; la *Pension Albatros* en 1960 ; la *Porte-ouverte* en 1961 ; les *Foyers d'Accueil* en 1953 ; *Open Deur* en 1967 ; *Chèvrefeuille* en 1971, etc. (Wagener 2024).

En 1968, l'AMA¹⁰ (à l'époque appelée l'Association des Maisons d'Accueil) est créée pour fédérer les maisons d'accueil de Bruxelles, Flandre et Wallonie avec comme objectif de « *regrouper, dans un but de promotion mutuelle, les personnes physiques ou morales s'occupant directement d'une ou de plusieurs maisons, accueillant en majorité, sans exigence financière à l'admission, des adultes en état de besoin, susceptibles de reprendre ou de continuer une activité professionnelle, avec le souci fondamental de leur épanouissement personnel* »¹¹.

Sur son site, l'AMA spécifie que 50 ans plus tard, leur objectif n'est plus la réinsertion socio-professionnelle mais bien l'accès à des solutions de logement et le maintien stable dans celui-ci.

Les années 60 signent également le début de la professionnalisation du travail social, les premiers travailleurs sociaux diplômés travaillent à côté de religieux et autres bénévoles dans les centres d'accueil.

1.2.2. Vers la création des CPAS

Parallèlement au développement des structures d'accueil pour les personnes sans-abri, l'assistance publique se renforce. En 1925, les Commissions d'assistance publique (CAP) émergent dans le contexte de l'après Première Guerre mondiale, marquant une rupture avec le principe de non-intervention de l'État dans les affaires sociales. Ils sont structurés au niveau communal, considéré comme le pouvoir public le plus proche de la population, permettant ainsi de maintenir le lien social.

¹⁰ Aujourd'hui « fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ».

¹¹ Site internet de l'AMA : <https://www.ama.be/lama/>, consulté le 16.11.2023.

Les CAP bénéficient d'une autonomie relative sur le plan administratif et financier, tout en demeurant affiliés à l'Administration communale. Leur autonomie se manifeste principalement dans la prise de décisions concernant l'octroi ou le refus des secours, ainsi que dans l'admission ou le renvoi vers des établissements privés d'assistance (Schmitz, 2023).

Les CAP remplissent une triple mission : soulager la misère, secourir les indigents et organiser l'aide hospitalière et médicale, notamment par la mise en application de la loi de 1891 qui imposait aux communes d'octroyer l'assistance médicale gratuite pour les indigents et de mettre en place les politiques sociales existantes. Loin de fournir une aide universelle et systématique, *« caractérisées par l'appréciation souveraine de leurs Commissions, les pratiques individualisées des C.A.P. furent souvent arbitraires, circonstancielles, aléatoires, brèves hétérogènes et, finalement, très éloignées de l'idée d'un droit subjectif de l'indigent au secours public »* (Dechamps, 1998, p.52).

Après la Deuxième Guerre mondiale émerge l'État Social. Celui-ci intègre le travailleur *« dans un réseau complexe d'assurances sociales organisées sous le cadre légal de la Sécurité sociale »* (Schmitz, 2023, p.9). Par cela, il offre à ceux qui dépendent principalement de leur force de travail la possibilité d'acquérir une forme de "sécurité sociale", que Castel qualifie de "propriété sociale"¹². Cette transformation entraîne une modification significative du travail social, dont l'objectif est de *« promouvoir l'assurance à laquelle on accède en payant des cotisations (...), c'est faire qu'il n'y ait plus là comme une organisation de la charité mais comme la reconnaissance d'un droit sanctionné par un sacrifice égal »* (Castel, 1995, p.289).

Pendant les Trente Glorieuses, on observe un essor significatif tant sur le plan économique que social et cela s'accompagne d'une généralisation progressive du statut de salarié. Ce dernier confère des droits fondamentaux en matière de protection via la Sécurité sociale. Il devient ainsi le point de référence à partir duquel sont définis les droits sociaux essentiels. Les personnes exclues du travail sont dès lors exclues de cette protection sociale.

¹² Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1995. 494p.

Nait alors l'idée que chacun a le droit à vivre dans des conditions de vie acceptables, qui résultera en l'attribution d'un revenu minimum aux personnes exclues de cette protection sociale réservée aux travailleurs.

1.2.3. L'État Social et le tournant des années 70

Les années 70 vont amener un réel tournant dans la prise en charge de la pauvreté. D'abord, la crise économique et l'explosion du chômage de masse vont venir diversifier le profil des personnes susceptibles de perdre leur emploi et d'expérimenter une situation de précarité parfois extrême. Cela va diminuer la stigmatisation liée à la pauvreté car elle ne touche plus uniquement un groupe identifiable. Cette diversification du profil des personnes susceptibles d'avoir recours aux services d'aide va également entraîner l'émergence de nouveaux dispositifs qui, à partir des années 70, ne vont cesser de se multiplier mais aussi de se spécialiser pour des profils spécifiques.

Ce sont principalement les acteurs sociaux, bien conscients des transformations liées à la crise économique et aux demandes sociales et politiques, qui sont à l'origine de ces différentes initiatives. Dans le secteur du sans-abrisme, ce sont essentiellement des initiatives locales et ecclésiastiques. Ainsi, les premières ASBL seront reconnues par l'État comme utiles dans le traitement de problèmes sociaux (Moriau, 2016). Cette reconnaissance par les pouvoirs publics va donner lieu à des subventions et/ou des agréments à ces associations avec, en contrepartie, la délégation du traitement de certains problèmes sociaux, relevant des compétences de ces instances publiques. Ainsi, « *l'État, mais aussi les acteurs politiques et sociaux, se sont appuyés sur les institutions non marchandes et en ont favorisé la création pour développer et adapter les politiques publiques dans le domaine social, sanitaire et culturel* » (Alaluf et al., 2000, p.45).

Pour ce qui est des politiques publiques et sociales, deux événements majeurs marqueront les années 70. D'abord, en 1974, la loi du 7 août institue le droit à un minimum de moyens d'existence (minimex), permettant aux personnes exclues de la Sécurité sociale, notamment du régime, qui a pourtant été élargi, de l'assurance chômage, de bénéficier d'un revenu minimum. Cette loi modifie la prise en charge de la pauvreté et transforme la catégorie des pauvres en des ayants droit. Dechamps dit de cette loi qu'« *elle affirme le droit là où régnait le bon vouloir, elle instaure la catégorie des pauvres qui,*

répondant à telle et telle conditions peuvent prétendre au revenu garanti alors que la discrétion et la discrimination s'exerçaient auparavant » (Dechamps, 2008, p.52).

Ensuite, la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS¹³), qui les substituent aux Commissions d'assistance publique, constitue une avancée dans la prise en charge de la pauvreté et, corollairement, dans la manière dont celle-ci est envisagée. On peut considérer cette loi comme la consécration de l'État social, car elle signe l'aide sociale comme un droit « *subjectif et universel* ». On s'éloigne définitivement de l'assistance octroyée (de manière arbitraire, rappelons-le) par les CAP qui induisait une relation d'ordre paternaliste avec les « objets » de cette assistance. Par ailleurs, la loi organique ne limite plus l'aide sociale, comme droit à l'aide matérielle mais l'élargit à l'aide médicale, psychologique, administrative, etc. Les CPAS ont donc comme mission de développer toute une série de services qui pourraient répondre aux différents besoins ci-dessus cités : guidance, réinsertion, maisons de repos, établissements de soins, logements, désintoxications, etc.

Le traitement du sans-abrisme n'est cependant pas explicitement défini comme une mission relevant des CPAS. Comme l'explique Marjorie Lelubre dans sa thèse, « *seuls deux articles de la loi de 1976 mentionnent la notion « sans-abri » par l'article 57bis dans le cadre de la délivrance d'une prime à l'installation et l'article 28 relatif aux prérogatives du président dans l'octroi de l'aide urgente pour les personnes sans-abri.* » (2014, p.86). Malgré l'absence de formalisation explicite de cette mission dans la loi, nous le verrons, les CPAS deviendront uns des acteurs-clé dans la gestion et la prise en charge du sans-abrisme.

Nonobstant, ce droit n'est pas inconditionnel et suppose de répondre à certaines obligations dont la plus importante demeure la disposition au travail.

1.2.3.1. L'étude de M.L. Lopez (1978)

Pour finir, les années 70 voient également naître les premières études (outre celle réalisée par l'Œuvre de l'Hospitalité sur la population qui fréquentait ses centres à la fin du XIXe siècle) sur les personnes résidant dans les maisons d'accueil. Ainsi en 1978, Manuel Luis Lopez (fondateur de l'AMA) fournit une analyse du profil des personnes hébergées dans

¹³ Le terme « aide » sera remplacé en 2002 par « action », illustrant de manière explicite le changement de paradigme qui l'accompagne dans le traitement de la pauvreté.

ces structures, recensant des données de 1975 concernant 2.188 hommes dans 9 centres pour hommes. Avec cette étude, l'auteur dresse un portrait des personnes sans-abri hébergées à cette époque. Il constate que les individus occupent « *une position sociale très marginalisée [...] renforcée par une très faible scolarisation* » (De Backer, 2008, p.33).

Ces données indiquent également qu'un grand nombre de ces hommes présentent des problèmes physiques et/ou mentaux. 82% d'entre eux souffrent d'une ou plusieurs affections telles que l'alcoolisme, la toxicomanie, un handicap physique, ou un « handicap social grave ». En résumé, il conclut que « *cette population se caractérise par un isolement social, une instabilité socio-professionnelle et par un manque de qualification ; un analphabétisme culturel, un destin et une vie sociale de délinquant et/ou de dévalorisé. De toutes les sous-populations envisagées plus haut, ce public occupe la position la plus marginale, la plus éloignée de la norme* » (Lopez, 1978, p.273).

Par ailleurs, cette étude s'intéresse également à la symbolique qui sous-tend l'organisation des maisons d'accueil. Ceci nous intéresse particulièrement dans la mesure où l'auteur met en avant l'objectif de « *resocialisation* ». A l'instar de notre recherche, il tend à mettre en lumière les effets de resocialisation à l'œuvre dans les centres d'accueil. Ainsi, il désigne en tout premier lieu la notion d' « *unité familiale* » pour décrire la manière dont ces lieux sont conçus par leur direction, et ce, qu'il s'agisse d'une structure de plus de 100 personnes ou de 15 personnes. Cette notion est mobilisée pour faire le parallèle avec les deux fonctions remplies par la famille, à savoir, la fonction de protection et sécurité affective ainsi que la fonction de socialisation. La première est assurée par la sécurité physique mais également par le projet de la structure en termes de santé, d'hygiène, de défense des libertés et résolution des problèmes administratifs (Lopez, 1978, p.266). Mais, comme nous le verrons, c'est essentiellement la deuxième fonction qui fait écho avec la présente recherche.

Cette deuxième fonction est définie par l'auteur comme le fruit d'un travail de « *re-procréation culturelle* » afin de « *faire naître chez les usagers isolés la parenté sociale* » (Lopez, 1978, p.266). Ainsi, on attend des usagers qu'ils montrent un « *attachement indéfectible à ce que l'on appelle l'"esprit familial" de telle ou telle maison* » (Ibid.) pour qu'il puisse y rester.

Cette resocialisation, objectif des centres d'accueil à l'époque, que nous appellerons la réaffiliation dans la suite de la thèse, s'inscrit, toujours selon l'auteur, dans deux modèles différents.

D'abord, le modèle « rédempteur » (représenté par les centres de l'Armée du Salut ou des Petits Riens) dans lequel « *la resocialisation est considérée comme une grâce, comme un don librement consenti par le père responsable, don qui part de l'initiative souveraine de celui-ci, mais exige, en échange, de chaque usager, une participation docile à sa propre resocialisation.* » (Lopez, 1978, p.268). Dans le deuxième modèle, dit de « faire-valoir » (avec des centres comme ceux de l'Ilot, les Sans Logis, etc.), à l'inverse, « *la resocialisation est plutôt présentée comme une sorte d'"auto-rédemption" de l'usager lui-même. Le rôle des dirigeants à l'égard des personnes accueillies est considéré, dans ce modèle, comme extérieur et presque étranger à l'œuvre de la resocialisation.* » (Ibid.).

Dans le cadre du modèle rédempteur, la situation du candidat à l'accueil est perçue comme quasiment insurmontable sans l'intervention des travailleurs sociaux, qui se positionnent ainsi en tant que co-auteurs essentiels du processus de resocialisation. En revanche, dans le modèle du faire-valoir, ils évitent de qualifier leurs usagers « d'assistés » et affirment plutôt les aider à « s'en sortir ». Ils estiment que les personnes possèdent un ensemble de capacités qu'il suffit de mettre en avant. Dans ce modèle, les intervenants sociaux tendent à se présenter comme de simples « médiateurs ».

Plusieurs éléments sont à relever dans cette étude pour la suite de notre recherche. D'abord, la notion de collectivité, que nous analyserons dans cette thèse, est souvent mise en avant comme un élément important dans le processus de réaffiliation des usagers. Nous voyons ici que, dès le début des maisons d'accueil, ce collectif, allant ici jusqu'à être assimilé à une logique familiale, est utilisé symboliquement comme utile aux personnes dans ce processus. Au-delà de la considérer comme une contrainte matérielle, la collectivité est pensée comme une réelle mise en œuvre du travail de resocialisation pour les personnes (ce que l'auteur appelle une fonction de socialisation).

Ensuite, lorsque nous analysons le modèle du faire-valoir, qui tend à s'étendre nous dit l'auteur, nous pouvons y voir la même logique qui sous-tend aujourd'hui les politiques publiques et les pratiques professionnelles d'aide aux personnes sans-abri et ce, bien avant les politiques d'activation qu'on lie à cette logique.

Pour conclure, les années 70 amènent plusieurs nouveaux éléments dans le traitement de la pauvreté. D'abord, on observe un changement dans la représentation des pauvres. D'une part, par la création des CPAS qui consacre l'aide sociale comme un droit et, par conséquent, érige les personnes en ayants droit et, d'autre part, par la crise économique qui vient diversifier la catégorie des personnes pouvant se retrouver dans une situation de pauvreté. Ensuite, spécifiquement pour le secteur du sans-abrisme, les années 70 voient une multiplication importante et une spécialisation des structures d'aide aux personnes sans-abri, ainsi qu'un développement du subventionnement et de d'agrément par les pouvoirs publics des ASBL agissant déjà sur le terrain.

1.2.4. Les années 80 et 90

Les années 80 verront s'amplifier le phénomène de crise économique et de chômage qui s'était amorcé dès la fin des années 70. D'autres maisons d'accueil verront le jour et la professionnalisation des travailleurs sociaux et des structures d'hébergements continue également de prendre de l'ampleur. La FEANTSA (Fédération des associations nationales travaillant avec les sans-abri), première association européenne sur le sans-abrisme, verra le jour en 1989 (Lelubre, 2014).

C'est dans les années 80 qu'apparaîtra et sera utilisé de manière majoritaire le terme S.D.F (Sans Domicile Fixe) en France, mais aussi en Belgique. Au-delà d'une simple sémantique, ce terme témoigne de la prise en compte de situations de plus en plus variées rassemblées sous un terme considéré moins péjoratif que ceux utilisés jusque-là, à savoir clochard ou vagabond. L'acronyme S.D.F renvoie à une situation d'exclusion de logement, là où les termes précédents induisaient une situation de marginalité, d'inadaptation (Damon, 2002).

C'est surtout les années 90 qui viendront mettre sur le devant de la scène la question du sans-abrisme. L'augmentation de la présence de personnes sans-abri dans l'espace public permettra la transformation du phénomène en une question sociale. Cette

nouvelle visibilité amènera un réel engouement de la part des chercheurs pour cette catégorie, encore peu traitée jusque-là.

1.2.4.1. Le programme d'urgence pour une société plus solidaire

Après l'année internationale des personnes sans-abri en 1987, un des points saillants des années 90 est la promulgation du *Programme d'urgence pour une société plus solidaire*, le 12 janvier 1993, appelé également « loi Onkelinx », qui abolira, un siècle plus tard, la loi Lejeune (loi du 27 novembre 1891 portant sur la répression du vagabondage et de la mendicité). Rappelons que cette loi permettait encore l'enfermement des personnes sans-abri même si elle n'était presque plus appliquée, ou alors sur base volontaire lorsqu'une personne habitant la rue jouait de cette possibilité d'enfermement pour passer quelques nuits au chaud. L'intérêt de légiférer sur la question du sans-abrisme est justifié par la crise du logement qui touche la Belgique et particulièrement Bruxelles. En effet, l'installation et le développement des institutions européennes ont des effets évidents sur le marché du logement et donc sur l'accès au logement pour les personnes les plus pauvres de la capitale (Lelubre, 2014).

Cette loi fait passer le traitement des personnes sans-abri de la compétence du ministère de la justice à celui de l'intégration sociale. Ainsi, le rapport des travaux parlementaires relatifs au Programme d'urgence pour une société plus solidaire indique clairement que « *la personne sans-abri est à considérer comme un défavorisé à intégrer socialement et non comme un délinquant à punir* ». Les personnes sans-abri ne sont plus légalement une catégorie soumise à la répression¹⁴.

Elle prévoit par ailleurs des mesures spécifiques pour les personnes sans-abri :

- « *L'obligation - et non plus la possibilité - du président du CPAS d'octroyer une aide sociale urgente à une personne sans-abri. Il est notamment tenu d'octroyer un logement à toute personne qui se retrouve dans la rue ;*
- *La détermination du CPAS compétent : le CPAS compétent est celui de la commune où l'usager, qui n'est inscrit dans aucune commune, manifeste son intention d'y résider ;*
- *L'octroi d'un minimex majoré d'un douzième pour les personnes qui quittent les institutions pour personnes sans-abri* » (Rea & Schmitz, 2001, pp.10-11).

¹⁴ Les phénomènes de criminalisation du sans-abrisme continueront pourtant à un niveau communal.

Cette dépenalisation entrainera également la fermeture des différents dépôts de mendicité et hospices toujours existants en Belgique. Nous l'avons spécifié, ces dépôts sont, à cette époque, encore utilisés par les personnes qui vivent en rue mais comme des refuges. Ainsi leur fermeture risquerait de remettre des personnes en rue dans les centres urbains, et particulièrement à Bruxelles. Dans le but d'éviter un tel phénomène, une période d'adaptation est prévue afin de mettre en place une alternative. Ainsi, on a demandé principalement aux maisons d'accueil de se préparer à accueillir ces personnes. En outre, cette nouvelle loi est pensée non pas seulement en termes de dépenalisation d'une situation des personnes concernées mais aussi avec un objectif de réinsertion des plus marginaux de la société. Ainsi, avec l'identification de causes liées à la crise du logement, la solution se dessine de manière assez évidente : un accès au logement et aux ressources financières devrait ralentir ce phénomène qui ne cesse de se visibiliser. La possibilité de réquisitionner des immeubles abandonnés depuis plus de six mois par les bourgmestres est donc votée. Force est de constater que, pour une série de raisons sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, cette mesure a rarement été mise en œuvre jusqu'à nos jours.

Pour ce qui est du recours aux aides sociales, les CPAS vont avoir tendance à utiliser le manque de clarté qui entoure les conditions d'octroi du minimex sans adresse précise pour nier ce droit aux personnes sans-abri, prétextant l'absence d'une domiciliation. Or, ni la loi du 7 août instituant le droit à un minimum de moyens d'existence (minimex), ni la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, n'obligent les individus à être domiciliés pour avoir droit au minimex. Le simple fait de résider sur le territoire belge suffit. Durant les années 90, une mobilisation du milieu associatif mais aussi des personnes sans-abri elles-mêmes va se développer afin de faire respecter ce droit. Le sociologue Bernard Francq expliquera à ce propos : « [...] *une diversité d'actions collectives : occupations sauvages d'immeubles abandonnés, actions de syndicats de locataires, squats... Ces actions ont été menées entre 1994 et 2000 autour de la bataille pour être reconnues comme ayant droit à l'aide sociale, ce qu'une partie du mouvement appellera le minimex de rue, obtenu par l'application de l'adresse de référence. Les sans-abris revendiqueront l'appellation "habitants de la rue" »* (Francq in : Pichon, 2009, p.67).

Nous n'entrerons pas plus en détails sur le *Programme d'urgence pour une société plus solidaire* qui contient différents axes de politique sociale. Cependant, il est important de dire que celui-ci institue le contrat d'intégration sociale. « *L'idée de contractualisation de l'aide sociale apparaît à la fois comme un moyen de responsabiliser l'usager qui doit s'engager à tout mettre en œuvre pour s'insérer socialement en échange de l'aide, mais aussi comme un moyen de définir un mode d'intervention plus personnalisé et essentiellement axé sur l'emploi.* » (Schmitz, 2023, p.15). Ainsi le projet individualisé d'intégration sociale, ou PIIS, fait son apparition¹⁵, bien qu'il ne s'applique pas encore au public sans-abri. C'est « *un outil de mobilisation des énergies et des ressources pour la réalisation d'objectifs concrets et progressifs d'intégration sociale* »¹⁶. Il est à noter que le vocabulaire de réinsertion/intégration sociale commence à prendre de plus en plus d'ampleur dans la lutte contre la pauvreté et que la manière privilégiée d'insertion est l'insertion socio-professionnelle, surtout pour les jeunes.

1.2.4.2. Le retour de l'urgence et la naissance du SAMU social

Un deuxième changement notable dans les années 90 est le retour de la solution d'hébergement dite « d'urgence » dans le paysage du secteur d'aide aux personnes sans-abri. Comme nous l'avons vu ci-dessus, les premières structures d'hébergement du XIXe siècle ne proposaient que des séjours de très courte durée. Celles-ci avaient finalement opéré un tournant fondé sur la prise en compte de la complexité des problématiques qu'elles traitaient et du travail de réinsertion que celles-ci nécessitaient. Cependant, alors que les maisons d'accueil ont finalement allongé la durée de la prise en charge des personnes hébergées, les années 90 voient se créer de plus en plus d'abris de nuit et ce, particulièrement dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le retour de l'urgence sera illustré de manière notoire par la fondation en 1999 du SAMU social de Bruxelles, inspiré directement du SAMU social de Paris. Ce nouveau dispositif rompt alors avec les dispositifs d'aide principale au moment de son apparition par son inconditionnalité, sa gratuité et la rapidité de la prise en charge.

Comme nous l'avons expliqué, l'incapacité (et l'involonté) des CPAS à répondre aux besoins d'une population de plus en plus importante et diversifiée crée un réel manque

¹⁵ Il est alors obligatoire pour les personnes de moins de 25 ans et facultatif pour les autres.

¹⁶ Extrait du rapport des travaux parlementaires relatifs au programme d'urgence pour une société plus solidaire, 1993.

entre la rue et les instances publiques et/ou sociales. Cette diversification, que nous pouvons mettre en lien avec la fermeture de certains centres mais aussi avec la désinstitutionnalisation des instances psychiatriques et les politiques d'insertion des détenus pénitentiaires « *a donc amené à la recherche de nouvelles solutions pour des catégories de personnes différentes. Un constat commun a consisté à mettre en place des services à "bas seuil" d'accès, humanitaires ou d'urgence pour rencontrer une population particulièrement exclue de l'offre de soins et de l'aide habituelle* » (Wagener, 2024, p.7)

L'intervention d'urgence s'applique donc également à combler ce manque et à répondre aux difficultés des personnes qui ne se retrouvent plus dans les structures existantes. De manière plus critique, on peut également dire avec Francq (2004) qu'il s'agissait d'une réponse de communication politique à la problématique grandissante des morts de la rue.

Bien que nous observions ici clairement à quels besoins répond la mise en place du SAMU social, il n'en est pas moins vrai que celui-ci amènera une série de conflits entre les acteurs sociaux et politiques.

Le retour de l'urgence, et donc la création du SAMU social, dans le secteur du sans-abrisme peut également être lié au manque de coordination et à la dispersion des solutions mises en place pour répondre aux diverses situations d'urgence sociale induites par la pauvreté de plus en plus massive des années 90. En effet, comme le stipule Bernard Francq « *la situation bruxelloise est marquée par une surabondance d'interventions en la matière. La réalisation d'une cartographie de l'offre sociale répertorie plus de sept cent quatre-vingts opérateurs (DRISU, 2001). Cette surabondance, si elle est souvent présentée comme un signe de la richesse de l'offre de services (Francq et Leloup, 2003), est aussi révélatrice d'une absence de complémentarité entre législations, actions et pratiques.* » (Francq, 2004, p.160).

A ce propos, Francq explique que « *les Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS) des grandes villes belges ont alors mis en place un dispositif d'écoute 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à partir des impératifs suivants : répondre de manière immédiate aux situations de détresse, au-delà des appels et des situations individuelles, repérer les mécanismes ayant produit, par échecs successifs, ces situations pour ne pas rentrer dans la chronicité de l'urgence, faire*

l'inventaire des équipements et services existants sur le territoire communal, non seulement pour faire face à l'urgence, mais encore pour proposer des solutions » (Francq, 2004, p.1).

La nécessité de mettre en place un organe de coordination entre les pouvoirs publics et l'associatif, ainsi qu'entre tous les acteurs du sans-abrisme devient de plus en plus évidente. Face à l'incapacité des présidents des 19 CPAS bruxellois de mettre en place des structures adéquates dans une vision commune, des personnes issues d'une des plus vieilles loges maçonniques de Bruxelles, « *les amis de la philanthropie* », créent donc le SAMU social, un service ambulatoire d'urgence sociale à Bruxelles. Dans un premier temps, il s'agira d'offrir 4 services de nuits : un service ambulatoire, une permanence téléphonique, un accueil d'urgence dans les locaux du SAMU (de 22heures à 7heures) et un dispositif infirmier. Cependant, ce projet ne sera pas accueilli de manière positive par l'ensemble du secteur. En effet, « *la manière dont le projet est mis en place, l'ambition de ses promoteurs, leur volonté de faire du SAMU un dispositif central heurtent de front nombre d'initiatives existantes qui cherchaient déjà à faire face à ces problèmes. [...] Le SAMU social crée une nouvelle donne dans la mesure où, au fur et à mesure des mois, il apparaît comme cherchant à devenir un service social total.* » (Francq, 2004, p.161).

Le SAMU social entend bien assurer un rôle politique, et celui-ci sera facilité par la position des gestionnaires à l'initiative du projet : issus du monde maçonnique et offrant une prise en charge du sans-abrisme laïc, proches du monde politique socialiste et libéral, parrainés par le SAMU social de Paris et son directeur Xavier Emmanuelli. Le soutien financier dont bénéficiera le SAMU social sera à l'origine d'une des premières grandes critiques à son égard. La deuxième sera le manque de concertation ressenti par les acteurs de terrains déjà en place. « *Volonté de collaboration jugée indispensable, constat de la nécessité d'une meilleure coordination au niveau de l'urgence sociale, impression de double emploi, soupçon de l'existence d'un projet politique voulant faire démonstration et ayant accordé des moyens en personnel conséquents ex-nihilo sans l'organisation d'échanges sur les modes d'intervention, autant d'ambiguïtés qui posent problème au niveau d'une politique de complémentarité entre associations.* » (Francq, 2004, p.163).

La naissance du SAMU Social apparait également aux moments où les services se diversifient, se développent et se multiplient, ce qui va de pair avec une professionnalisation du secteur.

1.2.4.3. Le milieu associatif : changement de paradigme

Alors que, nous l'avons vu ci-dessus, dans les années 70, c'était le système de « *liberté subsidiée* » (Moriau, 2016) qui dictait les rapports entre le milieu associatif et l'État, dans les années 90 s'opère un changement de paradigme. Les associations vont peu à peu, et par la mise en place d'une série de textes législatifs, être récupérées par le secteur public. C'est alors un système de la « *tutelle* » qui sera de rigueur. « *Les modalités de reconnaissance des différents secteurs passent par une définition précise des missions et du fonctionnement interne des services, par l'établissement d'un cadre financier, la définition des qualifications nécessaires au personnel et la spécification des moyens octroyés, et par la mise en place de dispositifs de liaison avec le pouvoir subsidiant (conseils consultatifs, inspections, organismes de coordination ...). L'opérationnalisation du secteur associatif prend la forme d'une professionnalisation qui repose à la fois sur la définition d'un espace de compétence et de légitimité et l'établissement des conditions de reconnaissance des opérateurs* » (Moriau, 2016, p.5). Le secteur associatif fait face à une opération de normalisation qui limite son autonomie et le transforme en instrument de mise en place des objectifs définis par les législations et les politiques publiques.

C'est dans ce contexte que le *décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil* promulgué par la COCOF (Commission communautaire française) définit les conditions d'agrément des maisons d'accueil, leurs missions, les modalités de contrôle et les normes à respecter afin de bénéficier des subventions.

Pour conclure la période des années 90, nous pouvons dire que celle-ci est déterminante pour comprendre le traitement du sans-abrisme et ses évolutions jusqu'à aujourd'hui.

Cette période clé se caractérise par une approche axée principalement sur la fourniture de soutiens matériels sans véritable politique d'insertion. Le sans-abrisme est souvent perçu comme un problème visible dans l'espace public et les efforts des pouvoirs publics, soutenus par des initiatives privées, semblent davantage axés sur la gestion immédiate de la situation que sur la recherche de solutions à long terme. (Lelubre, 2014).

La manière dont s'implante le SAMU social en 1999 et les critiques dont il fait l'objet, sont assez proches de celles adressées au traitement du sans-abrisme par les pouvoirs publics à cette époque. Ainsi pour Francq, « *le SAMU social a voulu être porteur d'une légitimité politico-médiatique en développant un projet porté par une volonté politique marquée et par des responsables non issus du secteur bruxellois, ceux-ci ayant recours systématiquement aux médias pour se positionner au centre de l'offre de services. Mais ce qui est plus remarquable encore, c'est l'inexistence de la place de l'utilisateur sans-abri dans sa prise en charge, avec ou sans élaboration de projet de réinsertion.* » (2004, p.171). Et il ajoute que l'établissement d'un service supplémentaire, sans tenir compte de la combinaison des trois dimensions constitutives de l'état de précarité (à savoir : « *la maladie, le manque de moyens (financiers, de logement), l'épuisement du réseau de connaissances* ») ni des réponses partielles émergentes les dernières années, avait peu d'impact à très court terme sur la résolution d'un problème qui ne se résume en aucun cas à « ramasser » les gens qui sont dans la rue.

Le conflit entre une vision de solutions d'urgence et de celles basées sur la réinsertion à long terme naît, les tenants de la seconde reprochant à ceux de la première de chroniciser les situations de sans-abrisme de leurs usagers en les renvoyant tous les jours dans des situations de survie, à passer la plupart de leur temps à trouver une solution au jour le jour pour se mettre à l'abri.

1.3. Troisième temps : Coordination, citoyenneté et droits humains, trajectoires individuelles

1.3.1. Un besoin de coordination

Malgré des débuts critiqués, le SAMU social finira par s'imposer comme structure centrale dans le traitement du sans-abrisme à Bruxelles. Nonobstant, son apparition et les conflits qu'elle a créés est venue souligner la nécessité d'une meilleure coordination des différents acteurs du secteur du sans-abrisme.

En 2001, bien au fait de ces enjeux qui secouent le secteur, la COCOM commandite une première recherche sur le sans-abrisme en région de Bruxelles Capitale afin de mettre en place une politique régionale et intégrée. Cette première recherche (Rea & Schmitz, 2001), en collaboration avec des acteurs associatifs et publics, énoncent une série de

recommandations et promeut la collaboration entre les différents services d'aide aux personnes sans-abri. *« Même si une première ordonnance reprend les idées de cette recherche et évoque, entre autres, la création d'un service public "d'urgence sociale" (numéro d'appel et orientation des personnes), d'un "réseau intégré permettant le rapprochement institutionnel" et d'une structure de concertation entre les acteurs associatifs et publiques (dont les CPAS), il faut attendre une nouvelle note politique de 2007 (Collège réuni, 2007) pour voir arriver La Strada comme observatoire du sans-abrisme et comme structure qui appuie la coordination et qui organise le comité de concertation sectoriel. »* (Wagener, 2024, p. 8). La Strada, issue d'un plan régional global et intégré ayant comme objectif d'ordonner les différentes propositions (structures d'urgence, maisons d'accueil et services ambulatoires), sera chargée de mettre en place cette coordination sectorielle.

Bruss'help, ASBL de droit public créée en 2017, reprendra les missions de la Strada, (appui à la coordination, organisation de la concertation, appui au secteur grâce à différents outils, point d'information et de sensibilisation, observatoire, participation des personnes sans-abri, etc.) et intégrera une fonction de dispatching qui deviendra surtout effective pendant la crise sanitaire du COVID-19.

1.3.2. Le revenu d'intégration

La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale abroge et remplace la loi du 7 août instituant le droit à un minimum de moyens d'existence. Elle accentue le processus de contractualisation et d'activation. Dans les faits, le droit à un minimum de moyens d'existence (minimex) est remplacé par le droit à l'intégration sociale. *« Dorénavant, les CPAS sont incités à ne plus se contenter d'accorder une aide matérielle considérée comme « passive », mais à favoriser l'intégration sociale des personnes aidées, principalement par leur insertion sur le marché de l'emploi. »* (Schmitz, 2023, p.16). Afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle, le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS), qui assortissait obligatoirement le revenu d'intégration (RI) mais uniquement pour les jeunes de 18 à 24 ans tend à se généraliser, jusqu'à devenir finalement obligatoire pour tous les bénéficiaires du RI par la réforme du droit à l'intégration sociale de 2016.

C'est dans ce cadre d'État social actif que les « Centres Publics d'Aide Sociale » seront rebaptisés en 2004 « Centre Publics d'Action Sociale ». Ce changement de dénomination

visé à promouvoir l'engagement dynamique des CPAS dans la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'insertion des personnes en difficulté. La responsabilité de favoriser un processus d'insertion responsable et volontaire ne repose pas uniquement sur les individus, mais également sur les institutions chargées de les accompagner dans cette démarche. Il est important de souligner que si les CPAS ont l'obligation d'être plus actifs, c'est plus une obligation de moyens que de résultats. En d'autres termes, ils doivent entreprendre toutes les actions nécessaires pour fournir une assistance sociale appropriée. (Schmitz, 2023). Cette avancée dans le processus de contractualisation sera accompagnée d'un contrôle plus vigoureux sur les personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

Nous reviendrons sur le passage à l'État social actif et sur la manière dont celui-ci a fait évoluer la prise en charge du sans-abrisme par les pouvoirs publics dans le chapitre 4 de ce travail.

1.3.3. Diversification des profils, des catégories et des trajectoires

Ces 20 dernières années ont vu un grand nombre d'importantes évolutions autour de la question du sans-abrisme. Bien qu'il soit difficile d'avoir le recul nécessaire pour analyser ces changements comme il a été possible de le faire pour les décennies avant le XXI^e siècle, un des grands éléments aujourd'hui pointé et intégré par tant les chercheurs que les professionnels du secteur sans-abrisme est la diversification des publics sans-abri. En 2005, face à la difficulté croissante de définir LE profil de la personne sans-abri, les chercheurs de la FEANTSA vont élaborer une typologie comprenant 13 catégories – pour 24 situations de vie – appelée ETHOS. Cette typologie étend la définition du sans-abrisme à l'exclusion du et par le logement.

Le recours à cette typologie a été extrêmement utile en Belgique et ce, particulièrement ces dix dernières années, période de nombreuses recherches quantitatives et de travaux permettant d'élaborer, de manière bien plus précise et fiable qu'auparavant, des statistiques qui intègrent et analysent le profil à la fois des personnes qui ont recours aux différents services d'aide et de celles qui vivent en rue. Ces recherches ont permis, d'une part, de mettre en lumière la diversité et l'hétérogénéité des personnes vivant une situation de sans-abrisme ou de mal-logement et, d'autre part, de s'écarter du « mythe du

clochard », figure qui ne représente plus actuellement qu'une personne sur 8 voire sur 10 (Wagener, 2024).

S'il nous semble indispensable de mentionner la prise en compte de la diversification de profils, c'est également parce que cela a eu un impact sur la manière de façonner les réponses développées ces dernières années. Ainsi, que ce soit dans la recherche académique, associative ou dans l'apparition de solutions d'hébergement ou d'accompagnement, la diversification des conceptions et des pratiques n'a eu de cesse de s'accroître.

Nous pouvons ici brièvement citer certaines initiatives axées sur la prise en charge des femmes, qui ont pendant longtemps été victimes d'un processus d'invisibilisation : maisons d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales, centres de jour pour femmes, recherches spécifiques sur les femmes sans-abris, etc.

A l'instar de ces initiatives, nous avons aussi observé un intérêt grandissant pour le public jeune à la rue qui, selon les chiffres des derniers dénombrements (Hermans et al., 2022), représente un cinquième des personnes sans-abri. Ainsi, des structures d'hébergement réservées à ce public et adaptées à ses besoins spécifiques, ont été créées ainsi que des dispositifs d'accompagnement de jeunes en rue telle que l'ASBL Macadam.

1.3.4. Approche par les droits et prévention

Si nous avons vu précédemment que les luttes pour le « minimex de rue » dans les années 90 visaient l'application effective du droit pour les personnes sans-abri à bénéficier de ce revenu¹⁷, la lutte contre le sans-abrisme se déplace aujourd'hui plus que jamais en ces termes : il s'agit désormais de se battre pour faire respecter les droits fondamentaux de chacun. L'approche par les droits se met en place avec comme corollaire, la centralité de la question de l'accès aux droits et de celle du non-recours à ceux-ci par les personnes sans-abri. Comme le soulignent Griet Roets et Koen Hermans, "*human rights are not fixed or static, and therefore they cannot only be fully defined but should also be seen as levers for marginalized groups to struggle for social justice (Lister,2007)*". (Hermans et al, 2020,

¹⁷ Même si on peut toutefois considérer que ces luttes s'inscrivent davantage dans une perspective de justice sociale que d'application effective de droits fondamentaux.

p.911). Ainsi, c'est au nom des droits fondamentaux que les personnes sans-abri doivent bénéficier de l'aide sociale.

La conception du sans-abrisme, au-delà d'une situation individuelle, se déplace vers une violation en premier lieu du droit au logement mais également du droit à une vie digne, du droit au travail, à la santé, etc., autant de droits inscrits dans l'article 23 de la Constitution belge. Ainsi nous pouvons citer l'exemple de l'association Douchefflux, qui, de prime abord se définit par cette lutte pour le recouvrement des droits fondamentaux. Nous pouvons lire sur la première page de leur site internet que l'association « *lutte pour la fin du sans-chez-soirisme et propose des accompagnements sur mesure à des personnes avec ou sans papiers, avec ou sans chez-soi, d'ici ou d'ailleurs afin de faciliter l'accès à leurs droits fondamentaux.* »¹⁸.

La personne sans-abri devient un citoyen dont les droits bafoués doivent être obtenus et/ou récupérés. On s'éloigne petit à petit de la vision, d'abord du délinquant, puis paternaliste d'une personne à aider, qui ne pourrait pas s'en sortir sans l'aide des travailleurs sociaux, pour aller vers celle d'un individu dont le droit à l'émancipation et à l'autonomie est à recouvrer et ce, en le considérant comme capable de faire ses propres choix à partir de ses propres envies, et de sa biographie.

Nonobstant, l'approche des droits de l'homme va au-delà d'une vision simplement légaliste qui comporte le risque que l'accès aux droits ne soit interprété et abordé que comme une question individuelle. Ainsi, de nouveau selon Hermans et Roets, le travail social basé sur une approche par les droits fondamentaux a également une fonction sociopolitique qui « *va au-delà des stratégies de (re)médiation dans les situations individuelles, mais assume un mandat public pour reformuler les problèmes personnels en questions publiques (Lorenz, 2008, 2016). Pour les travailleurs sociaux, cela englobe les tentatives d'intervention dans les aspects structurels des conditions de vie des citoyens et de fournir et mobiliser les ressources sociales disponibles afin de permettre à chacun de réaliser le droit à l'épanouissement humain (Dean, 2015 ; Lorenz, 2016). Ce rôle public et ce mandat du travail social peuvent être remplis de différentes manières, par exemple en plaidant pour*

¹⁸ Site de Douchefflux : <https://douchefflux.be/>, consulté le 24 novembre 2023.

un changement de politique, mais aussi en développant des pratiques de travail social innovantes qui font entendre la voix des groupes exclus ou qui perturbent l'ordre social actuel » (Hermans et al., 2020, p.914).

Cette approche guide l'action des professionnels et experts du secteur du sans-abrisme depuis plus d'une décennie. Déjà en 2009, le Service de Lutte contre la Pauvreté écrivait dans son rapport que *« c'est en termes de droits, de mécanismes d'accès aux droits qu'il faut penser et agir. Les personnes sans abri sont des citoyens à part entière : les politiques qui les concernent doivent être inscrites dans le droit commun. Toute action, même ciblée, doit respecter la citoyenneté de ces personnes et assurer l'accès aux droits qui en découle : logement, santé, travail, vie privée »* (De Mol et Termote, 2009, p.124).

Parallèlement aux discours autour des droits fondamentaux, il y a une autre notion qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans les revendications des travailleurs mais également dans les recherches, celle de la prévention. Postulant une logique structurelle qui fragilise des catégories de personnes alors plus susceptibles de basculer dans des situations de précarité extrême, il serait de la responsabilité des pouvoirs publics de mettre en place des politiques de prévention afin d'éviter au maximum ce basculement.

Le travail de quantification et de recherche sur les personnes sans-abri de ces dernières années a également permis de mettre en lumière des situations récurrentes dans les trajectoires des personnes se retrouvant à la rue. Il s'agit alors de mettre en place des leviers d'action qui empêcheraient cette dernière étape dans les trajectoires de ces personnes.

Ainsi, le travail va s'axer de plus en plus sur l'identification des « ruptures » dans les trajectoires des personnes sans-abri afin de pouvoir mettre en place une politique préventive. C'est également grâce à des données quantitatives mais aussi qualitatives plus riches que l'on a pu mieux identifier et analyser les situations de sans-abrisme, les mécanismes qui y ont conduits et les obstacles qui empêchent d'en sortir et par conséquent, que l'on a opéré un déplacement vers une optique préventive.

Le sans-abrisme est considéré comme le symptôme de causes structurelles sur lesquelles il faut travailler. La solution curative ne convainc plus et, de pair avec cette approche, les structures d'urgence sont de plus en plus remises en question. Le secteur demande des solutions durables. La prévention sera, par exemple, une des grandes thématiques de Bruss'help et de son masterplan pour en finir avec le sans-abrisme qui a pour objectif de « *produire – à travers l'élaboration d'actions concrètes – une stratégie globale de lutte contre l'absence de chez soi en collaboration avec tous les acteurs directement ou indirectement concernés par l'absence de chez soi en Région de Bruxelles-Capitale.* »¹⁹.

2. En guise de conclusion

Par ce bref retour historique sur le traitement du sans-abrisme, nous entendons mettre en exergue plusieurs idées principales. D'abord, il permet d'éclairer l'évolution des structures d'accueil avec comme objectif une compréhension plus exhaustive sur la manière dont se sont structurés, jusqu'à aujourd'hui, les différents dispositifs d'accueil. A cet égard, nous avons voulu montrer les différents paradigmes qui les qualifiaient, mais également les enjeux de la mise en réseau et de la coordination d'un secteur éclaté. Tout ceci ne peut se comprendre sans une nécessaire connexion avec la manière dont les associations, à la base issues d'initiatives privées, ont été petit à petit récupérées par les pouvoirs publics, passant d'un système de « liberté subsidiée », à un système d'assimilation du secteur associatif aux différentes politiques publiques de traitement du sans-abrisme.

Ensuite, l'historicité du traitement du sans-abrisme ne peut être déconnecté dans un premier temps, de l'évolution du traitement de la pauvreté et de l'extrême pauvreté par les politiques publiques et, dans un second temps, de l'évolution des organes compétents en la matière (ici, principalement, les CPAS).

Par cette revue, nous voulons mettre en lumière les différentes représentations associées à la pauvreté induites par la législation. Nous avons donc vu cette catégorie passer de criminels, à objets de politiques d'assistance jusqu'à, finalement, sujets avec des droits, dont celui à l'aide sociale mais sous certaines conditions, et au-delà de sujets de ce droit conditionné, de sujets de droits universels à vivre dans la dignité. Dès lors, il est important

¹⁹Site de Bruss'Help : <https://brusshelp.org/index.php/fr/?Itemid=1402>, consulté le 24 novembre 2023.

de mettre en lumière les luttes menées pour faire respecter et rendre effectifs ces droits constitutifs de la dignité humaine.

Le retour historique nous a également permis de mettre en lumière une série de tensions qui ont structurées le champ du traitement du sans-abrisme depuis le moyen-âge jusqu'à aujourd'hui. Entre des logiques de mise à l'écart puis d'intégration, des conflits sur la nécessité de solutions d'urgence ou/et de solutions durables, des dispositifs collectifs puis de plus en plus individuels, cette revue historique nous permet de situer notre question de recherche dans une histoire longue, traversée par différents paradigmes, qui se sont succédé et ont coexisté.

Dans le cadre de cette recherche, il est essentiel d'aborder l'influence de ces grands changements historiques sur les débats qui continuent aujourd'hui d'habiter le secteur du sans-abrisme, et qui sont à la base de notre problématique. Il s'agit ici de voir, dans une perspective historique, comment cette tension entre collectif et individuel a été traitée tout au long de l'histoire pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

2.1. Tensions entre différents dispositifs

Rappelons que les premiers asiles de nuit à Bruxelles du début du XXe opéraient sur le mode de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'urgence : un abri pour quelques jours (maximum 5 au début, réduit à 3 par la suite) dans des centres pouvant accueillir pour certains, jusqu'à 100 individus.

C'est avec le passage vers un modèle plus proche des maisons d'accueil actuelles que la question de la collectivité commence à se poser. Ainsi, nous avons ci-dessus mis en exergue en quoi le caractère collectif des structures est souvent considéré comme un élément de la réinsertion dans une communauté qui permet de « *tisser des liens, sortir de la solitude et de se confronter aux autres* » (De Backer, 2008, p.102).

La maison d'accueil reste la référence jusqu'à, nous l'avons vu, l'apparition du SAMU social. Basé sur un modèle d'urgence sociale, le modèle du SAMU social ne remet pas en cause le modèle d'intervention sociale dominant jusque-là, il vient combler les manques que celui-ci ne peut remplir. Les deux modèles d'interventions ne remplissent pas les mêmes missions et se complètent.

C'est en 2013 que s'opère le plus grand revirement en matière d'intervention sociale mais aussi d'orientation politique en matière de traitement du sans-abrisme avec l'émergence du modèle Housing First. Importé directement des États-Unis et expérimenté dans un grand nombre de pays européens, ce modèle d'accompagnement a suscité un grand intérêt par son fort taux de réussite pour aider les personnes les plus désocialisées à se stabiliser dans un logement (Wagener et al., 2022)²⁰.

Ce programme vise principalement à héberger directement les personnes sans-abri présentant une combinaison de longues périodes en rue, de fortes dépendances et de problèmes de santé mentale et/ou psychiatriques. Se fondant sur l'efficacité de dispositifs spécifiques destinés aux individus les plus vulnérables, au-delà de la gestion de l'urgence, de nombreuses initiatives ont émergé en Europe, soutenues notamment par la FEANTSA. Cette dynamique a conduit à la démonstration que d'autres modèles de politiques publiques étaient envisageables. L'émulation observée dans les pays européens et nord-américains a favorisé l'émergence d'innovations à différents niveaux, notamment en ce qui concerne la perception du sans-abrisme, les approches d'intervention dans le secteur, ainsi que les dispositifs liés aux politiques sociales, sanitaires et de sécurité. Parallèlement, le domaine de la recherche académique a également bénéficié d'un nouvel élan grâce au financement de nombreux travaux de recherche appliquée et approfondie. (Wagener, 2024).

Rappelons que le modèle Housing First s'inscrit dans l'approche par les droits car il prône l'accès à un logement stable comme condition à l'exercice d'autres droits. Le droit à un logement, par sa dimension inconditionnelle, ne doit plus être effectif en fin de parcours lorsque la personne a « prouvé » qu'elle était capable d'habiter, mais être à la base de tout accompagnement psycho-médicosocial.

²⁰ Toutes les références notées comme telles font référence au rapport de recherche de l'évaluation de l'expérimentation affiliation sociale dont j'ai pris part. Pour voir l'entièreté du rapport : WAGENER M., HERMANS K., ARTOIS P. & AL (2022), Evaluation collaborative des processus de réaffiliation sociale dans le Housing First Belgium, Rapport de recherche, SPP Intégration Sociale, décembre 2022, 204p.

L'enthousiasme autour de ce nouveau modèle, qui, jusqu'ici, a montré des résultats favorables²¹, a amené également une remise en question du vieux modèle dit « en escalier ». A l'opposé de cette logique, le modèle Housing First remet en question la vision des personnes sans-abri « *considérées à la fois comme des malades mentaux et des incapables, mais aussi comme des personnes capables de faire consciemment de "mauvais" choix qui provoquent et entretiennent leur absence de chez-soi (Carlen, 1994 ; Lyon-Callo, 2000 ; O'Sullivan, 2008)* » (Pleace, 2013, p.330). Dans cette représentation, la seule manière de sortir les personnes du sans-abrisme serait de traiter leurs « mauvaises habitudes » et leurs problèmes de santé. Une fois cela accompli, elles seraient « récompensées » par un accès au logement. Le Housing First, lui, est vu comme un dispositif qui respecte le choix des personnes. Dès lors, un des principes de base est la séparation stricte du logement et de l'accompagnement. Chacun a droit au logement, quelles que soient ses manières de vivre.

On ne peut penser ce nouveau modèle sans voir les liens avec les évolutions politiques et sociétales de ces dernières décennies. Ainsi, Busch-Geertsema dit à ce propos que : « *le logement d'abord a suscité beaucoup d'intérêt en Europe pour un certain nombre de raisons. En tant que philosophie, il est conforme aux développements importants dans d'autres domaines de l'aide sociale pour les personnes ayant besoin d'un soutien (malades mentaux, personnes âgées fragiles, jeunes vulnérables) tels que (Edgar et al., 2000) :*

- *La désinstitutionnalisation et décentralisation*
- *La normalisation des conditions de vie (y compris les conditions de logement)*
- *L'individualisation de l'accompagnement*
- *Le passage d'un accompagnement centré sur le lieu (logement accompagné) à un accompagnement centré sur la personne (accompagnement dans le logement) »* (2012, p.211).

Ainsi, nous pouvons voir que le dispositif Housing First repose sur un accompagnement individuel, centré sur la personne tout en se détachant, du moins en théorie, des politiques

²¹ Pour en savoir plus sur l'impact de la production de données dans l'élaboration de politique basée sur les preuves, cf. STANHOPE V. & DUNN K. (2011) « The curious case of Housing First: The limits of evidence based policy », *International Journal of Law and Psychiatry, Public Health and Policy Perspectives for Psychiatry and Law*, 34, n°4: 275-82.

néo-libérales de la prise en charge individualisées des personnes précarisées par son caractère d'inconditionnalité du droit au logement.

Cependant, comme le fait Gardella dans son dernier livre publié en 2023, *La solidarité individualiste : L'assistance moderne aux sans-abri et ses pathologies*, il est important de rapporter l'évolution des politiques en termes d'assistance aux personnes sans-abri à l'évolution « *morphologique* » de la société : « *l'assistance aux sans-abri n'existe pas indépendamment de la société dont elle fait partie* » (Gardella, 2023, p.120). Ainsi, la naissance de modèles tels que le Housing First doit également être replacé dans le contexte de la société actuelle, dans laquelle les notions d'individualité et de singularisme ne cessent de prendre de l'ampleur.

La contractualisation au fondement de l'État social actif induit l'idée de la responsabilité individuelle de ce qui nous arrive. Comme l'énonce Martucelli : « *En fait, il est plus exact de dire qu'il y a une personnalisation de l'injustice. Ce processus est d'ailleurs fortement alimenté par l'installation, tous azimuts, et dans presque tous les domaines sociaux d'un nouveau mécanisme d'inscription subjective de la domination – la responsabilisation. Elle suppose que l'individu se sente, toujours et partout responsable, non seulement de ce qu'il fait (notion de responsabilité) mais de tout ce qui lui arrive (principe de responsabilisation) (...) La responsabilisation se situe à la cause d'une exigence généralisée d'implication des individus dans la société et à la base d'une philosophie à intérioriser, sous forme de faute personnelle, leur situation d'exclusion ou d'échec* » (Martucelli, 2006, pp.272-273).

Pour les tenants du dispositif Housing First, celui-ci se détacherait de cette logique qui sous-entend un devoir de travailler sur sa situation et son intégration afin de bénéficier d'une aide. Il serait entièrement basé sur le libre arbitre des personnes de travailler ou non sur leur santé et/ou consommation²².

²² Rappelons que le Housing First a été pensé pour un public de personnes sans-abri « chroniques » qui ont un long passé à la rue et des problèmes d'assuétude ou/et de santé mentale. Ces profils seraient, par leur complexité, les plus éloignés des dispositifs d'aide dits « classiques » et donc les moins propices à pouvoir retrouver un logement dans le cadre du modèle « en escaliers ».

Cependant, Hansen L fstrand et Juhila (cit  ici par Padgett) dans leur article²³ soutiennent que le suppos  choix ne peut  tre d connect  d'une « *man re lib rale avanc e de gouverner les sujets* » (p.49) dans les soci t s occidentales caract ris es par une pr somption de choix rationnel et d'agence individuelle. Les auteurs concluent que les programmes HF - qu'elles le veuillent ou non - refl tent le principe du lib ralisme avanc  selon lequel "les sujets sont gouvern s de mani re   ce qu'ils fassent des choix responsables" (p.47). En cons quence, les mauvais choix, par exemple la violation des accords de location, peuvent conduire   l'exclusion du programme. » (Padgett, 2013, p.342).

Ainsi, selon ces auteurs, le programme Housing First refl te, lui aussi, un changement dans le traitement des probl mes sociaux qui se d placent petit   petit d'une responsabilit  collective   une responsabilit  individuelle. Dans un tel contexte, les travailleurs sociaux deviennent gestionnaires de dossiers qui travaillent sur des « cas particuliers » et on observe que les dispositifs d'aide d placent petit   petit leurs interventions vers la recherche de solutions  galement individualis es.

2.2. Tensions entre diff rents paradigmes

Nous avons, dans un premier temps, examin  le processus d crit ci-dessus sous le prisme des dispositifs d'aide aux personnes sans-abri. Cependant, il est important de le situer dans une dimension politique plus globale, et dans un changement de paradigme de la r int gration sociale. Ainsi, il est int ressant de constater que la cat gorie des personnes sans-abri, en tant qu'objet de politiques sociales sp cifiques, a rejoint d'autres cat gories de personnes pr caris es en termes de responsabilisation   l' gard de leur situation.

D'une question de logement, la question du sans-abrisme a int gr  les politiques plus globales d'insertion sociale et la repr sentation et le traitement des personnes sans-abri se sont par l -m me transform s.

L'outil le plus parlant pour mettre en lumi re ce processus   l' uvre est l'obligation de signer un Projet Individualis  d'Int gration Sociale (PIIS) pour tous les b n ficiaires du revenu d'int gration (RI). Ce contrat r git les objectifs d'int gration sociale, donc les

²³ HANSEN L FSTRAND, C. AND JUHILA, K. (2012) "The Discourse of Consumer Choice in the Pathways Housing First Model", *European Journal of Homelessness* 6(2) pp.47-68.

efforts et les démarches que le demandeur s'engage à faire pour améliorer sa situation. En contrepartie, le CPAS s'engage à l'aider et à l'accompagner dans ce processus. Ce projet porte de préférence sur l'insertion professionnelle et, si celle-ci ne semble pas réalisable, sur l'insertion sociale. Le non-respect de ce contrat amène une sanction : le retrait du RI pour un mois ou 3 mois en cas de récidive.

Ainsi, en lien avec le précédent chapitre, Abraham Franssen souligne que le bénéficiaire « *n'est plus tant défini comme un ayant droit à la solidarité collective pour un risque collectif dont il serait victime que comme un inadapté, qui porte une partie de la responsabilité de son état, et surtout de sa sortie, et dont il faut renforcer les moyens et les stimuli à la participation aux conditions du marché de l'emploi.* » (Franssen, 2016, p.2).

Les personnes habitant dans une structure d'hébergement pour personnes sans-abri sont majoritairement bénéficiaires du revenu d'intégration. C'est d'ailleurs souvent la première démarche administrative effectuée par les travailleur.euses sociaux.ales quand ce n'est pas encore le cas. Ainsi, elles font partie des catégories concernées par l'élaboration d'un PIIS.

Cependant, si nous pouvons voir ce PIIS comme le renforcement des mesures d'activation et de la responsabilisation des bénéficiaires, il est aussi défini comme un outil d'*empowerment* des individus. Parce qu'ils définissent eux-mêmes leurs souhaits, besoins, aptitudes et objectifs, les bénéficiaires sont au centre des mesures mises en place pour les aider et ils sont considérés comme capables de résoudre leurs problèmes. La relation avec l'intervenant.e social.e vise à sortir du paternalisme pour s'inscrire dans la coopération. La notion d'« *empowerment* » ou de « développement du pouvoir d'agir » est alors mise au centre de ces pratiques. L'individu n'est plus juste défini par la catégorie sociale à laquelle il appartient mais comme une personne avec ses propres capacités, besoins, attentes, etc.

En outre, nous l'avons vu dans ce chapitre, la réinscription des pauvres dans la société à partir de l'expression de leur autonomie n'a pas toujours représenté le modèle culturel normatif. Pendant longtemps, les pauvres étaient objets de charité plus que sujets de l'intervention à leur égard, en qualité d'êtres humains égaux et capables, comme tout un

chacun, de retrouver une autonomie et de s'inscrire dans les logiques d'intégration sociétales.

De manière plus globale, cette dualité entre appartenance à un collectif et revendication d'une individualité sera au cœur de cette thèse. Nous reviendrons donc sur cette dualité dans le chapitre 3 qui s'intéressera aux sociologies de l'individuation, afin de comprendre en quoi ces changements de vision de l'intégration sociale ont un impact sur les pratiques professionnelles des travailleur.euses sociaux.ales.

CHAPITRE 3 : THÉORIES DE LA DÉSAFFILIATION ET DU LIEN SOCIAL

Dans ce troisième chapitre, nous aborderons les différentes théories à partir desquelles nous envisageons, d'une part, le processus de désaffiliation associé au sans-abrisme et, d'autre part, le lien qui unit les individus à la société. En effet, nous considérons que le travail de réaffiliation sociale qui sous-tend le travail social ne peut être pensé sans considérer le contexte social et sociétal duquel il émane. Autrement dit, le travail social qui s'attèle à relier les individus à la société ne peut être compris sans une compréhension plus globale de ce contexte et du lien entre les normes dominantes de la société et les pratiques professionnelles qui visent à y intégrer les personnes qui s'en écartent.

1. Les théories de la désaffiliation sociale

Dans un premier temps, et afin d'éclaircir le sujet principal de la thèse, il est indispensable de définir ce qui est entendu par « sortir du sans-abrisme ». En effet, si aujourd'hui le terme utilisé pour définir les personnes dans cette situation fait directement référence à la question de l'habitat et du logement, il est couramment entendu que les trajectoires de vie menant à une situation de sans-abrisme sont déterminées non pas seulement par la perte d'un logement, mais également par des ruptures sociales qui interviennent à un moment de la vie et qui amènent les personnes à une situation de désaffiliation sociale. Déjà en 2001, Rea et Schmitz affirmaient que « *le sans-abrisme et l'absence de chez-soi sont davantage que l'absence d'un toit. C'est une forme extrême de pauvreté qui prive des individus d'une combinaison de ressources matérielles et immatérielles, avec pour résultat un manque de revenus, de logement, de soins de santé, de confort, de sécurité, de relations, de respect, de reconnaissance, d'appartenance, ...* » (2001, p.3). Dès lors, la sortie du sans-abrisme nécessite de mettre en place un processus inverse, un processus de « réintégration sociale » ou de « réaffiliation sociale ». Si le concept de désaffiliation sociale a souvent été mobilisé en sociologie, le terme qui en serait à la fois son antagoniste et sa solution, quoique souvent utilisé dans le secteur de l'action sociale, reste peu défini ou analysé dans les travaux scientifiques. Il est donc important de revenir sur la signification de concepts tels que celui de « désaffiliation sociale », avant de s'interroger sur ce qu'on entend par « réaffiliation sociale » et de pouvoir envisager et analyser la sortie du sans-abrisme en tant que processus.

1.1. Robert Castel et la désaffiliation sociale

La désaffiliation sociale a été analysée par Castel comme un processus (Castel, 1995). Ce processus, défini comme un décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit, n'est pas seulement lié à une perte économique. S'il est indéniable que la pauvreté économique intervient dans toutes les trajectoires menant au sans-abrisme comme un élément déterminant, celle-ci ne mène pas pour autant à un processus de désaffiliation. Il existe en effet d'autres groupes en situation de précarité économique, parfois mêmes définis comme publics-cibles de certaines politiques sociales, qui bénéficient de l'aide des services sociaux, les empêchant de se désaffilier totalement.²⁴

Selon Castel (1995), référence incontournable lorsqu'on aborde la désaffiliation sociale, cette dernière se construit à partir de deux axes : l'axe intégration/non-intégration par le travail et l'axe intégration/non-intégration par les liens sociaux. En partant de ces deux axes, Castel définit donc 4 zones dans lesquelles se positionnent chacun des individus formant la société.

De manière plus détaillée, chacun des axes se subdivise en 3 zones :

- Travail stable/travail précaire/non-travail
- Insertion relationnelle forte/fragilité relationnelle/isolement social

En croisant les axes, trois zones principales se détachent : premièrement, la zone d'intégration qui se caractérise par un travail stable et une insertion relationnelle forte ; deuxièmement, la zone vulnérable qui se caractérise par un travail précaire et une fragilité relationnelle ; et troisièmement une zone de désaffiliation, zone d'un double décrochage, par rapport au travail et par rapport aux liens sociaux.

Selon l'auteur, c'est de cette dernière zone que l'image de la personne sans-abri est représentative.

²⁴ L'auteur pointe deux effets pervers de cette définition de public-cible : d'abord son caractère stigmatisant, mais également l'augmentation du nombre de personnes ne correspondant à aucune de ces étiquettes, sinon à chacune de celles-ci à certains moments, amenant une difficulté à les prendre en charge, à un niveau institutionnel et professionnel.

Castel ajoute ensuite une quatrième zone, la zone d'assistance, dans laquelle s'intègrent les personnes invalides, qui ne peuvent pas travailler et qui bénéficient donc d'un traitement différent de celui réservé aux personnes sans-abri.

L'ouvrage de Castel, paru en 1995, analyse le processus de désaffiliation des individus à partir de l'État providence dans les années 70.

A ce moment, « *la situation des pays européens paraissait marquée par la stabilisation de la zone de vulnérabilité. La marginalité était alors un facteur résiduel dans une formation sociale globalement intégrée* » (Castel, 1995, p.16) et dans laquelle la plupart des plus démunis étaient pris en charge.

Au-delà du déficit d'inscription dans les réseaux de protection rapprochée (les liens sociaux), les « désaffiliés » étaient également exclus des « *formes collectives de protection* » (Castel, 1995) et en particulier de la Sécurité sociale qui s'est développée dans le cadre du salariat, dans une période d'essor économique²⁵ où l'emploi salarié stable – grâce, notamment à des contrats à durée indéterminée - est accessible à un grand nombre d'individus. Par ailleurs, la protection sociale assurée aux travailleurs par le statut de salarié devient la norme en termes de droits sociaux et, plus spécifiquement, de Sécurité sociale. Cette dernière s'élargit donc à d'autres catégories que les travailleurs salariés.

Cet élargissement par une forme d'universalisation des droits, jusque-là réservés aux travailleurs, permet de contrôler, voire de réduire, la zone de vulnérabilité, réduisant la zone de désaffiliation à une minorité de marginaux qui continuent à « échapper » aux différentes formes de protection sociale. Nous sommes alors dans une période de quasi-plein-emploi et de croissance économique. Cette exclusion des protections pourtant larges renforce la stigmatisation du statut marginal des personnes qui en sont victimes.

Depuis, et déjà en 1995, la situation socio-économique s'est dégradée et avec elle, la condition salariale. En effet, depuis les années 70, on assiste au développement d'un

²⁵ Les Trente Glorieuses désigne la période entre 1946 et 1975, caractérisée par une forte croissance économique et l'amélioration des conditions de vie dans les pays dits développés, majoritairement membres de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique).

chômage massif et à une précarisation des conditions de travail et salariales : moins de CDI, augmentation des emplois précaires (intérim, CDD, emplois à temps partiels, etc.). Corollairement, les mécanismes de protection sociale tendent à s'affaiblir avec comme conséquence, l'élargissement de la zone de vulnérabilité. Couplée à un isolement social croissant au sein de la société, la précarité liée non plus seulement à l'absence d'emploi mais au travail lui-même augmente considérablement le risque qu'ont des individus de basculer dans un processus de désaffiliation. Dans un tel contexte, l'insertion par le travail, même si elle reste la norme dans les politiques sociales de réinsertion, est de plus en plus questionnée.

Pour autant, chez Castel, les concepts de désaffiliation et de réaffiliation (qui se comprend comme le « faire le chemin inverse de la désaffiliation », c'est-à-dire se réaffilier par le travail principalement et, par-là, recréer des liens sociaux avec la société) sont à considérer dans une dimension collective qui s'analyse en termes de politiques publiques, mais également en termes de valeurs communautaristes dont serait imprégnée la société.

Aujourd'hui, à l'ère de l'État social actif et de l'individualisation des responsabilités ainsi que des prises en charge, la question de la réaffiliation par le travail comme facteur d'intégration à une communauté mais également par l'appartenance à un collectif est mise à mal. *« Avec cette idée de continuum allant de l'intégration à la désaffiliation, l'affaiblissement du lien social, qui est donc le résultat de la précarisation de l'emploi et de chômage massif et la fragilisation du sentiment d'appartenance collective ou communautaire, est "un défi qui interroge, remet en question la capacité d'une société [...] à exister comme un ensemble lié par des relations d'interdépendance" »* (Hamzaoui, 2007, p.36).

Castel analyse le changement et l'accélération des situations de désaffiliation au regard de la dégradation de la société salariale dans laquelle le travail est au fondement des protections sociales, avec l'émergence de ce qu'il nomme la « propriété sociale ». Dans ce contexte, les membres sont alors assurés d'un minimum de ressources qui leur permettent d'avoir une certaine indépendance. L'effritement de la société salariale s'accompagne de celui de l'État social qui se transforme en un État social-assistant : *« Au lieu d'être le maître d'œuvre de l'intégration sociale de tous les citoyens procédant à travers*

des régulations générales et des droits homogènes à vocation universelle, il s'impliquerait de plus en plus dans des opérations ciblées, localisées, en appelant à la participation active des différents partenaires sociaux et des usagers eux-mêmes. » (Castel, 2009, p.239).

Plus tard, Castel revisitera sa théorie en prenant en compte les évolutions ultérieures. Il dira à cet égard qu'« *un principe d'individualisation traverse les différents secteurs de l'organisation du travail aussi bien que des protections tirées de l'emploi : individualisation des tâches, des postes de travail, des carrières professionnelles, multiplication des types de contrats de travail... Un nombre croissant d'individus cesse d'être inscrit dans les régulations collectives de la période dite « fordiste » de l'organisation du travail. Il appartient de plus en plus à l'individu lui-même de s'investir personnellement, d'affronter la concurrence, de faire la preuve de ses compétences en prenant des risques, de gérer lui-même sa carrière et d'assurer son avenir au lieu d'être soutenu par les grandes régulations collectives que représentaient les collectifs de travail, les syndicats de masse, les conventions collectives, les systèmes universalistes de protection sociale... » (Castel, 2003, p.24).*

Conscient de l'effritement des dispositifs et collectifs de protection nés de la société salariale, Castel pointe dès le début des années 2000, la crise identitaire qui pourrait en résulter mais également la difficulté de réaffilier par le travail, au niveau tant matériel que symbolique.

1.2.Serge Paugam et la disqualification sociale

En 1991, Paugam introduit la notion de disqualification sociale, proche de celle de désaffiliation sociale. En effet, les deux concepts s'intéressent aux liens sociaux et à la fragilisation de ceux-ci dans la société contemporaine et ce, en corrélation avec la situation socio-professionnelle. Cela étant dit, si Castel base uniquement son analyse sur la transformation de la condition salariale et de la protection sociale, Paugam lie plus formellement la question de l'intégration sociale par la situation socio-professionnelle à une dimension identitaire et de reconnaissance sociale. En effet, il définit d'emblée la pauvreté comme un phénomène ne se limitant pas à une dimension économique et matérielle, mais comme une situation impliquant un statut social dévalorisant et dévalorisé. C'est sur l'expérience vécue de cette position sociale que va se baser principalement son ouvrage.

Tout comme Castel, Paugam identifie dès 1991, année de la sortie de son ouvrage « *La disqualification sociale* », la question de la nouvelle pauvreté. « *Au cours de cette décennie, les services d'action sociale ont vu croître les demandes d'aide financière. Alors que les travailleurs sociaux avaient l'habitude d'intervenir auprès de familles jugées inadaptées, désignées comme "familles lourdes" ou "cas sociaux", ils ont vu arriver dans leurs services des jeunes sans ressources issus de familles jusque-là sans problèmes, des personnes refoulées du marché de l'emploi et progressivement précarisées. Autrement dit, la "nouvelle pauvreté" était en grande partie liée à l'érosion de la protection sociale pour des franges de plus en plus nombreuses de la population. Mais cette pauvreté n'était pas seulement d'ordre monétaire. Elle touchait le cœur même de l'intégration sociale - à savoir, la stabilité de l'emploi. De ce fait, elle se traduisait le plus souvent par une pauvreté relationnelle, des problèmes de santé, des difficultés d'accès au logement.* » (Paugam, 1991, p.10).

Dès lors, la précarité touche de plus en plus de monde, et les personnes touchées par un processus de désaffiliation ou, dans ce cas-ci, de disqualification, ne sont plus seulement les individus qualifiés à l'époque « cas sociaux ». Ceci est intimement lié, à l'instar de Castel, à la fragilisation de la Sécurité sociale, par le biais des changements économiques.

Un deuxième point sur lequel il est important de mettre l'accent, c'est la place de l'activité socio-professionnelle dans la vie sociale des individus. En effet, si Castel distinguait l'axe de l'activité socio-professionnelle de celui des liens sociaux, Paugam lui, va mettre l'accent sur la corrélation entre la perte d'un emploi et la perte de liens sociaux. « *Avec la perte de l'emploi, l'ouvrier ne perd pas seulement son salaire, il perd son statut de travailleur, son organisation du temps et de l'espace, sa sociabilité au café, ses relations avec les copains à la fin de la journée. Parce que le déclassement est une épreuve humiliante, il bouleverse les relations avec autrui et incite au repli sur soi. Même les relations au sein de la communauté familiale peuvent en être affectées, tant il est difficile pour certains d'admettre qu'ils ne sont pas à la hauteur de ce qu'eux-mêmes voudraient être pour leur entourage. Le déclassement professionnel se conjugue alors à une désintégration familiale et approfondit le sentiment de culpabilité.* » (Paugam, 1991, p.50). Le chômage devient alors aussi facteur de désocialisation et de ruptures de liens sociaux.

On voit donc, et c'est en cela que l'œuvre de Paugam apporte un nouveau regard, que la perte d'un emploi n'a pas seulement des conséquences en termes matériels ou financiers mais également en termes de statut social. En effet, selon Paugam, « *les pauvres ne sont pas seulement privés de ressources économiques, ils exercent aussi peu d'influence sur le pouvoir politique et leur respectabilité correspond généralement à leur position sociale inférieure.* » (Paugam, 1991, p.63).

De nouveau, il est important de souligner qu'aujourd'hui, il est difficile de compter sur la seule intégration par le travail comme vecteur d'affiliation sociale. Au vu du marché de l'emploi et de la proportion croissante de la population touchée par le travail instable, précaire, ou l'absence de travail, d'autres liens jouent aujourd'hui un rôle intégrateur.

Paugam va identifier 4 types de liens spécifiques qui jouent un rôle de reconnaissance et de protection. « *La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres.* » (Paugam, 2008, p.64).

Définition des différents types de lien en fonction des formes de protection et de reconnaissance

Types de lien	Formes de protection	Formes de reconnaissance
Lien de filiation (entre parents et enfants)	Compter sur la solidarité intergénérationnelle Protection rapprochée	Compter pour ses parents et ses enfants Reconnaissance affective
Lien de participation élective (entre conjoints, amis, proches choisis...)	Compter sur la solidarité de l'entre-soi électif Protection rapprochée	Compter pour l'entre-soi électif Reconnaissance affective ou par similitude
Lien de participation organique (entre acteurs de la vie professionnelle)	Emploi stable Protection contractualisée	Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle
Lien de citoyenneté (entre membres d'une même communauté politique)	Protection juridique (droits civils, politiques et sociaux) au titre du principe d'égalité	Reconnaissance de l'individu souverain

« Ces quatre types de liens sont de nature différente, mais ils ont deux fondements communs. Ils apportent tous aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaires à leur existence sociale. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. Ces quatre types de liens sont complémentaires et entrecroisés. Ils constituent en quelque sorte, par leur entrecroisement, le tissu social qui enveloppe l'individu. » (Paugam, 2008, p.72).

Selon Paugam, chacun de ces liens peut être rompu et la rupture de l'un, même s'il peut être d'ordre individuel, amène souvent un risque de ruptures cumulatives qui peuvent entraîner une rupture totale des liens qui attachent un individu à la société.

Pour chaque type de lien, Paugam détermine un type de société qui s'y rattache. Ainsi, il considère que nos sociétés productivistes sont principalement dominées par l'intégration socio-professionnelle. Or, l'état du marché du travail empêche un grand nombre d'individus d'accéder aux formes de reconnaissances et de protections qu'implique un travail stable. Dès lors, l'affiliation sociale se joue de plus en plus sur les autres types de liens, comme l'explique Paugam : *« Dans une société productiviste, l'intégration repose en grande partie sur l'activité professionnelle qui assure tout à la fois sécurité matérielle et financière, relations sociales, organisation du temps et de l'espace et "identité au travail". C'est la raison pour laquelle on peut dire que le chômage n'est pas seulement la privation d'une activité et d'un salaire, mais d'un statut social. Confrontés au risque de dérive de ces populations peu ou mal intégrées par l'emploi, les professionnels du social et les organisations concernées directement ou indirectement par l'action sociale posent à leur manière la question de l'insertion sociale et professionnelle. Lorsque l'emploi ne joue plus son rôle intégrateur pour une part croissante de la population, l'enjeu des politiques de lutte contre la pauvreté est surtout de recréer le lien social et de remobiliser collectivement les individus et les ménages en imaginant, pour compenser l'augmentation du chômage et la "désacralisation" des grandes institutions - Eglise, partis politiques, syndicats, etc. -, d'autres instruments de socialisation en dehors de la sphère des rapports professionnels. Les orientations de l'intervention sociale débordent aujourd'hui la sphère traditionnelle de*

l'assistance. Parce qu'elles touchent au problème de l'intégration, au sens sociologique, et par conséquent au problème du lien social, elles révèlent une des dimensions essentielles des sociétés modernes contemporaines. » (Paugam, 1991, p.223).

1.3. De Gaulejac et Leonetti et la désinsertion sociale

Le constat de l'augmentation des personnes en situation de « *désinsertion sociale* » est également posé par De Gaulejac et Leonetti en 1994. Les sociologues vont identifier plusieurs facteurs qui, selon eux, expliquent le processus d'exclusion sociale et son développement.

Le premier facteur est d'ordre économique. Il se réfère à la perte d'emploi qui, dès les années 80, s'accélère en raison de restructurations et de délocalisations mais aussi d'innovations techniques et technologiques qui réduisent la main d'œuvre nécessaire à la production et rendent la perte d'un emploi plus durable que par le passé.

Le deuxième facteur est « *relatif aux liens sociaux* » (De Gaulejac et Leonetti, 1994, p.78). Ici, les auteurs pointent les réseaux de proximité et liens sociaux de plus en plus distendus qui devraient alors être contrebalancés par un État qui protège (par les aides sociales, par exemple) pour veiller au maintien d'une certaine cohésion sociale. Les auteurs regrettent un État incapable de remplir son rôle de « *régulation des conflits et compensation des inégalités* » (Ibid.). En effet, même s'ils reconnaissent pourtant le rôle de « *limitation de dégâts* » que joue l'État, il dénonce une « *action paradoxale, qui le restera, tant qu'elle sera relayée sur le plan symbolique par des normes et des valeurs qui stigmatisent les perdants* » (Ibid.).

Cela nous conduit au troisième facteur, celui d'ordre symbolique. Il s'agit ici de la définition normative d'une société de ce qui est sans utilité et sans valeur, « *ce sont les exigences normatives de la société - en matière de réussite professionnelle, de standards de consommation, d'épanouissement sexuel et personnel - qui entraînent les individus défailants dans la dévalorisation et dans la honte de soi qui paralyse.* » (De Gaulejac et Leonetti, 1994, p.78).

Afin d'expliquer le processus de désinsertion, les auteurs proposent d'articuler une théorie déterministe, qui postule que les individus qui ont le moins accès aux ressources

économiques et culturelles sont plus susceptibles de subir ce processus, à une théorie des stratégies individuelles et de la capacité d'un individu à surmonter les épreuves. Ce sont ces stratégies mises en place qui pourront éventuellement permettre aux individus de sortir de ces situations de désinsertion sociale. La composante symbolique de la désinsertion sociale et la capacité de la contourner ou de s'en défendre aura un impact positif ou négatif dans les trajectoires des personnes.

Enfin, s'il est évident que la trajectoire personnelle intervient dans le processus de désinsertion, les auteurs rappellent que « *tout individu, chacun de nous, a ses vulnérabilités affectives, ses fêlures secrètes prêtes à se rouvrir à l'occasion d'une crise. Le rôle du système social pourrait - devrait - être de soutenir les individus lors de ces crises, de leur donner les moyens de trouver ou retrouver une place, plutôt que de rendre leur rupture irréversible.* » (Ibid., p.82).

Si cette théorie nous intéresse, c'est qu'elle vient mettre la notion de la norme sociale au cœur des trajectoires de désaffiliation. Or, et ceci nous amène au chapitre suivant, le respect de la norme et des valeurs qui y sont associées est centrale dans les trajectoires de désaffiliation mais également dans celles de réaffiliation.

2. Modernité et individuation

Les différentes théories abordées ci-dessous sont éclairantes dans le cadre de cette thèse parce qu'elles viennent mettre en exergue les processus en œuvre dans la désaffiliation sociale. Par ailleurs, elles intègrent dans l'analyse de ce phénomène la dimension collective : la désaffiliation ne relève pas uniquement de la trajectoire individuelle mais également de processus sociaux qui touchent de nombreux individus et qui résultent d'une forme de déstructuration de la société. Le lien à la société est défini par une situation socio-professionnelle qui fournit des ressources matérielles indispensables et des protections sociales qui constituent un filet de sécurité pour réduire le risque de « tomber » dans une situation de sans-abrisme. Mais une situation socio-professionnelle renvoie aussi de manière directe à une position sociale, donc à une identité et à un groupe social qui constitue une seconde ressource dans des situations difficiles.

La question du lien social et de ses modifications ne peut se penser en dehors de l'avènement des sociétés modernes et de ce qu'on appelle en sociologie les théories de la modernité. Les supports collectifs se fragilisant, la condition sociale moderne (Martuccelli, 2017), pour reprendre les termes de Martuccelli, opère un glissement vers l'individu et sa singularité. Ainsi, être affilié ou intégré socialement dépend de plus en plus de la capacité des personnes de devenir sujet et acteur de leur propre vie.

Afin de comprendre le passage d'une société qui prend encore en compte l'aspect collectif de la réaffiliation et la responsabilité des facteurs socio-économiques à une société dans laquelle la réaffiliation des personnes est imputée aux individus eux-mêmes, il nous faut passer en revue les différentes théories de l'individuation. Nous commencerons par analyser les théories de Georg Simmel sur les interactions sociales dans la ville contemporaine. Dans un second temps nous nous intéresserons à trois sociologues théoriciens de cette modernité avancée, Ulrich Beck, Anthony Giddens et Danilo Martuccelli.

2.1. Georg Simmel et la naissance de la sociologie de l'individuation

L'individu constitue un thème central en sociologie depuis son origine et les théories sur le rapport entre celui-ci et la société ont mis en exergue la complexité de son analyse. Tantôt soumis à des forces sociales contre lesquelles il ne peut rien, tantôt acteur de son propre destin, la relation entre les collectifs et l'individualité n'ont cessés d'être pensés.

Cette recherche vient, encore une fois, mettre en résonance (et, nous le verrons, en question) cette dualité : collectif et individuel. Afin de comprendre ce que veut dire, aujourd'hui, d'être un individu dans la société moderne et de faire partie d'un collectif dans cette société, il nous faut revenir sur la sociologie de l'individuation et aborder les théories sociologiques qui traitent des transformations sociales et culturelles contemporaine du lien entre l'individu et la société.

Un des premiers auteurs à avoir abordé au début du XXe la question de l'individualisation est Georg Simmel. Grand penseur allemand du XXe siècle, il s'est beaucoup intéressé aux relations entre les individus et les groupes sociaux dans les sociétés modernes. Sa vision de la modernité est complexe et nuancée, mettant en avant à la fois les aspects positifs et négatifs de la vie dans les sociétés modernes. Ses écrits offrent une compréhension riche

des dynamiques sociales et culturelles propres à la modernité avancée et met en lumière la manière dont les individus peuvent développer une certaine forme d'individualité au sein de celles-ci, individualité qui peut être contraignante mais également libératrice.

Ainsi, Simmel, dans son livre de 1903 sur la ville soutient la théorie que la ville moderne est différente d'autres types de formations sociales (comme la famille ou la société féodale) par la nature des interactions entre les individus. Selon lui, la division du travail et l'introduction de l'argent produisent une interdépendance accrue des individus, constitutive d'une différenciation des fonctions et donc d'une division du travail accrue tandis que l'argent va « *dépersonnaliser et objectiver les échanges* » (Wagener, 2013, p.318).

Cette interdépendance des individus de plus en plus prégnante (tant en extension qu'en intensité) est à la base de l'individuation. Cette intensification des relations sociales va de pair avec une dépersonnalisation de celles-ci. Comme l'expliquent Colliot et Thélène, « *le fait que, pour chacun, le nombre des "autres" dont il dépend, quand il produit ou quand il consomme, s'étend bien au-delà de ceux qu'il peut connaître, se paye d'une disparition de la personnalité des autres (et de lui-même pour les autres) dans l'anonymat des fonctions sociales.* » (2012, p.211). Les relations sociales deviennent donc impersonnelles et anonymes.

A une époque où la montée de l'individualisme est critiquée, de crainte de la dissolution de la solidarité collective et du délitement de la société, Simmel décèle aussi dans cette individuation un élément positif. En effet, selon lui, les relations sociales plus distantes permettent une plus grande liberté : « *[...] la grande ville gagne une valeur tout à fait nouvelle dans l'histoire mondiale des mentalités. Le XVIIIe siècle trouvait l'individu retenu par des liens d'ordre politique et agraire, corporatif et religieux, qui lui faisaient violence et qui avaient perdu tout sens. Ces oppressions imposaient à l'homme, pour ainsi dire, une forme "non naturelle" et des inégalités depuis longtemps injustifiées. C'est dans cette situation qu'est né l'appel à la liberté et à l'égalité - la foi dans la pleine liberté de mouvement de l'individu dans les rapports sociaux et intellectuels [...].* » (Simmel (1903) in Grafmeyer et Joseph, 2004, p.76).

Ainsi, Simmel décrit le stade le plus précoce des formations sociales comme tel : « *un groupe relativement petit avec une solide clôture contre les voisins et les étrangers - ou contre les petits groupes, de quelque manière, antagonistes - mais, en revanche, avec une cohésion d'autant plus forte ; un cercle qui n'accorde aux individus qu'une faible marge pour l'éclosion de qualités particulières, la liberté et l'autonomie de leurs mouvements. [...] la conservation de soi des très jeunes associations exige que les frontières soient fixées rigoureusement, elle exige aussi une unité centripète et, par conséquent, elle ne peut concéder à l'individu ni liberté ni particularité à l'intérieur, ni développement à l'extérieur.* » (Simmel, 1903, p.70).

L'habitant de la grande ville est donc plus libre de s'exprimer à un niveau individuel que ceux de la petite ville. La distance sociale et l'indifférence qui dictent la vie dans les villes modernes amènent une plus grande liberté, mais celle-ci revêt également un côté négatif : le sentiment de solitude et d'abandon dans la foule de cette grande ville. La liberté n'est alors pas toujours synonyme de bien-être.

D'un côté, la modernité est perçue comme libératrice, permettant à l'individu de se détacher des contraintes traditionnelles et du contrôle communautaire étroit. D'un autre côté, cette émancipation s'accompagne d'une fragmentation des liens sociaux, devenus plus impersonnels et segmentaires. Le processus de socialisation, qui était autrefois intégré dans le cadre communautaire, se produit désormais de manière éclatée à travers divers milieux sociaux spécialisés tels que le travail, la famille et l'éducation (Germain, 1997).

Les interactions sociales sont alors profondément bouleversées : une attitude « blasée » s'impose dans une perspective de protection. « *L'individu soumis à des sollicitations multiples, finit par adopter une attitude de blasé, ce qui ne revient pas à nier la diversité qui fait la ville mais à traiter les différences comme équivalentes car appréhendées de façon plus abstraite qu'affective. Ce genre d'attitude finit souvent, cependant, par nourrir une certaine superficialité dans les rapports entre citoyens.* » (Germain, 1997, p.239).

Dans un autre texte, « L'étranger », Simmel se penche plus précisément sur les relations entre les individus et les groupes en introduisant la dualité « *proximité/distance* ».

L'étranger est une figure sociale qui représente le fait d'être attaché spatialement à un groupe sans en faire partie. Ainsi, la relation sociale qu'il entretient avec le groupe est à la fois proche et distante. Ce constat peut alors être étendu à toute relation sociale, il n'y a pas deux types de relations : des proches et des distantes, mais un dosage des rapports de proximité et de distance dans chacune de celles-ci.

Cette figure est employée pour analyser les interactions de la société moderne, en particulier dans les grandes villes. Fondamentalement, la métropole réunit un grand nombre d'individus étrangers les uns aux autres. Simmel, en théorisant la société moderne par la figure de l'étranger met l'interaction au cœur de la vie sociale. L'étranger entretient des « *relations ambivalentes au sein du groupe en termes de participation et de retrait, de proximité et d'éloignement, d'engagement et d'indifférence* » (Bonnico, 2009, p.51).

Ainsi, la figure de l'étranger est caractérisée, tout d'abord, par sa grande mobilité, ce qui l'amène à avoir des relations éphémères et impersonnelles avec un grand nombre de personnes. De part cet accroissement du nombre de relations et d'interactions, le citadin est constamment sollicité, et ces sollicitations incessantes l'amènent à développer un rapport intellectuel à celles-ci et non un rapport sensible. Il lui serait impossible d'être touché par tout ce qui l'entoure, il développe une indifférence aux stimuli qui l'entourent. « *La réserve constitue un nouveau type de relations sociales entre les individus, superficiel, éphémère et segmentaire, qui leur permet de circuler au sein des mondes différents et des contacts incessants auxquels ils sont soumis quotidiennement.* » (Bonnico, 2009, p.53). Ces interactions citadines, basées sur la rencontre fortuite, liée à la configuration géographique bien plus qu'à des qualités personnelles et dépourvues de contenu sont ce que Simmel décrit comme la « *sociabilité* ».

Considéré comme un des fondateurs de l'interactionnisme, Simmel donne une place centrale aux interactions pour comprendre la vie sociale. Ses écrits vont considérablement influencer l'école de Chicago et, au sein de celle-ci, Louis Wirth dont les travaux portent sur les liens sociaux dans la ville avec, à l'instar de Simmel, l'idée que la ville crée un nouveau style de vie (« *way of life* »). Ce dernier se caractérise par deux phénomènes : les contacts sociaux se sont transformés et sont devenus plus anonymes et

utilitaires et les liens de proches à proches tendent à disparaître et le contrôle social s'affaiblit. « Dans cette "société des masses individualisées", le risque de l'isolement est central. Selon Grafmeyer et Authier, cette tension entre la diversité des rôles et l'unité de la personne est une thématique décisive dans la sociologie urbaine, et il faut voir la "personnalité urbaine" plutôt comme une construction hétérogène et évolutive au niveau individuel : "Au fil des biographies, se construisent et se redéfinissent les identités sociales, à la faveur des innombrables interactions et des multiples liens qui font du monde urbain non seulement un ensemble d'institutions et de lieux de vie, mais aussi une constellation mouvante de personnes"²⁶ » (Wagener, 2013, p.320).

2.2. Ulrich Beck et la société du risque

Un second auteur considéré comme un des premiers sociologues à théoriser ce qu'il appelle la « seconde modernité », est le sociologue allemand Ulrich Beck. Bien connu pour ses théories du risque, et souvent réduites à une sociologie des risques technologiques, il s'inscrit pourtant aussi dans la lignée des auteurs qui ont analysé le lien social.

Dans son œuvre principale, *La société du risque*, édité en 1987, Beck soutient, dans la première partie du livre, la thèse qui l'a rendu célèbre : la société moderne est transformée par la logique des répartitions des risques qui ne correspond pas à celle des répartitions des richesses. Chacun, et cela résulte de la mondialisation et de l'interconnexion sociale et technologique, est également touché par les menaces qui pèsent sur notre monde. Beck met aussi l'accent sur le fait que ces risques sont induits et produits par la modernisation même et ne sont plus, comme auparavant, simplement d'ordre naturels ou sociaux. Ils sont globaux et menacent l'ensemble de l'humanité, et même les générations à venir. La société du risque se réfère donc à une société dans laquelle ces risques doivent s'inscrire dans le champ politique.

C'est cependant la deuxième partie du livre de Beck qui nous intéresse davantage dans le cadre de cette recherche. Celle-ci, intitulée « *Individualisation de l'inégalité sociale, formes d'existence et déclin de la tradition dans la société industrielle* » traite plus largement des modifications qu'entraîne le passage à la « seconde modernité ». C'est dans cette deuxième partie que l'auteur évoque et analyse le passage à l'individualisation.

²⁶ GRAFMEYER Y, AUTHIER J.-Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Armand colin, coll. 128, 2008(1995), p.21

Dans la lignée de Simmel, Beck défend également une pluralisation et une individuation des modes de vie dans les sociétés modernes, dont la sociologie traditionnelle des strates et classes sociales et ses méthodes n'arrivent plus à rendre compte.

Selon l'auteur, la production industrielle se détache de la « *société industrielle entendue comme un modèle de vie quotidienne* ». (Beck, 1998, p.17). La dynamique industrielle, dans un second temps, amène à une transformation de la structure sociale, que l'auteur appelle la seconde modernité. Comme tous les auteurs de la modernité, Beck met en lumière la différenciation des trajectoires. « *Les personnes ne dépendent plus des modes de prise en charge de la société industrielle. [...] Tandis qu'au sein des générations antérieures le groupe social, le niveau de revenu, la profession, la situation conjugale et les opinions politiques découlaient d'un même moule social, cette cohérence biographique se désagrège en ses différents segments.* » (Ibid.).

Cette diversification des trajectoires individuelles s'éloigne des institutions dont le fonctionnement et les représentations sont toujours ancrées dans les « *anciennes sécurités et figures de la normalité* » (Beck, 1998, p.17). Ce décalage a plusieurs effets. D'une part, et ceci nous rappelle l'analyse de Castel, il y a de plus en plus de gens qui, ne faisant plus partie des catégories « normales » passent entre les mailles du filet de la Sécurité sociale. D'autre part, les fondements à la base des institutions se détériorent également et celles-ci s'éloignent de plus en plus des modes de vie des individus.

Ces nouvelles structures sociales nécessitent de nouvelles catégories analytiques qui permettraient d'en rendre compte de manière plus pertinente que les précédentes qui ne sont plus adaptées empiriquement. Or, et sur ce point nous ne pouvons pas ne pas donner raison à l'auteur, les catégories d'analyse encore utilisées, ou plutôt le manque de catégories alternatives, ne permettent pas de rendre compte de la réalité sociale dans ses nuances. Par ailleurs, cette absence de cadres de pensée alternatifs contribue à perpétuer des représentations qui conviennent aux catégories utilisées mais qui ne reflètent plus la réalité. A ce propos, il affirme que « *la permanence des typologies et des schémas de pensée alimente la stabilité des données, qui elle-même fonde la continuité des catégories, le tout conduisant au constat de l'immobilité de la structure sociale. Et si nous nous contentons de laisser subsister cette façon de faire de la sociologie, alors nous vivrons encore dans trois*

cents ans dans cette société industrielle faite de familles nucléaires, de classes sociales et de professions. » (Beck, 1998, p.19).

Dans ce même article, l'auteur définit ce qu'il entend par individualisation : « *Ni atomisation ou isolement de l'individu, ni détachement de toute relation, ni mouvement d'émancipation ou d'autonomisation, elle signifie en premier lieu la décomposition, en second l'abandon des modes de vie de la société industrielle (classe, strate, rôle sexué, famille) pour ceux sur la base desquels les individus construisent, articulent et mettent en scène leur propre trajectoire personnelle*²⁷». (Beck, 1999 in : Wagener, 2013, p.5).

Cette individualisation, pour Beck, ne relève pas du domaine personnel mais bien d'un nouveau rapport entre l'individu et la société : « *l'individualisation, autre bizarrerie, n'est donc pas, à l'encontre du sens commun, un destin individuel mais un destin collectif* » (Beck, 1998, p.21). L'individualisation, contrairement à ce que laisse entendre le terme, ne relève pas d'un choix personnel mais s'applique à tous les individus. « *La biographie normalisée devient une biographie choisie. Il s'agit d'une contrainte, il est vrai paradoxale, à la réalisation de soi, à la construction de soi, à la mise en scène de soi, non seulement au niveau de son existence personnelle mais aussi au niveau des liens moraux, sociaux et politiques, certes dans les cadres fixés par l'État social : le système de formation, le marché du travail, le droit social, etc.* » (Beck, 1998, p.20).

Selon lui, cette deuxième modernité a donc engendré un individu plus autonome, contraint de faire des choix et de prendre position face aux divers risques sociaux. Cependant, cette autonomie ne signifie pas une totale liberté, au contraire, l'individu est contraint de réagir de manière adaptative, de s'ajuster de manière flexible aux risques sociaux qui le menacent, et cette individualisation tend à renforcer les inégalités sociales (Wagener, 2013).

L'auteur identifie quatre justifications à cette dernière affirmation :

1. L'échelle des revenus s'élargit

²⁷ BECK U., « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et Politiques - RIAC*, 39, Printemps 1998 (1995), p.21

2. De plus en plus de groupes sociaux et d'individus sont touchés par la pauvreté (cette observation de Beck en 1998 est toujours bien d'actualité)
3. Les groupes se distinguent des catégories sociales traditionnelles et ont de plus en plus de difficultés à se transformer en force politique
4. Ce qui était jusqu'à l'individualisation *« surmonté collectivement comme un destin de classe, doit de plus en plus être pris en charge individuellement comme une défaillance personnelle. Ce qui était un destin statistiquement commun à des millions de personnes s'est transformé en une faute, une responsabilité et une névrose individuelles. »* (Beck, 1998, p.22)

Ces différents axes déplacent la prise en charge des crises à un niveau individuel et non plus collectif et sociétal, par les forces politiques. Beck prend la montée du chômage pour illustrer ce propos : *« Dans le contexte de l'individualisation, le chômage de masse est vécu comme un destin personnel. Les gens ne sont plus touchés par le chômage de façon collective et socialement visible, ils en sont victimes dans certaines phases spécifiques de l'existence. Les personnes touchées doivent aujourd'hui supporter seules des situations pour lesquelles on disposait autrefois de contre-modèles, de stratégies de défense et de soutien, dans un contexte où l'on était armé contre la pauvreté parce que marqué par la culture de classe. »* (Beck, 1986, p.194).

Ce dernier point nous paraît particulièrement intéressant à garder en tête dans le cadre de la recherche. L'individuation des problèmes et la responsabilité individuelle des risques auxquels nous faisons face au quotidien empêche certainement une prise de conscience collective et sociétale. Ainsi, le travail social sert plus souvent à combler les manquements à un niveau individuel qu'à reconstituer en termes d'enjeux politiques et sociaux ou sociétaux les situations de précarité extrême.²⁸

Beck mobilise le concept de « vulnérabilités sociales » - également mobilisé par Castel - pour se référer aux faiblesses et aux fragilités spécifiques que les individus rencontrent dans le contexte de la deuxième modernité. Ces vulnérabilités ne sont pas seulement

²⁸ Bien sûr, il existe des exceptions à cet égard. De plus en plus d'associations mettent en place des cellules de plaidoyer afin de faire remonter des recommandations aux politiques. Nous pouvons également noter la création d'un syndicat de personnes sans-abri porté par l'ASBL Douchefflux qui s'attèle à replacer la question du sans-abrisme dans une perspective politique et structurelle. Pour plus d'informations sur ce syndicat : <https://syndicatdesimmenses.be/>

individuelles, mais elles sont également liées aux structures sociales et aux risques émanant de la société moderne. Beck soutient que les individus sont confrontés à des défis et des menaces qui résultent de la complexité croissante de la société contemporaine. Ces vulnérabilités sociales sont souvent associées à des inégalités structurelles et à des difficultés auxquelles les individus doivent faire face lorsqu'ils tentent de s'adapter de manière flexible aux changements rapides et aux risques sociaux. En somme, le concept de « vulnérabilités sociales » de Beck vise à comprendre comment les individus sont affectés de manière inégale par les défis structurels et les risques sociaux de la deuxième modernité.

Les individus doivent donc trouver des réponses individualisées à des problèmes systémiques, mais peu identifiés comme tels de manière collective. Ils sont incités à prendre des initiatives tout en étant limités dans leur capacité à influencer les conditions de leur autonomie.

2.3. Anthony Giddens et la troisième voie

Le sociologue britannique Anthony Giddens, dont les écrits sont contemporains à ceux de Beck, a également discuté la notion de l'individualisme. Sans passer en revue l'entièreté des auteurs qui ont abordé cette question - ce ne serait pas réaliste - nous nous intéressons toutefois à Giddens car il est reconnu comme un des théoriciens de l'État social actif. Or, ce passage de la théorie sociologique à l'implication en termes de pratiques politiques et publiques est bien au centre de notre recherche. Plus spécifiquement, parmi les vastes travaux menés par Giddens, nous nous concentrerons sur ce qu'il nomme « la troisième voie » et ses mises en application dans les politiques publiques dont la première aura lieu en Angleterre par le gouvernement de Tony Blair.

La troisième voie se veut être une alternative entre la social-démocratie dite classique et le néo-libéralisme, prenant en compte les modifications structurelles de la société. Présentée comme telle, elle entend réconcilier le marché et les régulations collectives. Comme l'explique bien Gautié, « *il s'agit d'explorer une voie permettant d'articuler de façon étroite "flexibilité" (du système productif) d'une part, et "sécurité" (des individus) d'autre part. Comme le souligne le rapport Supiot (1999), il s'agit alors de passer d'une logique de "protection passive contre l'aléa" à une logique de "sécurité active face à l'aléa", et par là*

essayer de “gérer mutuellement l'aléa pour en tirer collectivement tous les bénéfices”. » (Gautié, 2003, p.17).

Cette proposition d'un nouveau modèle politique prend place à un moment où, nous l'avons vu, le système d'assistance classique ne permet plus d'inclure toutes les biographies spécifiques des individus et la critique d'un système qui crée des assistés passifs et dépendants de l'État commence à prendre de l'ampleur. Il nous est ici impossible de rentrer dans les détails de ce débat ainsi que de l'entière des critiques qui ont été adressées à Anthony Giddens et aux défenseurs de la troisième voie. Cela dit, il nous semble intéressant de mettre en avant le fait que l'auteur, en tant que sociologue de la modernité avancée, entendait répondre aux défis de la société moderne que nous avons déjà détaillés précédemment avec les travaux de Simmel et de Beck.

Le point de départ de la troisième voie de Giddens est donc la prise en compte des transformations engendrées par la mondialisation, pour à la fois s'y adapter et en réduire les risques, comme les a analysés Ulrich Beck.

Par ailleurs, un autre aspect de cette société moderne est qu'elle est, selon l'auteur, une société des individus. L'individualisation doit donc elle aussi être considérée dans cette nouvelle vision de l'État qui, d'une part, prendrait en compte la diversité des trajectoires et, d'autre part, inclurait la capacité et la volonté des individus à faire des choix, et à s'auto-déterminer. *« Le but ultime de la troisième voie devrait être d'aider les citoyens à se frayer un chemin à travers les révolutions majeures de notre temps : la mondialisation, les transformations de la vie privée, nos relations avec la nature ».* (Giddens, 2002, p.77).

Cette nouvelle approche, basée sur les individus, entend jouer un rôle dynamique et préventif dans les trajectoires afin d'accroître l'autonomie et les opportunités. *« Le rôle de l'État est celui d'un investissement social dans les domaines qui permettent aux citoyens de renforcer leurs capacités : “Les gens ont besoin d'une protection quand les choses vont mal, mais aussi de capacités d'adaptation lors des grandes périodes de transitions auxquelles ils sont confrontés tout au long de leur vie”. La tâche la plus centrale est la “redistribution des possibles” qui permettrait aux citoyens de prendre part de manière active à la vie en société. »* (Wagener, 2013, p.265).

La troisième voie s'appuie sur des valeurs qui, en théorie, doivent guider la politique de l'État. Le premier idéal sur lequel Giddens insiste est l'égalité réelle des chances. Afin d'atteindre cet idéal, il appuie sur l'importance de piliers principaux : l'éducation et l'accès à l'emploi. *« L'égalité réelle des chances renvoie à la possibilité ouverte à tous dans une société donnée d'avoir accès à des « biens stratégiques » fondamentaux - les opportunity goods -, tels que l'éducation, la santé, le travail, etc. Nul ne peut être exclu de la distribution de ces biens, mais ce qui compte d'abord, c'est l'égalité d'accès et non de résultat. L'insistance sur ce point est consubstantielle à la condamnation de toute forme d'égalitarisme, celui-ci renvoyant à la vieille gauche qui a, comme le dit Blair, littéralement "étouffé" l'égalité des chances au profit d'une idée d'égalité abstraite ».* (Bouvet, 2003, p.43).

Dans cette logique, l'accès à l'emploi devient central et il est du devoir des politiques de pousser le plus possible à la formation, ainsi qu'à l'employabilité des membres de leur société.

Cet enjeu d'égalité des chances s'inscrirait dans une *« société des partenaires » (stakeholder society)*. Cette notion fait référence à l'importance de l'intégration et de l'inclusion de toutes les personnes, indispensables à l'unité (et la cohésion) de la société. Giddens fait le constat de deux formes d'exclusion qui viendraient mettre en péril cet équilibre : l'exclusion par le bas, et l'exclusion par le haut. *« À "l'individu par défaut", que constitue le désaffilié (Castel, 1995), s'oppose la figure symétrique de "l'individu par excès", qui a su tirer tous les bénéfices des mutations actuelles, et qui, se croyant auto-institué - n'attribuant sa réussite qu'à son seul mérite -, se dégage de toute implication sociale, jusqu'à remettre en cause les solidarités, notamment par la contestation des prélèvements obligatoires (Castel, Haroche, 2001). »* (Gautié, 2003, p.18). Les individus en bas de l'échelle seraient coupés des opportunités que la société pourrait leur offrir quand ceux du dessus décideraient de vivre de manière isolée en se soustrayant aux systèmes publics d'éducation et de santé (Giddens, 2002).

Ainsi, l'État continuerait à jouer un rôle de redistribution, dans un objectif d'égalisation des individus pour que les inégalités ne se reproduisent pas de génération en génération. On pourrait déduire que la priorité donnée à l'égalité réelle des chances devrait passer par une action politique qui vise l'égalité des conditions de vie de tous les individus, de

toutes les couches sociales, mais elle est surtout pensée et utilisée « *comme un instrument d'autonomisation et de réalisation des potentiels individuels dans toute leur diversité* » (Tournadre, 2010, p.26). En fait, il faut comprendre l'importance de la prise en compte de la singularisation de chacun et la nécessité de donner une chance de l'exprimer, d'être acteur de sa propre biographie et d'avoir l'occasion de prendre ses choix comme le fondement de la pensée de Giddens.

La troisième voie de Giddens suppose une société dans laquelle chaque individu aurait l'occasion de se réaliser de manière égalitaire. Ainsi, si deux individus ont reçu le même accès à l'éducation ainsi qu'au monde du travail, la différence de capitaux (tels que conceptualisés par Bourdieu) *a posteriori* entre ces deux individus ne pourrait être considérée comme injuste. Ce supposé, et c'est une critique adressée à Giddens et, de manière plus générale, à l'État social actif, efface l'importance du poids des structures sociales ainsi que la « *conflictualité qui caractérise tout groupement humain* » (Tournadre, 2010, p.28).

L'inclusion de toute personne dans la société ne peut cependant pas être atteinte sans l'adhésion de tous les individus à une cohésion sociale basée sur des valeurs communes et une même conception de la vie en commun.

On rentre alors dans une « *société du donnant-donnant* » (Blair, 1995), dont la devise est aujourd'hui de notoriété publique : « *Pas de droits sans responsabilités* » (Giddens, 2002, p.65). La citoyenneté et l'inclusion sont alors conditionnées par des obligations. Plus de droits sans devoirs, l'affirmation inverse étant considérée comme l'adage de l'État providence qui, par son manque d'obligations et sa trop grande générosité, générerait de la dépendance sociale ainsi que de la fraude. La responsabilisation des bénéficiaires devient le mot d'ordre : « *Ceux qui profitent des biens sociaux devraient en faire un usage responsable et apporter quelque chose en contrepartie à la communauté* ». (Giddens, 2002, p.52). Ce principe de « *donnant-donnant* » s'applique de manière particulièrement forte pour les personnes les plus fragilisées. Comme l'explique Tournadre (2010, p.28), « *pour autant, et étrangement, le principe de réciprocité (White, 2000), tel qu'il est exposé dans les discours et écrits "modernisateurs", ne s'applique qu'au versant social de la citoyenneté et ne semble concerner que les populations les moins favorisées, les plus en lien avec l'État*

social. ». Cette responsabilisation contraignante a principalement pris la forme d'une obligation de réintégrer le marché du travail, par, entre autres, une logique d'activation des chômeurs.

Ce rôle de responsabilisation de l'État, en lien avec le constat de la dépendance sociale, est également abordé par Castel : « *L'État social ne peut plus se contenter de traiter en masse des catégories homogènes de la population. Parallèlement, il ne doit pas non plus continuer d'opérer comme un distributeur automatique de subsides. L'inconditionnalité de ses prestations démobilise les bénéficiaires et les entretient dans une culture de dépendance. L'État social est ainsi placé face à une double injonction : redéployer ses modes d'intervention pour les rapprocher des besoins des usagers dans la situation spécifique où ils se trouvent (impératif de proximité) et impliquer les bénéficiaires afin de les responsabiliser et de les faire coopérer aux services qu'on leur dispense (impératif de participation des usagers)* ». (Castel, 2009, p.214).

Cet impératif de coopération répond, selon les auteurs, aux nouvelles exigences de la condition moderne. L'idée de Castel que « *la tendance de fond qui paraît sous-tendre ces transformations est celle d'une individualisation des protections. La conception origininaire de la Sécurité sociale était de combattre l'insécurité sociale et la pauvreté en protégeant collectivement les travailleurs d'abord, puis progressivement l'ensemble des citoyens, contre les aléas de l'existence* » (Castel, 2009, p.250) se retrouve également dans la conception de la troisième voie de Giddens. Il s'agit, au-delà des catégories collectives, de pouvoir mettre en place un accompagnement sur mesure, basé sur les spécificités de chaque situation. Dans ce cadre, l'activation « *se traduisait par une offre de services élaborée et personnalisée, cette personnalisation donnant lieu à une libre négociation avec le bénéficiaire. Plus qu'un simple individualisme patrimonial, l'enjeu est d'approfondir un "individualisme citoyen". Par-delà des droits (et des devoirs) attachés à la personne, cette citoyenneté se traduit par l'accroissement effectif de l'autonomie et des opportunités des individus par la participation démocratique* ». (Jobert, 2002, p.417).

On peut voir, dans la pensée de Giddens, que la responsabilisation s'accompagne d'un souhait d'atteindre une égalité réelle qui serait basée sur un accompagnement sur mesure afin de doter chaque individu des « capacités » (au sens de Sen - *capabilities*) nécessaires

à la mobilisation des opportunités qui leur sont données. Malgré les critiques de l'État social actif qui font un lien direct entre ces accompagnements sur mesures et la transformation en « *dispositifs de contrôle de certains publics spécifiques* », souvent des populations les plus précarisées (Wagener, 2013, p.266), l'activation a également été pensée comme un dispositif émancipateur ainsi qu'un support pour que chaque individu puisse bénéficier d'une plus grande autonomie, en passant de la figure de « l'individu » à celle de « personne », avec sa trajectoire propre.

Malgré toutes les critiques adressées tant à la philosophie de la troisième voie qu'à sa mise en place politique et à ses conséquences sociales, on peut cependant identifier dans sa théorisation une volonté d'*empowerment*. Nous aurons l'occasion de revenir ci-dessous sur les différentes interprétations et implications pratiques de cette notion, qui s'est introduite ces dernières années dans les pratiques de travail social.

2.4. Danilo Martuccelli et la singularité

Pour clore ce chapitre, et dans la continuité des auteurs précités, Martuccelli (2017) produit également une analyse de la montée de la singularité dans nos sociétés.

Martuccelli va cependant plus loin que les auteurs précités en mettant en évidence les effets structurels de ce processus d'individualisation. Comme l'explique Colombo et Rebughini, « *ce qu'il est aussi possible de définir comme un processus de singularisation (Martuccelli, 2010, 2017) n'est plus un effet culturel général de la modernité, mais le produit de transformations structurelles multiples qui vont de la globalisation économique aux transformations institutionnelles, comme la privatisation des services, jusqu'aux modèles de consommation. Cela produit également l'injonction continue - de la part des institutions, du marché, des modèles culturels - à l'auto-responsabilisation, à développer des soft skills, à être créatifs et flexibles, en un mot entrepreneurs de soi (Rose, 1992 ; Du Gay, 1996 ; Trnka et Trundle, 2014 ; Bröckling, 2016) »*. (Colombo et Rebughini, 2022, p.3).

Martuccelli appréhende le processus de singularisation dans toute son ampleur et applique son analyse aux différents champs de la vie sociale. Dans le cadre de notre recherche, c'est au monde du travail social, plus spécifiquement autour de l'objectif de réaffiliation sociale des personnes sans-abri que nous appliquerons ses apports.

Comme chaque évolution structurelle, cette individuation du social n'est pas sans conséquences dans le champ de la sociologie. Pour reprendre les propos de Messu, « *l'individuation du social a été poussée à un point tel que la vision d'une société cohésive sur laquelle reposait jusqu'ici la démarche sociologique est devenue caduque [...] A nouvel ordre social, nouvelle sociologie !* » (Messu, 2016, p.44).

Simmel a exploré les effets de la modernité sur la vie sociale, mettant en avant des aspects tels que l'individualisme, l'étrangéité et la complexification des relations sociales. Si ces prémisses nous intéressent, c'est qu'elles introduisent le basculement vers une société dans laquelle l'individu prime sur la société. Il se détache des structures, acquérant plus de liberté dans la définition de sa subjectivité. Ainsi, les sociologies qui interrogeaient les actions des individus au regard d'une position sociale déterminée perdent petit à petit de leur pertinence. A l'heure de la singularisation de tous les domaines, une même catégorie sociale renferme un nombre infini de trajectoires, d'expériences vécues, et de possibilités.

Ce processus d'individuation se radicalise et transforme structurellement notre société. Martuccelli parle d'une société singulariste, qui induit une nouvelle relation entre l'individu et la société et qu'il nomme « la condition sociale moderne ».

La vision globale de Martuccelli d'un processus de singularisation sur laquelle nous reviendrons, est à comprendre comme une tension entre l'individu et la société. Comme l'explique Dahlia Namian, et c'est en cela que ces théories nous intéressent, « *la singularisation constitue une dynamique sociohistorique qui [...] rend compte "d'une autre façon de se lier et de faire société"* ». L'individuation et la singularisation des individus ne veulent pas dire qu'ils sont déconnectés d'un tout. Au contraire, il s'agit d'un « *individualisme de liaison ou de masse.* » (Namian, 2011, p.64).

Cette articulation entre l'individu et le social a, depuis toujours, constitué un objet central de la sociologie. Pendant longtemps, et nous l'avons déjà mentionné, la compréhension de l'individu dans son rapport au social était fondée sur l'idée que celui-ci est un « personnage social » dont les actions et expériences peuvent se comprendre au regard de sa position sociale. Ainsi, « *chaque individu occupe une position, et cette position fait de lui un exemplaire à la fois unique et typique des différentes couches sociales. Il se trouve*

immergé dans des espaces sociaux qui “génèrent”, à travers un ensemble de forces sociales, ses conduites et expériences au travers de la logique de systèmes, de champs ou de configurations. » (Martuccelli, 2009, p.16).

Cette vision de l'individu mais aussi de la société entre en crise, selon l'auteur, à fur et à mesure que nous basculons d'une « *société intégrée* » à une « *société contemporaine marquée par l'incertitude* ». Les individus sont pris dans un processus de singularisation qui les détache et les autonomise d'une position sociale, la notion de « *personnage social* » comme entendue ci-dessus perd progressivement de sa pertinence. Les trajectoires des personnes, même celles occupant la même position sociale, tendent à se différencier.

Cette singularisation montante de la société se donne à voir à de nombreux endroits. Evidemment, nous nous concentrerons sur l'impact de cette singularisation dans les domaines liés plus spécifiquement à l'objet de notre recherche. Néanmoins, il est intéressant de prendre un exemple d'un autre ordre pour la décrire et en prendre toute la mesure : la production et la consommation. Ainsi, l'auteur explique le passage d'une production de masse induite par le fordisme, « *opérant par homogénéisation des produits, déqualification du travail, salaires uniformes, formation de masse et, bien entendu, une consommation de masse de produits homogènes* » (Martuccelli, 2010, p.16) à une singularisation des demandes qui a mené à une transformation des modes de production, maintenant basées sur la « *différenciation entre consommateurs* » et poussée par la montée de l'e-commerce. Ce processus s'accompagne de la nécessité de « *mieux comprendre la personnalité des consommateurs, afin de leur adresser une publicité plus individualisée [...]. Au niveau des collectifs de travail, par la consolidation de nouvelles modalités de management et de pratiques de gestion de la main d'œuvre en faisant, au moins de façon rhétorique, de l'individualisation des objectifs et des récompenses un but majeur du gouvernement des salariés.* » (Martuccelli, 2010, p.17).

En termes d'analyse sociologique, nous dit Martuccelli, cette différenciation suppose, dans la recherche, d'analyser le monde social à partir de l'individu et non l'inverse. Et de préciser : « *si l'individu doit être le socle de l'analyse, cela ne suppose aucunement une réduction de l'analyse sociologique au niveau de l'acteur, mais la prise en compte de la conséquence d'une transformation sociétale faisant de l'individu la source de la production et de l'interprétation de la vie sociale.* » (Martuccelli, 2009, p.20).

Pour appréhender la singularité dans le champ de la sociologie, il nous faut prendre en compte la réalité historique. « *La société contemporaine est inséparable de l'analyse de l'impératif spécifique qui contraint les individus à se constituer en tant qu'individus.* » (Martuccelli, 2009, p.20). Dans le cadre de notre recherche, cet axe est particulièrement important, dans la mesure où cet impératif d'individuation et de subjectivation des trajectoires qui constitue le rapport entre individus et société est un socle à la compréhension des attentes qui pèsent sur les individus en « déficit d'intégration ».

Afin de saisir de la manière la plus exacte possible l'expérience vécue des individus, Martuccelli insiste sur une « *forte vocation et exigence empirique nécessaire* » (Martuccelli, 2009, p.20). Ici aussi, ce second axe fait écho à notre recherche. Nous y reviendrons plus en détails dans le chapitre méthodologique. Nous pouvons d'ores et déjà énoncer une méthode empirique basée sur une ethnographie et des entretiens qualitatifs avec divers acteurs.

Martuccelli, afin de rendre compte du lien entre « *l'histoire de la société et la biographie des individus* » mobilise la notion d'épreuve. « *Les épreuves sont des défis historiques socialement produits, inégalement distribués, que les individus sont contraints d'affronter. Le but de cette notion, tout en gardant donc au premier plan les changements historiques et les inévitables effets du différentiel de positionnement social entre acteurs, est ainsi de rendre compte concrètement de la manière dont les individus s'acquittent ou non d'un certain nombre de défis structurels, historiques et institutionnels particuliers.* » (Martuccelli, 2010, p.18).

La sociologie de Martuccelli met en lumière les transformations profondes qui caractérisent les sociétés contemporaines. Cette perspective sociologique s'attache à décrire un monde où l'individu est de plus en plus appelé à se définir par lui-même, à construire sa propre identité et à assumer la responsabilité de ses choix.

Dans cette optique, la « *société singulariste* » produit une rupture avec les formes traditionnelles de solidarité et le déclin des institutions sociales dont peut résulter une fragilisation accrue de certaines populations, davantage exposées au risque de se retrouver sans abri.

Dans un contexte où l'individu est appelé à être autonome, la vulnérabilité des personnes en situation de précarité devient d'autant plus problématique. Autrement dit, dans une société où l'accent est mis sur la réussite individuelle et la valorisation de la singularité, qu'en est-il de ceux qui, par manque de ressources ou en raison d'accidents de parcours, ne parviennent pas ou plus à s'inscrire dans cette logique de réussite individuelle ?

Les individus se trouvent alors confrontés à un système qui, bien que fondé sur des principes de liberté individuelle, les laisse à la marge, sans filet de Sécurité sociale adéquat. Les dispositifs d'aide sociale deviennent alors le reflet d'une société qui peine à intégrer ceux qui ne correspondent pas aux critères de réussite définis par la norme.

Par ailleurs, comme le souligne justement Martucelli, les institutions jouent un rôle dans « *l'accentuation de la singularité* » (Martucelli, 2010, p.20) : d'une part, en contraignant les utilisateurs à revenir constamment sur leur histoire, obligation qui va de pair avec la responsabilisation à l'égard de leur situation et, d'autre part, en personnalisant les aides disponibles. En outre, en transformant les rapports sociaux en relations humaines, la singularisation transforme la relation professionnel-usager. Nous reviendrons de manière plus détaillée sur l'impact de la singularisation de la société sur le travail social.

3. Reconfiguration des liens sociaux

Comme l'explique Castel, nous avons vu que, dans un premier temps, le processus de dégradation de la condition salariale, toujours à l'œuvre aujourd'hui, met à mal l'intégration socio-professionnelle. Le risque de l'amorçage d'un processus de désaffiliation sociale touche de nouvelles catégories de personnes, notamment parmi celles, de plus en plus nombreuses, qui ont un emploi mais dont la précarité n'offre plus un cadre de protection salariale, ni de sécurité sociale, stable.

De manière égale, le « collectif sociétal » semble lui aussi être mis à mal : il y a des « *transformations des structures familiales avec augmentation des divorces et des familles monoparentales, dispersion spatiale des familles, transformations culturelles dans la manière d'habiter un espace et de partager des valeurs communes, dépérissement de la culture ouvrière ...* » (Debordeaux, 1994, p.95). Ces transformations structurelles sont, par

exemple, mises en avant pour aborder les changements dans les politiques d'aide sociale, chacun étant considéré singulièrement et pris en charge de manière individualisée.

Face à ces transformations, nous voulons mettre en exergue le danger de considérer la désaffiliation comme un état de non-intégration à une société *a priori* « unitaire et porteuse d'une cohésion sociale constituée sur le fondement de normes largement partagées. » (Guibet Lafaye, 2012, p.19). Comme le souligne justement la sociologue Caroline Guibet Lafaye, « l'anomie décrit un État social en référence à une norme. Or l'attention portée à la dimension normative de la réalité sociale doit se garder de produire un discours qui, dans certains cas, serait constitutif de la normativité qu'il croit décrire (ou trouver) dans son objet. Intentionnellement formulé dans cette perspective ou non, le discours sur la cohésion sociale et, principalement, sur sa dissolution est intrinsèquement normatif. Il constitue un discours implicite (et implicitement normatif) sur ce que doit ou devrait être la cohésion sociale, i.e. sur le fondement même du lien social pensé au niveau macrosocial. » (Guibet Lafaye, 2012, p.20).

Ainsi la sociologue rappelle, et à juste titre de notre point de vue, la multiplication des formes d'appartenances qui constituent l'Homme moderne, ainsi que la pluralité des normes rattachées à ces appartenances. Les transformations sociétales que nous évoquions ci-dessus amènent une vision d'un homme multidimensionnel et multi situé. « De plus en plus souvent en effet, on est confronté à des individus se situant au carrefour d'une pluralité d'expériences socialisatrices hétérogènes, par exemple en référence à plusieurs ancrages familiaux (côté paternel vs côté maternel, familles successives recomposées...). La démocratisation de l'enseignement, y compris supérieur, met au contact de l'université (et d'un habitus scolastique que celle-ci n'a pas totalement cessé d'incarner) une proportion massive d'enfants de milieux populaires. » (Le Bart, 2008, p.196).

L'analyse bien connue de Pierre Bourdieu en termes d'habitus perdrait donc de sa pertinence, en tout cas comme grille de lecture pour comprendre l'ensemble des pratiques d'un individu. Le Bart parle alors d'habitus secondaire qui serait souvent plus déterminant que l'habitus primaire. « On passe donc d'un concept suggérant une explication globale (l'habitus générateur de l'ensemble des pratiques d'un individu) à un concept plus modeste : parce que le passage d'un champ à l'autre n'a rien d'exceptionnel,

l'habitus n'explique plus qu'une dimension ou une période de la vie des individus » (Le Bart, 2008, p.198). L'individu circule, tout au long de sa vie, dans différents univers sociaux et culturels, et parfois éloignés de sa socialisation primaire. C'est cette socialisation séquencée qui est, non plus le facteur principal d'intégration, mais, selon les termes de Martuccelli, « *le gage de notre singularité.* » (Martuccelli, 2010, p.35).

Ce constat est également fait par le sociologue Edouard Gardella. « *Mécaniquement l'individu, n'appartenant plus à un seul groupe, voit son autonomie individuelle s'accroître. [...] Avec la multiplication de groupes différents et accessibles, l'individu a tendance à être de plus en plus mobile. Il fait alors de moins en moins l'expérience d'appartenance à vie, définitive. L'individu, contraint d'être confronté à une variation des groupes, tend à développer une plus forte conscience de son individualité, et donc des attentes normatives de respect de sa personne. Mais, insistons sur ce point sociologiquement fondamental, ses attentes ne proviennent pas de lui : elles sont déterminées par l'accroissement de la différenciation des groupes sociaux. De la provient son aspiration à être considéré comme un individu, et non comme le membre d'un seul groupe. Ainsi accède-t-on à l'origine sociale des aspirations à l'émancipation, d'universalisation et d'égale dignité.* » (Gardella, 2023, p.126).

L'individu, non plus guidé par les valeurs d'un seul groupe auquel il appartiendrait, tend à se développer comme choisissant ses propres règles, sa propre singularité.

Nous pouvons aussi considérer, comme l'analyse le sociologue Granovetter (1973), qu'on assiste à une multiplication de liens faibles, au détriment de l'établissement de liens forts, comme auparavant, qu'on pourrait rapporter à trois grandes sphères : les collectifs de travail, le quartier et les liens sociaux primaires. La théorie des liens faibles propose une analyse qui montre l'utilité de la multiplication des liens faibles, mais à la condition *sine qua non* de pouvoir les mobiliser de manière adéquate pour qu'ils soient source de nouvelles opportunités. Cette possibilité de mobilisation n'est pourtant pas donnée de manière égale à chacun.

Dans la continuité de la pensée de Martuccelli, il est alors important de mettre en avant ce qui relie les individus à la société et de rappeler que ce lien n'est pas exclusivement

d'ordre personnel, mais qu'il se construit et se joue également à un niveau macrosociologique. Chaque représentation de désaffiliation sociale implique une représentation d'un « tout » social, dans lequel on serait, de manière binaire, dedans ou dehors, à la marge, inclus ou exclu.

Ainsi, les personnes en situation de grande précarité sont souvent exclues des « *sphères principales (i.e. dominantes) de la vie socio-économique, politique - i.e. aux sphères de pouvoir et de décision - et communautaire, de l'accès à des opportunités accroissant la liberté individuelle réelle. La référence à l'exclusion constitue également un indice ou un marqueur de décohésion sociale, lorsqu'elle coïncide avec (et résulte de) mécanismes sociaux spécifiquement identifiables, qu'il s'agisse de dysfonctionnements conjoncturels induits par des mutations socio-économiques, de mécanismes ségrégatifs propres à une société, de processus volontaires ou intentionnels de mise à l'écart, de relégation d'individus ou de groupes sociaux (voir Paugam, 1996 ; Damon, 2002). Cette dimension permet de rendre compte de phénomènes d'exclusion fonctionnelle ou d'exclusion voulue (par opposition à une exclusion résultant d'incohérences interactives), désignant des modes de fonctionnement spécifiques de la société.* » (Guibet Lafaye, 2012, p.22).

Nous voulons souligner ici la différence d'opportunités et « *les obstacles que rencontrent certaines catégories de population à une complète intégration, i.e. à une pleine participation aux sphères multiples de la vie sociale, politique et économique* » (Ibid.) Cependant, bien que nous utiliserons dans cette thèse le terme de désaffiliation sociale pour nous référer à la situation socio-économique des personnes sans-abri que nous avons rencontrées, nous sommes conscients que l'exclusion des sphères dominantes de la société ne veut pas dire *de facto* que ces personnes sont déconnectées de toute vie sociale. En effet, elles sont intégrées dans diverses sphères d'appartenance sociale, mais bien souvent non-valorisées par la norme. Elles disposent, même de manière inégale, de ressources et de supports (Damon, 2002). Enfin, « *quand bien même on attesterait de cette dissolution des liens sociaux, on ne pourrait en conclure immédiatement à la perte de la cohésion sociale puisque cette perte concerne des situations individuelles et omet l'existence d'institutions s'efforçant de pallier ces situations ou d'y apporter une réponse.* » (Guibet Lafaye, 2012, p.24).

3.1.Appartenance à une autre collectivité

Si l'affaiblissement des liens sociaux des personnes en situation de sans-abrisme semble démontrée, plusieurs auteurs rappellent que cette rupture se fait plutôt à l'égard des « *groupes sociaux fortement intégrateurs dans les sociétés modernes* » (Gardella, 2019, p.3), et qu'elle n'implique pas forcément une situation d'exclusion totale du monde social. A ce sujet, selon Gardella, « *il est clair que l'exclusion de certains groupes sociaux fortement intégrateurs dans les sociétés modernes (comme la famille, la profession et l'emploi, mais aussi la politique et la religion) accroît les risques de subir des situations matérielles et relationnelles éprouvantes. [...] L'analyse sociologique du refus d'hébergement prouve que la désocialisation vis-à-vis de certains groupes, en situation d'exclusion et de pauvreté, n'est qu'une étape d'un processus plus général, qui se poursuit par une resocialisation dans de nouveaux groupes ou collectifs ; même si ceux-ci sont moins valorisés et moins structurés (donc moins visibles) que les liens sociaux les plus institutionnalisés (comme la famille, le travail, les associations politiques et religieuses, etc.).* ». (Gardella, 2019, p.3).

Selon l'auteur, cette socialisation alternative entre personnes ayant une même expérience de rue, et donc le sentiment d'appartenance à une collectivité, a, par ailleurs, de réelles conséquences comme le refus de l'hébergement d'urgence. Dans une trajectoire rythmée par les ruptures et les situations d'isolement, le retour à une collectivité et l'attachement à celle-ci peut parfois être plus important que la perspective d'user des hébergements d'urgence et ce, « *même si cet ancrage les expose à une précarité matérielle extrême, à des souffrances psychologiques, à des violences physiques, à une dégradation très forte de leur état de santé, voire à une mort précoce.* » (Gardella, 2019, p.4).

Damon, quant à lui, souligne que « *[...] l'acteur social SDF entretient des liens sociaux relâchés, mais il ne peut valablement être considéré définitivement comme "hors-social", en situation de "mort sociale". Plus précisément, son lien de filiation peut être rompu : il n'a plus de contact avec ses ascendants et éventuels descendants. Son lien d'intégration, c'est-à-dire sa socialisation dans des groupes, peut s'être radicalement modifié, mais il n'y a pas pour autant absence de toute forme d'intégration. Son lien de citoyenneté, c'est-à-dire son appartenance à une communauté d'individus disposant de droits, peut s'être affaibli, mais ce n'est pas systématiquement le cas : des SDF ont bien tous leurs droits civils et sociaux. Ce qui importe c'est que, sans grandes possessions privées, généralement sans activité*

rémunérée dans la stabilité, avec des droits qu'ils peuvent ou non faire valoir, il leur est difficile de s'identifier et d'exister positivement. De fait, les SDF, qu'on ne peut valablement fixer dans une catégorie définitive de "désaffiliés" ou de "désocialisés", disposent de supports très réduits pour ce qui relève des diverses propriétés permettant l'autonomie individuelle. » (Damon, 2003, p.63).

Les populations sans-abri ne sont dès lors pas essentiellement bannis de la société mais ils sont *"rejetés hors de ses circuits dominants, mais pour être intégrés, tout de même, à d'autres sphères d'appartenance sociale"* (Giugni et Hunyadi, 2003, p.5). Ainsi, les liens sociaux dans lesquels s'inscrivent les personnes ne sont *« pas égaux en termes économique, symbolique ou social ni n'offrent les mêmes opportunités de vie ou de carrière aux individus. »* (Guibet Lafaye, 2012, p. 22).

Les développements ci-dessus sont particulièrement importants dans le cadre de notre recherche dans laquelle nous nous sommes intéressés à la manière dont les travailleur.euses sociaux.ales travaillaient à réinscrire les personnes dans des liens sociaux considérés comme intégrateurs ou socialement valorisés. Ainsi, le travail de *« désattachement »* à des relations sociales considérées comme négatives fait partie intégrante du travail social. On comprendra donc que le travail d'insertion ne s'arrête pas au simple fait d'avoir des liens sociaux mais que ceux-ci soient valorisés comme producteurs de réintégration sociale.

4. Modernité et travail social

Dans un premier temps, nous avons passé en revue différentes théories de la désaffiliation sociale, ce qui nous a, entre autres, permis de mieux cerner notre sujet. Dans un second temps, afin d'ancrer ces théories dans une vision plus large de la société et du lien entre l'individu et celle-ci, nous avons abordé différentes théories de la modernité. Et dans ces deux champs sociologiques, nous avons discuté de la pertinence de différents concepts pour notre recherche.

Nous allons maintenant nous concentrer sur l'objet même de la présente thèse. S'il est indispensable d'évoquer les évolutions sociétales qui définissent et transforment les notions d'intégration, il nous faut nous atteler aux implications que celles-ci ont en termes

de travail social à différents niveaux : celui de la définition de ses objectifs, celui des pratiques professionnelles et celui de la vision globale dans laquelle ce travail social s'inscrit.

4.1. Individuation et travail social

Nous l'avons évoqué, la dominance historique du concept d'individualité et du caractère commun et collectif de celle-ci, peut s'observer dans divers champs de la vie sociale.

Ainsi, Martuccelli, dans son livre « *La condition sociale moderne* » exemplifie la montée de l'individualité dans les modes de consommation et de production mais aussi dans les trajectoires de travail ou dans les relations interpersonnelles. Cependant, elle s'observe également dans le champ du travail social, qui va davantage prendre en compte les singularités des situations. Et ce sont les effets de cette approche sur le travail social lui-même qui nous intéresse tout particulièrement. Selon Dahlia Namian, les modalités d'action délaissent progressivement « *les luttes collectives et le souci de redistribution, des inégalités et des injustices sociales, pour s'attarder davantage à la souffrance, au stress ou au mal-être et aux nouvelles formes de réponses qui en découlent.* » (2011, p.65).

Ce premier constat, que nous tirons également des résultats de notre travail de terrain, rend compte d'un travail social axé sur les solutions individuelles²⁹ plus que sur la dimension collective des problèmes auxquels sont confrontées les personnes. Au sein d'une collectivité de personnes qui partagent la même condition (ici, le fait d'être sans-abri), le travail social sera orienté sur les particularités et les singularités des personnes à accompagner.

Ce développement de la singularisation des prises en charges se traduit par la prééminence de « *l'accompagnement* » dans de nombreuses couches de la vie sociale, mais également dans le travail social. L'accompagnement s'adresse tout autant au monde des affaires, aux indépendants (coaching professionnel, coaching de vie, etc.) qu'aux personnes en difficulté. Dans le travail social, l'accompagnement sous-tend l'idée que c'est à la personne elle-même de construire le chemin vers la résolution de ses problèmes et

²⁹ La question de la psychologisation de la société est également traitée dans l'article. Pour plus de détails cf. D. NAMIAN, « Psychologisation ou singularisation ? L'intervention sociale au temps de l'accompagnement » in *Reflets. Revue d'intervention sociale et communautaire*, Volume 17 Numéro 1, 2011.

que les travailleurs, mais aussi l'État, sont là pour la soutenir et l'aider dans le déploiement de ses capacités à y arriver.

Nonobstant, l'exercice de sa singularité se fait dans le cadre de parcours institutionnalisés qu'il est bon de respecter. « *Désireux de se singulariser, ou [...] appelés à le faire comme jamais auparavant, les individus pour être reconnus comme tels doivent paradoxalement se plier à des modèles de comportement individuel fortement institutionnalisés (Otero, 2012 ; Ehrenberg, 2010 ; Castel, 2009) » (Namian, 2011, p.67).*

Cependant, et il est important de le souligner, la possibilité de la singularisation est inégalement distribuée (Martuccelli, 2010), et tous les individus n'ont pas les mêmes chances d'arriver à la norme d'autonomie et de responsabilité individuelle, aujourd'hui marqueur de réussite sociale et idéal à atteindre. Le travail social a, dès lors, comme objectif de pallier cette inégalité, en accompagnant les personnes dans ce processus.

Si le travail par la singularité de la personne semble aujourd'hui aller de soi dans le travail social, c'est parce que, comme nous l'avons vu ci-dessus, le singularisme du travail social s'inscrit dans une dynamique plus large de singularisation de la vie sociale. Nous pouvons alors envisager l'accompagnement comme une expression de cette condition contemporaine qui met en tension la singularité (cet accompagnement se doit d'être sur mesure, adapté à la situation de la personne et à ses besoins) et le commun (l'accompagnement s'applique à toutes les couches sociales, sans toutefois gommer les inégalités de réalisation qui le sous-tende).

Cependant, la prégnance de cette singularisation comme un idéal à atteindre dans le travail social ne s'est pas faite sans l'impulsion de politiques publiques qui l'ont établi comme une norme. Pour comprendre le passage de la prise en charge à l'accompagnement, il nous faut revenir à l'émergence de l'État social actif qui a transformé le secteur socio-assistanciel.

4.2. État social actif et travail social

Pour appréhender la genèse de l'État social actif et ses implications en termes de travail social, il est important d'analyser comment il s'inscrit dans les évolutions sociales décrites dans les parties précédentes et de quelle manière il a transformé les politiques publiques,

leurs objectifs et leurs modalités de mise en œuvre. En effet, l'État providence était basé sur un « *modèle familial traditionnel, marché du travail homogène, économie stable centrée sur la production de masse, ...* » (Franssen, 2003, p.16). Mais ce modèle ne permet plus de rendre compte des réalités et des expériences des individus dans une société transformée où se construisent et se développent de nouvelles manières de vivre.

Face à la place accrue de l'individu et de sa singularité dans la manière dont la société se construit, mais aussi de la dérégulation du marché du travail et des crises économiques qui secouent l'Europe depuis les années 70, l'État social actif va transformer en politiques sociales une nouvelle manière de faire société basée sur la prise en compte des singularités dans les trajectoires des personnes et dans les solutions qui lui sont proposées.

Comme l'exprime clairement Franssen, « *en continuant à présupposer un modèle de carrière professionnelle linéaire et une cellule familiale stable, les instruments "traditionnels" sont jugés inadéquats pour prendre en compte les transformations, choisies ou subies, des modes de vie (individualisation, variation des situations familiales, aspiration à se réaliser en dehors de la sphère laborale, pluriactivité...) et des trajectoires d'emploi (flexibilité, pause-carrière, nécessité de formation et de recyclage...)*. » (2003, p.16).

Selon l'auteur, on passe alors d'un paradigme de la « *société assistée* » à celui de « *la participation active de chacun* », condition à la « *réalisation de soi* ». (Franssen, 2003). Cette participation active doit alors être encouragée chez tous les individus, même ceux dont les ressources sont insuffisantes pour atteindre cet épanouissement personnel, et ce par l'intermédiaire des politiques sociales. L'impératif de la singularité et de l'individualisation est alors érigé en norme et à la base de l'injonction à l'autonomie.

Guy Verhofstadt dira, lors de sa présentation de l'État social actif, que « *dans le passé, l'accent a été trop souvent mis sur une approche négative. La paupérisation et l'insécurité sociale étaient surtout combattues par des allocations de chômage et de C.P.A.S. Cependant, garantir des revenus, surtout quand ceux-ci restent faibles, ne suffit pas à faire de personnes aidées des citoyens à part entière. L'approche actuelle offre trop peu de perspectives, tant au niveau financier que social. Un État social actif doit faire en sorte que des personnes ne soient*

pas mises à l'écart et que chacun, tant les hommes que les femmes, tout en étant assuré d'un haut niveau de protection sociale, puisse contribuer de manière créative à la société et concilier cela avec une qualité de vie personnelle. L'État social actif investit dans les gens, la formation, l'emploi et pas uniquement dans les allocations.»³⁰. C'est donc bien de la transformation vers un État social actif, dans lequel les individus sont amenés à « contribuer » à la société afin de bénéficier des aides sociales qu'il s'agit. La logique de droit/devoir s'installe (qui s'opère principalement par la contractualisation de l'aide), de pair avec celle de la responsabilisation des personnes, et ce bien plus largement qu'uniquement dans la sphère socio-professionnelle.

L'État se charge d'« activer » ses citoyen.nes qui pourront par conséquent être tenu.e.s responsable de leur situation. Il est de la responsabilité de chacun « *de développer suffisamment ses capacités pour mériter de s'en sortir comme il est de la responsabilité de chacun de bien agir pour avoir la chance de ne pas tomber dans la pauvreté* » (Girès et Ghesquières, 2013, p.115). L'individu doit maintenant prouver activement qu'il a fait tout ce qui est en son pouvoir avant de faire appel à la solidarité collective. Avec l'État social actif, le soupçon ressurgit et avec lui la figure du « profiteur », passif et oisif, qui profite du système ou n'a pas mis toutes les chances de son côté pour se prémunir de la situation de pauvreté.

A l'instar de Dahlia Namian, Abraham Franssen pointe un présupposé idéaliste de l'État social actif : tous les individus seraient en théorie égaux dans leurs capacités à trouver de l'emploi, à s'engager dans la collectivité, à gérer leur santé, etc. Or, la réalité sociale est bien plus complexe. « *La "nouvelle question sociale" se compose alors d'un ensemble de dysfonctionnements, parmi lesquels la mobilité déficiente, le manque d'employabilité ou d'adaptabilité des salarié(e)s seraient du ressort de la responsabilité individuelle.* » (Franssen, 2003, p.20).

Cette idée d'inégalité des ressources dans la réalisation d'une individuation était déjà pointée par Robert Castel : « *Pour gagner à ce jeu de l'individu conquérant, il faut disposer d'un minimum, et même de préférence d'un maximum, de supports ou de ressources, ou*

³⁰ Introduction dans la déclaration gouvernementale de juillet 1999 dans le cadre de l'accord de gouvernement fédéral conclu le 14 juillet 1999.

encore de “capitaux” au sens de Bourdieu, pas seulement économiques mais aussi culturels, relationnels, sociaux. Or, pour nombre d’individus, la transformation par l’individualisation se traduit par une perte dans la mesure où, comme on l’a dit, leurs ressources provenaient dans une large mesure de leur participation à des systèmes de régulations collectives. Ils se retrouvent ainsi individualisés par défaut. » (Castel, 2003, p.24).

L’État social actif propose une nouvelle logique d’aide sociale basée sur le « sur-mesure » et le suivi individualisé. Cette approche va s’implémenter dans toutes les couches de la vie sociale, mais plus particulièrement pour les publics-cibles considérés comme « *en déficit d’intégration sociale* » (Franssen, 2003).

Le travail social doit viser à combler ce déficit grâce à la mise en place de « *stratégies d’insertion dans plusieurs domaines* ». On voit alors naître des services spécialisés dans différents champs d’intervention et se développer des pratiques en réseau autour de l’individu dans une approche globale et sur-mesure censée favoriser son insertion sociale. « *On passe ainsi d’une logique de traitement uniformisé des individus, considérés sous l’angle de leur appartenance à une catégorie prédéterminée, à une logique de traitement personnalisé d’individus, davantage appréhendés dans leur singularité et dans leur globalité - du moins telle est l’intention explicite* » (Franssen, 2003, p.32).

Ces dispositifs d’aide aux personnes précarisées agissent au nom de la personne, au nom de son autonomie. Cette dernière, comme nous l’indique Franssen (2003), doit être comprise comme la capacité de participation sociale et s’inscrit donc dans un collectif plus large, la vie sociale. Nous reviendrons plus en détails sur la notion d’autonomie dans la suite de ce travail, lorsque nous aborderons les missions concrètes des différents dispositifs d’aide aux personnes sans-abri, afin de pouvoir discuter cette notion au regard des implications concrètes qu’elle représente dans les pratiques et les discours du travail social. Pour l’heure, il nous paraît nécessaire de souligner que le travail social s’instaure alors comme le moyen par lequel l’individu, d’une part, va retrouver son autonomie, et, d’autre part, grâce à celle-ci, sera capable de s’inscrire dans la collectivité.

Comme nous l’avons mentionné, on passe d’un individu intégré par la conformité aux catégories sociales auxquelles il appartient à un individu intégré par sa singularité.

« Aujourd'hui, culturellement, c'est l'autonomie qui est au centre de la socialisation. Plus l'individu est autonome, plus il est authentique et créatif, plus il sait trouver en lui les ressources de sa gestion de soi sans se référer à des règles prédéfinies, plus il sera considéré comme socialisé. » (Franssen, 2003, p.34). Paradoxalement, plus l'individu est « authentique et singulier », plus il devient conforme aux attentes de la société et donc commun.

Par la logique qui lie l'État et les associations, celles-ci s'intègrent dans un cadre d'intervention sociale déterminé par les politiques publiques. Ainsi, les objectifs, particulièrement, sont définis par des textes de loi qui, par l'agrément, légitiment l'action des associations. On peut donc considérer que l'État délègue la gestion de la pauvreté aux associations tout en continuant à édicter, par la régulation et le subventionnement, les normes qui orientent l'action sociale.

L'État social actif a considérablement transformé la philosophie et la mise en œuvre des politiques sociales et, par conséquence, le travail social, mais il serait réducteur de n'en voir que les aspects négatifs. Son avènement, basé sur la prise en compte de nouvelles réalités sociales qui se diversifient et se complexifient, vise aussi à s'y adapter.

Le travail social, en tentant d'inscrire les individus dans le social en développant leur « capacité à y participer de manière autonome », est un vecteur de l'instauration de l'intégration en tant que norme. Pour autant, de nombreux.ses travailleur.euses sociaux.ales essaient au quotidien de contourner le cadre et les injonctions et de se saisir de cet accompagnement individualisé et de la conception de l'autonomie qu'il est censé produire pour redonner un certain pouvoir d'action aux individus.

4.3. De l'individuation à l'empowerment (DPA-PC)

Nous avons vu les effets de l'individuation sur les politiques sociales en en pointant certains aspects négatifs. Cependant, il serait réducteur de définir l'individuation des prises en charges uniquement en termes d'impacts néfastes liés à la néo-libéralisation inhérente à l'État social actif.

Si la singularisation des sociétés est une nouvelle donne sociale, elle se transforme également en demande de la part des individus et ce, également dans les relations entre

les individus et les institutions. Comme le souligne Martuccelli, « *la volonté d'un traitement différencié et personnalisé des usagers favorise la consolidation d'un rapport empathique au social, envahi par un regard compassionnel, où la souffrance des individus prend de plus en plus de place, et où, surtout, des réponses collectives et institutionnelles tendent à être apportées « sous la forme d'une écoute » (Fassin, 2004 ; Dubois, 1999) ».* (Martuccelli, 2010, p.20).

Nous avons vu avec Anthony Giddens que la notion d'*empowerment* peut être relié aux théories de la troisième voie et donc de l'État social actif, mais qu'elle a aussi été pensée dans une volonté d'émancipation et non de contrôle. Par ailleurs, la notion d'*empowerment* est de plus en plus mobilisée pour définir des pratiques du travail social.

Afin de bien comprendre la portée émancipatrice des pratiques d'*empowerment*, et dans un second temps, la récupération néo-libérale du concept, il convient de revenir plus en détails sur cette notion.

La notion d'*empowerment* a évolué dans ses interprétations et les contextes dans lesquels elle a été utilisée. Sans entrer dans le détail de ces évolutions, rappelons que cette notion se démocratise dans les années 70, aux États-Unis, dans les mouvements militants féministes et les mouvements afro-américains. Il désigne alors un « *processus présenté comme égalitaire, participatif et local, par lequel les femmes développent une "conscience sociale" ou une "conscience critique" leur permettant de développer un "pouvoir intérieur" et d'acquérir des capacités d'action, un pouvoir d'agir à la fois personnel et collectif tout en s'inscrivant dans une perspective de changement social* » (Bacqué et Biewener, 2013, p.9). A partir des années 90, le vocabulaire de l'*empowerment* entre dans les politiques publiques et témoigne des changements structurels qu'ont traversés nos sociétés. Le concept d'*empowerment* va dès lors prendre diverses significations. Les auteures Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener vont élaborer 3 modèles idéaux-typiques de l'*empowerment* : le modèle radical, le modèle social-libéral et le modèle néo-libéral.

Dans le champ de l'intervention sociale, le concept est mobilisé dans les années 80 pour désigner une approche qui rompt avec l'approche paternaliste et inégalitaire dominante en travail social. Dans son acceptation la plus courante, il qualifie « *un ensemble de*

pratiques caractérisées par la recherche d'un processus d'autonomisation des usagers et une transformation des relations entre ces derniers et les professionnels. » (Bacqué et Biewener, 2013, p.23).

Au départ associé à la reconnaissance politique et sociale de groupes stigmatisés, l'*empowerment* pose la question des inégalités sociales et de la marginalisation et prône tant la prise en compte du point de vue individuel que le développement d'une prise de conscience politique et critique. Le travail social devrait, dans une telle conception, aller « *dans le sens d'une prise de conscience et d'un engagement critique et politique des individus et des groupes.* » (Bacqué et Biewener, 2013, p.35). Entendue dans ce sens, la notion d'*empowerment*, mobilisée par le travail social, revêt, en plus d'une dimension individuelle, une dimension sociale et politique de transformation de la société, par la conscientisation et l'action collective dans laquelle l'intervenant.e social.e joue un rôle de facilitateur. Cependant, elle va progressivement perdre cet objectif de transformation sociale globale.

Ces dernières années, nous disent les auteures, le terme d'*empowerment* semble se réduire aux notions de « *capacitation, estime de soi, auto-détermination, autocontrôle, pouvoir, réciprocité entre client/usager et travailleur social, pour décrire un projet avant tout centré sur la responsabilisation des individus* » (Ibid, p.42), passant d'une conception collective et contextuelle à une conception strictement individuelle. Ce passage, ici encore, ne peut se penser en dehors des transformations politiques des années 90, elles-mêmes liées à l'introduction dans les politiques publiques des processus de singularisation.

Cependant, même départi de la dimension collective (aujourd'hui réintroduite dans les théories de développement de capacité d'agir, par exemple par Yann Le Bossé (2012)), la notion d'*empowerment* conserve un principe d'émancipation lorsqu'elle vise la capacité des gens à prendre une décision pour eux-mêmes et s'inscrire alors dans un rapport plus égalitaire. Cette conception de l'*empowerment*, comme outil d'émancipation individuelle, offre cependant un terrain fertile à une conception de responsabilisation morale des individus (et cela, sans prendre en compte les inégalités structurelles qu'ils subissent) amenant à un contrôle accru.

Dans la perspective sociale-libérale, qui fait écho à la troisième voie de Giddens, la notion d'*empowerment* renvoie à la capacité des individus. Elle diffère de la perspective néolibérale par certains points importants : « *l'agency (définie comme la "capacité à envisager et à choisir intentionnellement des options"³¹) n'est pas considérée comme un acquis naturel, mais comme une construction impliquant un processus de prise de conscience. En second lieu, le contexte dans lequel s'opèrent les choix individuels et le rôle des institutions formelles et informelles sont pris en compte dans l'établissement des règles du jeu. Cette approche appréhende les dimensions de l'empowerment au-delà du "marché", c'est-à-dire dans l'État et dans la société.* » (Bacqué et Biewener, 2023, p.97).

Cette approche de *l'empowerment* nous semble être la plus proche de celle appréhendée par les intervenant.es sociaux.ales. Sans totalement s'inscrire dans une optique néolibérale qui évacue intégralement la dimension sociale et politique de *l'empowerment* pour la réduire à une question d'intérêt personnel et de responsabilité individuelle, elle transforme l'intervention sociale en une intervention individualisée, à partir de la personne et de ses envies. Mais cette intervention entend également donner aux personnes les ressources nécessaires à développer leur pouvoir d'agir.

L'individualisation des liens sociaux qui traverse nos sociétés est étroitement liée à la montée de cette notion d'*empowerment* et de celle d'accompagnement (Namian, 2011). *L'empowerment* veut donner à chacun les capacités de déterminer ce qu'elle veut en autonomie. Or, « *dans un monde où l'individualisme constitue la forme dominante de socialisation à la vie collective [...] Comment reconnaît-on que ce qui est important pour quelqu'un.e le soit vraiment pour "elle", et non pour répondre à l'injonction individualiste de réalisation de soi, donc pour l'autre ?* » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p.39).

Nous pouvons ici mettre en lumière le paradoxe inhérent à *l'empowerment*, et aux pratiques d'émancipation et d'autonomisation : elles demandent aux individus de penser par eux-mêmes comme preuve de leur autonomie et de leur individualité, comme si cette demande était pensée à partir d'eux et pour eux, dans une société dans laquelle l'injonction à l'autonomie et à l'individualité est l'apanage de la conformité et de la

³¹ ALSOP R., BERTELSEN M. et JEREMY H. (dir.), *Empowerment in Practice, op. cit.*, p. 11

normalisation. Nous posons, en d'autres termes, la question de la possibilité pour les travailleur.euses sociaux.ales, malgré des intentions réelles de prendre en compte la personne et ses envies, de ne pas induire par des pratiques d'*empowerment* supposément libératrices, une normalisation de la trajectoire dans une direction valorisée socialement, à savoir l'auto-réalisation.

Ainsi, la définition donnée par Yann Le Bossé du Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités (DPA-PC), à savoir « *un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient* » (Le Bossé, 2012, p.232), se réfère explicitement à ce qui est important pour le collectif dans lequel les personnes s'inscrivent.

Cependant, l'intention des intervenant.es sociaux.ales s'inscrit dans une intention réelle de donner aux personnes les clés pour devenir les acteurs de leur trajectoire. Loin d'une logique néo-libérale de l'*empowerment*, ils envisagent le plus souvent leurs pratiques comme émancipatrices et, comme tout un chacun, considèrent cette future émancipation comme libératrice.

5. Retour sur le sans-abrisme : vers les épreuves de la réaffiliation

Pour conclure ce chapitre qui entend donner une vision globale de la manière dont nous envisageons, en premier, la désaffiliation sociale, en second et de manière plus large le lien entre les individus et la société, et en troisième l'impact de ce dernier sur le travail social, nous allons revenir, plus spécifiquement, sur l'implication de l'ensemble de ces approches sur la manière dont nous envisageons les situations de désaffiliation et, par conséquent, les pratiques de réaffiliation des personnes.

5.1. Diversité des situations de désaffiliation

L'analyse de la désaffiliation sociale de Castel, aussi pertinente soit-elle, se réfère dans un premier temps à la société telle qu'elle se compose en Europe à la suite de la Révolution industrielle. Dès lors, l'image du « vagabond », valide et désinséré, rejeté des réseaux d'aides et victime d'une répression forte lors de la période préindustrielle comme image emblématique de la désaffiliation sur les deux axes d'intégration (par le travail et par les liens sociaux) ne semble plus totalement pertinente.

Dans un second temps, Castel fait le constat d'un effritement des conditions salariales et du communautarisme au sein de la société, ce qui débouche directement sur un élargissement des profils de personnes désaffiliées. « *On voit que, sous des formes diverses et des vécus différents, se manifeste ce double décrochage, par rapport à l'intégration par le travail et par rapport à l'insertion relationnelle. Ils en sont "arrivés là" par des cheminements différents, à la suite d'un licenciement économique ou d'un drame familial, d'une enfance désastreuse ou d'un accident ou d'une maladie, d'une déqualification professionnelle ou de difficultés psychiques... - en fait, souvent, pour plusieurs de ces raisons à la fois. Mais plutôt que de s'acharner à multiplier les étiquettes, il peut y avoir sens à faire une coupe transversale dans le processus qui a creusé, autour d'eux, un vide social.* » (Castel, 1995, p.22).

Aujourd'hui, les situations de sans-abrisme et de désaffiliation en termes de travail mais également de lien social en Belgique sont diverses et variées. A la suite des crises successives et sur base des données quantitatives, nous observons une augmentation du sans-abrisme qui recouvre, par ailleurs, des profils différents. La précarité s'élargit et les définitions du sans-abrisme également.

Au niveau fédéral, par exemple, c'est sur la typologie ETHOS du sans-abrisme, élaborée par la FEANTSA, que se fonde la définition officielle du sans-abrisme dans « *l'accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi* »³². Celle-ci intègre dans le sans-abrisme les situations de mal-logement, de logement précaire et de logement non-adéquat.

Quant aux maisons d'accueil, force est de constater qu'elles hébergent des personnes aux profils de plus en plus diversifiés, rompant de manière radicale avec la représentation traditionnelle du SDF.

Cette diversification de profils ne peut être pensée comme phénomène autonome. Nous l'avons dit, la nécessité de considérer chacune des situations/trajectoires individuelles mais aussi la différenciation structurelle des biographies individuelles est aujourd'hui

³² SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL – CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE (2014), *Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi*, 12 mai 2014 (MB 2014/206010).

centrale dans nos sociétés. La prise en charge de l'ensemble des situations, couplé à l'importance de la reconnaissance de chacune de celles-ci comme étant spécifique et singulière, peut également être identifiée dans la diversification et la multiplication des catégories de sans-abrisme qui sont aujourd'hui reconnues par la FEANTSA.

Pour autant, la définition de ce que signifie « être désaffilié » se doit donc d'être nuancée en considération de la société telle qu'elle se structure aujourd'hui, mais également en regard des changements de paradigmes de politique publique régissant les aides, dispositifs et mesures prises à l'égard des populations les plus fragilisées, comme l'a fait Castel à son époque. En effet, l'institution de catégories d'ayants droit ou non à des aides sociales à un impact profond sur les représentations, et c'est exactement pour éviter les effets pervers de la catégorisation que Castel prônait une prise en charge décatégorisée.

Face à la tendance actuelle de spécifier les systèmes de catégorisation³³, il s'agirait dès lors de mettre en place des aides qui rompent avec une définition préalable de différentes catégories ayant, par cette définition, droit à une certaine assistance, mais bien de mettre en place une aide pour toute personne dans une situation de désaffiliation, sans regarder les causes précises qui l'ont amené à cette situation, et ce, dans une perspective de réinsertion. Selon l'auteur, c'est dans cette logique que s'inscrit l'instauration en 1988 du RMI (Revenu minimal d'insertion) : « Article 1 de la loi du 1^{er} décembre 1988 : "Toute personne qui, en raison de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve hors d'état de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence." » (Castel, 1995, p.23).

Au-delà de cette assistance économique, Castel défend l'importance de pratiques de réaffiliation sociale afin de « combler le vide social » des personnes désaffiliées. « Suite de l'article 1 de la loi : "L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté représente un impératif national". » (Castel, 1995, p.23). Cet impératif d'insertion est théorisé par Castel non comme un droit de rétribution en réponse de l'aide financière dont ils bénéficient (comme institué par l'État social actif) mais bien comme un devoir de la collectivité, tenue par une obligation d'offrir des contrats de réinsertion à qui dans le

³³ Nous verrons lors de l'analyse que la catégorisation et la spécialisation des individus n'est pas sans effet sur la prise en charge des personnes les plus précarisées.

besoin. « *C'est à la communauté, en particulier aux agents des services sociaux, de trouver des tâches, même modestes, réalisables par les bénéficiaires* » (Castel, 1995, p.23). Ici encore, le contraste avec l'état actuel de nos politiques publiques en matière d'activation est flagrant : il est aujourd'hui admis qu'il est de la responsabilité de la personne de construire un projet de réinsertion.

5.2.L'affiliation sociale

Maintenant que nous avons vu les différentes théories du lien social, nous pouvons poser la question de l'affiliation sociale, de manière plus spécifique.

Bien que certains auteurs l'aient remis en question, la sphère socio-professionnelle continue d'occuper une place centrale dans la manière de penser l'intégration à notre société même quand l'emploi n'implique plus automatiquement une protection sociale et économique contre la précarité.

Cela dit, si certaines institutions perdurent à travailler principalement le lien socio-professionnel avec leurs bénéficiaires, il est de plus en plus évident que nombre de ceux-ci n'aspirent plus à retrouver un travail qui jouera un rôle intégrateur, particulièrement les personnes qui cumulent des problèmes de santé mentale ou physique, d'assuétudes, ou qui ont vécu un long temps en rue. Par ailleurs, lorsque nous analysons les trajectoires des personnes qui expérimentent des situations de sans-abrisme ou de mal-logement, les ruptures de liens sociaux s'opèrent souvent à plusieurs niveaux.

Dès lors, comme l'a souligné précédemment Paugam, face à la limitation du rôle intégrateur du travail et du constat des ruptures familiales, sociales que vivent les individus, le travail social et la réintégration des personnes tend de plus en plus à travailler les questions de liens de filiation, électifs et de citoyenneté.

D'autres auteurs qui ont également travaillé sur la question de la réaffiliation sociale, vont dans le même sens. Ainsi, Moreau souligne que « *le concept d'intégration ne paraît plus approprié aujourd'hui, car nous sommes sortis d'un modèle de société traditionnelle où il s'agissait d'inclure les individus dans un collectif, structuré encore récemment par le salariat et les protections sociales, duquel certains étaient exclus, pour raison de maladie, de handicap ou de vieillesse* (Castel, 1995). *Le monde a changé, les institutions collectives*

(église, famille, usine, État providence) sont moins intégratrices, les programmes institutionnels ne sont plus adaptés (Dubet, 2002). » (Moreau, 2012, p.83). Cette dernière citation fait écho aux différentes transformations structurelles que nous avons mises en avant tout au long de ce chapitre. Si celles-ci transforment notre manière d'être au monde, elles transforment également la conception du travail de réaffiliation sociale que font au quotidien les travailleur.euses sociaux.ales.

5.3. Travailler la réaffiliation

Afin de conclure notre chapitre, nous retiendrons que le processus de désinsertion résulte d'une rupture plurielle et multidimensionnelle : économique, sociale et symbolique. De la même manière, la reconstruction du lien social ne peut, elle aussi, qu'être plurielle et multidimensionnelle.

Dans la suite de la thèse, nous verrons néanmoins que si ceci est accepté par les travailleur.euses sociaux.ales, il est plus difficile de valoriser une réinsertion sociale qui exclut par exemple d'emblée l'insertion socio-professionnelle. La réinsertion sociale des personnes sans-abri dépasse également largement la stricte remise en logement. *« Même si [...] le logement tient un rôle important dans la réinsertion des personnes sans abri (à condition qu'il puisse être rendu habitable par son architecture), il n'est pas l'unique solution à la situation des SDF : il participe au processus de réinsertion et s'inscrit dans un réseau d'assistance ayant pour but la réinsertion durable. » (Leroux, 2008, p.24).*

Afin de nous référer à une vision unique et stable de ce que nous entendons par la réaffiliation sociale dans la suite du travail de thèse, nous allons mobiliser un outil développé dans le cadre d'une recherche qui visait à mesurer l'affiliation sociale des personnes bénéficiaires du programme Housing First et qui, pour ce faire, a déterminé 6 domaines de vie principaux³⁴ :

*« Le premier ainsi que le second, **le logement/vie quotidienne et le rapport au voisinage, ville, mobilité** font directement écho à la notion de « chez-soi » et « d'habiter » que nous avons mentionné. L'appropriation de son appartement ainsi que de l'espace public dans lequel il se trouve est un enjeu important de l'affiliation sociale, et de manière encore plus spécifique pour des personnes ayant de long parcours de rue.*

³⁴ Nous détaillerons cette recherche dans la partie méthodologique de la thèse

Les deux domaines de vie qui suivent, **les loisirs/activités culturelles** ainsi que **les relations sociales** ont tous les deux trait à la remise en lien avec un réseau primaire mais également à la prise part à un collectif et à la création de nouvelles formes de sociabilité, et donc de formes de ressources sociales. Nous avons vu que les relations sociales sont au centre des processus d'affiliation et, au contraire, que la rupture de celles-ci caractérise souvent les processus de désaffiliation. Nous pouvons aussi directement ici faire la connexion avec les liens de filiations et de participation élective de Paugam et des protections et forme de reconnaissance que ceux-ci amènent.

Rajoutons que le travail sur les activités culturelles et les loisirs, en plus d'inscrire une personne dans une collectivité, permet de mettre au centre du travail social les désirs, potentialité, envies des gens et par cela renforcer leur estime de soi et leur confiance, également important dans le processus de réinscription dans la société.

En cinquième lieu, **l'insertion socio-professionnelle/bénévolat** renvoie tout d'abord aux premières grandes théories de Robert Castel. Elle renvoie également au lien de participation organique de Paugam. Même si l'insertion socio-professionnelle n'est plus considérée aujourd'hui comme l'unique vecteur d'affiliation sociale, il n'en est pas moins vrai que celle-ci peut contribuer à rattacher les personnes à un système et de par cela acquérir un sentiment d'utilité, ou de validation sociale.

Enfin, le dernier grand axe, **la santé** en tant que déterminante du processus de réaffiliation d'une personne, peut sembler moins évidente à la lecture des théories qui en traitent. Cela dit, elle est, d'une part, la condition sine qua non de l'amélioration de n'importe quel autre domaine de vie mais d'autre part, la prise en charge de l'amélioration des autres aspects de la vie a également souvent un effet positif sur l'état de santé général de la personne » (Wagener et al., 2022, p.17)

Par ailleurs, nous allons étoffer cet outil théorique par un septième axe qui renvoie au **lien de citoyenneté** comme défini par Serge Paugam. Cet axe, omniprésent dans l'accompagnement fait par les travailleur.euses sociaux.ales, n'avait pas été mobilisé pour diverses raisons légitimes dans la recherche susmentionnée³⁵. Nous faisons ici référence à l'accompagnement et la guidance des personnes, « souvent en situation de non-recours

³⁵ La recherche s'intéressait spécifiquement à l'accompagnement des « coachs affiliation sociale ». Or, le travail de lien de citoyenneté était dans la plupart du temps déjà accomplie par les autres travailleur.euses sociaux.ales, ce qui explique pourquoi nous n'avions pas développé cet axe.

« dans toutes leurs démarches afin de favoriser l'accès aux droits et devoirs de tout citoyen » (Wagener et al., 2022, p.17). Enfin, nous reprenons également sous cet axe le travail qui est fait autour de « la question de la citoyenneté en créant des liens entre les bénéficiaires et d'autres secteurs que celui du sans-abrisme, en visibleisant cette population et en essayant de créer des ponts entre la société civile et ce public, afin de lui redonner une place d'égalité avec n'importe quel citoyen. » (Ibid.).

La construction de ces axes en tant que dimensions essentielles de ce qui relie l'individu à la société ne prétend pas être la seule possible. Cependant, lors de notre travail de terrain, nous avons fait le constat que, lorsque nous abordons les pratiques concrètes, elles se réfèrent aux axes ci-dessus définis. Bien évidemment, les pratiques ont des objectifs latents qu'il est difficile de définir et qui participent souvent d'axes plus symboliques.

Nonobstant, cette classification nous a semblé pertinente comme grille de lecture d'analyse des pratiques. L'élaboration de ces 6 axes est basée sur deux sources principales : d'une part sur les données empiriques récoltées dans la phase d'élaboration de la recherche. Ces données concernaient notamment les pratiques des différents projets d'affiliation sociale qui ont été mis en place au sein du programme Housing First. D'autre part, les apports théoriques ont aussi été d'une grande importance dans l'élaboration de ces axes : plusieurs échelles de mesures utilisés par les travailleurs sociaux ont été étudiés telles que le YAP (utilisé principalement au Canada), le Personal Outcome Star, le questionnaire Quality of Life de Lehman, ... Sans être repris tels quels, ces différentes sources ont permis de se familiariser avec les notions souvent utilisées pour mesurer l'impact du travail social ou la qualité de vie des personnes. Au-delà de ces échelles, les théories plus sociologiques liés à la désaffiliation sociale et au sans-abrisme ont également permis de mettre en place l'outil. On remarquera d'ailleurs un lien évident entre la théorie des liens sociaux de Paugam et ces différents axes (entre autres sur l'importance des liens familiaux et amicaux dans l'intégration sociale), mais également l'importance de l'habiter comme expérience sociale et ancrage territorial (nous pouvons ici penser aux théories de Pascale Pichon ainsi que de Marine Maurin).

De manière globale, après une analyse des pratiques et des théories, les 7 axes qui serviront de cadre d'analyse nous semblent rendre compte au maximum de l'éventail de pratiques professionnelles qui se sont développés au fil de temps. Ils nous permettent donc d'envisager l'intégration sociale de manière processuelle et multifactorielle.

Quelles que soient les manières d'y arriver, le travail social continue aujourd'hui d'être pensé dans le cadre de la réinsertion ou réintégration sociale. Nous verrons, dans la suite de cette recherche en quoi ce travail de réinsertion est teinté d'une normativité qui, malgré la volonté de certains travailleur.euses de ne pas l'imposer, transparait dans les pratiques professionnelles mais aussi dans les interactions entre les travailleur.euses et les bénéficiaires.

6. Conclusion

En conclusion de cette partie théorique que nous utiliserons dans la suite de la thèse comme socle à partir duquel (re)penser la question de recherche et les conclusions que nous en tirerons, nous citerons les sociologues Serge Clément, Marcel Drulhe et Jean Mantovani, qui, dans leur article intitulé *Quand des sans-logis habitent ensemble : modes de résidence et formes de lien social*, paru en 2004, faisaient un résumé des logiques qui sous-tendent l'action publique pour les personnes sans-abri en ces termes.

Il n'est pas étonnant que le référentiel classique de l'action publique ayant trait aux sans-logis soit d'abord leur mise en scène comme des personnes en transition : elles sont censées être coupées pour un temps de groupes d'appartenance (famille, cercle professionnel, environnement de voisins, groupes de détente, etc.) et d'un logement stable ; elles sont perçues en marge du monde commun. Dès lors il devient imaginable de construire un projet de (ré)éducation qui permette à ces individus de revenir à ce monde qu'ils auraient perdu, victimes de mécanismes de précarisation qui leur échappent. Dans ce modèle de l'intégration, l'action publique réussie est « la sortie de la rue » qui symbolise et agglomère tout un ensemble de sorties : du chômage, de l'errance, de l'alcoolisme .Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) spécialisés mettent en œuvre ce modèle : le séjour collectif d'une frange de la population des sans-logis est l'occasion d'un réapprentissage des cadres sociaux (recherche d'emploi, tenue d'un budget, modalités de partage de tâches et de coopération, etc.) en particulier grâce à l'encadrement d'un personnel spécialement formé et recruté pour cet accompagnement à un retour à la vie sociale « normale », largement fondé sur un double critère : insertion

sur le marché du travail avec un emploi relativement stable et location d'un logement dont la personne peut payer le loyer et les charges de base (eau, électricité, chauffage). Dans ce modèle de l'intégration, l'emploi est l'élément-clé de l'accès à un logement personnel autour duquel pourront s'élaborer divers niveaux de solidarité. Le succès de cette forme institutionnalisée d'ancrage collectif pour une responsabilisation individuelle a un coût : celui de la sélection de sans-logis qui aient quelques chances de parvenir à quelque forme d'intégration (par le travail et le logement personnel) au terme de leur « carrière » en établissement (Soulié, 1997).

La perspective d'intégration ainsi déterminée et souhaitée par les pouvoirs publics et par l'hégémonie des forces économiques présente l'inconvénient de ne pas tenir compte de l'affirmation de soi des sans-logis ainsi que des contraintes que ces populations rencontrent. C'est pourquoi bénévoles, associations et quelques rares professionnels proposent une autre orientation : l'insertion. Tout en proposant des cadres de solutions alternatives collectives, ils laissent toute la place aux initiatives des individus qui composent ces publics. Ils se portent garants d'une distance à l'égard de la pression sociale qui impose une certaine conformité tout extérieure : les valeurs de l'environnement social ne pourront être acceptées qu'à condition de se greffer sur une personne reconstituée autour de ses propres entreprises. C'est ce changement de régime qu'expriment Jacques Donzelot et Philippe Estèbe (1994) : « Le souci de développer les capacités d'autonomie des individus passe par une levée des normes que les institutions d'intégration font peser sur eux. En principe, ces institutions exercent sur eux une contrainte nécessaire afin qu'ils intègrent les valeurs sociales et puissent prendre leur place dans la division sociale du travail. Elles délivrent en quelque sorte un passeport pour l'emploi dans la société. [...] Mais quand les emplois se raréfient [...], plutôt qu'une vaine contrainte inaugurale, la démarche d'insertion consistera alors en une valorisation des aspirations, en une assistance à leur réalisation ». Les lieux qui servent de tremplin pour l'accomplissement de cette orientation (que l'on pourrait nommer des « résidences informelles d'insertion ») rassemblent des sans-logis, mais des animateurs (des « passeurs ») s'efforcent de transformer cette cohabitation sérielle en diverses modalités de collectifs : ils visent à la réélaboration des individus, habitant ce lieu, dans le sens de l'expression et de la manifestation pratique d'une autonomie à exister qui s'appuie sur la solidarité avec les autres.

Cette citation vient mettre en exergue l'utilité de la revue théorique que nous avons effectuée ci-dessus, et qui déterminera nos observations empiriques. Le passage d'une société moderne à une modernité avancée suppose un changement de la manière dont est

pensée l'intégration sociale. De l'inscription dans des collectifs à une vision individuelle (dans l'extrait ci-dessus représenté par le passage de l'intégration à l'insertion), ce changement de paradigme implique également un changement dans le travail de réinsertion sociale qui s'étend au-delà de la réinsertion socio-professionnelle et de la remise en logement. Ainsi, la théorie nous invite à élargir la prise en compte de l'intégration sociale et des pratiques professionnelles qui y sont rattachées, au-delà de la remise en logement et de l'insertion socio-professionnelle.

Durant nos terrains, nous prêterons donc une attention sur les axes plus traditionnels de socialisation, mais aussi sur le principe d'autonomisation et toutes les pratiques qui lui sont reliés lorsque nous analyserons les pratiques de réintégration sociale.

Nous nous appuyerons sur les théories de ce chapitre pour faire parler nos données empiriques tout au long de la thèse. Pour les premières, les théories de la désaffiliation, nous considérons qu'elles nous indiquent sur le « tissu social » (pour reprendre l'expression de Paugam) qui enveloppe l'individu : Au regard de celui-ci, nous pouvons comprendre les pratiques de réaffiliation sociale qui sont à la base du travail social. Le passage d'une insertion par le travail dans une société de plein-emploi à l'analyse du lien social à d'autres niveaux peut nous indiquer également sur le déplacement d'une réaffiliation sociale pensée largement en termes socio-professionnelle à une réaffiliation sociale multifactorielle. Ces théories nous permettent donc de penser un cadre théorique large et suffisamment spécifique pour y intégrer les différentes pratiques de réaffiliation sociale.

Pour ce qui est des théories de la modernité, au-delà de nous permettre de comprendre l'évolution d'une société communautaire à individualiste, elles nous permettent de produire une pensée nuancée sur le collectif et/ou l'individuel. Ces théories nous semblent nécessaire pour mettre en perspective des visions parfois absolues d'une société qui serait exclusivement individualiste, dans lesquelles règnerait un chacun pour soi. Si elles nous permettent de voir en effet un passage vers une politique de plus en plus basé sur l'expression de soi, elles replacent également celles-ci dans des considérations positives et laissent entrevoir une vision d'une individualité libératrice et émancipatrice.

CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE ET APPROCHE DU TERRAIN

Afin de récolter les données nécessaires à notre étude, nous combinons plusieurs méthodes de recherche. Cette combinaison semble en effet nécessaire pour appréhender la complexité des trajectoires de sans-abrisme et de sortie du sans-abrisme et pour faire la lumière sur le rôle des modalités des structures d'accueil et des pratiques professionnelles sur celles-ci.

Dans la lignée des sociologues qualitatifs, nous privilégierons une approche de travail sur le terrain, l'objectif étant de mettre en avant les acteurs et leurs expériences vécues pour comprendre les mécanismes à l'œuvre. En adoptant des méthodes compréhensives telles que l'observation directe et participante, l'approche biographique, les entretiens semi-directifs ainsi que l'utilisation de supports variés tels que les rapports annuels des institutions mais aussi les rapports quotidiens des maisons d'accueil et toute une littérature grise produite par le secteur, l'objectif est de s'immerger complètement dans la réalité quotidienne de l'objet d'étude, en explorant à la fois sa complexité et ses aspects ordinaires.

Pour ce faire, les terrains de relativement longue durée dans les dispositifs d'hébergement, et la participation à la vie collective de ceux-ci, nous ont permis de nous intégrer suffisamment dans le quotidien pour que notre présence devienne la plus normalisée possible.

1. Instruments méthodologiques

1.1. Enquête d'ethnographie multi-située

La méthode principale de la recherche est l'enquête de terrain ethnographique. Celle-ci a été pratiquée pendant plusieurs mois au sein de diverses structures d'hébergements et d'accompagnement pour personnes sans-abris. En collaboration avec le terrain, les critères de choix ont intégré une mixité des formes de logements, des formes d'intervention sociale, de profils d'habitants ainsi que de types de quartiers selon les critères de la recherche qualitative. L'ethnographie nous a permis de faire des observations denses du monde de l'assistance aux sans-abris, dans plusieurs types de dispositifs, et d'y intégrer les points de vue des travailleurs sociaux mais également des bénéficiaires, afin d'avoir une vision la plus globale possible de la prise en

charge du sans-abrisme dans les dispositifs bruxellois. En outre, l'approche multi-située a été pensée pour permettre de mettre en lumière des dynamiques communes aux différents endroits, malgré les différences d'organisation que ceux-ci comportent. Comme le stipule Dahlia Namian : « À la différence de l'ethnographie traditionnelle qui situe généralement un chercheur dans un site pour une période de temps prolongée, l'ethnographie multi située suit un objet de recherche à travers différents espaces pour de plus courtes périodes de temps. » (Namian, 2016, p.117). Ainsi, cette approche permet de produire des données qui dépassent une institution en particulier pour s'inscrire dans une logique générale et interinstitutionnelle.

Dans le cadre de notre travail, nous avons établi, en collaboration avec les Petits Riens, une méthodologie basée sur l'observation de 3 dispositifs : les maisons d'accueil, l'accompagnement en logement et le modèle Housing First. Cette décision a été prise basée sur la variation de la forme des 3 modèles. Les maisons d'accueil pour leur forme collective, le modèle Housing First pour son aspect individuel et l'accompagnement en logement parce qu'il fait le lien entre une prise en charge collective, par le passage en maison d'accueil, et une remise en logement individuel.

Afin de mener à bien nos recherches, un premier contact a été établi avec les directions des institutions afin d'explicitier la problématique de la recherche et la demande spécifique. Une fois ce premier contact établi, toutes les structures nous ont invité à une réunion d'équipe, afin de faire part aux équipes de la recherche en cours et de réfléchir ensemble à la possibilité de faire un terrain auprès de leurs équipes. Enfin, selon les disponibilités, une période de terrain a été établie avec les institutions.

1.1.1. Maisons d'accueil

Les terrains dans les maisons d'accueil ont constitué une grosse partie de la recherche ethnographique. Trois maisons d'accueil ont donc été sélectionnées, avec un public varié et une organisation un peu distincte (bien que pas complètement différente). Les maisons d'accueil ont été sélectionnés tout d'abord à Bruxelles, dans des quartiers différents. Les terrains ont varié de 6 à 10 semaines, avec une présence de 3 jours par semaine. Ainsi, la maison d'accueil 1 est une structure d'hébergement pour jeunes de 18 à 24 ans avec 16 places, la maison d'accueil 2 était une maison d'accueil pour femmes seules ou avec

enfants de 74 places, et la maison d'accueil 3 visait un public de femmes seules ou avec enfants ainsi que de familles contenant 34 places.

Afin de répondre à la question de recherche posée en collaboration avec le terrain, le travail d'observation dans les maisons d'accueil a été pensé dans l'objectif d'identifier les enjeux propres au caractère collectif ou semi-collectif des différentes structures, ainsi que de voir les différentes pratiques professionnelles qui y prennent place. L'idée était d'avoir une vision globale de comment se vit la collectivité au quotidien par les hébergé.e.s mais également des pratiques professionnelles autour des différents axes de réintégration sociale, et ce en lien avec le caractère collectif que revêtent les maisons d'accueil.

Nous avons alors eu accès à la vie en collectivité, aux différentes dynamiques entre les hébergé.es et les travailleur.euses sociaux mais aussi entre les hébergé.es eux-mêmes et entre les travailleur.euses sociaux.ales eux-mêmes. Nous nous sommes également appuyés sur les différents outils de transmission d'informations entre les travailleur.euses sociaux.ales, nous permettant de suivre pendant le temps du terrain avec le plus de précision possible le déroulement des évènements et ainsi d'identifier les enjeux autour de la question de la réaffiliation. Par ailleurs, et ceci est primordial, nous avons également assisté, dans toutes les institutions, à toutes les réunions d'équipe pendant notre terrain. Chacune des directions a accepté notre présence lors de ces réunions hebdomadaires qui en dit long sur le fonctionnement institutionnel, mais également sur les difficultés que doivent surmonter au quotidien les travailleur.euses sociaux.ales en lien avec le caractère collectif des maisons d'accueil.

1.1.2. Accompagnement en logement

Afin d'observer ce deuxième dispositif, nous avons mené des enquêtes de terrains plus courtes avec des travailleur.euses sociaux.ales de post-hébergement qui favorisent surtout le maintien en logement. Ceci nous a permis de voir quelles sont les grandes difficultés des personnes qui retrouvent un logement individuel et quels sont les outils pour y remédier au maximum. Nous avons donc suivi pendant deux semaines complètes une équipe d'un service d'accompagnement en logement. En outre, au sein des maisons d'accueil, un.e travailleur.euse ou deux sont en charge du suivi des dossiers de post-hébergement. Ainsi, même au sein des maisons d'accueil nous avons pu voir les enjeux principaux du travail autour de l'installation dans un logement.

1.1.3. L'observation participante

L'observation participante est une des méthodes qualitatives les plus utilisées dans la tradition sociologique. Elle vise à « *être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités ou de leurs résidences sans en modifier le déroulement ordinaire* » (Peretz, 2004, p.14). Elle se distingue d'autres méthodes qualitatives par le fait qu'elle ne nécessite pas d'intermédiaire entre l'action et la chercheuse. Ainsi, comme le disent très justement Van Campenhoudt et Quivy, « *les observations sociologiques portent sur les comportements des acteurs en tant qu'ils manifestent des systèmes de relations sociales ainsi que sur les fondements culturels et idéologiques qui les sous-tendent* » (1997, p.199). Dans le cas de notre recherche, l'observation participante a permis de relever, d'une part les aspects de la vie collective en maison d'accueil, mais aussi les aspects autour des pratiques professionnelles ainsi que les discours des travailleur.euses sociaux.ales et des bénéficiaires.

Ce dernier point nous semble essentiel, et se distingue d'autres méthodes telles que l'entretien, dans la mesure où nos deux populations observées ici sont également rodées sur la création d'un discours et l'habitude d'une mise en parole de leurs histoires ou de leurs missions. Que nous parlions des bénéficiaires qui ont eu affaire maintes et maintes fois aux différentes institutions et qui ont été soumis à l'injonction biographique, ou des travailleur.euses sociaux.ales qui savent et maîtrisent les missions et objectifs de l'institution, nous comprenons bien que l'observation au quotidien des interventions sociales et de la vie quotidienne dans la maison d'accueil permet de dépasser les simples discours et d'observer des phénomènes qui n'auraient pas été accessible sans cette méthode. Comme le dit Peretz, l'observation « *recueille les mots qu'utilisent les individus observés pour caractériser les personnes, les situations et les objets avec lesquels ils ont des relations.* » (2004, p.22)

Aussi, au-delà d'un accès à des informations, l'observation participante permet de voir les interactions entre les différents acteurs en présence. Dans le cadre d'une recherche qui porte particulièrement sur des institutions et sur la relation entre les travailleur.euses sociaux.ales et les personnes aidées, « *l'observation s'avère donc propice pour comprendre, dans une perspective interactionniste, comment le cadre relationnel et d'intervention*

proposé, dans une institution d'aide notamment, impacte le parcours, positivement ou négativement, des individus inclus accompagnés. » (De Backer, 2022, p.78)

Cependant, malgré tous les avantages qu'elle comporte, cette méthode ne permet pas d'observer l'entièreté des interactions, elle ne permet non plus d'avoir une vision tout à fait objective des phénomènes à l'œuvre. Ainsi, la présence d'une chercheuse sur le terrain peut modifier les comportements (et dans notre cas, des résident.es mais également des travailleur.euses sociaux.ales). Pour minimiser autant que faire se peut ce biais, la durée du terrain semble être importante, afin que la présence relève de l'habitude, pour chaque personne appartenant à la vie collective observée.

Par ailleurs, il existe plusieurs types d'observation participante. Sans rentrer outre mesure dans les détails de ceci, dans le cas de notre recherche, l'observation participante s'est faite « à découvert » au contraire des observations « *incognito* » (Arborio & Fournier, 2021), comme ça peut être le cas quand le groupe étudié est fermé. Chaque personne de nos terrains était donc ouvertement au courant de la raison de notre présence.

1.1.4. Posture de chercheur

La difficulté de la méthode de l'observation participante réside dans un double positionnement de participation et d'observation. Aussi, les difficultés que nous avons pu rencontrer sur le terrain rencontrent les enjeux de ce double positionnement.

L'entrée sur le terrain et l'accès aux multiples sources d'informations possibles ont vite été conditionnés à une posture participante au sein de l'institution. Loin d'une posture de simple observateur, il a donc été question dès les premiers jours, et ce dans chacune des institutions observées, de trouver une place, au sens propre et au sens figuré.

1.1.4.1. Trouver sa place auprès des travailleurs

Le lieu des observations étant le plus souvent des structures fermées, composées d'espace commun relativement petits et sectionnés mais aussi de bureaux occupés par les travailleur.euses sociaux.ales, il s'agit, dans un premier temps, de trouver une manière d'être présente sans donner un sentiment d'être « dans les pattes » des travailleur.euses, afin de pouvoir créer une présence non-oppressante pour les travailleur.euses.

Ainsi, nous avons œuvré dans un premier temps à trouver une place qui puisse être vue comme agréable pour les intervenant.es sociaux.ales. Selon les différentes institutions et

les modes de fonctionnement, la première étape a souvent consisté à aider là où c'était possible et à se rendre utile au quotidien des institutions : faire le repas avec les hébergé.es, servir le repas, faire du rangement dans les dons, aider les hébergé.e.s au déménagement de leurs affaires,...

En effet, il n'est pas tâche aisée, dans des institutions comme celle des centres d'hébergements, d'arriver à s'immiscer dans la vie des travailleur.euses sans représenter à leurs yeux soit une charge de travail en plus, comme cela peut être le cas avec les stagiaires par exemple, par le fait de devoir expliquer le fonctionnement de l'institution mais aussi comment ils travaillent, ... soit une présence plutôt indésirable, qui *de facto* compliquerait le terrain.

Cependant, la temporalité du terrain, ainsi que l'envie de rentrer dans la vie quotidienne des hébergé.es et des usager.es a permis, dans tous les cas, des terrains sans accroches, avec souvent une bonne entente avec l'équipe de travailleur.euses sociaux.ales et la direction. Ainsi, petit à petit, par la compréhension du fonctionnement de l'institution, il nous a été confié des tâches utiles comme tenir l'entrée (c'est-à-dire répondre au téléphone, prendre les informations, répondre aux demandes immédiates des hébergé.e.s), accompagner certains bénéficiaires dans leurs démarches administratives, faire des activités avec les enfants ou les bénéficiaires,...

Cette étape est particulièrement importante, car au-delà de permettre une relation avec les travailleur.euses de confiance, elle nous a permis de comprendre, de manière un peu plus fidèle à la réalité, le quotidien des intervenant.es et donc de prendre part aux conversations sur certaines situations. Il nous semble que la bonne compréhension du fonctionnement d'un lieu mais aussi de la réalité des travailleurs permet une compréhension plus globale du terrain.

1.1.4.2. Trouver sa place auprès des bénéficiaires

Une deuxième difficulté liée au terrain, après celle des travailleur.euses sociaux.ales est d'arriver à trouver une place auprès des bénéficiaires.

En premier lieu, il n'est pas toujours aisé d'expliquer le métier de « chercheuse en sociologie » à des publics parfois très éloignés du monde académique et de ses règles,

statuts et disciplines. Sans sous-entendre que les individus n'ont pas réellement les capacités de comprendre la recherche et ses enjeux, il n'en est pas moins vrai que nous avons à certains moments senti un décalage entre l'utilité de faire une recherche académique sur le sans-abrisme et les besoins réels des personnes au quotidien.

Ni travailleuse sociale, ni stagiaire, il a fallu parfois faire face à une confusion autour du rôle dans la maison d'accueil. Aussi, se présenter comme simple observatrice amène une méfiance de la part des individus. C'est alors dans cet entre-deux entre possibilité de faire quelque chose si besoin mais pas travailleuse sociale qu'il a fallu définir notre position.

Les questions autour de la posture de chercheuse ont traversé nos terrains tout au long de la recherche. Ainsi, cette volonté de se rendre utile que nous avons évoqué dépasse la simple idée de s'intégrer dans un espace, mais fait également écho à l'espace qui est celui de nos terrains : une maison d'accueil. S'il s'agit d'un endroit professionnel pour les travailleur.euses sociaux.ales, elle est aussi l'endroit de vie pour toutes les personnes qui y passent. Pour aussi habituées que celles-ci peuvent être à la présence de l'autre et à la vie en institution, l'idée de rentrer dans l'intimité des gens, sans raison apparente, et dans le juste but de les observer nous a paru difficile et source de malaise.

Ceci est particulièrement vrai dans la mesure où la question de recherche, axée sur le caractère collectif de ces maisons d'accueil, demandait une observation des dynamiques collectives, et donc une présence accentuée dans les espaces collectifs, dans lesquels il nous était possible d'observer les relations entre les hébergé.es afin d'y déceler des éventuels leviers ou freins à la réaffiliation. Ainsi, après avoir marqué notre disponibilité pour tout renseignement et, dans la mesure de nos possibilités, ce sont aussi nos longs moments d'observation et de participation à la vie collective qui nous ont permis de créer des liens avec certaines des personnes présentes et donc de, finalement, rendre notre présence la plus « normale » possible.

Enfin, la confusion autour du rôle que nous occupions a parfois amené à des situations dans lesquelles nous nous sommes retrouvés face à un.e hébergé.e attendant de nous plus que ce que nous nous sentions en capacité de donner. Face à des situations comme celles-

ci, c'est le lien avec la personne et la sensibilité qui nous ont permis de prendre en compte la nécessité de déposer et de se sentir écoutées des personnes en face de nous.

1.1.4.3. **Rendre compte du terrain**

La méthode de l'observation ne se suffit pas à elle-même, elle nécessite de garder une trace de toutes les interactions observées, et des éléments jugés pertinents, afin de pouvoir par la suite en ressortir une analyse. La nécessité de garder une trace écrite est un exercice particulier dans la mesure où il demande une prise de note qui ne peut pas se faire, dans le cadre de notre recherche, de manière simultanée.

La participation, plus importante dans notre méthode que l'observation, a mené à la retranscription des événements parfois des heures plus tard. Ainsi, il est possible que certaines informations soient perdues. Par ailleurs, nous avons décidé dans le cadre de nos terrains de ne pas arborer le cahier de terrain devant les hébergé.es. Encore une fois, nous avons voulu faire de notre présence quelque chose d'agréable pour tout le monde. Notre recherche portant sur les interactions du quotidien, il aurait alors été générateur de malaise de noter toutes les interactions entre les personnes au moment où elles se passaient, à la vue de tout le monde.

Nous avons donc fait le choix de noter à la fin de la journée les éléments majeurs des interactions observées. Par ailleurs, et nous reviendrons là-dessus, la méthode inductive préconisée nous a également quelque fois fait manquer de précision sur les éléments à noter ou à retenir. Pour autant, nous avons décidé de noter le maximum d'éléments et de faire le tri postérieurement.

Malgré ces difficultés, l'observation participante reste une méthode précieuse en sociologie pour obtenir des éclaircissements approfondis sur les comportements, les interactions et les dynamiques sociales. En combinant cette méthode avec d'autres approches de recherche, comme les entretiens semi-structurés, il est possible d'obtenir une image plus complète et nuancée des phénomènes sociaux étudiés.

En des termes plus concrets, nous sommes entrés sur le terrain avec une question de recherche qui entendait rendre compte des leviers ou des difficultés que pouvait constituer le passage dans une structure d'hébergement collectif, ainsi qu'un intérêt pour les pratiques professionnelles liées à cette collectivité. Ainsi, dans nos observations, nous

nous sommes principalement intéressés aux enjeux autour de cette collectivité sous diverses formes : D'abord, nous avons passé beaucoup de temps dans les endroits collectifs, afin de saisir l'importance de cette collectivité dans le quotidien des structures d'accueil. L'observation et la description des espaces a été rigoureusement retranscrite dans le carnet d'observation. Au sein de ces espaces, nous avons observé tous les moments collectifs, formels et informels, ce qui nous a apporté des données en termes de leviers et/ou difficultés que cela pouvait comporter. C'est lors de ces moments que nous avons pu prendre conscience des dynamiques collectives qui prenaient place. Nous nous sommes donc focalisés sur les interactions entre les individus. Parallèlement nous avons porté une attention particulière aux pratiques de réaffiliation sociale qui mobilisaient la collectivité : ateliers, activités, séance d'informations, réunions de résident.es,... Enfin, nous avons gardé ce cadre d'observation pour regarder les travailleur.euses sociaux.ales et les défis que la collectivité représentait pour eux et elles.

1.2. Entretiens semi-structurés

Comme deuxième méthode, nous avons décidé de faire des entretiens semi-structurés avec plusieurs acteurs pour avoir une appréhension plus globale de notre terrain. Dans un premier temps, avant même de commencer nos terrains, et dans le but d'approfondir les connaissances sur le sujet que nous allions étudier, nous avons rencontré un certain nombre de chercheur.euses qui travaillent sur le sujet du sans-abrisme. Ces diverses rencontres nous ont permis d'avoir accès à des points de vue divergents, et de rendre compte des diverses manières de travailler sur le sujet du sans-abrisme. Dans ce premier temps, nous avons surtout posé des questions globales aux chercheur.euses, en lien avec leurs travaux respectifs. Nous avons également, dans le cadre de la recherche, eu l'occasion d'avoir des moments d'échanges (plus formels ou informels) avec des directeurs d'institutions et des acteurs du secteur ou de secteurs relativement proches, et ce toujours dans un objectif d'approfondissement de la connaissance des enjeux autour du traitement du sans-abrisme.

De manière plus directe pour répondre à la question de recherche, nous avons mené des entretiens avec deux types principaux d'acteurs : D'abord avec des personnes sans-abri afin d'identifier pour chacun d'eux les enjeux des rapports aux différentes formes de collectivité et de l'individuel dans leur parcours, ainsi que les difficultés et avantages que

chacune de ces formes comporte, mais également pour discuter autour de la question de la réaffiliation.

Dans un second temps, nous avons interrogé des travailleur.euses sociaux.ales du secteur et professionnel.les de l'aide aux personnes sans-abri. Ces seconds entretiens ont tourné principalement autour des questions de pratiques professionnelles, mais aussi des politiques publiques ainsi que des institutions dans lesquelles iels travaillent. Bien que nous ayons abordé les pratiques professionnelles des travailleur.euses, ces entretiens ont principalement porté sur la conception des travailleurs de la réaffiliation sociale en termes de vision idéologique. Dû à l'évolution de notre interrogation de recherche, nous avons abordé la question des pratiques de réaffiliation sociale sous un angle plus global : en dehors de l'aspect collectif ou individuel des pratiques, les questions se sont axées sur le sens de ces pratiques en lien avec une vision de la réaffiliation sociale prônant d'une part la sociabilité mais aussi la subjectivation des personnes bénéficiaires. Nous avons également interrogé les individus sur les difficultés et les avantages principales qu'ils identifiaient en lien avec la collectivité.

Les structures dans lesquelles nous avons fait nos terrains, autant que les institutions auxquelles nous avons eu accès résultent de l'interaction entre ces deux groupes de répondants que nous avons alors voulu interroger de manière égale et proportionnée, en effectuant entre 10 et 12 entretiens avec chacune des catégories. Les deux guides d'entretiens se trouvent en annexe de la thèse, ainsi que la liste des entretiens effectués lors et en continuité de nos terrains.

Nos entretiens se sont faits sous la forme d'entretiens semi-structurés. Sur base d'un guide d'entretien préalablement conçu, nous avons laissé une place conséquente à la conversation qui pouvait se construire lors de l'interaction ainsi qu'au besoin de la personne répondante de mettre plus l'accent sur certains aspects importants à ses yeux. Par ailleurs, suivant une méthode plutôt inductive, et nous reviendrons sur ce point ci-dessous, nous voulions permettre une certaine flexibilité dans la conversation afin d'éventuellement laisser émerger de nouvelles interrogations, résultats, points d'attentions. Enfin, la différence entre les différentes institutions nous a obligé à modifier

les questions selon les spécificités de chacune. Ainsi, le guide entretien constituait un fil rouge adaptable à chaque nécessité.

Chaque entretien a été enregistré, avec l'accord des personnes, et avant chaque entretien les règles de confidentialité et d'anonymat ont été évoquées. Nous avons stipulé également à chacun des répondants la possibilité de ne pas répondre à certaines questions. Chacun des entretiens a été retranscrit intégralement par nos soins et non partagé.

1.2.1. Entretiens avec les personnes bénéficiaires

1.2.1.1. Choix des personnes et temporalité

Nous avons choisi de faire les entretiens avec les bénéficiaires issus de nos terrains à la fin de la période d'observation participante, afin d'avoir le temps en amont de l'entretien d'établir une certaine relation de confiance avec les personnes.

Comme déjà évoqué ci-dessus, les personnes bénéficiaires de l'aide sociale, et de manière encore plus accentuée celles qui ont eu des contacts répétés avec les institutions d'aide, ont intégré un certain discours institutionnel dont il est parfois difficile de se détacher. Ainsi, la possibilité d'avoir lié une relation avec la personne durant le temps relativement long de l'observation nous a permis d'avoir des conversations avec les bénéficiaires un peu plus décontractées, et de leur offrir un cadre dans lequel ils ont pu s'exprimer librement et sans jugement. Par ailleurs, nous avons également choisi de faire des entretiens avec les personnes avec lesquelles nous avons réussi à établir des contacts plus rapprochés.

La manière dont le passage en maison d'accueil se vit individuellement peut varier assez fort. Ainsi, certaines personnes n'ont pas envie de passer du temps dans les endroits collectifs et préfèrent soit rester dans leurs endroits individuels, soit sortir le plus souvent de la maison d'accueil.

Il est évident qu'il est alors plus difficile de lier un lien de confiance avec des personnes avec qui nous n'avons eu que très peu l'occasion de discuter et de « briser la glace ». De manière inverse, les personnes passant le plus de temps dans les endroits collectifs sont

ceux avec qui nous avons eu l'occasion de créer plus de liens. Ainsi, au moment de faire nos entretiens nous avons plus facilement pris contact avec les personnes que nous avons mieux eu l'occasion de connaître.

Cependant, les maisons d'accueil étant spécifiques dans le public qu'elles accueillent, nous avons, en faisant des terrains dans diverses maisons d'accueil, eu accès à plusieurs types de publics, et à des individus avec des trajectoires bien différentes. De ce fait, les personnes entretenues ont entre 20 et 60 ans, sont de genres différents, et ont des trajectoires diverses. Nous nous sommes autant entretenus avec des individus ayant des parcours institutionnels qu'avec des bénéficiaires dont la situation de sans-abrisme relève plutôt d'un « accident de parcours ».

1.2.1.2. Le moment de l'entretien

Dans le cas des entretiens avec les bénéficiaires, nous avons essayé de ne pas faire des entretiens d'une trop longue durée (plus ou moins autour d'une heure). Il va sans dire que les individus entretenus ont souvent des journées assez chargées, qui impliquent parfois des moments « d'entretiens » avec différents acteurs du secteur social-santé. Nous voulions donc essayer de ne pas alourdir la journée de personnes qui sont souvent dans des situations compliquées et complexes.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de centrer nos entretiens sur la vie en maison d'accueil. Les questions très personnelles, sur le parcours individuel préalable à la maison d'accueil sont évoquées afin d'avoir un aperçu du parcours de la personne, mais ne constituent pas le centre de l'entretien. Cette partie spécifique de la trajectoire est souvent chargée de souffrances. En outre, plusieurs chercheurs ont évoqué la violence subie par les bénéficiaires de devoir sans cesse raconter leurs histoires personnelles³⁶. Dès lors, étant donné que notre recherche ne nécessite pas de faire un focus détaillé sur l'ensemble de la trajectoire des personnes, nous avons intentionnellement décidé de ne pas revenir sur les histoires personnelles dans leurs détails. Ainsi, nous privilégions une approche biographique plutôt que celle du récit de vie. La première s'intéresse à des morceaux plus spécifiques de l'histoire personnelle, sans, comme dans la seconde, englober l'ensemble.

³⁶ Pour plus d'informations sur ce sujet, voir, entre autres : COULOMB, L. (2018). *Le soin des personnes sans domicile : Entre malentendus et négociations*. Presses universitaires de Rennes, 278p.

Ceci a facilité la demande d'entretiens avec les personnes. Spécifier que l'entretien porterait surtout sur la vie dans la maison d'accueil (ou les maisons d'accueils s'il y en a eu d'autres) permet d'enlever l'aspect parfois lourd des entretiens.

En terme quantitatifs, nous avons effectué 12 entretiens avec des personnes en situation de sans-abrisme au sein des maisons d'accueil. Chacun des entretiens se sont déroulés dans les murs de la maison d'accueil. Nous parlons ici d'entretiens formels, cependant nous avons partagé un grand nombre d'interactions avec une grande majorité des bénéficiaires tout au long de nos terrains, dans chacune des maisons d'accueil. Si ces interactions ne sont pas retranscrites, elles ont permis d'enrichir les questionnements mais aussi les pistes de réflexions que nous développons dans cette recherche. Il convient aussi de dire qu'il y a, dans chaque structure, une partie des bénéficiaires avec lesquels nous n'avons pas échangé.

1.2.2. Entretiens avec les travailleur.euses sociaux.ales

1.2.2.1. Choix des personnes et temporalité

Dans le cadre des intervenant.es sociaux, la temporalité des entretiens fut différente. Lors de nos terrains nous avons principalement essayé de nous concentrer sur les entretiens avec des bénéficiaires en sachant que ceux-ci ne resteraient dans la maison d'accueil que dans une temporalité limitée. En revanche, il serait toujours temps de recontacter les travailleur.euses sociaux.ales ultérieurement pour les entretiens avec ces derniers.

Ainsi, nous avons décidé de faire passer les entretiens avec les intervenant.es sociaux à une temporalité postérieure, lorsque les hypothèses seraient plus claires. Il nous semblait que faire passer des entretiens de manière trop prématurée aux travailleur.euses sociaux.ales risquait de nous faire passer à côté des points les plus importants dont nous n'aurions conscience qu'après l'analyse des premières données des terrains d'observation mais aussi des premiers entretiens avec les bénéficiaires.

Dès lors, nous avons interrogé 10 travailleur.euses sociaux.ales au début de l'année 2024, lors de la fin du travail de thèse. A part une exception, les personnes interrogées étaient tous.tes des travailleur.euses sociaux.ales des institutions dans lesquelles nous avons fait nos terrains. Malgré cette contrainte, nous avons essayé de faire un échantillonnage de

profils variés dans le choix des personnes interrogées. Ainsi, l'échantillon se composait de 5 femmes et 5 hommes, âgés entre 28 ans et 53 ans. 8 d'entre eux travaillent dans les 3 maisons d'accueil sélectionnés pour la recherche, 1 travailleur fait parti de l'équipe de guidance à domicile que nous avons suivi durant quelques semaines et 1 travailleur fait partie d'une association qui travaille à la réinsertion socio-professionnelle des personnes en situation de précarité. Cette association est un partenaire solide et permanent de toutes les maisons d'accueil que nous avons observées.

Ce dernier entretien, même s'il a été mené sur base du même guide d'entretien que les autres, était un peu différent dans la mesure où l'association n'a aucune mission de relogement ou d'hébergement des personnes sans-abris. Cela dit, il nous a semblé pertinent de s'intéresser à la vision institutionnelle d'une association qui œuvre à la réinsertion sociale des personnes.

1.2.2.2. Moment de l'entretien

Ces entretiens ont également duré environ une heure. Ils se sont principalement construits autour des pratiques professionnelles des travailleur.euses sociaux.ales et des différentes interprétations autour des grands concepts qui guident l'action sociale. Nous avons également abordé la question de la relation avec les pouvoirs publics afin de récolter la vision des travailleurs sur l'importance des pouvoirs publics dans la pratique de leur travail.

Pour la plupart, ils se sont passés entre les murs de leurs institutions, bien que certains ont été passés au domicile des personnes entretenues. Il nous semble important de dire que ces entretiens, à l'inverse de ceux menés avec les personnes sans-abris, se sont fait avec des individus avec lesquels nous partageons des caractéristiques sociométriques. Les travailleur.euses sociaux.ales sont majoritairement des femmes d'une trentaine d'années. Il est donc évident que, étant également dans ce profil, le rapport était plus aisé avec celles-ci. Cette observation, même si nous en comprenons bien les raisons, nous interroge sur la difficulté de faire passer des entretiens à des publics plus éloignés de notre posture de chercheuse universitaire. Ceci peut avoir des influences sur les formalités de l'entretien, notamment en termes de langage utilisé. Bien que nous essayions un maximum de produire un rapport égalitaire aux bénéficiaires ainsi qu'aux travailleur.euses sociaux.ales, nous sommes conscients que le fait d'utiliser un type de

langage différent avec différents groupes sociaux peut être interrogé en termes de rapports de pouvoir entre universitaires, professionnels et bénéficiaires.

Pour résumer en une phrase avec des chiffres globaux notre récolte de données, nous avons mené 52 entretiens : 37 avec des personnes bénéficiaires (12 dans des maisons d'accueil, 18 dans le cadre de l'expérimentation Housing First, et 7 avec des jeunes) et 15 avec des professionnels. Et nous avons mené un travail d'observation sur le terrain sur une temporalité finale de 6 mois.

A propos de l'impact de la crise sanitaire sur la recherche

Étant donné la temporalité de la recherche, mais sans vouloir lui donner une place trop importante, il nous paraît quand même indispensable de revenir sur l'impact de la crise du coronavirus sur notre recherche, en termes de méthodes mais aussi en termes de temporalité.

La recherche, initiée en novembre 2019, a été touchée de manière directe par les mesures sanitaires prises par le gouvernement pour ralentir l'expansion du coronavirus. Ainsi, quatre mois après le début de la thèse, le premier confinement a été déclaré. Or, les premiers mois de la thèse permettent au doctorant d'investir son lieu de travail, de comprendre le fonctionnement de l'université ainsi que du centre de recherche auquel il appartient, enfin de prendre ses marques dans un fonctionnement jusqu'ici relativement inconnu. La crise sanitaire arrivant assez vite après le début de la thèse, il a été difficile de s'ancrer dans un contexte académique soutenant. Par ailleurs, les premiers mois de la thèse servent également à se familiariser avec le sujet de la recherche. Dans notre cas précisément, la question de recherche a été formulée à partir des demandes du terrain, et n'a donc pas émergé à partir de nos propres connaissances. Il aurait donc été particulièrement favorable de pouvoir profiter des premiers moments pour améliorer notre connaissance du sujet. Cela dit, être contraint à la solitude et à rester chez soi empêche dès le début une familiarisation avec soit des collègues travaillant sur les mêmes sujets, soit des personnes du secteur et des professionnels qui nous aurait permis d'approfondir notre vision du secteur du sans-abrisme à Bruxelles.

Rappelons qu'au moment où la crise a éclaté, le basculement vers les méthodes informatiques afin de pouvoir continuer à se rencontrer et à discuter n'était pas encore en place ou normalisées comme elles le sont maintenant, et l'incertitude rendait difficile l'inscription dans d'autres manières de faire, même temporaires. Dès lors, face à l'impossibilité d'être dans le lien et dans la rencontre, il nous a été conseillé de prendre ce temps « mort » pour commencer à nous imprégner du sujet en faisant des lectures.

Cependant, il a été particulièrement compliqué de lire des œuvres sur un sujet qui nous était encore méconnu. Il nous semble beaucoup plus facile et plus sensé d'avoir un premier temps de « terrain » avant de commencer la lecture théorique. Dans notre conception, et ceci est sans doute très personnel, c'est aussi en résonnance avec des phénomènes déjà observés ou vécus que les lectures prennent sens. L'un sans l'autre nous a rendu plus difficile l'appréhension et l'appropriation des questions autour de la réintégration sociale et du traitement du sans-abrisme.

A côté des difficultés concrètes de la première période d'isolement, la crise dans son ensemble a également eu un impact en termes méthodologiques sur la recherche, et ce sur deux niveaux. D'abord, elle a compliqué et retardé les périodes de terrains qui avaient été déterminées. Les règles covid instituées dans les maisons d'accueil et les services d'aide aux personnes sans-abris rendaient extrêmement compliqué la présence d'une chercheuse au sein des institutions. Les premiers terrains ont donc dû attendre avant de pouvoir être lancés. Par ailleurs, quand ceux-ci devaient être lancés après la première vague, la deuxième vague a également considérablement ralenti le processus.

Nous avons vu l'impact de la crise sanitaire sur le public des personnes sans-abris, et les difficultés multiples qu'ont dû surmonter le secteur de l'aide aux personnes sans-abris. La réorganisation des services, la difficulté de l'isolement des personnes malades, le questionnement de l'incompatibilité des règles avec les impératifs de la vie en rue, ... autant de questions dont les professionnel.les ont dû se saisir, laissant peu de temps, et on le comprend bien, pour gérer une recherche universitaire, à ce moment, secondaire.

La fermeture obligatoire de certains services, par exemple les centres de jour, et la réorganisation des pratiques professionnelles avec les impératifs de la crise

coronavirus ont du être intégré dans la recherche. Dans l'impossibilité d'attendre un « retour à la normale » pour pouvoir commencer nos observations, nous avons dû adapter les différents terrains.

De manière concrète, nous avons suivi certains services durant la pandémie, avec les nouvelles contraintes qui pesaient sur eux en termes de distanciation sociale, de modifications des formalités des rendez-vous, des visites à domicile ou des règles qui régissaient les maisons d'accueil.

En termes méthodologiques, la crise sanitaire a également modifié certains axes de la recherche. Le projet à son commencement devait intégrer une étude longitudinale pendant 2 ans impliquant des entretiens avec les mêmes individus à 4 moments de la recherche. Les retards importants qu'ont engendré la crise ainsi que les répercussions sur la recherche de manière générale nous ont amenés à supprimer cet aspect de la recherche.

Si aujourd'hui la crise sanitaire semble déjà bien lointaine, dans la temporalité du travail de recherche (4 ans et demi), celle-ci est venu mettre en difficulté d'une part les aspect très techniques et concrets de la thèse, mais aussi, comme chez tout un chacun, la confiance dans un futur proche, et lointain, apaisé et propice à faire des projets. Il nous semblait important ici de rappeler que la réalité du travail de recherche a aussi été celle-là.

1.3. Autres matériaux d'enquêtes

Pendant la temporalité du travail de thèse, et en parallèle à celui-ci, nous avons également participé à d'autres projets académiques, que nous avons intégré dans la recherche.

1.3.1. Evaluation de l'expérimentation Affiliation Sociale Housing First- SPP Intégration Sociale

La première recherche, et la plus importante, a été coordonné par le promoteur de cette thèse et mené en collaboration avec une équipe de chercheurs de la KULeuven et de l'ULB³⁷. Si cette recherche est particulièrement importante à citer c'est qu'elle constitue un apport théorique mais aussi empirique pour le travail de thèse.

Cette recherche, basée sur l'implantation d'une équipe de travailleur.euses sociaux.ales « affiliation sociale » au sein des équipes Housing First, entendait évaluer l'efficacité de cette nouvelle équipe sur les processus d'affiliation sociale des bénéficiaires du programme Housing First Belgium. Confronté aux constatations de situations d'isolement social des bénéficiaires de ce programme, le SPP Intégration Sociale a voulu, par l'intermédiaire de ces « coachs affiliation sociale » remédier à cette problématique.

Menée en 2020-2021, cette recherche a amené de nombreux outils et de données utilisés dans la thèse. Tout d'abord, et ceci sera détaillé plus amplement dans le corps analytique de notre recherche, c'est à partir de cette recherche qu'ont été créés les « domaines de réaffiliation sociale » utilisés tout au long de la thèse comme référence afin d'analyser l'affiliation sociale et le travail des intervenant.es sociaux autour de ces axes.

Par ailleurs, cette recherche rejoint de manière très directe la problématique de notre thèse. Le questionnement commun aux deux recherches est celui de l'intégration sociale des personnes ayant vécu une situation de sans-abrisme. Etant donné que notre recherche, dans un premier temps, interroge la forme de l'accompagnement - dit collectif ou individuel -, dans sa capacité à créer de la réintégration sociale autour des personnes, cette étude nous a permis de prendre toute la mesure de l'importance de cette notion dans l'accompagnement des personnes au sein du programme Housing First.

³⁷ WAGENER M., HERMANS K., ARTOIS P. & AL (2022), *Evaluation collaborative des processus de réaffiliation sociale dans le Housing First Belgium*, Rapport de recherche, SPP Intégration Sociale, décembre 2022, 204p.

Bien qu'elle ait été menée à un niveau fédéral (dans toute la Belgique), notre implication dans celle-ci s'est délimitée au programme Housing First des régions wallonne et bruxelloise.

Ainsi, nous avons, dans une logique méthodologique fidèle à celle déterminée avec l'ensemble de l'équipe de recherche, mené une série d'entretiens avec des bénéficiaires ainsi qu'avec les travailleur.euses sociaux.ales en charge de cette expérimentation.

11 entretiens ont été menés avec les bénéficiaires du programme affiliation sociale lors d'une première vague durant le mois de septembre 2020 et 7 lors d'une deuxième vague en octobre 2021.

Le guide d'entretien, conçu entre un questionnaire et un entretien, amenait à des moments d'échanges de plus ou moins une heure. Tous les entretiens n'ont pas été d'égale qualité. En Belgique, le public Housing First est un public cumulant un long passé en rue, des problèmes de santé mentale et/ou des problèmes d'assuétude. Ces caractéristiques en font un public avec lequel il n'est pas toujours aisé de faire des entretiens. Ainsi, si certains entretiens ont été fluides et relativement facile à faire passer, d'autres ont été plus laborieux. Cependant, le questionnaire, basé sur l'impact du travail des coachs affiliation sociale sur la vie des personnes, nous a permis d'avoir une idée en même temps quantitative et qualitative du degré d'évolution dans les différents domaines de réaffiliation sociale, amenant par cela une idée globale des manquements et de la situation de désaffiliation des personnes bénéficiaires du programme Housing First.

Des entretiens, qui ont dû être réalisés en visioconférence pour des raisons organisationnelles face au contexte sanitaire, ont également été menés avec les coachs affiliation sociale sur Bruxelles, et ils ont également rempli un questionnaire sur leurs pratiques professionnelles. Dans ce cadre là, trois entretiens ont été menés avec les coachs bruxellois du projet. Cela nous a permis d'identifier les domaines les plus investis par l'équipe de travailleur.euses sociaux.ales ainsi que leur regard sur l'importance de réintégrer les individus dans la société mais aussi sur les limites qu'ils rencontraient au quotidien dans leur tâche, ainsi que sur les résultats qu'ils ont constaté après un an d'expérimentation. Ainsi, les différents domaines de réintégration sociale ont été investis

par un accompagnement soit collectif soit individuel (soit les deux), toujours avec la volonté d'amener les personnes à plus de liens sociaux, et les entretiens nous ont permis d'avoir une idée plus claire sur les activités proposées mais aussi sur leur portée et la mission qu'ils poursuivaient. En outre, nous avons suivi les activités proposées par l'équipe de coachs affiliation sociale durant quelques semaines afin de pouvoir par nous-même observer les dynamiques et les enjeux dans l'accompagnement des groupes autour de ces questions.

Bien que cette recherche ait été menée sur l'ensemble du territoire belge, nous nous sommes concentrés sur la partie bruxelloise de l'expérimentation afin de pouvoir mobiliser les données produites pour cette recherche dans la thèse. Concrètement, c'est à partir de ces données que nous analyserons les données autour des pratiques professionnelles qui favorisent la réinsertion sociale dans un accompagnement individualisé comme le propose le Housing First. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette recherche dans la partie analytique de la thèse.

1.3.2. Jeunes en Errance – Fondation Roi Baudouin³⁸

Une deuxième recherche un peu moins centrale dans le cadre de la thèse mais qui a également apporté ses contributions pour le travail de thèse est une recherche également fédérale, en collaboration avec une équipe de l'UCLouvain, de la KULeuven et de l'Université de Gand. Commanditée par la Fondation Roi Baudouin, la recherche, publiée en 2022, entendait dresser un premier état des lieux de l'expérience vécue du public « jeune »³⁹ en situation de sans-abrisme en complémentarité des chiffres quantitatifs qu'érigait le dénombrement des personnes sans-abris, sur base des résultats des neuf dénombremens réalisés en Belgique en 2020 et en 2021⁴⁰. Conscient de la nécessité de prendre en compte les particularités d'un public jeune, la recherche avait comme objectif, à partir de la parole des jeunes, de cerner les spécificités de ce public en termes de

³⁸ Pour voir le rapport de la recherche en détails : <https://kbs-frb.be/fr/jeunes-adultes-en-situation-de-sans-abrisme-et-dabsence-de-chez-soi-chiffres-et-experiences-vecues>

³⁹ La définition du mot « jeune » peut dépendre selon l'angle à partir duquel on l'aborde. Dans le cas de cette recherche, nous avons déterminé le public jeune comme étant les individus entre 16 et 25 ans.

⁴⁰ HERMANS, K. & ITALIANO, P. (2021). « Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi. Rapport global 2020 ». Fondation Roi Baudouin. Bruxelles ; HERMANS, K., WAGENER, M., DEMAERSCHALK, E., DE MOOR, N., EMMANUEL, N., MERTENS, N., VERMEIR, E., & (2022). « Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi. Rapport global 2021 ». Fondation Roi Baudouin. Bruxelles.

dynamiques menant au sans-abrisme, d'obstacles et de leviers aux droits et aux ressources disponibles, ainsi que de rêves d'avenir et d'aspirations.

La recherche se conclue sur une série de recommandations aux pouvoirs politiques dans la prise en charge du public jeune en absence de chez soi.

Méthodologiquement, 7 entretiens semi-directifs ont été menés avec des jeunes dans des institutions à Bruxelles. Même si ces entretiens n'ont pas été fait avec le même guide d'entretien que le nôtre, et que, contrairement à la recherche présentée ci-dessus, les questions ne traitaient pas exactement de notre sujet de recherche, ils ont apporté des informations qualitatives qui ont pu être mobilisées dans le cadre de la thèse. Dans le cadre de cette recherche, les questions portaient spécifiquement sur la trajectoire individuelle des répondants, ainsi que sur leurs expériences en lien avec les institutions. Pour les jeunes étant passés en maison d'accueil, les aspects positifs et négatifs que comportaient ces structures ont été longuement abordé. Nous avons également mené deux entretiens avec des institutions spécialisées dans le public jeunes sans-abri.

Par ailleurs, et cela est vrai également pour la première recherche, à un niveau purement méthodologique, ces étapes nous ont permis de nous familiariser avec l'outil de l'entretien semi-directif, et ainsi de pouvoir être plus à l'aise lors des entretiens qui ont été menés exclusivement pour la recherche doctorale.

1.3.3. Bénévolat au sein de l'ASBL Waka-Up

Parallèlement aux terrains menés dans le cadre de la recherche, nous avons également à partir de 2022 rejoint l'équipe de volontaires de l'ASBL Waka-up. Cette ASBL, initiée par une des travailleuses sociales d'une des maisons d'accueil que nous avons observé, propose des activités socio-culturelles aux femmes dans des situations de fragilité, en situation de sans-abrisme ou non.

« L'histoire de waka-up a débuté en 2022 grâce à l'initiative passionnée de Flo, Mel et Sara. Animées par l'amour du jeu, de la musique, du football et du sport en général, nous avons décidé de créer une association pour partager nos passions avec d'autres femmes.

À l'origine de cette belle aventure se trouve un constat alarmant : de nombreuses femmes n'ont pas ou peu accès aux activités de loisirs. Convaincues que la participation à des

activités collectives peut favoriser l'épanouissement et le bien-être des femmes, nous avons décidé d'agir pour combler ce manque d'accessibilité.

Les raisons qui entravent l'accès des femmes aux activités de loisir sont multiples :

- *Le manque d'argent : les activités proposées dans différents lieux sont souvent payantes, nécessitent du matériel et/ou des équipements particuliers et empêchent certaines femmes d'y participer par manque de moyens.*
- *Le manque de temps : les responsabilités domestiques reposent encore souvent de manière inégalitaire sur les épaules des femmes et les privent du temps libre nécessaire pour s'adonner à leurs passions ou explorer de nouvelles activités.*
- *Les stéréotypes de genre qui continuent de véhiculer l'idée que certaines activités ne conviennent pas aux femmes.*

Conscientes de ces défis, nous avons pris la décision de nous attaquer directement à ces trois obstacles majeurs.

Tout d'abord, waka-up souhaite enlever le frein financier et matériel en proposant des activités gratuites et en mettant à disposition en prêt des équipements sportifs.

Ensuite, waka-up organise une prise en charge des enfants pendant les activités, permettant ainsi aux mamans d'y participer en toute sérénité. »⁴¹

Ces moments de bénévolat, allant d'une après-midi ou une soirée à un week-end lors d'organisation de compétition de football, nous ont permis d'analyser une approche de la réintégration sociale qui dépassait celle des structures d'hébergement, axée principalement sur la notion de liens sociaux et sur la constitution d'un collectif. Rejoindre l'ASBL dès ses débuts nous a également permis d'observer l'impact de celle-ci sur les personnes qui y prenaient part. Nous avons dans ce cadre eu de nombreuses conversations avec les femmes joueuses de foot sur l'importance de se sentir appartenant à un collectif solidaire et bienveillant.

1.3.4. Cocréation de tableaux récapitulatifs de pratiques professionnelles

Afin d'avoir une vision globale des pratiques professionnelles de réaffiliation sociale, nous avons élaboré, à la fin de nos terrains et dans un premier temps, un tableau récapitulatif

⁴¹ Site de Waka-Up : <https://www.waka-up.be/%C3%A0-propos>, consulté le 11 septembre 2023

des différentes pratiques observées sur chacun des axes présentés. Ce tableau, présenté au chapitre suivant de la thèse, a été soumis à une équipe de travailleuses sociales, dans le but de vérifier l'exactitude des données récoltées. Cette étape nous a également permis d'offrir la possibilité aux travailleuses sociales de rajouter des pratiques existantes dont nous n'avons pas fait l'observation directe. Ce premier tableau, le plus exhaustif possible dans l'inventaire des pratiques existantes, a donné naissance à un second tableau synthétique mettant en avant le caractère collectif et/ou individuel du travail autour des axes. Ce second tableau a également été soumis à l'équipe de travailleuses sociales, et, dans un second temps, aux Petits Riens, afin de vérifier la véracité de nos propos. Cette équipe de travailleuses sociales comprenait également des travailleuses en post-hébergement.

TABLEAU 1 : DONNEES RECOLTEES

TERRAINS	OBSERVATION	DATE	ENTRETIENS BENEFICIAIRES	ENTRETIENS TS
Housing First Affiliation Sociale	Ateliers collectifs	2020-2021	18	3
Jeunes en Errance	/	2021-2022	7	2
Stage de Recherche à Montréal	Suivi de différent.es travailleur.euses dans institutions	Novembre 2021 – Février 2022		5 (avec des chercheur.euses)
ASBL Waka-Up	Volontariat aux activités	2023		
Maison D'Accueil 1	8 semaines	Novembre 2020	4	3
Maison d'Accueil 2	6 semaines	Aout 2022	4	2
Maison d'Accueil 3	10 semaines	Février 2023	4	3
Service Accompagnement en Logement	2 semaines	Octobre 2020		1
ASBL de réinsertion sociale		Novembre 2023		1

1.4. Recherche documentaire

Tout au long de la recherche, plusieurs sources ont été utilisées afin d'étoffer nos connaissances scientifiques mais aussi générales et professionnelles sur la question du

sans-abrisme. Le travail de lecture et de tri des lectures pertinentes dans le cadre de la thèse est indispensable à l'élaboration d'une analyse cohérente.

1.4.1. Littérature grise

Nous avons, dans un premier temps, mobilisé ce qu'on appelle la « littérature grise ». Si celle-ci fut la première littérature mobilisée, c'est qu'en collaboration avec les Petits Riens, et dans le cadre de la recherche, nous avons édité dès le début de la thèse une note sur la notion de « sortie du sans-abrisme » au sein de cette littérature très spécifique. Ceci nous a permis, dans un premier temps, de nous familiariser avec les enjeux identifiés par les travailleur.euses de terrain autour de cette question. Nous avons principalement axé notre recherche sur la littérature grise des 20 dernières années, afin que les sources soient pertinentes au regard de notre interrogation et des changements de paradigmes autour de l'accompagnement des personnes sans-abri. En outre, nous avons mis une attention toute particulière à l'impact des structures d'hébergement sur les sorties du sans-abrisme. Les écrits abordant la question de vivre en maison d'accueil, ainsi que ceux autour de l'intégration sociale des personnes sans-abri ont été à cet égard favorisés.

Par ailleurs, nous nous sommes imprégnés de cette abondante littérature que produit le secteur de l'aide aux personnes sans-abris. Rapports d'activités, recommandations, rapport de colloques, ROI, flyer de présentation, ... sont autant de sources qui nous ont semblées intéressantes car elles permettent d'observer comment les différents services cadrent leurs missions et leurs objectifs mais aussi quel type d'accompagnement ceux-ci mettent en œuvre pour arriver à leurs objectifs.

1.4.2. Littérature scientifique

Evidemment, nous avons mobilisé une large littérature scientifique autour du sans-abrisme, mais aussi de tous les champs associés qui pouvaient nous aider à créer notre cadre théorique. Ainsi, nous avons lu les sociologues qui travaillent sur cette question spécifique (Damon, 2002 ; Gardella, 2010, 2023 ; Wagener, 2024 ; Namian, 2011). Cependant, malgré le fait qu'un nombre relativement important de scientifiques étudient ce sujet, il n'en est pas moins vrai que nous nous sommes, à certains endroits, retrouvés face à un vide théorique, et ce particulièrement autour des questions de pratiques de réaffiliation sociale.

De plus, notre séjour à Montréal nous a permis d'approfondir nos connaissances théoriques. Bien que le Québec fasse partie de la francophonie, la porosité entre la sociologie française/belge et québécoise n'est pas toujours aussi évidente que l'on ne le penserait. Notre séjour à l'Université de Montréal nous a donc permis de prendre connaissance d'une série de chercheurs.euses canadiens qui ont été fortement utiles dans la construction d'une pensée.

Vers la fin de la thèse, il a également été nécessaire de se détacher de cette littérature spécifique pour donner sens à nos questions dans les théories de la modernité. Pour ce faire, il a fallu reprendre le travail de lecture d'ouvrages importants dans la littérature sociologique mais sur lesquels nous nous étions peu penchés jusqu'à ce moment. Nous nous sommes largement appuyés sur les nombreux sociologues (Castel, 1995 ; Paugam, 1991 ; Martuccelli, 2010, 2017 ; Beck, 1986 ; Giddens, 2002) qui ont analysés nos sociétés modernes sous la loupe de l'intégration sociale et des liens interpersonnels mais aussi entre les individus et la société afin de pouvoir s'appuyer sur une conception du lien social dans nos sociétés qui nous permettrait d'analyser les questions d'affiliation et de désaffiliation de la manière la plus pertinente possible.

1.5. L'écriture comme outil d'analyse

Une fois l'ensemble de nos données récoltées, nous avons dû les analyser. Pour ce faire, et afin de rester le plus fidèle possible aux personnes entretenues, nous avons voulu rester au plus proche des propos récoltés, en introduisant tout au long de l'écriture des extraits d'entretiens, ou des extraits du cahier de terrain. Cela dit, la transposition dans le texte de propos bruts n'enlèvent en rien la valeur analytique du travail qui les entourent.

Ainsi, comme l'évoquent Demazière et Dubar (1997), il existe plusieurs postures dans l'utilisation de données langagières. D'abord, il y a une approche *illustrative* où des extraits d'entretiens sont utilisés pour soutenir les arguments du chercheur. Ensuite, il y a une approche *restitutive* où les paroles des répondants sont considérées comme suffisantes en elles-mêmes et ne nécessitant pas d'intervention supplémentaire du chercheur. Enfin, il y a une approche *analytique* où les propos des acteurs sont importants, mais leur signification n'est pas immédiatement évidente et nécessite un travail d'analyse approfondi de la part du chercheur (Lelubre, 2013). Nous considérons que notre travail s'inscrit dans cette dernière posture.

Pour ce qui est de l'analyse à proprement parler, nous soutenons la thèse que l'écriture peut, en elle-même, être un mode d'analyse. Pour étayer cette idée, nous reprendrons la logique de Muchielli et Paillé, dans leur ouvrage *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (éd. 2021). Ainsi, dans ce livre, les auteurs argumentent qu'il est possible « d'envisager le fait que l'écriture, sous la forme de propositions et de texte suivi, puisse tenir lieu de stratégie d'analyse suffisante en soi, dès le tout début du processus, et tout au long de l'activité d'analyse. [...] Dans l'analyse en mode écriture, au lieu de créer des entités analytiques, d'effectuer des codages ou de recourir à tout autre moyen de réduction ou d'étiquetage des données, l'analyste s'engage dans un travail délibéré d'écriture et de réécriture à propos des phénomènes qu'il étudie, sans autre moyen technique, ce travail analytique tenant lieu de reformulation, d'explicitation, d'interprétation ou de théorisation du matériau à l'étude. L'écriture incarne ainsi l'exercice analytique en action, elle est à la fois le moyen et le compte rendu de cette analyse.» (2021, p.222)

Nous rejoignons l'idée que la recherche en sociologie est basée en grande partie sur « l'activité discursive », non simplement comme un moyen de communiquer des résultats, mais comme un acte créateur. C'est donc par l'écriture que l'analyse se déploie, se réactualise, se transforme. Nous en avons fait l'expérience durant l'entièreté de la période d'écriture. C'est par cette activité que la conceptualisation nous est apparue plus claire, voire, à certains moments, évidente. Nous soutenons également que l'écriture comme outil d'analyse permet à certains endroits de se libérer de la rigidité d'autres outils. En ce sens, Muchielli et Paillé disent justement que : « sa fluidité et sa flexibilité lui permettent d'épouser les contours parfois capricieux de la réalité à l'étude, d'emprunter des voies d'interprétation incertaines, de poser et de résoudre des contradictions, bref, de faire écho à la complexité des situations et des événements. » (2021, p.226)

En termes de méthodologie, l'écriture comme outil d'analyse se déploie en plusieurs étapes. L'analyse progresse à mesure que l'écriture avance, et celle-ci nécessitera des moments de réécriture. Dans un premier temps, il s'agit d'avancer des constats à partir de la lecture des données récoltées, ainsi qu'à la suite des observations des terrains. Ces constats peuvent se manifester sous différentes formes : hypothétiques, descriptifs, affirmatifs,... Ces constats vont être réinterprétés, questionnés, reformulés et multipliés

tout au long du travail analytique et de la recherche, et ce également grâce aux nombreuses personnes qui ont entouré le travail de thèse, de près ou de loin, et qui ont participé aux innombrables discussions autour des constats édifiés.

Cependant, c'est lors de l'élaboration du texte suivi que la pensée émerge dans toute sa complexité. C'est ce texte qui permet d'explicitier et de détailler les constats émis. Ainsi, comme le stipulent les auteurs, de nombreux.ses chercheur.euses parviennent à mieux penser en passant par l'écriture, à mieux développer leur analyse et à, par cela, découvrir les significations du sujet étudié.

Face à l'impression que cette méthode serait moins fonctionnelle que l'utilisation de catégories, ou de thèmes et « *procédures plus classiques et apparemment plus systématiques de codification, de classification, de dénombrement. Or deux aspects doivent être considérés concernant cette question. D'abord, au sein des approches faisant appel à un système de codification, le texte est presque aussi présent, mais de manière implicite. C'est-à-dire :*

1. L'activité discursive narrative, si elle est peu apparente à l'intérieur des approches d'analyse par codage, n'en constitue pas moins l'arrière-plan conceptuel et la trame argumentative, en l'absence de quoi les mots isolés ne revêtent qu'un sens très limité ;

2. En réalité, les rubriques, les codifications, les thèmes ou les catégories de ces approches se situent à un niveau discursif plutôt que strictement nominatif, et contiennent donc en germe du texte ;

3. Toute analyse, même quantitative, débouche de toute façon sur une traduction de l'ensemble en termes langagiers, sous la forme privilégiée du texte suivi (Paillé, 1997) ;

4. Faute d'une description ou d'une articulation explicites des phénomènes analysés, le lecteur éventuel se réapproprie l'ensemble en l'insérant, lui, à l'intérieur d'un discours signifiant (ce qu'il fait, d'ailleurs, quel que soit le « produit fini » qui lui est proposé).

Ensuite, la validité, quelle que soit l'approche retenue, dépend d'abord du travail d'enquête en général, tant sur le plan empirique qu'interprétatif et, seulement accessoirement, le cas échéant, du travail de classement ou de codage. » (2021, p.223)

C'est donc par un long travail d'écriture, et de réécriture, que nous sommes arrivés à analyser nos données.

De manière plus concrète, nous avons donc trois sources de connaissances principales : la théorie, l'observation de la pratique, et le discours récolté à l'aide des entretiens. De ces trois sources principales, nous avons établi des catégories basées sur les thèmes principaux de notre recherche : principalement la réintégration sociale, la réinsertion socio-professionnelle, l'autonomie, les enjeux autour de la collectivité, les liens sociaux, les pratiques professionnelles, l'isolement social, les politiques publiques. Ce sont également autour de ces thèmes qu'ont été orientés nos entretiens. Ces catégories nous ont permis d'établir une analyse autour de ces enjeux et de ce qui en ressortait à la fois dans la théorie, les pratiques professionnelles mais aussi les entretiens. Chacun de nos entretiens et carnets d'observation ont donc été relus et divisés dans les différents thèmes ci-dessus cités afin de pouvoir mettre en perspective les différents apports des diverses sources de données. Ce travail, en amont de l'écriture, nous a permis de structurer notre pensée, malgré l'évidente porosité des catégories.

1.6.Méthode inductive

Durant notre recherche, nous avons privilégié une méthode inductive. Nonobstant, nous nous allions à la pensée de Demazière et Dubar lorsqu'ils affirment qu'il n'y a pas de «méthode inductive pure » : « *Nul ne songerait à prétendre que cette démarche inductive est affranchie de toute orientation théorique ou méthodologique* » (1997, p.468).

En effet, affirmer qu'il est possible d'avoir une méthode inductive pure relève de la même logique qu'affirmer qu'il est possible d'avoir une posture totalement neutre en tant que sociologue. Sur ce deuxième point comme sur le premier, cela nous paraît aussi faux que non désirable. En tant qu'individu vivant dans ce monde, mais également en tant que sociologue intéressée par nos questions de recherche, il serait illusoire de dire que nous ne sommes pas un minimum façonné par des préétablis théoriques. Utiliser une méthode inductive, dans notre conception, ne revient pas à affirmer qu'il est possible de s'affranchir de toute considération théorique ou politique, mais bien d'adopter une posture ouverte à l'étonnement sur le terrain, sans se restreindre à vérifier une ou plusieurs hypothèses déjà formulées.

Nous avons donc, avant de commencer la récolte des données, décidé d'en rester à un cadre théorique assez large et dense afin de donner l'opportunité au terrain, et donc également aux acteurs de terrain, de faire émerger des points d'interprétations pertinents

pour les ramener, dans un second temps, à un cadre théorique qui serait en adéquation avec les observations.

Notre choix s'est donc porté sur la logique inductive : mettre l'accent sur l'exploration à travers l'enquête, l'observation et l'expérience, dans le but de dégager des conclusions générales. Cette méthode inductive (qui, rappelons-le, est principalement une posture scientifique), nous a amené à faire preuve de flexibilité, afin de laisser la possibilité à chaque moment de l'enquête de modifier le courant que prenait la recherche.

Cette posture amène également des éléments insécurisants dans la recherche : impression de ne pas avoir un cadre théorique suffisant préalablement à la recherche, difficulté de déterminer les éléments « importants » ou en tout cas plus proches de notre intérêt pendant les périodes d'observations, peur de prendre trop de notes ou pas assez. Cependant, il nous semble que cette méthode nous a permis de nous libérer le plus possible des aprioris et des hypothèses qui auraient pu influencer la manière de regarder le terrain et favoriser le fait de laisser parler notre terrain, et à partir de cela, en tirer des hypothèses et des conclusions.

2. Recherche collaborative

Cette recherche s'inscrit dans un contexte de recherche collaborative. Il est important de souligner que cette étude a été réalisée en étroite collaboration avec Les Petits Riens. De plus, plutôt que de la mener uniquement en interne, il a été décidé de travailler également avec des partenaires privilégiés de cette association, tels que les fédérations et les services liés au sans-abrisme. Par conséquent, les réflexions sur l'impact des méthodes d'intervention sociale sur les sorties de sans-abrisme prennent en compte non seulement celles qui ont lieu aux Petits Riens, mais également les interrogations d'une variété de partenaires provenant de différents secteurs. Les résultats proposés par l'équipe de recherche peuvent donc alimenter à la fois le débat avec les équipes internes aux Petits Riens et nourrir les réflexions intersectorielles.

Bien que nous trouvions un véritable intérêt à mener des recherches en collaboration, et ce type de recherche comporte également des enjeux qu'il faut relever.

Pour cette partie, nous reprendrons un article co-écrit sur les enjeux de faire de la recherche collaborative: « MORIAU J., DAYEZ O., WAGENER M., (2022). Au-delà d'une recherche collaborative en travail social : entre enjeux directs et participation au changement social. *Les Politiques Sociales*, 3-4, 25-36 ».

L'objectif de cette contribution est de mettre en lumière les enjeux qui se dégagent d'une recherche collaborative menée en travail social ainsi que de comprendre la portée que celle-ci peut avoir pour les professionnels, le monde scientifique mais également à un niveau sociétal.

Pour ce faire, nous reviendrons dans un premier temps sur la nature de la recherche sociologique et son ancrage quant aux acteurs impliqués. Dans un second temps nous mettrons en avant les différents enjeux qui se dégagent de faire une recherche partenariale dans le domaine du travail social et de l'économie sociale. Enfin, nous essayerons de mettre en lumière la portée que peut avoir ce genre de recherche et son inscription dans une vision globale de l'objectif de faire de la sociologie publique selon Burawoy (2009).

2.1. De la collaboration entre le CIRTES-UCLouvain et les Petits Riens

La naissance de la recherche collaborative qui va être ici présentée ne vient pas de nulle part : en effet, les modèles de recherche basés sur un partenariat entre le monde universitaire et le secteur social en Belgique connaissent une longue historicité au sein du centre de recherche. Ce dernier fut créé dans les années nonante en étroite collaboration des sociologues, économistes, psychologues et juristes avec des acteurs locaux des différents secteurs liés à l'intégration sociale, à l'emploi ou la santé. Le but étant clairement affiché de quitter la « tour d'ivoire » et de s'installer en plein cœur historique de Charleroi. Face au déclin d'un monde industriel auquel la ville a été fortement confronté, le but était d'apporter un regard réfléchi à travers la recherche collaborative sur les enjeux locaux. Depuis quelques années, différents secteurs font recours de plus en plus fréquemment à des recherches universitaires sous forme de recherche partenariale. Pour revenir précisément à notre cas, la recherche collaborative entre Les Petits Riens ASBL et le CIRTES (Centre Interdisciplinaire de Recherche Travail État et Société, UCLouvain) remonte à 2015 avec la création de la « Chaire Les Petits Riens – L'économie sociale au service de la lutte de la pauvreté » au sein de laquelle notre recherche s'inscrit.

« Le premier travail de recherche mené dans le cadre de cette Chaire vise à interroger la question de la mesure de l'impact social. Après une première phase d'analyse des enjeux de la démarche et un tour d'horizon des différentes approches existantes, le travail s'est penché plus concrètement sur le projet social principal de l'asbl Les Petits Riens. L'objectif : mieux cerner l'impact d'un séjour en maison d'accueil sur les résidents pour piloter au mieux notre activité et pouvoir communiquer vers l'externe. Dans ce cadre, Les Petits Riens se sont lancés dans une véritable recherche-action. En effet, à chaque étape de construction de ce travail (brainstorming, construction, test des outils, validation), toutes les parties prenantes (direction, travailleur.euses sociaux.ales et résidents) ont été consultées⁴². »

C'est donc déjà sous la forme d'une recherche-action collaborative qu'a vu le jour cette première recherche. Fidèle aux objectifs de cette méthode, la recherche, comme celle qui sera après présentée, se coconstruit à toutes les étapes, mais également entend avoir un effet plus global, comme cité dans la convention signée par toutes les parties :

« Article 2 : Objectifs du partenariat.

2.3 Le service à la société : [...] l'interaction entre l'université et les acteurs de l'économie sociale est indispensable. C'est dans cette perspective qu'un partenariat de long terme avec Les Petits Riens est particulièrement fécond. Il s'agit de faire bénéficier des acteurs de l'économie sociale d'un transfert de connaissances scientifiques, et en retour, leur expertise permettra de susciter de nouvelles recherches⁴³. »

La recherche qui suit s'inscrit donc dans la continuité de cette logique déjà amorcée. Débutée en novembre 2019, la recherche propose d'analyser les trajectoires à la fois comme position sociale déterminée par les enjeux socio-économiques et comme rapport aux autres (lien social) (Castel, 2009). Globalement, elle vise à analyser les trajectoires (ou parcours de vie) des personnes sans-abri (ou anciens) pour décerner les facteurs individuels, contextuels, liés aux pratiques des acteurs des politiques sociales et sociétales qui favorisent les sorties du sans-abrisme, c'est-à-dire l'installation et le maintien dans une forme de logement stabilisée (habitat) et le renforcement de liens sociaux et

⁴² UCLouvain, Chaire Les Petits Riens – L'économie sociale au service de la lutte de la pauvreté, (2019), convention partenariale.

⁴³ Idem

d'activités pour contrer la précarité et l'isolement social. Elle veut donc questionner l'expérience des sorties du sans-abrisme et du mal-logement en regardant leurs trajectoires par rapport aux modes d'habiter et aux modes d'intervention sociale dans différents espaces tout en interrogeant la préférence pour un logement individuel ou une autre manière de vivre en (semi-) collectivité (maison d'accueil, apparts supervisés, projet collectifs, ...).

Il convient de rappeler que celle-ci a été établie en étroite collaboration avec Les Petits Riens. En outre, au lieu de simplement mener la recherche en interne, la volonté a été retenue de travailler en collaboration avec une série de partenaires privilégiés (p.ex. les Fédérations en matière de sans-abrisme). Il y a donc premièrement un impact au niveau du travail en réseau avec les partenaires des Petits Riens. Deuxièmement, les réflexions sur l'impact des modes d'intervention sociale sur les sorties du sans-abrisme rencontrent non seulement des réflexions internes aux Petits Riens, mais rejoignent également les questionnements d'une diversité de partenaires de différents secteurs proches. Les retours organisés par l'équipe de recherche peuvent donc alimenter le débat avec les équipes internes aux Petits Riens, ainsi que nourrir les réflexions intersectorielles.

L'impact sociétal peut se situer à trois niveaux : tout d'abord les travaux de la recherche renseignent les acteurs de terrain et créent du savoir sur les pratiques professionnelles ce qui permet un recul critique et compréhensif qui fait avancer les pratiques. Au niveau du réseau de partenaires, les résultats peuvent influencer sur l'innovation sociale concernant les dispositifs qui privilégient les sorties du sans-abrisme. Enfin, au regard de l'accord de coopération interministériel en matière de sans-abrisme et du mal logement⁴⁴ qui privilégie entre autres les sorties de sans-abrisme, la recherche peut alimenter des débats nationaux et européens sur les politiques sociales et liés au logement.

2.2.Des enjeux qui sous-tendent une recherche collaborative entre l'université et le travail social

2.2.1. Définition de la recherche collaborative

Avant de présenter les différents enjeux, pour chacune des parties prenantes, de la recherche collaborative, il est important de définir ses objectifs. « *La recherche collaborative vise principalement un rapprochement entre le monde de la recherche et celui*

⁴⁴ SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL – CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE, (2014), *Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi*, 12 mai 2014 (MB 2014/206010).

de la pratique professionnelle, au travers d'une démarche qui sert l'examen de cet objet en même temps qu'elle est une occasion de développement professionnel pour les participants. [...] L'horizon de la recherche collaborative est la construction d'un savoir professionnel qui serait le produit combiné et inédit de ces deux logiques de penser et d'agir, des intérêts et des enjeux des uns et des autres. Dans cette optique, les partenaires se concertent dans la poursuite de cibles communes, ils se reconnaissent mutuellement un champ de compétence par rapport à cette cible, et exercent ainsi un pouvoir d'influence les uns sur les autres. » (Morissette, 2013, p.40)

2.2.1.1. Les étapes de la recherche collaborative

Desgagné (1998) identifie trois étapes dans le processus du partenariat qui prend forme. Elles sont d'autant plus importantes qu'elles font écho aux différents enjeux qui sous-tendent la collaboration mise en place.

Première étape : la « cosituation ». C'est là que se construit le projet commun. Moment d'autant plus important qu'il s'agit ici de définir les rôles et attentes de chacun pour pouvoir mettre en place un projet qui réponde à la fois aux préoccupations des praticiens et à celles des chercheurs. Nous verrons par la suite que le décalage entre les intérêts des uns et ceux des autres peut constituer un enjeu important dans la recherche. C'est pourquoi cette étape est primordiale.

Deuxième étape : la « coopération ». Elle renvoie à l'entièreté de la récolte des données. Dans notre recherche, elle représente : d'une part, des terrains d'observation de moyenne durée dans des dispositifs d'hébergement ou d'accompagnement en hébergement de personnes sans-abris et, d'autre part, des entretiens avec des travailleur.euses sociaux.ales et des usagers, ainsi que des focus groups. C'est à cette étape que le travail de collaboration prend tout son sens. En effet, quelle que soit la méthodologie déployée, elle invite souvent les praticiens à partager leur expérience. « *L'hypothèse qui est ici sous-tendue est que le croisement des logiques favorise l'expression d'une réflexivité critique et l'entrée dans la complexité de la pratique par la mise en relief des enjeux, des problématiques et des tensions qui y sont associés* » (Morissette, 2013, p.43)

Troisième étape : la « coproduction ». C'est la dernière étape d'une recherche : la production des résultats et leur mise en forme. Elle comporte des enjeux importants sur lesquels nous reviendrons.

2.2.1.2. Les rapports au savoir en travail social

Lorsqu'elle est mobilisée en travail social, la recherche collaborative prend des formes spécifiques et est traversée par des enjeux qui lui sont propres. En effet, comme le spécifie Rullac (2008) lorsqu'il aborde la question de la recherche-action collaborative en travail social, celle-ci s'appuie sur trois types de savoirs : académiques, professionnels, et d'expertise d'usage. Les savoirs académiques renvoient à toute la littérature scientifique qui a été produite ; les savoirs professionnels sont ceux des différents acteurs sociaux qui travaillent en lien avec le projet de recherche ; les savoirs d'expertise d'usage sont développés par les usagers des dispositifs qui sont étudiés dans le cadre de la recherche. En s'articulant, ces trois types de savoirs permettent au chercheur d'appréhender le sujet de recherche dans toute sa complexité. Dans notre recherche, les trois savoirs sont d'une égale importance. En effet, afin de pouvoir appréhender le sujet qui nous occupe dans sa globalité, il est autant important de se nourrir des connaissances déjà produites sur un mode scientifique que d'interroger les savoirs des travailleur.euses sociaux.ales, mais également ceux des personnes sans-abris qui expérimentent tous les jours les difficultés posées par les dispositifs qui les accueillent.

2.2.2. Production de savoirs différents

Un des enjeux les plus prégnants dans la recherche collaborative renvoie à la nature des savoirs qu'elle produit. En effet, ce type de recherche s'ancre dans un questionnement qui émerge souvent du secteur étudié. Dès lors, les savoirs produits se veulent utiles, au travail social mais aussi à la société – tout en gardant une portée scientifique. Cela étant dit, même si le questionnement de base émerge du terrain, il passe par un processus scientifique créé « *par de la prise de distance théorique, comme un moyen d'élaborer des pistes de compréhension et de résolution inédites, à travers la construction d'une problématique, d'une récolte de données et de leur analyse, pour permettre le cas échéant de modifier les pratiques institutionnelles au regard de la théorie inédite produite* » (Rullac, 2008, p.43)

Dans les termes de Burawoy (2009), la sociologie collaborative s'inscrit dans la sociologie plus globale dite « publique » qui produit du savoir réflexif – en comparaison avec la sociologie académique qui produit du savoir instrumental, destiné aux universitaires. Ce savoir donne aux travailleurs de terrain des connaissances sur l'action, applicables à la pratique professionnelle dans un objectif de changement, d'amélioration.

Dans le cadre de la recherche collaborative avec Les Petits Riens, la visée est bien de produire un savoir concret sur les formes de dispositifs d'aide aux sans-abris qui assureraient au mieux leur objectif, à savoir la sortie du sans-abrisme et la stabilisation en logement. Ce savoir pratique se veut donc utile aux acteurs de terrain et aux directions comme base de réflexion pour amorcer un changement dans les dispositifs proposés. « [...] *Les points de vue du praticien et du chercheur sont contributoires à la construction de ce "savoir", si l'on voit la démarche de coconstruction dans une perspective de médiation entre deux cultures de savoirs à rapprocher, soit la culture des "savoirs d'action" et la culture des "savoirs savants"* » (Desgagné, et al., 2001, p37)

2.2.3. Timing

Un second enjeu très important dans la recherche collaborative est celui du temps. Dans le cadre d'une recherche en travail social, la demande qui émane du terrain s'inscrit dans une temporalité qui est propre à celui-ci. Cependant, le travail de recherche en cours s'inscrit dans un projet de thèse, financé pendant cinq années. La différence entre la temporalité du terrain – également soumis à des impératifs d'efficacité et de résultats – et celle de la recherche académique peut parfois susciter des conflits. Il est donc important que le processus de recherche puisse créer déjà lui-même des connaissances et des moments réflexifs utiles pour le terrain. Afin de rencontrer les attentes du terrain tout au long de la recherche, il a été convenu que chaque étape d'avancement de la recherche (à un niveau théorique ou pratique) pourrait faire office d'une présentation, d'une discussion. Cela dans le but de faire participer le terrain à chaque étape de la recherche. La création d'un moment réflexif autour de chaque nouvel avancement permet en effet de pouvoir questionner la pertinence des propos et d'identifier les enjeux.

2.2.4. Diffusion des résultats

La question de la diffusion des résultats est également centrale lorsqu'on mène une recherche en collaboration avec le terrain. Sous quelle forme les publier ? À qui les adresser, et dans quel but ? Faut-il publier dans une revue reconnue ou dans un journal accessible au terrain ? Viser la reconnaissance académique (ou plutôt la survie comme chercheur dans le monde universitaire) ou choisir une forme qui permette le partage avec le terrain ? Autant de questions qui occupent les chercheurs qui s'attèlent à mener ces recherches. C'est ici toute la question du langage qui se pose.

Le travail de recherche qui nous occupe prenant aussi la forme d'une thèse de doctorat en sociologie, il va de soi que la diffusion des résultats ne peut se faire uniquement sur le mode de savoirs pratiques, utiles et vulgarisés. Or, en accord avec la co-construction de la recherche, ce mode de diffusion doit également être produit. Dès lors, le travail de diffusion a tendance à se déployer sur deux tons : dans un premier temps, il s'agit de faire une présentation des résultats sur un mode pratique pour le monde du travail social, afin que ces résultats puissent y être discutés, mobilisés comme pistes de réflexion. Dans un second temps, l'écriture scientifique résultant d'une analyse des données mise en lien avec un cadre théorique conduira à l'élaboration de la thèse, ainsi qu'à la publication d'articles ; cette seconde manière de présenter les résultats de l'étude s'adressera plutôt aux pairs universitaires.

2.2.5. Différents intérêts

Enfin, même si la recherche se construit à un point intermédiaire qui remplit les intérêts des uns et des autres, il convient d'identifier que ces intérêts ne se situent pas au même endroit. Cependant, la recherche collaborative a justement pour objectif de décroiser la recherche et l'intervention, et rapprocher le monde de la recherche et celui de la pratique se fait aussi par la reconnaissance des intérêts qui peuvent se rencontrer. À ce sujet, Desgagné identifie assez justement l'influence de l'un sur l'autre : « *Il en résulte que la collaboration de recherche prend un sens bien particulier. Elle prend d'abord le sens d'un échange de services entre des acteurs qui font partie de cultures différentes et qui n'ont pas à répondre aux mêmes finalités. [...] En fait, le chercheur vise une production de connaissances qui inclue et tient compte du point de vue du praticien et des contraintes de son contexte d'action. De même, on pourrait dire que le praticien vise un développement de pratique qui soit éclairé par le point de vue du chercheur et par les repères conceptuels qui guident sa production de connaissances. En ce sens, l'entente collaborative sous-tend aussi qu'il y ait interinfluence entre la pratique et la recherche. D'où l'idée de coconstruction (Cole, 1989) d'un savoir dans une "zone interprétative partagée" » (Desgagné, et al., 2001, p39).*

Dans le cas qui nous occupe, l'intérêt du terrain s'inscrit dans un processus qui vise à repenser les dispositifs existants, mais aussi ceux en devenir. Comme base de cette réflexion, la recherche se propose de produire des données scientifiques sur l'impact qu'exerce, dans ces dispositifs, l'aspect collectif ou individuel sur la trajectoire des personnes sans-abri. La production de connaissances autour de ce sujet spécifique prend

racine dans l'observation de l'intervention sociale, et elle ambitionne d'éclairer les intervenants de terrain sur leurs propres pratiques.

Par ailleurs, si les intérêts scientifiques et ceux du terrain ne sont pas exactement les mêmes, ils se rencontrent dans une volonté commune d'innovation sociale qui participe du changement social identifié par les deux parties comme nécessaire – ou du moins bénéfique à la construction d'un meilleur.

2.3. De l'importance collective d'engager ce genre de démarche

Michael Burawoy s'inspire beaucoup du modèle d'analyse historique de Polanyi quand il présente la lecture d'un désencastrement, de l'avènement d'une déconnexion de la sociologie par rapport aux relations sociales. Même si l'objet de la sociologie a été – et est toujours – d'analyser les relations sociales, elle a connu différentes étapes historiques. Pour le dire brièvement : face à ses courants très critiques des années 1960 s'est développée une sociologie purement académique, qui voulait créer un savoir avec des prérequis proches des sciences naturelles pour viser une meilleure « objectivité » (dans un langage plus populaire, on pourrait dire que la sociologie s'est alors retirée dans une tour d'ivoire en privilégiant une posture déconnectée). Intervient en même temps une demande concrète d'expertise : les sociologues professionnels (comme dit Burawoy) commencent alors à utiliser leur appareillage méthodologique et leurs acquis afin de répondre à des appels à projets de commanditaires issus d'administrations ou d'entreprises, et ils produisent donc du savoir « concret » à partir des questionnements venant d'autres mondes. Le quatrième moment, selon Burawoy, est l'avènement de la sociologie publique. Celle-ci rentre en connexion avec des citoyens, des acteurs de la société civile, des administrations et des représentants du monde politique. La sociologie publique discute avec ces différents acteurs et refuse clairement de se retirer dans des tours d'ivoire, tout en maintenant une vision académique de la recherche. Elle utilise son savoir dans des recherches commanditées mais faisant toujours l'objet de négociations, discussions et échanges avec les commanditaires. Elle essaie donc d'une certaine manière de trouver un équilibre entre recherche collaborative et discussions démocratiques dans les espaces publics, tout en gardant une attitude critique quant à ses propres travaux et au regard des partenariats et de la société.

Dans la recherche collaborative dont il est question ici, nous avons vu que les questionnements sont multiples, liés aux enjeux de chaque acteur, aux différents types de savoirs, à la temporalité et au but même de la recherche collaborative. Voulons-nous seulement mieux comprendre, ou plutôt désirons-nous établir un savoir qui permette également de transformer non seulement les pratiques des travailleur.euses sociaux.ales, mais aussi, plus largement, les rapports sociaux ?

Cette vision dialogique de Burawoy revient exprimée en d'autres termes dans les travaux de Rullac (et Lévesque). Elle lie la recherche collaborative directement à l'innovation sociale, à travers une dynamique démocratique. Rullac : « *Cette démarche s'inscrit dans le processus global de l'innovation sociale, comme un élément vital de la dynamique démocratique. Cet élan se situe au cœur des institutions du travail social, permettant ainsi d'initier des processus de changement social, via les expérimentations institutionnelles, au service de la participation professionnelle et de l'efficacité du travail social. [...] Ainsi considérée, l'émergence des RAC [recherche action collaborative] dans le travail social est à considérer comme un processus d'innovation sociale, selon la définition suivante [de Lévesque, 2008] : « une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (Rullac, 2018, p.39)*

Dans le cadre de la recherche de la Chaire « Les Petits Riens », nous ne pouvons pas parler de commanditaire, mais plutôt d'un partenariat qui profite d'un mécanisme de financement public de la recherche. Les services centraux de L'UCLouvain veillent d'ailleurs à ce que tous les chercheurs universitaires puissent garder une autonomie de recherche. Il s'agit donc d'un partenariat structuré et équilibré.

Nous dépassons également une vision « concrète » d'amélioration des conditions de travail ou du fonctionnement organisationnel – visant plutôt, au-delà du seul périmètre des Petits Riens, les champs de l'intervention sociale, de l'économie sociale et des politiques publiques en matière de sans-abrisme en Région de Bruxelles-capitale. Outre les avancées accomplies dans le cadre de cette recherche, les rencontres entre l'équipe de terrain et les universitaires se déploient d'ailleurs dans d'autres espaces, à travers d'autres projets de recherches et échanges de collaboration avec d'autres acteurs (comme

des fédérations ou des représentants politiques traitant cette matière). Par ailleurs, les résultats intermédiaires ont été présentés dans d'autres contextes d'échanges scientifiques, colloques ou séminaires par exemple. C'est là pour nous une des composantes essentielles de la sociologie publique : elle est en dialogue permanent avec une multitude d'acteurs, tout en veillant à bien maintenir le cap entre les fonctions de chercheur, d'expert et d'esprit critique. Cette perspective nécessite une remise en question permanente de ses références normatives. Paraphrasant Alain Touraine, on pourra dire qu'un savoir réel ne naît que dans une perspective d'échange de proximité avec les acteurs sociaux.

CHAPITRE 5 : ETRE DESAFFILIE, (S')EN SORTIR, SE REAFFILIER

Dans le cadre de cette recherche, la demande initiale émergente du terrain était d'analyser l'impact des structures sur les trajectoires de sortie du sans-abrisme.

En collaboration, trois dispositifs ont donc été sélectionnés comme « idéaux-types » du caractère individuel, collectif ou mixte qu'ils peuvent revêtir. L'objectif initial était de mettre en lumière l'impact de la collectivité ou de l'individualité de la prise en charge sur la réaffiliation des personnes.

Afin de bien comprendre les distinctions entre ces différents dispositifs, et de pouvoir élaborer une comparaison nous allons dans un premier temps définir les différents services qui ont été étudiés, nous intéresser à la définition légale de leurs organisations et de leurs missions, ainsi que les décrets et ordonnances qui les organisent et les classer selon les objectifs qu'ils visent et les pratiques qui y sont attachés. Sur base des observations des pratiques et des discours, nous analyserons aussi les différentes pratiques professionnelles afin de dresser un portrait le plus exhaustif possible des axes de réaffiliation sociale travaillés dans chacun des dispositifs, mais surtout du caractère individuel ou collectif du travail autour de chacun des axes. Dans un second temps, nous exposerons, au regard de la question de recherche, les constats que nous pouvons en tirer.

1. Les maisons d'accueil

Les missions que remplissent les maisons d'accueil subventionnées par la COCOM⁴⁵ en région bruxelloise sont définies dans l'arrêté du Collège réuni relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion du 9 mai 2019 :

« Section 1^{re} - Normes relatives aux missions

Art. 65. Les maisons d'accueil assurent les missions suivantes :

1° offrir aux adultes, aux mineurs émancipés, mères mineures, mineures enceintes, accompagnés ou non d'enfants, qui le demandent et qui sont dans l'incapacité temporaire de vivre de façon autonome, un accueil, un hébergement et un accompagnement psycho-social afin de les aider à retrouver leur autonomie et à traverser les épreuves difficiles ;

2° offrir aux usagers un accompagnement administratif leur permettant, notamment, de recouvrer leurs droits sociaux ;

⁴⁵ Commission communautaire commune ; La partie bicommunautaire du gouvernement en région bruxelloise.

3° favoriser la réinsertion sociale des usagers, en les aidant dans la recherche d'un logement ou toute autre solution adaptée à leurs besoins ;

4° offrir, par son système de garde, un point de contact aux usagers ;

5° offrir aux usagers la possibilité de cuisiner ou de bénéficier d'un repas par jour ;

6° offrir aux usagers qui quittent la maison d'accueil un accompagnement post-hébergement, dont la durée est limitée à trois mois, renouvelable une fois pour une durée de trois mois.

Art. 69. § 1^{er}. Le centre effectue une anamnèse de la situation de l'usager à son entrée en maison d'accueil.

§ 2. Un projet de vie et d'insertion sociale est établi en concertation avec l'usager dans les sept jours suivant l'entrée de l'usager en maison d'accueil.

§ 3. Le projet de vie et d'insertion sociale est évalué par le personnel du centre en concertation avec l'usager tous les trois mois. Le cas échéant, une révision du plan d'action est formulée par le centre, compte tenu de la situation de l'usager.

Art. 70. L'hébergement est limité à deux années maximum après la date d'entrée de l'usager en maison d'accueil. Toute éventuelle prolongation de cette durée devra faire l'objet d'une déclaration du centre à l'administration. »

Celles subventionnées par la COCOF⁴⁶ répondent aux missions telles que définies dans le chapitre II du Décret du 27 avril 2017 modifiant le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et des subventions aux maisons d'accueil :

« Art. 2. § 1^{er} La maison d'accueil a pour missions l'accueil, l'hébergement et l'aide psychosociale adaptée aux bénéficiaires afin de promouvoir leur autonomie, leur bien-être global et leur réinsertion dans la société, avec une attention particulière, d'une part, pour l'accompagnement social en vue du maintien, de l'ouverture ou de la réouverture des droits sociaux, et pour, d'autre part, l'accès à un logement durable. Elle a également pour mission le suivi post-hébergement des bénéficiaires nécessitant un accompagnement après leur séjour dans la maison d'accueil. Le post-hébergement effectué par les maisons d'accueil peut être exercé en collaboration avec les services ambulatoires, tels que les Centres d'action sociale globale, les services de médiation de dettes ou encore les services de santé mentale et les services actifs en matière de toxicomanies.

§ 2. En complément à ses missions de base et sans préjudice de ses missions généralistes pour tous les bénéficiaires de l'accueil, la maison d'accueil peut être agréée pour une ou plusieurs missions spécifiques telles que le soutien à la parentalité, le soutien des victimes de violences

⁴⁶ Commission communautaire française ; La partie bicommunautaire du gouvernement en région bruxelloise.

conjugales et intrafamiliales, et le logement accompagné. Le Collège fixe les modalités d'agrément pour ces missions spécifiques.

§ 3. On entend par bénéficiaires : les adultes, les mineurs émancipés, les mères mineures, les mineures enceintes, caractérisés par une fragilité relationnelle, sociale ou matérielle se trouvant dans l'incapacité de vivre de manière autonome, ainsi que les enfants à charge qui les accompagnent. »

Les missions spécifiques sont quant à elles approfondies dans l'arrêté du collège de la COCOF du 20 juillet 2000 portant application du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et des subventions aux maisons d'accueil.

Contrairement aux dispositifs dites « d'urgence », dont la mission première est « *l'hébergement immédiat des personnes sans solution d'hébergement* »⁴⁷, la mission des maisons d'accueil, quelle que soit la commission communautaire qui les subsidie, ne se limite pas à une fonction d'hébergement. Ces structures ont également comme mission principale d'effectuer un travail d'accompagnement psycho-social avec les personnes dans le but d'une réinsertion dans la société.

Sans affirmer que les dispositifs d'urgence se limitent à offrir un hébergement d'une nuit aux personnes qui en ont besoin, la durée maximale d'un hébergement, allant d'une nuit à quelques semaines, empêche la création d'un lien de confiance durable, qui nécessite, selon les travailleurs sociaux, un temps long. Dès lors, même si les services d'aide d'urgence proposent un travail d'accompagnement et d'aide psycho-sociale, il se limite souvent à la recherche d'une offre alternative ou à la mise en relais avec des services de divers secteurs (santé, logement, socio-culturel, etc.). Par ailleurs, travailler avec les personnes sur les problématiques psycho-sociales qu'elles rencontrent nécessite une certaine sécurité en matière de logement. Or, les dispositifs d'urgence, par leur temporalité très courte, ne permettent pas aux personnes de sortir de l'angoisse provoquée par le fait de ne pas savoir où ils vont dormir à court et moyen terme. En prenant en compte tous ces aspects, nous pouvons aisément comprendre en quoi les hébergements d'urgence ont moins de possibilités de travailler en profondeur à la réinsertion des personnes.

⁴⁷ Site du SAMU Social : <https://samusocial.be/missions-et-dispositifs/lhebergement/la-mission-sans-abri/les-dispositifs-dhebergement-durgence/centres-daccueil-durgence/>, consulté le 10.05.2023.

Les maisons d'accueil offrent, quant à elles, un accompagnement dans la durée. Cette temporalité longue est nécessaire au travail de réinsertion que font les travailleur.euses sociaux.ales avec les bénéficiaires de leurs services, pas seulement au sein des maisons d'accueil mais également dans les deux dispositifs que nous allons aborder : le Housing First et le post-hébergement. Nous reviendrons sur les principes communs à nos trois dispositifs analysés par la suite.

2. Housing First

Le dispositif Housing First fait son apparition en Belgique en 2013 sous la forme d'une phase-test implémentée par le SPP Intégration Sociale⁴⁸.

Ce dispositif, venu des États-Unis, entend ouvrir les droits aux personnes sans-abri au départ du droit inconditionnel au logement. Quelles que soient les dénominations de ces dispositifs (Housing First, Logement D'Abord,...), ils ont pour public-cible des personnes sans-abri chroniques avec des troubles de santé mentale et d'addiction. En faisant du logement la base indispensable à tout processus d'insertion en vue de mener au « rétablissement », ils cherchent à dépasser les écueils du modèle dit « en escalier » qui prévoit une réhabilitation progressive des individus à travers le passage successif d'étapes conditionnées à la normalisation des individus : mise en projet, abstinence, stabilisation psychiatrique, etc. Cependant, si le projet rompt avec l'idée d'activation sociale promu par l'État social actif, il n'en est pas moins un produit de ce paradigme dans la mesure où il découle d'une prise en charge individualisée.

L'expérimentation Housing First Belgium (HFB) a été, dans un premier temps, développée dans 5 grandes villes belges (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gent et Liège) puis étendue en 2015 à trois autres (Hasselt, Molenbeek, Namur). Elle fera en 2016 l'objet d'une évaluation. Les résultats de cette évaluation sont sans appel : les personnes bénéficiaires du programme affichent un taux de maintien en logement de 93%, un recouvrement des droits sociaux pour tous les locataires et dans certain cas, une amélioration de l'état de santé mentale et physique (De Backer, 2022).

⁴⁸ Le Service de Programmation Publique Intégration Sociale est une administration publique fédérale en charge entre autres de la lutte contre la pauvreté et d'appuyer la collaboration entre les CPAS.

Le modèle Housing First s'impose donc comme la solution la plus prometteuse en termes de sortie du sans-abrisme et de stabilisation en logement.

A Bruxelles, les missions des dispositifs Housing First sont explicitées dans l'arrêté relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion du 9 mai 2019 de la COCOM :

« Art. 100. Le centre Housing First assure les missions suivantes :

1° rechercher des logements en faveur de personnes sans-abri ;

2° proposer ses services aux personnes sans-abri vivant en rue ou en hébergement d'urgence et ayant vécu en rue ou en hébergement d'urgence pendant au moins six mois durant les deux dernières années ou pendant au moins un an durant les trois dernières années, et présentant un cumul de problématiques psycho-médico-sociales ;

3° proposer aux personnes sans-abri rencontrées des logements qui répondent aux normes relatives à la salubrité et à l'équipement des logements fixées par l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement, soit en les accompagnant dans la conclusion d'un contrat de location avec un tiers propriétaire, soit en concluant avec la personne sans-abri un contrat de location ou de sous-location ;

4° assurer un accompagnement intensif et de soutien de ces usagers ;

5° assurer un accompagnement à la recherche d'un logement mieux adapté et durable.

Art. 101. L'accompagnement, intensif et de soutien consiste en :

1° un accompagnement psychosocial afin d'aider l'utilisateur à retrouver son autonomie ou à traverser des épreuves difficiles ;

2° un accompagnement budgétaire afin d'aider l'utilisateur à gérer son budget, le cas échéant en concluant des partenariats avec des centres de médiation de dettes ;

3° un accompagnement administratif visant à aider l'utilisateur à recouvrer ses droits sociaux ou à trouver un emploi ;

4° un accompagnement médical et/ou psychologique adapté ;

5° un accompagnement visant la réduction des risques. »

3. Services post-hébergement

Dans le rapport sectoriel de l'AMA de 2018, le suivi post-hébergement est défini comme tel :

« Le suivi post-hébergement est un accompagnement généraliste de personnes ayant clôturé un séjour en maison d'accueil ou en maison de vie communautaire. Cet accompagnement a pour objectif de permettre la continuité du travail psycho-social réalisé lors du séjour et

l'appropriation par la personne et/ou la famille de son milieu de vie. L'accompagnement post-hébergement s'appuie sur l'activation et la mobilisation des ressources de la personne et du réseau d'aide. L'accompagnement se fait sur base volontaire des personnes et est gratuit. »⁴⁹

Au niveau légal, en 2016, un projet de modification décrétable quant au décret relatif à l'octroi de l'agrément et des subventions aux maisons d'accueil du 27 mai 1999⁵⁰ proposent l'ajout de 4 missions financées pour les maisons d'accueil a été présenté. Celui-ci est adopté officiellement par le parlement de la COCOF le 27 avril 2017⁵¹ il ajoute comme nouvelles missions aux maisons d'accueil :

- Le soutien à la parentalité
- Le soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- L'accompagnement en logement
- Le post-hébergement - en tant que nouvelle mission de base

La revendication d'attribuer le suivi post-hébergement comme mission officielle et financée des maisons d'accueil est ancienne et récurrente dans les différents écrits qui traitent de la sortie du sans-abrisme. Plus de moyens matériels et humains sont, comme souvent, les revendications les plus prônées. Dans ce cas, ces revendications ont donc été entendues et le suivi post-hébergement est entré dans les missions décrétables des maisons d'accueil de la COCOF en ces termes :

« La maison d'accueil a également pour mission le suivi post-hébergement des bénéficiaires nécessitant un accompagnement après leur séjour dans la maison d'accueil.

Le post-hébergement effectué par les maisons d'accueil peut être exercé en collaboration avec les services ambulatoires, tels que les centres d'action sociale globale, les services de médiation de dettes ou encore les services de santé mentale et les services actifs en matière de toxicomanies ».⁵²

⁴⁹ AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, p.90.

⁵⁰ Décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 18.06.1999.

⁵¹ Décret du 27 avril 2017 modifiant le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 01/06/2017.

⁵²AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, p.28

Le suivi post-hébergement est limité à 3 mois, renouvelable 2 fois, en partenariat avec le réseau qui sera mis en place autour de la personne selon ses besoins et difficultés. Une convention est établie avec le bénéficiaire quant à la durée et les modalités du suivi. Celui-ci s'accompagne de l'ouverture d'un dossier qui contient toutes les informations sur le suivi.

Concrètement, le suivi post-hébergement est un soutien dit « généraliste » qui se base donc sur une approche globale, mais prenant plusieurs formes : l'aide à l'installation (démarches administratives, achats de meubles, travaux, contacts avec le propriétaire), le soutien dans la résolution des problématiques de la personne concernée et, de manière générale, déjà abordées lors de l'hébergement en structure (dettes, problèmes de santé, problèmes d'assuétude, suivi psychologique, etc.), le soutien à la reconstruction d'un réseau social afin d'éviter l'isolement social (scolarité des enfants, loisirs, activités culturelles et sociales, mise en relais avec des intervenants publics et associatifs, reprise de contact avec la famille, relations de voisinage, etc.).

L'intensité et la fréquence du suivi post-hébergement dépend de la situation de chaque personne bénéficiaire et est organisée en collaboration avec celle-ci, par la signature obligatoire d'une convention.

Le suivi post-hébergement repose sur deux principes : la prévention qui vise le maintien des personnes en logement de manière durable et la continuité de la prise en charge et de l'aide.

En effet, les ressources extérieures à la structure d'accueil dans le soutien aux personnes en situation de précarité manquent de manière criante. A la sortie de la maison d'accueil, cette insuffisance de relais possibles réduit, parfois à néant, le travail effectué lors de l'hébergement car elle met en péril la continuité de la prise en charge. Le suivi post-hébergement permet donc, d'une part, de prolonger le travail effectué pendant l'hébergement, en donnant aux personnes un maximum de ressources pour être autonomes et en passant le relais à d'autres services sur le long terme et, d'autre part, de prévenir une nouvelle dégradation matérielle ou sociale de la personne qui pourrait provoquer son retour à la rue.

L'objectif ultime du suivi post-hébergement est d'arriver à la plus grande autonomie possible du bénéficiaire. Il ne s'agit donc pas de faire les démarches à sa place, mais de l'accompagner dans toutes les démarches nécessaires à sa stabilisation, ainsi que dans la réactivation du réseau social et familial. Par ailleurs, le suivi post-hébergement permet également la continuité du suivi psychologique. Cette dimension est très importante car elle permet d'agir sur l'isolement social, cause fréquente de retour en maison d'accueil. Ceci se fait, par exemple, par des visites fréquentes à domicile ainsi que par l'exploration du quartier avec la personne afin qu'elle découvre et s'inscrive dans de nouveaux lieux de sociabilité.

Au bout des 6 mois de post-hébergement, le dossier peut être relayé à un service de guidance à domicile qui remplit les mêmes missions que les services de post-hébergement.

Dans l'arrêté relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion du 19 mai 2019 de la COCOM, ces missions sont définies comme suit :

« Art. 89. Les centres de guidance à domicile visant le maintien en logement assurent les missions suivantes :

1° offrir ses services à des personnes seules, des couples ou des familles ;

2° offrir un accompagnement psychosocial afin d'aider la personne en besoin de guidance à retrouver son autonomie ou à traverser des épreuves difficiles ;

3° offrir un accompagnement budgétaire afin d'aider la personne en besoin de guidance à gérer son budget, le cas échéant en coopérant avec des institutions pratiquant la médiation de dettes agréés en vertu de l'ordonnance du 7 novembre 1996 concernant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes ;

4° offrir un accompagnement administratif afin d'aider la personne en besoin de guidance à recouvrer ses droits sociaux, à garder ou à rechercher un logement. »

3.1.Principes communs aux 3 dispositifs : les missions

Que ce soit dans les textes légaux ou dans les différents textes issus de la littérature grise, certaines missions sont communes à tous les dispositifs. Accompagnement, autonomie, stabilisation, réinsertion, etc. : autant de termes qui reviennent constamment. Le travail social dans les structures d'aide aux personnes sans-abri dépasse donc la recherche de

logement. Travailler à la réinsertion sociale des personnes, aussi vaste et flou que soit ce concept, est une des missions principales des travailleur.euses sociaux.ales. Si nous verrons dans un second temps qu'il existe également des principes communs aux 3 différents dispositifs en termes de pratiques professionnelles, il est important de revenir sur les missions que partagent ces différents modèles, afin, dans un second temps de pouvoir nous pencher sur les spécificités de ceux-ci.

3.2. La réinsertion sociale

Une des missions principales des structures d'hébergement ou d'accompagnement au logement que nous abordons ici est celle de la réinsertion sociale.

Nous avons vu dans la première partie de ce travail les notions de désaffiliation sociale et de réaffiliation sociale de manière plus théorique. Nous avons également vu que le travail d'assistance des personnes sans-abri ne se fait aujourd'hui pratiquement plus que dans un objectif de réinsertion sociale, au centre de toutes les pratiques, de la quasi-totalité des services d'aide aux personnes sans-abri.

« Il y a cette idée de réaffiliation sociale, je le comprends à ma manière, ce sont des termes un peu vagues, on y met des choses nous-même quoi. Pour nous, c'est très clair qu'on doit reconnecter ces gens à la société entre guillemets. Qu'ils puissent avoir des contacts en dehors du domaine du sans-abrisme et en dehors du domaine des travailleurs sociaux. » (Extrait d'entretien, coach affiliation sociale 1, Bruxelles)

Nous disions au début de la thèse que si les trajectoires qui mènent à une situation de sans-abrisme sont souvent multifactorielles et dépassent la question du logement, le travail de réinsertion sociale se joue également à d'autres niveaux. Le travail social aujourd'hui est donc traversé par un large panel de pratiques qui, dans leur ensemble, visent à réinsérer les personnes dans la société. Et pourtant, définir la réaffiliation sociale de manière claire et arrêtée n'est pas tâche facile ni théoriquement ni en termes de pratiques professionnelles qui seraient supposées l'atteindre.

Nous mobiliserons principalement les 7 axes déterminés dans le chapitre théorique de la thèse pour analyser les pratiques de réintégration sociale, afin de les saisir de la manière la plus complète possible.

3.3. Autonomie

Un deuxième objectif, lié au premier, est celui de l'autonomie des personnes accompagnées. On peut même, dans une certaine mesure, considérer qu'elle constitue aujourd'hui l'objectif ultime de l'ensemble des politiques sociales mises en œuvre en Belgique et donc, *a fortiori*, des dispositifs destinés aux personnes sans-abri.

Souvent mentionnée dans le travail social, l'autonomie est reprise tantôt comme objectif, tantôt comme méthode de travail ou comme mode de fonctionnement des maisons d'accueil.

Quoi qu'il en soit, l'autonomie, dans nos sociétés, constitue aujourd'hui une véritable norme sociale. Il est alors du devoir des dispositifs d'aide aux personnes sans-abri de les aider à retrouver cette autonomie.

Comme le soulignait déjà en 2003 Abraham Franssen, « *la finalité d'“autonomie“ ne doit pour autant pas être comprise comme individualisme désocialisé, mais au contraire comme capacité de participation sociale - le premier critère opératoire en étant la sortie du dispositif d'aide ; le second, l'insertion sur le marché de l'emploi. Ces injonctions paradoxales tendent à reporter sur les individus la charge de leur insertion, et plus globalement de leur production et de leur gestion de soi. “Sois toi-même, sois autonome“ est la nouvelle injonction relayée par les différentes institutions d'aide qui apparaissent non pas comme apportant directement la réponse au problème identifié (l'emploi, le revenu, le logement), mais comme autant de ressources (d'accompagnement, d'écoute, de conseil, d'information, d'aide logistique, de formation...) à disposition de l'individu pour trouver la réponse à son problème.* » (Franssen, 2003, p.21).

Les tensions autour de la notion d'autonomie au sein du travail social ont été identifiées par divers auteurs. Nous pointons ici une double compréhension du concept, pouvant donner lieu à des interprétations différentes et, par là-même, des implications différentes en termes de travail social.

Stéphane Rullac et Laurent Ott mettent en exergue cette confusion autour de la définition de l'autonomie en travail social dans son dictionnaire pratique du travail social : « *L'autonomie est certainement la référence la plus utilisée en travail social. Très souvent*

décliné dans les divers projets institutionnels (associatif, d'établissement, de service, personnalisés, d'activités, etc.), cette finalité maintes fois revendiquée appartient aux grands idéaux qui structurent les actions de ce champ professionnel. Très souvent présentée comme une promesse de liberté, de libre arbitre et même de bonheur, l'autonomie est pourtant le plus parfait exemple du faux-ami qui évoque le contraire de sa signification. L'autonomie en travail social est bien éloignée de sa définition étymologique qui consiste à "se gouverner par ses propres lois". Au contraire, il s'agit de la capacité à gérer ses propres dépendances (physiques, psychiques et sociales), dans le cadre d'une socialisation qui impose des lois, des normes et des mœurs. » (Rullac & Ott, 2015, p.39).

Des propos de Rullac et Ott, nous pouvons déduire deux interprétations à la notion d'autonomie. La première la renvoie à l'autodétermination, l'émancipation, la liberté. Dans cette vision, proche de l'étymologie du terme, nous pouvons considérer que le recours aux différents services d'aide participe de l'exercice même de cette autonomie. En effet, comme le rappelle justement Marjorie Lelubre : « À cet égard, on peut interroger la relativité de la notion d'autonomie, puisque tous les individus bénéficient d'une série d'appuis pour mener leur vie à bien, la différence se situant au niveau de la légitimité de ces différents supports. "Tous les individus dépendent des autres, mais le degré de visibilité et de légitimité des moyens n'est pas le même : les profits ou les salaires sont plus dignes que les revenus de transfert ; les moyens impersonnels plus solides que les aides personnalisées ; les droits de l'infrastructure citoyenne plus invisibles parce qu'universels" (Martucelli, 2006, 399). » (Lelubre, 2014, p.351).

Une deuxième interprétation, souvent mobilisée par les institutions, est celle de l'autonomie comme outil de normalisation. Dans cette acception, l'autonomie des bénéficiaires renvoie à leur capacité à sortir des structures d'hébergements, à en être indépendants et à subvenir seul à leurs besoins, ce qui nécessite leur réinsertion socio-professionnelle.

Nous avons ici deux visions qui renvoient à deux niveaux. D'abord, un niveau personnel qui fait de l'autonomie la capacité à « suivre ses propres lois », à faire ses propres choix, à déterminer ce qui est bon pour soi et, ensuite, par un effet de déplacement, un niveau social où être autonome signifie être intégré socialement et indépendant des services

d'aide. Nous pouvons dès lors distinguer la notion d'autonomie de celle d'autonomie sociale.

« Une partie des travailleurs sociaux interrogés n'attribuent pas le même sens à ces deux notions. De leur point de vue, le terme "autonomie" renvoie à la capacité de l'individu de faire des choix dans sa vie. L'autonomie sociale en revanche, correspond aux différents domaines de la vie quotidienne : logement, santé, sociabilité, etc. Ces deux notions sont imbriquées l'une dans l'autre. L'autonomie sociale est un aboutissement... qui passe par l'autonomie, c'est un processus qui doit passer par le développement personnel, la capacité à s'épanouir. » (Alberola & Dubéchet, 2012, p.150).

Nous pouvons supposer que les missions des travailleur.euses sociaux.ales et les pratiques qui en découlent se rapportent davantage à cette idée d'autonomie sociale, et donc à la capacité des personnes à être acteurs de leur propre réinsertion, plutôt qu'à celle d'une autonomie personnelle, synonyme de liberté. Il s'agit ici d'intégrer les normes sociales, et de montrer sa volonté à les suivre.

S'il nous semble important de se pencher sur cette notion d'autonomie et d'en distinguer les différentes interprétations, c'est également parce qu'elle est souvent une condition *sine qua non*, non seulement à la sortie des personnes des structures d'hébergement, mais également à leur entrée dans ces dernières. Cette condition d'entrée est liée au fonctionnement de la maison d'accueil (nécessité d'être autonome et de se prendre en charge pour intégrer la maison) ou à la marge de progression que les travailleurs attribuent aux demandeurs d'hébergement. Il faut que les candidats puissent devenir autonomes pour pouvoir sortir de la structure. Par conséquent, s'ils sont identifiés comme ayant besoin de trop de soutien, alors l'objectif d'autonomie semble d'emblée mis à mal et l'hébergement peut être refusé. Ces personnes, particulièrement vulnérables, sont alors « reléguées » vers des institutions d'aide d'urgence.

Par ailleurs, on ne peut pas analyser les enjeux autour de la notion d'autonomie sans évoquer « l'injonction paradoxale à l'autonomie ». Comme le mentionne Alberola et Dubéchet, « cette demande formulée en direction des acteurs de l'accompagnement socio-éducatif et de l'insertion apparaît très difficile à mettre en œuvre. En effet, les personnes sont

invitées à se débarrasser des liens de dépendance pouvant constituer une entrave à leur autonomie, mais cet appel à l'agir et au rôle d'acteur peut rendre à son tour dépendant et limiter l'autonomie des personnes peu prêtes à cette démarche, qui peut être aussi une prise de risque. On peut donc penser qu'il est vain de vouloir l'autonomie pour autrui : l'autonomie s'acquiert grâce à la volonté de l'individu lui-même qui cherche une plus grande souplesse dans ses relations avec son environnement. Cette acquisition et la maîtrise de l'autonomie doivent être aussi favorisées par ce même environnement. Les chemins pour y parvenir sont multiples et donc complexes. » (Alberola et Dubéchet, 2012, p.156).

D'un côté, les politiques de réinsertion mettent l'accent sur l'autonomie individuelle comme objectif principal. Elles encouragent les personnes sans-abri à trouver un logement, à accéder à l'emploi et à devenir autonomes financièrement. D'un autre côté, cette incitation à prendre son autonomie ne s'accompagne pas d'une analyse et d'une action sur les obstacles structurels auxquels les personnes sans-abri sont confrontées. Le manque de logements abordables, les problèmes de santé physique et mentale, les problèmes d'assuétude ou les difficultés d'accès aux services, pour n'en citer que certains, limitent les opportunités et les ressources disponibles afin de pouvoir réellement être dans une situation d'autonomie.

Ainsi, nous sommes face à des politiques de réinsertion qui mettent l'accent sur l'autonomie individuelle, tout en négligeant les barrières systémiques qui empêchent la réalisation de cette autonomie.

« Dans ce cas, comme le souligne Stéphane Rullac "il existe une forte tendance à revendiquer cet absolu dans les projets concernant les personnes qui souffrent d'une très forte dépendance [...] C'est ainsi que l'autonomie sera systématiquement recherchée [...] alors que leur état limite fondamentalement la jouissance d'une liberté individuelle même relative. Plutôt que demander l'impossible, pourquoi le travail social n'assumerait-il pas un projet qui viserait explicitement une dépendance la plus heureuse possible [...] Moins idéalistes, les accompagnements seraient pourtant davantage efficaces et permettraient l'émancipation au sein d'un groupe social de référence, fait de règles à accepter pour y trouver sa place, développer sa liberté d'acteur et, pourquoi pas, contribuer à en modifier le périmètre normatif de l'intérieur.". L'enjeu est alors de viser une conception dynamique de l'autonomie,

du projet et du contrat. Le projet représente la méthode au service du processus d'autonomisation et non une fin en soi d'une norme de travail. Auquel cas, les logiques et pratiques du projet et du contrat auraient comme but uniquement l'imposition de l'autonomie comme norme de comportement, et la procédure comme méthode de contrôle. » (Alberola et Dubéchet, 2012, p.156).

L'autonomie, et ceci nous ramène aux théories de la modernité précédemment abordées, ne peut s'appliquer de manière égale pour tous les individus. Les possibilités d'être maître de ses choix et les opportunités qui s'offrent aux individus ne sont pas également distribuées. Avoir la possibilité de jouir de son autonomie s'accompagne de la sécurité de ressources économiques mais également sociales. L'injonction à l'autonomie n'a alors de sens que lorsqu'elle s'adresse à des personnes qui ne sont pas en situation d'exclusion et qui possèdent ces ressources. Cependant, comme le mentionne la Fédération des Services Sociaux (FDSS), « *plusieurs des usagers interrogés semblent particulièrement isolés du reste de la société (isolement dû à l'absence d'attaches familiales ou sociales, à la non-insertion socio-professionnelle, à la défiance à l'égard des autres,).* Dans ce cas, le lien existant entre certains usagers et professionnels peut être analysé comme un lien qui permet à l'individu de structurer son quotidien, de se relier à la société, de se ré-affilier (reliance) ». ⁵³

Ce propos nous amène à penser le principe d'autonomie de manière relative. Le lien avec les travailleurs sociaux, si on considère que l'autonomie se définit par la capacité de recréer des liens avec la société, est alors la première étape vers la réaffiliation sociale. La question du lien, et de la (supposée juste) distance dans la relation d'aide est alors fondamentale si l'on considère que tout lien à un être humain participe au processus de réintégration sociale.

Edouard Gardella a également distingué deux types d'autonomie : « *l'autonomie dépendance et l'autonomie indépendance* ». (Gardella, 2016, p.92). Par cette distinction, Gardella nous rappelle le glissement de la conception de l'autonomie vers une norme institutionnelle et un impératif d'indépendance. « *La première est celle que l'on retrouve dans les politiques d'insertion. Abordée du point de vue de la morale, l'autonomie est pensée*

⁵³ FDSS (2015), Les cahiers de la recherche action #03 Construction du lien et temporalités de la relation d'aide, p.20.

comme un devoir pour l'individu, celui de "l'absence de besoin des institutions d'assistance" (ibid.). Le recours à l'assistance sociale est considéré comme une déviance et ne peut être que transitoire, d'où la norme du provisoire et l'instauration de contreparties. L'indépendance recherchée est donc principalement une indépendance financière et, dans une approche néolibérale, elle vise à supprimer dès que possible les prises en charge par l'État social, d'où une injonction grandissante à l'autonomie, ce qui est en soi un paradoxe. » (Sadin-Cesbron, 2023, p.279).

Ainsi, Cédric Sadin-Cesbron met en lumière la double interprétation qui peut être faite du terme indépendance : d'une part, une lecture humaniste, fondée sur les droits humains, l'idéal de liberté, qui se rapproche, par exemple, des mouvements d'antipsychiatrie et, d'autre part, une lecture néo-libérale, dans laquelle les individus, responsables de leur trajectoire (réussites et échecs) doivent être capables d'arriver à un état d'indépendance de l'aide sociale. Sadin-Cesbron conclut justement que *« si les acteurs de terrain, impliqués dans les mouvements d'antipsychiatrie ou d'inclusion, sont, sans l'ombre d'un doute, dans une visée humaniste, peut-on en dire autant des politiques publiques ? Les politiques d'insertion actuelles sont ouvertement d'obédience néolibérale, y compris la politique actuelle du Logement d'abord. Son expérimentation (en 2009) puis sa généralisation (en 2018) se sont appuyées sur l'efficacité de cette nouvelle approche à diminuer, au global, les coûts de prise en charge pour la société. » (Ibid., p.280).*

Enfin, nous aimerions souligner que cette confusion autour du terme d'autonomie entraîne des manières diverses et variées de l'interpréter, de se l'approprier et de travailler. Ces différentes façons d'envisager l'autonomie, de définir ce en quoi elle consiste, ce sur quoi elle s'appuie va amener différents moyens d'action pour la mettre en œuvre.

Si le principe d'autonomie est au cœur des missions légales et explicites de tous les services d'aide aux personnes sans-abri, son interprétation tant institutionnelle qu'individuelle des travailleur.euses sociaux.ales peut varier. Il en résulte, chez ces derniers, des sentiments de malaise, d'inadéquation, voire de souffrance au travail.

Par ailleurs, l'impératif d'autonomie et d'intégration se pose de manière encore plus critique lorsqu'on aborde les « *grands exclus* ». Au-delà de sa dimension paradoxale (« sois autonome »), cette injonction relève parfois de l'impossible pour certaines personnes.

L'idéal de l'insertion, s'il est envisageable avec la plupart des personnes rencontrées dans les maisons d'accueil, est inatteignable avec certaines personnes, du moins dans sa forme normative. Si être intégré suppose de jouir de sa capacité d'autonomie et de s'auto-accomplir, alors cette opportunité n'est pas accessible à tous. Pour Martine Zwick, « *le mythe du "tout le monde est intégrable" s'effrite peu à peu. Le problème ne vient pas forcément des mesures et de leur application, mais plutôt du postulat sur lequel repose le dispositif, à savoir que chacun a des ressources et doit apprendre à les utiliser. Il faut se rendre à l'évidence : certaines personnes manquent cruellement de ressources et deviennent durablement dépendantes des dispositifs d'aide* » (2009, p.3) Dans le même sens, Gardella pose la question en ces termes : « *Ne faudrait-il pas, là encore, être plus réaliste, et renoncer à la règle d'émancipation, qui ne serait pas adéquate aux capacités réelles des sans-abri ?* » (Gardella, 2023, p.209).

Et de rappeler que « *si ces capacités s'avèrent incompatibles avec les attentes institutionnalisées de transformation, alors celles-ci doivent s'adapter aux personnes. Sinon, la relation d'assistance s'avèrerait ne pas se faire pour la personnes assistée, mais elle viserait des objectifs qui n'ont rien à voir avec elle tout en étant pourtant justifiés pour son bien ; figure typique du paternalisme [...] La "normopathie", cette volonté irrépressible d'imposer une norme, en l'occurrence celle de l'insertion, ne correspondait pas aux aspirations les plus profondes de certaines personnes sans abri, y compris quand elles sont hébergées.* » (Gardella, 2023, p.210).

Nous voyons ici en quoi la recherche de l'autonomie des personnes peut vite se transformer en l'imposition d'une norme socialement partagée au détriment d'une réelle autonomie qui pourrait permettre aux personnes de définir leur rapport à la société, même lorsque celui-ci contient une relation de dépendance au système.

3.4. Conformisation et normalisation

Dans le prolongement du raisonnement ci-dessus, nous pouvons dès lors interroger le côté normatif des objectifs et missions des structures d'hébergement. Au nom de et par la réinsertion sociale et l'autonomie, les services entendent permettre aux personnes de

recouvrer leurs droits sociaux et réintégrer la société que ce soit par le travail, la formation, la culture ou l'éducation. Cela étant dit, nous nous devons ici d'interroger la marge de manœuvre dont disposent réellement les différentes structures d'hébergement pour atteindre ces objectifs qui se doivent d'être appréhendés dans le contexte social dans lequel ils s'inscrivent.

A l'ère de l'individuation et de la responsabilisation des personnes bénéficiaires des aides sociales, il convient de rappeler que les structures d'aide aux personnes sans-abri ne font pas exception à la logique globale des politiques sociales. Comme nous l'avons déjà explicité en évoquant le rapport sur l'expérimentation affiliation sociale - Housing First, *« en matière d'accès à l'aide sociale, le principe d'universalité a progressivement cédé sa place à celui d'individualisation ce qui se matérialise notamment par la multiplication des dispositifs de contractualisation et donc de contrôle. Le nouvel esprit du capitalisme (Boltanski et Chiapelo, 1999) exige de l'individu qu'il soit entrepreneur de sa propre vie, en connexion avec son environnement, en projet perpétuel, et que tout don qui lui serait concédé soit suivi d'un contre-don attestant sa disposition à l'autonomie. Cette injonction à la mobilisation personnelle est particulièrement prégnante dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle qui, de plus en plus, devient garante de cette fameuse frontière entre les méritants et les autres, c'est-à-dire entre ceux qui travaillent ou qui sont disposés à travailler et les autres. Il en résulte que toute aide financière et matérielle apportée par l'État, les collectivités locales ou les associations à vocation sociale, transforme le destinataire en débiteur. Le remboursement de sa dette se matérialise alors par des preuves de sa bonne disposition au travail. Seule l'exonère son incapacité physique ou mentale à satisfaire à cette exigence, incapacité dont il doit, là aussi, fournir la preuve. Ces cas de figures extrêmement binaires séparant activité et inactivité, travail et non travail capacité et incapacité, légitimité et illégitimité, ne laissent que peu de place à la « prudence » pourtant nécessaire pour appréhender les situations complexes. [...] La conditionnalité de l'aide sociale dont la finalité est l'activation du bénéficiaire, représente un frein tangible au cheminement de ce dernier vers sa réaffiliation sociale. Il apparaît que toute activité entreprise par le résident, que celle-ci soit salariée ou bénévole prouve sa disposition au travail et est susceptible d'entraîner de fait la suspension de ses revenus. Ainsi, le coach se voit contraint d'arbitrer un choix particulièrement incertain entre, d'une part, le maintien d'une allocation versée en contrepartie d'une incapacité de travail et d'autre part, l'entrée dans un dispositif*

d'activation et de retour à l'emploi jalonné d'exigences, de contrôles et donc de sanctions. Alors que le versement d'allocations renvoyant à des incapacités, notamment physiques, se révèle plutôt stable et peu risqué pour le résident (dans la mesure où il ne sera pas suspendu si la situation ne change pas), les allocations d'insertion sont soumises à une contractualisation qu'il pourrait ne pas pouvoir honorer pour les raisons même qui motivent son entrée dans le dispositif réaffiliation sociale, à savoir ses difficultés à créer et/ou à consolider des liens sociaux intégrateurs. Le développement d'attachements solides dans un nouveau cadre de vie (qui n'est plus celui de la rue et de la débrouille) est nécessaire pour s'y ancrer durablement. [...] les normes de responsabilité individuelle et d'activation censées favoriser l'autonomie, en plus d'être inefficaces, se révèlent contre-productives. Paradoxalement, elles concourent à enfermer le résident dans son incapacité, incapacité au travail mais aussi incapacité à exercer tout autre type d'activité, dans la mesure où il s'agit là de la seule situation 'socialement acceptable' pour quiconque ne répondrait pas aux conditions d'octroi d'aides sociales orientées vers un objectif de réinsertion. » (Wagener et al., 2022, p.65)

Le point ici n'est pas de réduire les travailleur.euses sociaux.ales à des « petites mains » destinées à faire respecter les orientations des politiques publiques. Il est évident, et nous le verrons à maintes reprises durant cette recherche, que les travailleur.euses sociaux.ales effectuent un travail considérable pour tenter de déplacer la validation sociale des personnes sur d'autres projets et dans d'autres domaines de vie. Cela dit, l'adoption du paradigme néo-libéral par les politiques publiques a transformé les instruments d'action publique et a modifié le travail social en une « *entreprise de normalisation* » (Boudjemai, 2018, p.20) insufflant au sein des travailleur.euses sociaux.ales un « *sentiment d'être devenus de simples exécutants* » (Ibid.).

Toujours est-il que le travail social est intrinsèquement lié à la question de la normativité. Les travailleur.euses sociaux.ales sont alors « *garants et gardiens de la norme* » (Franssen, 2003, p.11). Face à des individus considérés comme déviants ou en dehors des normes, les intervenants sociaux ont pour mission de rétablir cette conformité. Il convient ici de dire que les résultats de notre recherche, même s'ils ne démentent pas cette affirmation, permettent d'en établir une version plus nuancée. La conformisation des bénéficiaires aux

normes sociales, nous le verrons, renvoient souvent plus à une volonté de faciliter le quotidien des personnes qu'à un jugement moral sur des trajectoires jugées hors-normes.

Nous concevons la norme comme une série de règles imposées par une société à ses membres, leur permettant de discerner ce qui est acceptable ou inacceptable, souhaitable ou non. Le respect de ces normes facilite l'inclusion d'un individu au sein de la communauté, tandis que leur violation entraîne diverses formes de sanctions.

Il n'en reste pas moins que la « bonne réaffiliation sociale » demeure associée et réduite à une insertion socio-professionnelle ainsi qu'à une indépendance des services d'aides, ce qui donne *de facto* moins de poids à toute autre forme de réinsertion.

En témoigne l'expérimentation affiliation sociale déjà évoquée, et surtout la fin de celle-ci, la valorisation d'autres modes de réinsertion reste un labeur difficile.⁵⁴

Avant de passer au prochain chapitre, nous voudrions insister sur deux points. D'abord, rappelons que la relation entre la mission des institutions d'aide aux personnes sans-abri et le respect d'une logique au cœur des politiques publique doit se penser en lien avec ce qui a été exposé dans la revue historique du lien entre l'État et le milieu associatif. Ensuite, il nous semble que les normes d'intégration ne peuvent pas être simplement abordées comme imposées aux populations les plus vulnérables, en « déficit d'intégration ». Elles sont liées à la structure d'une société entière dans laquelle chaque individu prend part. Si l'imposition de l'idéal d'autonomie peut se voir comme violent dans l'abstraction qu'elle fait des réalités, des différences socio-économiques des personnes, et des ressources disponibles pour y arriver, il n'en est pas moins qu'elle est souvent pensée comme une réelle opportunité d'*empowerment*, ou comme un idéal à atteindre au nom de l'égalité. L'idéal d'autonomie et d'individuation est analysé comme l'expression du lien de tout un chacun à la société, et d'une certaine liberté. En cela, nous voulons exprimer qu'il n'est pas juste pensé par les travailleur.euses sociaux.ales comme une nécessité d'indépendance financière de l'État mais comme la condition à son accomplissement personnel en tant qu'être humain. Pour résumer cette idée, nous pouvons reprendre ici les termes

⁵⁴ Nous le verrons dans le chapitre suivant, mais l'expérimentation Affiliation sociale entendait travailler sur l'isolement social des personnes hébergées par le programme Housing First Belgium, et donc mettait en place des ateliers/activités basés sur l'importance du lien social et non pas la réintégration socio-professionnelle.

d'Edouard Gardella, qui dit que : « *L'idéal de l'autonomie-individuelles-pour-toutes-et-tous n'est pas propre au milieu de l'assistance aux sans-abri. Assurément, il prend des aspects et des degrés variés dans le reste de la société. Il n'empêche : il caractérise, d'un point de vue anthropologique, « l'idéologie moderne », c'est-à-dire les normes et les valeurs globalement partagées dans ce type de société dont fait partie la France du début du XXIe siècle* ». (Gardella, 2023, p.13)

Pour conclure, nous aimerions souligner qu'aucun texte légal qui définit le fonctionnement des maisons d'accueil ne mentionne la sortie du sans-abrisme dans les missions des maisons d'accueil. Il n'existe donc aucune référence à ce que signifie « sortir du sans-abrisme ». Même s'il est clair que cela constitue un objectif du travail social, les moyens concrets pour y arriver ne sont à aucun moment expliciter. De la même manière, rien n'est spécifié quant à la qualité de l'accompagnement ni aux résultats attendus. Ainsi, l'absence de définition précise de ce que les pouvoirs publics entendent par réinsertion sociale et/ou autonomie conduit à des interprétations diverses et variées par les institutions et par les travailleur.euses sociaux.ales.

4. Principes communs aux 3 dispositifs : les pratiques professionnelles

4.1. Un travail dans le temps

Tous les acteurs du secteur semblent s'accorder sur le fait que le travail des accompagnateurs doit s'effectuer sur une longue durée et que la question du temps est centrale dans les pratiques professionnelles. En effet, « *travailler durablement la réintégration des personnes sans abri nécessite du temps et des moyens adéquats en termes de personnel, de cadre de travail, d'infrastructure et de leviers.* »⁵⁵

Des études ont montré que plus la prise en charge était longue, plus les chances d'une sortie du sans-abrisme et d'une réintégration stable étaient élevées. Cependant, selon la Strada, « *la pression pour orienter ces personnes vers des services spécialisés, sans approche globale de la problématique, et dans lesquels elles ne se "retrouvent" pas, devient de plus en plus importante car des résultats rapides sont attendus de la part des politiques. Il faut sortir*

⁵⁵ AMA, « Pour une politique ambitieuse de l'aide aux sans-abri », 2014, 48p. ; Voir aussi : FEDERATION BICO FEDERATIE, « Sans-abri à Bruxelles : Pour une approche spécifique », 2014, 18 p.

de la logique de management des services et plutôt viser le “rétablissement” et se donner le “temps nécessaire” pour aboutir. Il faut évidemment tenir compte des spécificités, tant en termes de réseau que d'intersectorialité. La “déstigmatisation” et le temps sont des données fondamentales du travail social avec les personnes en situation de grande précarité. »⁵⁶.

L'inscription de l'accompagnement dans un temps long, qui dépasse le temps de séjour en maison d'accueil par un accompagnement post-hébergement, par exemple, et la disposition de moyens adéquats et suffisants répondent à plusieurs impératifs.

Premièrement, l'aide en post-hébergement consiste, entre autres, en des démarches souvent lentes et chronophages qui impliquent, par ailleurs, une continuité dans celles déjà initiées pendant le séjour. C'est le cas par exemple des démarches administratives mais aussi de celles qui nécessitent l'intervention d'un réseau extérieur car il s'agit de s'aligner sur les temporalités et les fonctionnements de services souvent saturés de demandes et avec des temps d'attente très longs. Dès lors, le temps de l'accompagnement doit être suffisamment long pour tenir compte de ces facteurs et ne pas « lâcher » les personnes avant qu'elles n'aient repris confiance et acquis l'autonomie nécessaire pour continuer ces démarches de manière individuelle.

Deuxièmement, la situation des personnes est mouvante et leur parcours se fait rarement selon une trajectoire linéaire. Cette fluctuation demande un travail dans la durée afin de pouvoir s'y adapter et accompagner les personnes dans toutes leurs difficultés avant de pouvoir espérer une stabilisation de leur situation.

Troisièmement, le facteur temps est extrêmement important dans la création d'un lien de confiance. Le travail social fait partie des métiers qu'on désigne comme relationnels. Si très peu de professions sont totalement dépourvues de composantes relationnelles, il n'en est pas moins vrai que dans d'autres, l'aspect relationnel est central.⁵⁷.

⁵⁶ La Strada, “Note de synthèse du groupe de travail « Approche intégrée de l'aide aux personnes sans abri » de la Concertation Bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri », Bruxelles, septembre 2015, p.8

⁵⁷ Pour plus d'informations : DEMAILLY L. (2008), *Politiques de la relation : approche sociologique des métiers et activités professionnels relationnelles*, Presses universitaires du Septentrion, 373 p.

Ainsi, les missions principales définies par *Les carnets de l'éducateur*, outil central dans la formation au métier d'éducateur nomme d'emblée le caractère relationnel du métier. « *Le travail relationnel, défini souvent comme un "savoir-être", est au centre de l'action éducative : relation d'aide, d'accompagnement, relation de partenariat... Ce travail relationnel se fait souvent dans la présence, cette attitude d'"être simplement là", même si à travers celle-ci, l'éducateur donne l'impression de ne "rien faire". Ce travail s'inscrit aussi dans tous les gestes, paroles et attitudes de l'éducateur avec ce souci constant de développement à l'égard de la personne "aidée". En étant dans la relation, l'éducateur tente de mobiliser les ressources de la personne, en laissant place à la singularité du vécu de celle-ci. La relation n'est pas une finalité en soi, mais un moyen d'accès aux réalités larges et complexes de la personne, et à des possibilités d'interventions éducatives appropriées.* »⁵⁸

La centralité de la relation et du lien de confiance qui en découle peut s'expliquer par divers facteurs.

Tout d'abord, le lien de confiance permet aux intervenant.es d'avoir une compréhension globale de la situation de la personne. C'est parce que les personnes se sentent en confiance qu'elles vont être plus enclines à raconter leurs histoires avec toutes les problématiques lourdes qu'elles comportent. Cela facilite la mise en place d'un accompagnement plus adéquat.

Au contraire, la méfiance des personnes envers les travailleur.euses sociaux.ales ou l'institution peut parfois créer un obstacle à l'accompagnement car le.a travailleur.euse social.e n'a pas accès à assez d'éléments pour appréhender la situation de la personne dans sa globalité.

Ainsi, dans plusieurs des terrains réalisés, les travailleur.euses sociaux.ales affirmaient être mis en difficulté dans des accompagnements de personnes avec qui la relation était plus compliquée, engendrant le sentiment de ne pas bien effectuer son travail, voire d'impuissance à aider la personne.

⁵⁸ DAVAGLE M., ISTACE L., VANHAVERBEKE J., (2017 - 6^e Edition) *Les carnets de l'éducateur : Exploration de la profession*, Rhizome ASBL, 455p.

S'il est évident que la création du lien peut dépendre de facteurs personnels et subjectifs (« *on ne peut pas s'entendre avec tout le monde* », me diront certain.es intervenant.es), il est aussi vrai que les personnes logées dans des structures d'hébergement sont en lien avec de multiples institutions d'aide. Or, la multiplication des espaces dans lesquels les personnes doivent se raconter avec ce que cela comporte parfois de traumatismes et de stigmates réactivés⁵⁹ peut engendrer un sentiment de méfiance envers les institutions.

On notera également que beaucoup de bénéficiaires ont un parcours de vie compliqué tant au niveau personnel que dans leurs rapports aux institutions avec comme conséquence, une difficulté accrue à « faire confiance ».

« Parfois oui. Parce que y'a d'office une sorte d'intimité, de confiance qui se crée parfois. Mais c'est vrai que... Bon après c'est peut-être dû à mon expérience, mais j'me méfie un peu de ça. Fin ce n'est pas que je me méfie mais j'essaie de pas trop m'investir là-dessus quoi on va dire. Donc voilà. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

L'importance de la relation de confiance avec les bénéficiaires revient très fréquemment lorsque nous abordons les pratiques professionnelles des intervenants sociaux.

En effet, les personnes accompagnées sont souvent en rupture de liens, qu'ils soient familiaux et sociaux et ceux qu'ils créent avec les travailleurs peuvent parfois prendre la forme d'un lien privilégié.

Ainsi, lors des entretiens avec les bénéficiaires Housing First, à la question « *Sur qui pouvez-vous compter en cas de problèmes ?* », la personne référente est très souvent mentionnée. On peut en déduire que l'établissement d'une relation de confiance avec la personne référente peut avoir un impact positif dans le parcours des individus par l'identification d'au moins une personne de confiance dans leur entourage.

De manière similaire, les personnes interrogées dans les maisons d'accueil évoquent souvent l'importance de leur relation avec les travailleur.euses sociaux.ales.

⁵⁹ IDR, *Du rêve à la réalité : La fin du sans-abrisme en Belgique Notes et mise en perspective des débats lors de la conférence*, Octobre 2022.

« Ils sont à l'écoute donc euh... ça j'ai rien à dire par rapport à ça. Dès que t'as un problème, t'as besoin de parler, ils te prennent à part, ils parlent avec toi. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Interviewer : Et tu crois que quand tu vas partir de la maison d'accueil, tu vas garder des contacts avec des gens d'ici ?

Répondant.e : Bien sûr. Avec [nom des deux éducateurs] et tous les autres.

Interviewer : Tous les autres travailleurs ou résidents ?

Répondant.e : Non les autres travailleurs. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Interviewer : Et tu crois tu vas garder des contacts avec les travailleurs sociaux d'ici ?

Répondant.e : Ça dépend. Pour le service à domicile je vois plus m'inscrire ici avec [nom de la travailleuse] en post-hébergement. Après quand les 6 mois seront passés, service de guidance à domicile avec les éducateurs qui étaient ici. Parce que ces éducateurs qui connaissent déjà moi, mon compagnon et ma fille. Je vais pas aller m'embêter à prendre quelqu'un que je connais pas, refaire confiance. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Enfin, la quasi-totalité des personnes interrogées disent vouloir garder des contacts avec leurs référent.es et d'autres travailleur.euses une fois qu'ils seront sortis de la maison d'accueil. D'une part, comme dans l'entretien ci-dessus, le service post-hébergement des maisons d'accueil offre la possibilité aux personnes de ne pas devoir réinvestir dans une relation. D'autre part, et nous avons pu en être témoin tout au long des terrains effectués pour la recherche, il arrive souvent que les anciens résidents reviennent à la maison d'accueil pour dire bonjour ou demander de l'aide dans leurs démarches.

Le maintien de ce lien entre les bénéficiaires et la structure d'accueil par laquelle ils sont passés pose plusieurs questions intéressantes, souvent relayées par les travailleur.euses sociaux.ales.

D'abord, et nous reviendrons sur cet aspect ultérieurement, cela interroge la dépendance des personnes aux services mais aussi aux personnes qui, à leurs yeux, continuent de les représenter, au-delà de la sortie de la structure.

Sans entrer en détails dans cette question complexe, il nous paraît quand même important de mettre ici en lumière les difficultés qu'expérimentent les institutions, et plus

concrètement les travailleur.euses, à créer suffisamment de réseaux et de liens sociaux autour des bénéficiaires pour que ceux-ci puissent se détacher totalement d'eux.

Ensuite, la question du lien de confiance et de la relation d'aide en tant que pratique professionnelle est également complexe à aborder. Impossible à formaliser, cette mise en relation, centrale dans les métiers du social, revêt néanmoins une dimension subjective. Il en découle des interrogations sur la manière dont on fait relation et sur ce que doit être la relation dans un cadre professionnel. Souvent présentée comme une relation « aidant-aidé », elle suscite des questionnements quant à sa nature, à ses limites et à la posture qu'il faut adopter chez les intervenant.es sociaux.ales lorsqu'on évoque les difficultés du lien. Pourtant, si pour certains le caractère asymétrique de la relation s'impose et ne leur semble pas « anormale », d'autres tendent à le remettre en question.

En témoigne l'émergence de la fonction de pair-aidance dans le travail social dans une vision de l'aide qui se déplace vers une co-construction.

« Je pense que j'ai changé de position en tant que travailleuse. Pendant longtemps, j'ai été aidante. J'ai été dans cette relation soignant/patient ou travailleur social/bénéficiaire. Une posture dans laquelle on vient aider la personne et donc on porte la demande de la personne, parfois même à la place de la personne. » (Extrait d'entretien avec un coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

Dans ce cas-là, la relation asymétrique et distante tend à laisser place à une relation d'égal à égal. Il ne faut cependant pas faire l'impasse sur le pouvoir dont disposent les travailleur.euses sociaux.ales pour assurer la continuité du parcours d'aide. Cependant, l'inclusion d'une relation plus égalitaire, par la valorisation de fonctions telles que celle de pair-aidance amène une vraie transformation dans la relation d'aide.

Ainsi, comme le dit Muriel Allart, *« les savoirs expérientiels de l'usager.ère permettent également de faire du travail social de manière plus juste. Les inégalités de positions entre patient.e et soignant.e ne sont pas uniquement fonction du caractère hiérarchique des institutions de soin. Elles sont également le reflet des inégalités socio-économiques (McCall 2008). Nous ne naissons pas égaux.ales face à certains risques. Et certainement pas face à ceux de l'exclusion sociale, de la maladie mentale ou des dommages potentiels de la consommation de substances. La position subalterne du ou de la "pair.e", de l'"usager.ère" ou de l'"allocataire" doit être envisagée à la lumière des processus de domination sociale et*

de reproduction des inégalités. En ce sens, la pair-aidance permet de réinstaurer une certaine forme de justice sociale au sein de nos métiers de l'aide et du soin. » (Allart et Sardo, 2020, p.10).

La relation d'accompagnement dans les dispositifs de Housing First, de ce point de vue, semble être relativement plus égalitaire dans la mesure où il ne s'agit à aucun moment pour les bénéficiaires de répondre à des conditions spécifiques afin d'accéder aux étapes « supérieures » du parcours en escalier. Au contraire, ce sont les intervenant.es qui s'adaptent davantage aux besoins spécifiques des personnes qu'ils accompagnent.

La question de la posture professionnelle dans la relation d'aide mériterait à elle seule un travail de recherche. Nous nous limiterons à citer le travail de Yann Le Bossé en matière. Les idéaux-types de posture professionnelle qu'il développe nous paraissent d'autant plus pertinents qu'ils permettent de mettre en lien la posture professionnelle dans la relation à l'usager avec une pratique qui sera plus orientée vers l'individu ou la collectivité.⁶⁰

Enfin, pour revenir à la temporalité, si celle-ci peut se voir comme outil essentiel de la création d'un lien, elle est aussi liée au temps nécessaire pour que la personne hébergée puisse soit se poser, se reposer et mettre en place les démarches nécessaires, soit pour que les travailleur.euses sociaux.ales aient le temps de « *modifier les habitudes qu'elle a et qui sont jugées inadaptées aux attentes que la personne devra honorer pour rester autonome : suivre des règles d'hygiène et de bruit, savoir gérer son budget, réduire voire arrêter les addictions.* » (Gardella, 2023, p.71). Il n'est pas rare de voir alors des équipes décider de ralentir la sortie d'une personne, estimant qu'elle n'est pas « capable » de gérer son autonomie ou, si celle-ci décide quand même de s'en aller, de regretter son départ « précipité ».

⁶⁰ Pour plus de détails sur ces différentes postures, cf. Le Bossé, Y., Bilodeau, A., Chamberland, M., et Martineau S. (2009). Développer le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : quelques enjeux relatifs à la posture professionnelle et à la formation des praticiens du social. *Nouvelles pratiques sociales* 22, 170-190.

4.2. Le travail en réseau

Un autre aspect prégnant dans le travail effectué par les maisons d'accueil mais également par le service post-hébergement afin de développer l'autonomie est ce qu'on appelle le travail en réseau.

Au vu de la complexité de nombreuses situations, la nécessité de mettre en place un soutien pluridisciplinaire autour des personnes semble évidente. En effet, les personnes se retrouvant en structure d'accueil, même si ce n'est pas toujours le cas, ont une multitude de problématiques, qu'il est donc nécessaire de pouvoir traiter dans une approche globale de réintégration sociale : assuétude, problèmes de santé mentale, endettement très important, violence intra-familiale, problèmes administratifs, etc. Cependant, si intégrer au sein même de la structure, divers services pour assurer une prise en charge globale peut sembler *a priori* une solution adéquate, la création d'un réseau extérieur s'avère plus pertinent pour une réintégration sociale sur le long terme (AMA, 2018).

La réussite de celle-ci sera évidemment fonction d'une stabilisation préalable de la situation de la personne afin d'augmenter les chances de maintien en logement et de mieux prévenir les risques d'un éventuel retour à la rue. Créer une situation de dépendance aux services offerts par une même structure et par extension à cette structure elle-même, apparaît donc comme contre-productif lorsqu'on essaie de développer l'autonomie de la personne. Dès lors, le travail en réseau s'impose comme pratique professionnelle incontournable.

Par la nature de leur intervention et de leur relation avec les personnes bénéficiaires, les travailleurs sociaux sont centraux dans la création d'un réseau. En effet, ils peuvent, pendant la période d'hébergement, identifier les différents besoins et donc les relais nécessaires pour travailler de manière plus adéquate sur l'autonomie et œuvrer à l'indépendance de la personne à l'égard de la structure et de ses travailleurs.

Les collaborations entre différents services s'organisent de manières diverses, selon la problématique de la personne et donc de ses besoins spécifiques. Mais l'idée globale reste la même : il s'agit de la diriger vers des services adéquats pour les problématiques

auxquelles elle fait face et ce, de manière durable, afin qu'elle puisse continuer à faire usage de ceux-ci lorsqu'elle sera en hébergement autonome. La durabilité de ce réseau a un véritable effet sur le maintien en logement des personnes, car celui-ci constitue une ressource structurante.

4.2.1. Saturation des services

Cependant, malgré l'importance reconnue des partenariats et du travail en réseau, le manque de moyens financiers et humains pointé dans tous les secteurs du non marchand a comme conséquence un engorgement de nombreux services. Sont identifiés la quasi-inaccessibilité dans un délai court à certains dispositifs (par exemple dans le secteur de la santé et, plus spécifiquement, de la santé mentale), les délais d'attente pour bénéficier d'un logement social, la difficulté de trouver une école pour les enfants, etc. Autant de freins qui empêchent une mise en relais rapide et efficace.

Face à cette situation, les structures d'accueil ont tendance à développer de plus en plus de services en interne en se substituant ainsi aux partenaires dont ils auraient besoin. Il en résulte une contradiction, au sein d'une même structure, entre les pratiques professionnelles visant au maximum l'aide à court terme et celles inscrivant cette aide dans la durée, par l'internalisation de services ad hoc.

Le problème de l'engorgement des services sociaux et de santé relève cependant de causes structurelles sur lesquelles les travailleuses n'ont aucune prise. C'est dès lors le manque de volonté politique qui est pointé par les acteurs de terrain. En 2015 déjà, une étude de la Strada notait que le renforcement du travail en réseau autour de la personne à long terme passait inévitablement par la création de passerelles structurelles entre les différents secteurs.⁶¹

4.2.2. Créer des partenariats

S'il est maintenant évident que les partenariats/collaborations entre les différents services sont indispensables et qu'il est recommandé de travailler en réseau autour des personnes qui présentent de multiples problèmes, il reste à comprendre la manière dont ces collaborations se font et selon quelles modalités.

⁶¹ La Strada, "Note de synthèse du groupe de travail « Approche intégrée de l'aide aux personnes sans abri » de la Concertation Bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri », Bruxelles, septembre 2015, p.10

Selon l'AMA, « à la question de savoir comment les liens se tissent entre les différents services, une majorité des personnes rapporte que les partenariats (quand il ne s'agit pas de mandats provenant du SAJ ou SPJ) s'établissent à partir d'échanges entre travailleurs, "en liant de l'interpersonnel" et se maintenant ensuite généralement sur une base informelle en fonction des problématiques qui se présentent. »⁶²

Les collaborations s'établissent donc de manière informelle autour d'une personne en fonction de ses besoins, mais plus rarement de manière structurelle et durable. Les échanges informels entre différents professionnels, ainsi que les réseaux qui donnent de la place à la cocréation et aux échanges entre différents services sont vus d'un bon œil par les professionnels.

De manière globale, selon le rapport de l'AMA de 2012, le travail en réseau peut prendre plusieurs formes. « Dans certains cas, les collaborations peuvent aboutir à des interventions de professionnels extérieurs au sein de la maison d'accueil. Un planning familial, par exemple, pourra venir faire une animation auprès d'un groupe de mamans. De nombreuses maisons d'accueil sont également actives dans différents lieux de concertation et d'échanges entre services associatifs et/ou publics. Ces lieux favorisent l'interconnaissance des professionnels et des services. Ils permettent bien souvent de construire un langage commun et d'identifier le fonctionnement et les limites de chacun. Notons encore que certains travailleurs de maison d'accueil nous ont assuré que leur institution joue un rôle clé de coordination entre les différents intervenants du fait de sa position privilégiée. Les maisons d'accueil sont en contact (surtout lors de séjours plus longs) avec de nombreux services qui accompagnent « de près ou de loin », « depuis plus ou moins longtemps » les familles. Une coordination des actions de ceux-ci est indispensable afin d'assurer un suivi cohérent. »⁶³

À titre d'exemple, le rapport sectoriel de l'AMA de 2018⁶⁴ montre les différentes collaborations entre le secteur de la santé mentale et le secteur du sans-abrisme,

⁶²AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? État des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012, p.53

⁶³AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? État des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012 p.52

⁶⁴AMA, « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », 2018, 115 p.

collaboration indispensable lorsque les bénéficiaires présentent des troubles mentaux. En effet, la création d'une continuité dans la trajectoire de soins d'une personne est indispensable à sa stabilisation en logement ainsi qu'à sa réintégration.

En la matière, les maisons d'accueil bruxelloises s'inscrivent dans différents réseaux dont nous citons à titre d'exemple le réseau WaB, le réseau BITUME, ou encore le réseau PASSERELLES.⁶⁵ « Ces différents réseaux ou partenariats offrent ainsi aux maisons d'accueil des outils supplémentaires pour apporter des réponses et des solutions de réinsertion aux hébergé.e.s les plus marginalisé.e.s, qui ne parviennent plus à sortir du cycle de l'aide sociale. »⁶⁶

Enfin, lorsqu'on aborde la question du réseau extérieur, il est important de rappeler le fait que le travail avec les personnes hébergées nécessite l'établissement d'une relation de confiance qui peut prendre un temps considérable. Dès lors, la rencontre avec d'autres professionnels externes à la structure d'hébergement peut parfois s'avérer difficile et la présence des travailleur.euses sociaux.ales avec lesquels la relation de confiance a préalablement été établie est souvent un critère qui permet le relais. En effet, l'interconnaissance entre ces deux professionnel.les est de nature à favoriser une mise en contact qui pourrait s'inscrire dans la durée.

4.3. Suivi individuel et collectif

Dans le but de travailler à la réinsertion et à l'autonomisation des personnes de manière pérenne, les équipes vont mettre en place un accompagnement psycho-social individuel mais également collectif que nous allons détailler en reprenant les 7 axes de vie tels qu'expliqués ci-dessus.

La description de ces pratiques devrait nous permettre, dans un second temps, de mettre en lumière ce qui « fonctionne » ou pas (dans les termes du terrain) dans les trajectoires de sortie du sans-abrisme et ce, dans l'objectif de repenser les dispositifs mais aussi les pratiques pour les mettre davantage en adéquation avec les objectifs des structures.

⁶⁵ Réseaux réunissant des services et institutions sur plusieurs sujets (assuétude, sans-abrisme, pauvreté) dans un objectif de coopération et collaboration entre les services.

⁶⁶AMA, « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », 2018, p.72

Bien sûr, ce faisant, nous simplifions les pratiques professionnelles pour en avoir une compréhension globale qui dégage les similitudes et les différences entre nos dispositifs en lien avec les missions présentées. Il va de soi que ces pratiques jouent aussi à des niveaux bien plus profonds et subtils : la création d'un lien, le travail sur l'estime de soi et la confiance en soi, l'écoute bienveillante (et il en manque certainement bien d'autres) sont autant d'objectifs latents dont nous sommes conscients de l'importance et qui se font transversalement aux domaines de vie que nous avons détaillés.

Dans un souci d'intelligibilité et de grille de lecture, nous décidons de partir des axes préalablement définis.

4.3.1. Les différents axes de réaffiliation sociale

Du fait de leur infrastructure, missions et modalités d'accompagnement, les trois types d'accompagnement que nous avons choisis ne travaillent pas avec la même intensité sur chacun des axes et certains domaines de vie sont travaillés plus individuellement ou plus collectivement. Il s'agit ici, à partir des 7 axes prédéterminés, de pouvoir mettre en avant les différentes pratiques professionnelles qui se sont imposées dans les différentes structures afin d'avoir une idée plus claire, au regard de notre définition de la réaffiliation sociale ainsi que des interrogations posées par le terrain de ce qui se fait et dans quelle proportion.

Il est à noter que dans la partie suivante, les pratiques relatives au dispositif Housing First sont reprises directement du rapport de recherche sur l'expérimentation Affiliation Sociale du Housing First Belgium du SPP Intégration Sociale, que nous avons co-écrit (Wagener et al., 2022).

I. Le logement/vie quotidienne

Tout ce qui a trait au logement et à la vie quotidienne au sein du dispositif Housing First est majoritairement pris en charge par les équipes classiques qui travaillent sur l'emménagement dans le logement et qui s'occupe de toutes les démarches administratives inhérentes au fait de vivre dans un appartement mais également de l'entretenir (on notera par exemple qu'un certain nombre de résidents ont recours à des

aides à domicile pour faire les courses, etc. selon l'état de santé mental et physique). Une seconde part du travail est d'aider les nouveaux locataires à (ré)investir le statut de locataire avec ce qu'il comporte en termes de droits et de devoirs. L'équipe « réaffiliation » a cependant comme objectif de favoriser « l'aménagement ». Dans ce sens, elle va aider les personnes à « *occuper l'espace de vie pour s'y sentir à l'aise, y prendre sa place et y circonscrire la place que l'on souhaite donner aux visiteurs, ordonner son quotidien et stabiliser son identité pour sortir de la débrouille et parvenir à se projeter au-delà.* » (Wagener et al., 2022, p.89).

Pour ce faire, les équipes vont mobiliser des méthodes largement individualisées, qui peuvent se comprendre par la nécessité de créer un véritable investissement de la personne dans son appartement. Les équipes vont notamment mettre en place, à la demande de la personne logée, des activités d'aménagement, de décoration, d'organisation du logement dont l'objectif est l'appropriation du logement.

Pour ce premier point, les maisons d'accueil, elles, vont évidemment travailler l'acquisition d'un logement en amont, en aidant les personnes dans leurs démarches de recherche mais aussi en les accompagnant si besoin dans les visites.

Sur le mode collectif, on observe la tenue d'ateliers logement. Ceux-ci rassemblent les personnes concernées pour les aider dans les difficultés de la recherche d'un logement. Cette étape fastidieuse implique évidemment une large palette d'actions concrètes : apprendre à définir ses critères de recherche et que ceux-ci soient réalistes, apprendre à chercher sur des sites internet immobiliers, savoir se présenter, rassembler les documents nécessaires pour constituer un dossier, savoir regarder les choses importantes lors d'une visite d'appartement, connaître les droits et devoirs des locataires et des bailleurs, etc. Ces ateliers vont s'organiser soit en interne au sein de la maison d'accueil soit en collaboration avec des ASBL qui proposent ce genre de services. Toujours est-il que les questions qui y sont traitées peuvent être abordées de manière individuelle mais elles sont aussi souvent mises en place au sein de la collectivité et ouvertes à toutes les personnes hébergées.

Il en est un peu autrement pour ce qui est de l'inscription sur la liste d'attente pour avoir accès à des logements sociaux ou des logements disponibles par le biais d'une AIS. Dans ce cas-là, la constitution d'un dossier et/ou l'inscription dans les différents organismes vont se faire soit en accompagnant la personne de manière individuelle, soit, lorsque d'autres critères prioritaires entrent en compte⁶⁷, directement par les travailleur.euses sociaux.ales.

En revanche, logiquement, une fois le logement trouvé, tous les aspects organisationnels qui vont précéder l'emménagement (prendre contact avec les associations qui proposent des meubles, avec les équipes de déménagement, organiser l'état des lieux d'entrée dans un logement, organiser la sortie de la maison d'accueil, etc.), vont se faire de manière individuelle.

Pour ce qui concerne la vie quotidienne et tout ce qui se réfère au fait de savoir « tenir sa maison », les maisons d'accueil, de par leur fonctionnement, aident les résident.es à acquérir certaines compétences lors de l'hébergement.

L'accompagnement en logement après un passage en maison d'accueil se fait de manière similaire à l'accompagnement en logement Housing First. Nous pouvons cependant noter une petite différence dans le fait que l'accompagnement en logement post-hébergement va être facilité par tout le travail qui a été fait en amont pour préparer la personne à entrer en logement individuel.

Ainsi, les travailleurs post-hébergement vont surtout travailler au maintien en logement en s'assurant que tout se passe bien pour la personne et qu'elle trouve ses marques au sein de son nouveau logement et en répondant à ses demandes spécifiques.

II. Le rapport au voisinage, ville, mobilité

Il convient de noter que les questions liées à la ville et à la mobilité sont très vastes et peuvent être associées à divers aspects : une amélioration des déplacements urbains sur

⁶⁷ Nous citerons ici pour exemplifier notre propos l'inscription prioritaire pour avoir accès à des logements pour les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, appelé « article 36 ».

le plan matériel, une meilleure connaissance du territoire et de ses services, un accroissement de l'attrait pour se déplacer en ville, etc.

La relation entre la ville et la mobilité peut être explorée à travers le concept de « motilité » introduit dans les années 90 par le sociologue Vincent Kaufmann et al. (2015). Ce terme désigne la capacité d'un individu (ou d'un groupe) à se déplacer et présente des similitudes avec le concept de « capacités » d'Amartya Sen. Dans le cadre de notre étude, la motilité des résidents est déterminée par des contraintes matérielles, telles que des ressources financières limitées, la possession d'un permis de conduire, l'accès à un véhicule personnel, etc. ou encore l'utilisation des transports en commun. De plus, elle dépend également des compétences organisationnelles, notamment la planification des activités dans l'espace et le temps et la capacité à utiliser efficacement les moyens de transport disponibles. Enfin, elle est influencée par une évaluation biaisée des possibilités de mobilité, car les déplacements sont souvent perçus comme complexes, ce qui peut constituer un obstacle pour les personnes à se déplacer de manière autonome et prendre ainsi possession de leur quartier/ville ou à habiter de nouveaux quartiers (Wagener et al., 2022). Le travail des accompagnateurs sera donc d'améliorer cette motilité, en accroissant les connaissances des personnes sur l'utilisation du réseau, en les aidant à passer leur permis de conduire ou en leur redonnant la confiance nécessaire au déplacement dans la ville.

Si nous entendons le terme aménagement comme le propose Pascale Pichon (2019)⁶⁸, celui-ci se réfère non seulement à l'investissement des personnes dans les lieux qu'ils habitent, mais également à l'aménagement de ses relations avec le voisinage. Ainsi, pour que la personne puisse investir son espace habité, et donc stabiliser son maintien en logement, il est indispensable qu'elle investisse le voisinage et l'environnement à une échelle réduite ou plus large. Si les équipes Housing First s'occupent de régler les problèmes très concrets qui peuvent apparaître du fait de vivre dans un endroit en particulier (conflits de voisinage, inscription dans les différents services tels que la banque, la mutuelle, etc.), elles travaillent aussi avec la personne à la découverte du quartier de manière ludique : aller boire un café dans le coin, découvrir l'offre socio-

⁶⁸ Nous reviendrons sur la théorie du chez-soi de Pascale Pichon de manière plus approfondie dans la suite de la thèse.

culturelle à proximité ainsi que les lieux à visée utilitaire (supermarché, pharmacie, maison médicale, etc.). *« Il apparait que la découverte de nouvelles zones géographiques appelle la curiosité et fait émerger des attentes qui n'avaient jamais été formulées jusqu'à maintenant. La perception de l'espace accessible se fait plus large et les demandes de déplacement plus importantes. Le champ des possibles s'élargit progressivement. »* (Wagener et al., 2022, p.103).

« Les balades c'était une fois par mois, pendant plusieurs mois on a fait ça jusqu'à l'hiver (...) Ce qui est très chouette, c'est qu'à travers ces balades, déjà c'était des moments vraiment géniaux pour se reconnecter à la nature, et puis à chaque fois, on a découvert des lieux différents de Bruxelles. A chaque fois, on a sorti les gens de ce qu'ils connaissaient pour aller au fin-fond d'Anderlecht par exemple. On est allés, à Jette aussi. Puis finalement, au dernier comité des locataires, les gens ont mis à fond en avant qu'ils avaient envie de faire des excursions dans d'autres villes. Et de prendre le train. On pense que ça a émergé à la suite de ce qu'on a fait parce que ce n'était pas forcément des idées qui ressortaient avant. » (Entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

Si les balades dans certains quartiers spécifiques se font sur un mode plus individuel, la découverte d'une mobilité plus large dans d'autres endroits de la capitale, de la région ou même du pays se font sur un mode collectif.

Du côté des dispositifs d'hébergement, travailler sur l'inscription dans le futur quartier, nous comprenons bien pourquoi, n'est pas réalisable. Cependant, il est d'usage lorsqu'une personne hébergée arrive dans la maison d'accueil de prendre le temps de lui montrer les offres et services disponibles dans le quartier dans lequel se situe la maison d'accueil. Evidemment, l'inscription dans le quartier est temporaire, mais elle n'est pas sans importance dans le parcours de la personne, notamment dans la manière dont se déroulera son séjour.

Ainsi, certaines des maisons d'accueil qui ont fait l'objet d'un travail de terrain sont localisées dans des quartiers dits « difficiles », avec des problématiques telles que le trafic de drogues, la présence de personnes très alcoolisées, les rondes de police fréquentes, etc. Ce contexte peut créer des difficultés pour les résident.es dans leur trajectoire. Le retour à un sentiment de bien-être et de sécurité peut en être mis à mal alors que celui-ci est primordial. Par ailleurs, un accès aussi facile à toute sortes de produits illicites peut aussi

rendre plus difficile le travail pour les personnes souffrant d'addiction ainsi que pour les travailleurs sociaux qui les accompagnent.

Par contre, de la même manière que les accompagnements au sein du dispositif Housing First, la découverte de la région et du pays et le développement de la mobilité des résidents se fait par l'organisation de balades, d'explorations, de journée à la mer ou à la campagne, etc. en collectivité.

Dans l'accompagnement en logement après un passage en structure d'accueil, le travail autour du voisinage et de la mobilité se fait sur un mode plus individualisé. Il s'agit alors d'accompagner la personne dans son aménagement et de l'aider à créer des relais et des ancrages dans son nouveau quartier, aussi loin soit-il de l'ancienne institution.

III. Les relations sociales

La question des relations sociales, nous l'avons vu dans le chapitre théorique, est analysée, théoriquement mais aussi pratiquement, comme partie intégrante du processus de désaffiliation – et donc de réaffiliation. Cependant, celui-ci se travaille à des niveaux différents selon les dispositifs.

« Le développement des relations sociales est transversal à l'ensemble des actions dans la mesure où il s'agit d'un impact plus ou moins direct de l'amélioration des autres domaines de vie. En effet, si le résident parvient à effectuer les aménagements nécessaires dans son lieu de vie de façon à se l'approprier pleinement (rapport aux domaines "logement et vie quotidienne"), alors il pourra plus facilement se tourner vers l'extérieur pour y créer de nouveaux attachements (rapports au voisinage, à la ville, à la mobilité) lesquels sont nécessaires à son ancrage (rapport aux domaines "insertion socioprofessionnelle, formation, bénévolat" et "activités socioculturelles" et, pourrait-on ajouter, citoyennes). Autrement dit, l'amélioration du domaine de vie « relations sociales » va de pair avec l'accroissement des capacités des personnes : plus on a de soutiens au sein de la société, plus on est entouré, plus les ressources deviennent accessibles et convertibles en liberté d'action. La participation à des activités en collectif est un atout non négligeable mais l'accompagnement individuel représente également un préalable nécessaire. » (Wagener et al., 2022, p.113).

Afin de travailler le pôle des relations sociales des personnes, plusieurs axes peuvent être mis en avant.

Une partie du travail autour des relations sociales se fait collectivement. Comme nous l'avons dit ci-dessus, le travail sur les relations sociales se fait de manière transversale en agissant sur tous les axes. Dans chaque domaine, les travailleur.euses sociaux.ales vont essayer d'élargir le réseau social de la personne afin d'augmenter les ressources nécessaires à son maintien en logement.

Cependant, les intervenant.es vont aussi travailler à un niveau plus individuel, notamment sur le réseau primaire de la personne. Nous l'avons déjà mis en avant, une majorité des personnes en situation de sans-abrisme (et particulièrement le public Housing First) vivent une situation de désaffiliation sociale et de rupture de liens sociaux. Dans de nombreux cas, les liens avec la famille par exemple sont compliqués. Ainsi, le travail peut aussi se décliner sur un mode individualisé quand il s'agit de reprendre contact avec la famille ou rétablir des liens rompus avec certaines personnes en particulier, à la demande de la personne. L'idée est d'arriver à lever les freins au niveau relationnel des personnes afin de faciliter le retour vers les autres.

« On prend ce rôle de motivateur et aussi de médiateur finalement. Franchement [dans le cas d'un résident] on l'a fait, on est allés plusieurs fois jusqu'au lieu où habite la personne, donc jusqu'à Tubize, pour une reprise de contact familial entre un de nos locataires et son fils qui est un jeune enfant et donc [une reprise de contact avec] le reste de la famille aussi. Ça on l'a fait et on s'est dit plusieurs fois que c'étaient des positions très délicates, qu'on devait le faire de manière assez professionnelle. »
(Entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

Le travail collectif vise surtout « à développer les interactions dans un cadre bienveillant et émancipateur. Le collectif prend la forme d'un "laboratoire social" permettant aux résidents de développer des modes de communication propices à la réaffiliation sociale. Les interactions sont bienveillantes et contribuent en ce sens à encourager une posture d'ouverture à l'autre. » (Wagener et al., 2022, p.116).

« Il y a eu tout un travail pour qu'il puisse prendre sa place dans un groupe parce qu'au début il avait tendance à taper du poing sur la table, il faisait peur à tout le monde alors qu'il n'est pas du tout méchant. Et maintenant il est vraiment très à l'aise. À côté de ça, X [prénom d'une des trois coachs] l'a aidé à reprendre contact

avec son fils et la famille qui s'occupe de lui. Moi je pense que ces moments collectifs sont parfois des laboratoires pour d'autres relations. Grace à ça il est aussi, avec sa famille, moins agressif.» (Entretien avec un.e coach affiliation sociale, Bruxelles, 2021).

« Il y a un groupe qui s'est formé. Il y a 6,7, 8 locataires qui se retrouvent en même temps dans cet atelier. Tous ces ateliers ont rencontré un besoin chez eux qu'ils exprimaient beaucoup, c'est l'envie de rencontrer des gens. Ils ont beaucoup exprimé leur solitude, leurs moments vraiment isolés. Là ils se retrouvent en groupe avec d'autres personnes qui ont le même passé qu'eux mais ça ne pose pas de problème, ils sont très attentifs les uns les autres. Il y a vraiment les choses qui se passent de manière incroyable dans cet atelier. Il y a vraiment des choses qui émergent et qui au départ étaient difficiles à mettre en place.» (Entretien avec un.e coach affiliation sociale, Bruxelles, 2021).

Le collectif, et l'incitation des personnes à reprendre une place au sein d'un collectif, permet aux intervenants de travailler sur les relations sociales non pas simplement en supposant que des liens entre les personnes vont se créer mais aussi, de manière plus latente, en faisant vivre aux personnes tout ce que peut amener en termes de difficultés mais aussi de facilités l'inscription dans un collectif hétérogène.

Si nous repartons de ce que nous disions ci-dessus, la maison d'accueil en tant que dispositif collectif permet de travailler sur les relations sociales des personnes dans le sens où elle permet aux personnes de réapprendre, quand nécessaire, à s'inscrire dans des modes de fonctionnement collectif. Les travailleur.euses vont également tenter d'inscrire les individus dans plusieurs réseaux afin que ceux-ci puissent recourir à des personnes différentes selon leurs besoins, dans le présent et dans le futur.

De manière individuelle, il est plus compliqué pour les intervenant.es de travailler les relations sociales des personnes autour de leur réseau primaire. La charge de travail à laquelle ils sont soumis autour des accompagnements individuels mais également du bon fonctionnement du collectif et de la maison ne leur permet pas de travailler individuellement ces questions. Cependant, si une demande claire est formulée à ce niveau-là, il arrive que les intervenant.es fassent ce qu'ils peuvent pour améliorer les relations ou renvoyer la famille vers des personnes compétentes pour les aider. Nous voyons par exemple spécifiquement avec un public de jeunes dont la rupture familiale

constitue souvent une problématique centrale, que les accompagnant.es essaient, dans la mesure du possible, de (re)créer un lien avec la famille.

A l'instar de l'accompagnement Housing First, l'accompagnement en logement, parce qu'il s'opère sur un mode plus individuel, offre plus de possibilités de partir des besoins spécifiques de la personne. Ainsi, selon les désirs qu'elle exprime, les travailleurs vont pouvoir soit l'aider à renouer des liens avec certaines personnes, soit la rediriger vers les services compétents pour l'accompagner dans sa démarche. Quoi qu'il en soit, l'accompagnement en logement permet un travail davantage centré sur la personne et le développement de ses relations sociales va pouvoir se faire sur un temps plus long.

IV. Les loisirs/activités culturelles

L'axe des loisirs et des activités culturelles est l'axe le plus investi par l'équipe affiliation sociale du dispositif Housing First.

« Ce domaine ne recouvre pas uniquement des activités de loisir mais aussi des activités mettant en exergue les compétences des résidents, favorisant l'autogestion et donc le sentiment d'autonomie au sein du dispositif. Certaines de ces activités sont pérennisées par les résidents (qui en assurent l'organisation comme à Bruxelles) et/ou permettent de valoriser les productions de ces derniers ce qui constitue une marque de reconnaissance mais aussi un excellent moyen de montrer à l'extérieur ce dont ils sont capables. Nous considérons donc ce domaine comme un levier efficace à l'empowerment des résidents du housing first. » (Wagener et al., 2022, p.139).

« [...] Ça permet de faire émerger des trucs parfois même chez la personne elle-même, ça la transforme, je suis convaincu de ça et on a des indicateurs. Des petits éléments, mais quand même, il y a des transformations ... Bon voilà, à l'atelier audiovisuel, ils ne vont pas devenir des cinéastes, à l'atelier d'écriture, ils ne vont pas devenir des écrivains, ce n'est pas le but même si, dès fois, ce qui en sort est super étonnant. Maintenant on commence à avoir des gens en atelier visuel qui eux-mêmes sont en train de faire leur montage à des étapes différentes et qui comprennent bien ce qu'il se passe, qui amènent des idées eux-mêmes. » (Extrait d'entretien d'un coach affiliation sociale, Bruxelles, 2021)

Les activités socio-culturelles se font principalement sur un mode collectif. Rappelons que l'expérimentation Affiliation Sociale, qui entendait pallier le sentiment de solitude et d'isolement social, à Bruxelles particulièrement, s'est tournée vers la mise en place d'une série d'activités collectives : conseil de locataires pour donner aux personnes la possibilité d'exprimer leurs envies, projection de films, ateliers audio-visuels, journées à la mer, visites de musées, confection d'une gazette, etc. La mise en place d'activités comme celles-ci ne relève pas simplement de « l'occupationnel ». L'accès à la culture, aux loisirs et la participation à des activités citoyennes jouent un rôle essentiel dans l'émancipation et le renforcement des compétences des habitants, tout en constituant un moyen important de les enraciner dans leur communauté. *« Les interventions dans ce domaine se situent à des degrés divers allant de l'activité ludique (se promener, assister à un spectacle, faire une sortie, etc.) à l'autogestion d'une activité collective. »*

« C'est l'atelier d'écriture qui avait déjà commencé 6 mois avant nous avec [prénom de la coach 3] qui a continué ici. Cet atelier maintenant, il est quasiment en auto-gestion voire même de temps en temps, en auto-gestion par un groupe tout à fait mixte : des locataires et des personnes qui n'ont rien à voir. Il y a des interactions complètement géniales. Pour moi c'est une réussite. Ça veut dire qu'on a aidé à créer quelque chose puis on peut laisser faire et ça fonctionne et ça marche et les gens continuent à être contents et continuent à y trouver leur truc. Pour moi, au niveau communautaire, c'est ça l'idéal, c'est vraiment quelque chose qui a créé du lien et qui se pérennise sans nous. » [...] « Il n'y a pas d'animateur du coup [dans l'atelier écriture]. [...] Le vendredi je viens juste ouvrir la porte, leur dire bonjour mais ils vont gérer tout seuls, c'est trop gai. » (Entretien coach affiliation sociale, Bruxelles, 2021).

Entre les deux, on retrouve une pluralité d'actions mettant en avant les ressources des résidents et favorisant leur bien-être. » (Wagener et al. 2022, p.140).

Certaines de ces activités peuvent aussi se faire sur un mode plus individualisé, comme les activités que les intervenant.es mettent en place pour inscrire la personne dans le quartier.

Nous ne pouvons pas déconnecter la place que prennent ces activités dans le quotidien des personnes inscrites au sein du dispositif Housing First du profil spécifique de ses personnes qui, souvent, ne sont plus « employables », et dont l'activité socio-

professionnelle n'est plus un objectif. Nous reviendrons sur ces considérations dans le point suivant.

Par ailleurs, il nous semble important ici de rappeler que nous parlons bien de travailleur.euses sociaux.ales du Housing First travaillant pour le projet Affiliation Sociale. L'accompagnement général des bénéficiaires du Housing First n'implique pas de manière aussi structurelle des activités socio-culturelles, par manque de temps ou de moyens. L'émergence de cette expérimentation ainsi que la volonté de plusieurs structures de la pérenniser montrent que la question de la réaffiliation sociale se fait de plus en plus centrale dans les pratiques professionnelles et se décale de plus en plus de la simple employabilité des usagers.

Quant aux maisons d'accueil, elles essaient toutes, mais à des degrés divers, de proposer des activités à leurs résident.es, à des fins ludiques ou éducatives, avec juste les femmes, juste les enfants ou tout le monde. Les activités font partie du quotidien des travailleur.euses sociaux.ales qui veillent au bon fonctionnement des maisons d'accueil.

Ces activités se font en fonction du public hébergé, de la période de l'année, des disponibilités des travailleurs et des services partenaires, etc.

Nous pouvons citer l'exemple des périodes de vacances scolaires. Lors de la détermination des modalités de terrain, beaucoup de directeur.rices nous ont proposé de faire nos observations en partie sur une période de vacances scolaires pour percevoir l'ambiance spécifique à cette période.

Contrairement au public du dispositif Housing First, malgré qu'une majorité de personnes hébergées n'ont pas d'emploi stable⁶⁹ ou sont en situation de non-emploi, l'intervention sociale entend les accompagner dans un parcours d'employabilité.

« Ils ferment exprès les chambres parce que sinon ils savent que les gens vont rester dans leur lit, regarder la télé et pas faire les démarches. Et ils disent bien que c'est pas un hôtel, c'est pour ça qu'ils ont décidé de fermer la chambre de 10 à 4h et comme

⁶⁹ Le dénombrement de personnes sans-abri mené en 2022 par Bruss'Help faisait état de seulement 5,8% des personnes dénombrées ayant un emploi stable.

ça, ça oblige les gens à sortir et pas rester dans la chambre » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Ainsi, certaines maisons d'accueil vont adopter une posture d'activation. Il est indispensable de proposer une série d'activités au sein de la structure, afin de mobiliser les personnes autour d'un projet.

Ces activités se font évidemment de manière collective, elles sont proposées à n'importe quel.le résident.e de la maison d'accueil qui désire y participer.

Les maisons d'accueil vont également faire un accompagnement individuel autour des loisirs et des activités culturelles par une mise en réseau effectuée par les intervenant.es sociaux.ales autour des intérêts spécifiques d'une personne. Nous pouvons donc relever qu'un travail individuel se met en place afin de proposer à chaque résident.e des activités socio-culturelles qui ont un sens pour lui ou elle.

Pour les personnes qui bénéficient d'un service d'accompagnement en logement, deux grandes modalités se distinguent. Dans le premier cas, si la personne bénéficie de ce service après un passage dans la maison d'accueil, l'intervenant.e social.e en charge des suivis post-hébergement continuera à informer l'ancien.ne résident.e des activités organisées par la maison d'accueil.

Il est fréquent cependant que la personne ne souhaite plus prendre part à ces activités, signifiant par ce refus, le désir de franchir une nouvelle étape dans sa vie.

Dans le second cas, la personne est suivie par des services de guidance à domicile qui ne sont pas rattachés spécifiquement à une maison d'accueil. Dans ce cas de figure, il s'agit plus souvent, à partir des intérêts spécifiques de la personne, soit de trouver des partenaires du secteur social qui proposent des activités socio-culturelles, soit de réinscrire la personne dans un circuit d'activités « classiques ».

V. L'insertion socio-professionnelle/bénévolat

L'insertion socio—professionnelle continue d'être considérée comme le vecteur d'insertion le plus important pour ancrer les personnes dans la société et en devenir un membre reconnu aux yeux des pouvoirs publics mais aussi des autres citoyens. Cependant, pour le public Housing First, le domaine de l'insertion socio-professionnelle n'est pas le vecteur d'insertion le plus pertinent, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les opportunités d'emploi pour ces personnes, qui disposent majoritairement d'un faible niveau de formation, sont généralement décevantes sur le plan de l'épanouissement professionnel et elles ne correspondent pas nécessairement aux aspirations des habitant.es. Ensuite, le marché de l'emploi est fortement normatif, ce qui constitue un risque d'échec pour un grand nombre d'habitants et par conséquent un renforcement de leur sentiment d'inutilité. A cela s'ajoute que l'introduction de mécanismes d'activation basés sur la conditionnalité de l'aide fragilise la stabilité des ressources financières, constituant ainsi des obstacles significatifs.

« Notre cheval de bataille, ça va être de faire valoir l'utilité de chacun dans la société en dehors du travail. Donc c'est vrai qu'on n'amène pas le focus là-dessus. Je crois qu'on est dans une phase où on a envie que les gens puissent se valoriser autrement que par les questions du travail et de comment est-ce qu'on peut participer d'une manière productive à la société. » (Extrait d'entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

Pour les intervenant.es sociaux, la norme, largement véhiculée dans la société, qui veut que l'intégration sociale ne soit envisageable que par l'emploi ne reflète pas toujours le désir profond des résident.es. Dès lors, il est de leur mission d'arriver à distinguer dans les discours des personnes ce qui témoigne de l'incorporation et l'acceptation de cette norme de ce qui est l'expression de leurs envies profondes.

« En fait, comment faire un travail qui vise à faire émerger des désirs et des envies qui pourraient constituer un chemin pour que les gens puissent se construire la vie qu'ils voudraient ? Le travail parfois c'est lié à des stéréotypes chez les gens en fait. Pour aller dans la caricature, parfois, quand on demande à des gens : "c'est quoi ta vie rêvée ?" Ils répondent : "travailler et tondre la pelouse dans mon jardin, dans une super maison". Parfois ça peut être ça l'image qu'ont les gens à la base, et le travail participe parfois à une image comme celle-ci qui est stéréotypée. Après, il faut aller voir ce qu'il y a en dessous. Parfois, mon travail c'est aussi de déconstruire ces stéréotypes-là. Et dans certains cas, ça peut être vraiment une voie pour des gens, par

exemple, qui ont déjà travaillé, qui savent qu'ils peuvent apporter un truc génial et à un moment ils sont tombés malades et ça n'a plus été mais ils savent que là-dedans, ils pourraient trouver quelque chose. Ça je comprends. Mais mon travail, c'est aussi de déconstruire ce discours quand ça fait partie d'un stéréotype qui ne mène pas vraiment à une vie souhaitée.» (Extrait d'entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

Pour autant, peu de résident.es expriment des demandes claires à ce niveau. Selon les travailleur.euses, ceci est souvent dû au manque de confiance en leurs capacités qui suppose un long travail de reconstruction d'estime de soi.

« Là on est dans la phase où on a envie que les gens retrouvent confiance en ce qu'ils ont en eux, en ce qu'ils apportent là maintenant. C'est vrai que là, déjà, il y a un boulot incroyable à faire et peut-être que qu'après émaneront un peu des envies [en termes d'insertion socio-professionnelle] mais pour le moment on n'a vraiment pas grand monde qui nous demande spécialement d'intégrer quelque chose à ce niveau.» (Extrait d'entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

Toujours est-il que l'insertion socio-professionnelle des personnes sans-abri, même si ces dernières peuvent profondément la désirer, fait face à de nombreux freins sociétaux. Comme le souligne Cyprien Avenel, l'insertion par l'axe socio-professionnel, dans une société en pénurie d'emploi crée un « "effet ciseaux", au sens d'une coupure en deux de la population : quand les aides engendrent pour les uns⁷⁰ de la mobilité ascendante et une intégration relative, elles renforcent chez les autres⁷¹ le sentiment de basculer plus loin encore dans la file d'attente. » (Avenel, 2012, p.64).

Ainsi, les personnes les moins qualifiées et exclues de l'emploi vont subir cet effet de plein fouet et être davantage fragilisées par l'échec de leurs aspirations en termes d'emploi.

Face à ce phénomène, les travailleur.euses sociaux.ales vont centrer leur intervention sur l'émergence de centres d'intérêts qui pourraient sur le long terme déboucher sur des activités de volontariat, voire une formation (si c'est possible) sans faire de l'axe socio-professionnel une priorité absolue. Ce travail se fait alors à un niveau individuel compte tenu du degré d'implication qu'il requiert de la part de la personne.

⁷⁰ diplômés, souvent jeunes, passant ponctuellement dans le dispositif.

⁷¹ bénéficiaires cumulant les difficultés.

Contrairement au public Housing First, les personnes en maison d'accueil ont davantage un profil qui permet d'envisager une insertion socio-professionnelle. Cependant, tout comme avec les résident.es Housing First, l'accompagnement se base sur les désirs qu'expriment les personnes. Dans la plupart des cas, celles-ci arrivent en maison d'accueil en mode de survie. Les aspirations éventuelles en termes d'emploi sont souvent reléguées en second plan face à l'urgence de leur situation matérielle, administrative, de santé, psychologique, etc. Cependant, il n'est pas rare qu'après une période de repos et lorsque leur situation s'est améliorée, émergent des envies autour de l'occupation professionnelle.

Nous voyons cela spécifiquement avec les jeunes, très souvent en situation de décrochage scolaire et de rupture familiale. Après un certain temps en maison d'accueil, qui leur donne la possibilité de « reprendre leur vie en main », ils émettent le désir de soit reprendre des études, soit de trouver un boulot pour subvenir à leurs besoins et occuper leurs journées.

Les équipes sont alors là pour accompagner la personne, individuellement et à sa demande, dans le chemin vers la réinsertion socio-professionnelle.

De manière générale, l'accompagnement socio-professionnel se déroule sur un axe individuel. Par conséquent, les services d'accompagnement en logement travaillent de la même manière que les autres services, en soutien et à la demande.

La mise en lien des personnes avec des partenaires du secteur de l'insertion socio-professionnelle est alors essentielle.

Cela dit, sauf si le bénéficiaire en exprime clairement le désir, le travail des accompagnateurs en logement se focalise davantage sur la stabilité en logement que sur la stabilisation d'une situation professionnelle.

En outre, comme nous l'avons déjà évoqué, la temporalité du travail social est très importante et la récupération d'un logement est une étape très importante dans la trajectoire des personnes. Ainsi, dans un premier temps la priorité est de trouver ses marques dans son nouveau logement et de s'y installer mettant, en second plan, la mise en place d'un accompagnement socio-professionnel.

VI. La santé

La question de la santé est vaste et complexe. Elle se décline de manière extrêmement diverse chez les personnes que nous avons rencontrées. Mais il n'est plus à prouver que l'état de santé à un effet direct sur tous les autres domaines de vie et inversement. C'est donc assez logiquement que la santé des résident.es est un axe de travail prioritaire pour les personnes au sein du dispositif Housing First.

« L'accès aux services de soin est essentiel mais, dans la perspective d'un rétablissement sur le long terme, faire de l'exercice physique, avoir une vie sociale épanouissante, être impliqué dans des activités, ... sont également des atouts de taille. » (Wagener et al., 2022, p.127).

« On se sent très fort mandatés pour ça [intervenir au niveau de la santé]. Je ne sais pas si on l'est mais on le sent comme ça. » (Entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

« On a vraiment envie de passer le message qu'on travaille au rétablissement comme le reste des équipes. Le rétablissement c'est aussi la santé. Notre cheval de bataille c'est aussi de rappeler que la santé c'est un tout, c'est global et que ce ne sont pas que les aspects médicaux. » (Entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

Ainsi, les pratiques autour des questions de santé sont plurielles. Evidemment, tout ce qui est d'ordre médical – physique, psychologique, psychiatrique - reste du domaine de compétences des professionnel.les de la santé. Cependant, les travailleur.euses sociaux.ales jouent un grand rôle dans la mise en contact avec le secteur de la santé et le suivi médical des personnes. Enfin, nous verrons que le lien que les intervenant.es sociaux développent avec elles participe grandement à l'amélioration de leur santé mentale.

A un niveau individuel, ils constituent donc une ressource disponible pour les individus pour répondre à leurs questions, les mettre en lien avec les personnes compétentes et les soutenir dans des démarches concrètes (prendre un rendez-vous, aller chercher ses médicaments, etc.).

A un niveau collectif, les activités mises en place ont un bénéfices sur la santé physique et mentale des personnes.

L'inscription d'un certain nombre d'activités dans une routine permet aux individus de s'attacher à de nouvelles personnes et de nouveaux lieux, de développer de nouvelles habitudes, etc. « *De ce fait, ils délaissent les anciens "attachements" liés à la vie en rue, plus délétères au niveau sanitaire (consommation de drogue et d'alcool notamment). [...] Cela permet d'inscrire les résidents accompagnés dans une nouvelle routine, qui n'entre pas en rupture radicale avec l'ancienne mais qui permet une transition vers des "attachements" plus stables et plus intégrateurs* » (Wagener et al., 2022, p.130).

Le rapport à la santé, en maison d'accueil, ne revêt pas les mêmes enjeux. Compte tenu du mode de fonctionnement de ces institutions, les intervenant.es sociaux.ales prennent vite une grande place au niveau de la santé de leurs résident.es. Ainsi, les médicaments sont souvent gardés dans le bureau des travailleur.euses qui deviennent *de facto* les « gardiens de la santé » des hébergé.es, notamment en veillant au suivi du traitement prescrit.

Ensuite, en raison de la proximité au quotidien, des travailleur.euses sont attentifs à l'état de santé des habitant.es et sont en première loge pour constater une éventuelle dégradation ou amélioration de celui-ci.

L'état de santé général des personnes hébergées est central dans les structures d'hébergement et cet axe est un des premiers traités lorsqu'une personne arrive.

Certaines maisons d'accueil demandent aux nouveaux résident.es de passer une visite médicale dès leur arrivée, d'autres demandent même un certificat préalable à l'entrée. Autant de pratiques qui démontrent de l'importance que revêt l'aspect médical dans la situation de la personne. Les travailleur.euses vont alors, dans la mesure du possible, travailler sur l'amélioration de l'état de santé général des personnes.

Comme dans les dispositifs Housing First, l'approche en matière de santé se fait de manière individuelle (en fonction des problèmes spécifiques de la personne), mais également de manière collective avec comme objectif l'amélioration globale de l'état de santé.

Une fois la personne remise en logement, le travail autour de la santé mobilise des pratiques un peu différentes qu'en structure d'accueil. En effet, dans ces dernières, les travailleur.euses vont travailler certains aspects, notamment l'hygiène, indispensables à l'état de santé et de bien-être. Dès lors, pour certaines personnes, un travail d'éducation à la santé en logement est effectué. D'autre part, si on se limite à l'aspect médical quand on parle de santé, le travail consistera à accompagner la personne, si c'est nécessaire, à ses rendez-vous médicaux et à s'assurer que le suivi médical se passe bien et que les différentes prestations des soins sont payées. L'objectif est d'assurer et de pérenniser la continuité des soins.

Il arrive également que certaines personnes avec un profil spécifique quittent la maison d'accueil pour aller en maison de repos. Dans ce cas-là, les intervenant.es font le relais entre le réseau médical créé autour de la personne et l'équipe médicale de la maison de repos, ici aussi pour assurer la continuité des soins.

VII. Le lien de citoyenneté

Le lien de citoyenneté est un axe central de la réaffiliation sociale des résident.es. Il recouvre tout ce qui relève des droits sociaux et politiques des personnes en situation de vulnérabilité. Il est, selon les termes de Paugam, associé à la reconnaissance sociale d'un statut et constitutif du tissu social qui englobe l'individu. L'appartenance à une nation garantit des droits (et des devoirs) aux individus. Le travail d'accès à ces droits, représente une partie fondamentale et quantitativement conséquente du travail social.

Dans le cadre de cette recherche, nous n'aurons pas le temps de développer la notion de non-recours. Cependant, il nous faut mentionner que la perte du lien de citoyenneté ne peut être détachée de la problématique du non-recours aux droits très fréquente chez les personnes que nous avons interrogées.⁷²

La reconstruction du lien de citoyenneté englobe une série de pratiques, souvent préalables ou, en tout cas, comme première étape, à l'entrée dans un dispositif.

⁷² Pour plus d'informations sur les questions de non-recours : voir la thèse de Julien Lévy sur le non-recours des grands exclus : LÉVY J. (2021). *Les "grands exclus" : une catégorie d'exceptions. Évolutions du traitement politique des sans-abri chroniques en France depuis les années 1980*, Science politique. Université Grenoble Alpes.

Ce sont les services classiques du programme Housing First qui sont principalement dédiés à résoudre cette problématique. Ils accompagnent les individus, souvent en situation de non-recours, à travers toutes les étapes nécessaires pour accéder ou récupérer leurs droits fondamentaux. Parallèlement, les équipes Affiliation sociale abordent également la question de la citoyenneté par la réinscription de leurs bénéficiaires dans des cercles qui dépassent ceux dédiés aux personnes sans-abri. Par cela, elles s'efforcent de rendre visible cette population et tentent de créer des connexions entre elle et la société civile, dans le but de rétablir une égalité de statut avec n'importe quel citoyen. Le travail social est axé sur la restauration de ce qu'on a appelé des liens sociaux intégrateurs et la participation citoyenne en fait partie.

Nous avons distingué deux types de pratiques professionnelles visant la citoyenneté. D'une part, celles qui ont trait au recouvrement des droits et devoirs associés au statut de citoyen, et d'autre part, celles qui entendent (re)donner un pouvoir d'agir politique aux locataires.

La première catégorie, sans entrer dans les détails des démarches administratives entreprises par les travailleurs sociaux au quotidien, accompagne l'entrée dans un dispositif quel qu'il soit. Nous l'avons mentionné, l'hébergement est payant en maison d'accueil et ce coût ne peut être assumé, lorsque les locataires n'ont pas d'autres revenus, que par l'obtention du revenu d'intégration⁷³.

La remise en ordre administrative est donc un axe prioritaire. En parallèle, certaines maisons d'accueil proposent des ateliers collectifs d'« éducation aux droits » afin d'informer leurs locataires des droits et des devoirs qui leur incombent.

Ce travail qui commence dès le début de la prise en charge se poursuit sur le long terme à être au centre des pratiques : régularisation de la situation administrative, du statut socio-professionnel, d'adresse, etc. Un certain nombre de travailleur.euses sociaux.ales ont, à ce

⁷³ Il est évident que certain.es des résident.es ont un travail rémunéré ou une entrée d'argent quelconque qui leur permet de s'acquitter des coûts de la maison d'accueil, mais dans la grande majorité, les résident.es bénéficient d'aides sociales (ou y ont droit mais n'en bénéficient pas encore).

propos, insisté sur la lourdeur de procédures administratives. Les contacts avec les administrations et les services publics peuvent s'avérer compliqués. Lors de notre travail de terrain, nous avons pu observer les difficultés rencontrées avec les CPAS, notamment en termes de délais particulièrement longs pour avoir un rendez-vous dans des situations qu'on pourrait qualifier d'urgentes.

La participation active à la citoyenneté peut également être encouragée par le séjour même en maison d'accueil, mais de manière ponctuelle. Selon les témoignages recueillis de certain.es intervenant.es sociaux, la mobilisation autour des enjeux sociétaux qui touchent les personnes vivant une situation de sans-abrisme (exclusion sociale, précarité socio-professionnelle, etc.) reste cependant assez rare.

« Bah, si un travailleur social a envie de le faire, ça se fait. Mais sincèrement on n'a pas vraiment le temps ni l'énergie pour le faire » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2023).

Pour certains publics confrontés à une problématique particulière (par exemple les femmes victimes de violences conjugales), la participation à des événements publics est plus fréquente. De la même manière, lors des terrains, nous avons observé une participation plus importante à des revendications politiques lorsqu'elle était suscitée et portée par un.e intervenant.e social.e qui avait à cœur, en raison ses propres valeurs, de mobiliser les personnes au sein de l'institution.

Face à l'individuation des pratiques et des suivis, la part de l'action collective est extrêmement réduite. Même lorsque l'on considère le travail d'affiliation sociale comme une inscription dans une communauté (ici, dans la société au sens large), il n'en résulte pas nécessairement que cet accompagnement se transforme en outil de mobilisation politique contre les injustices subies au quotidien par les personnes qui habitent dans les structures d'hébergement. Le sociologue québécois Jean-François René souligne qu'il n'y a *« pas nécessairement de passerelles entre des objectifs visant les besoins des individus et des objectifs d'intervention qui peuvent avoir un impact plus direct sur la communauté et sa vie démocratique »* (2009, p.116).

Même lorsqu'il s'agit de traiter des injustices, ceci se fera sur mode individualisé. Accepter les injustices, ne pas se mettre en colère pour ne pas se « décrédibiliser », rester calme face à la violence symbolique de nombre de services à l'égard de leurs usagers, etc. sont autant d'apprentissages sur lesquels travaillent les accompagnants afin de préparer les personnes à faire face aux difficultés qu'elles risquent d'affronter.

4.3.2. Vue globale des pratiques professionnelles individuelles et collectives

A la suite des terrains effectués, et grâce à l'importance des données récoltées, nous avons synthétisé nos premiers résultats dans deux tableaux. Ceux-ci nous permettent d'avoir une vision plus claire des pratiques observées. Le premier a été coconstruit avec une équipe de travailleur.euses sociaux.ales et permet d'avoir une vision relativement exhaustive des pratiques, liées aux différents axes, visant à la réaffiliation sociale des hébergé.es. L'idée est de pouvoir analyser dans quelle mesure chacun des axes est travaillé et selon quelles modalités.

Ce travail a conduit à l'élaboration du deuxième tableau également soumis à une équipe de travailleur.euses sociaux.ales. Afin de répondre à la question de recherche, il permet de visualiser de manière très globale, si les différents axes sont travaillés collectivement et/ou individuellement. Nous reviendrons sur l'analyse de ce tableau dans le chapitre suivant.

	<u>MAISON D'ACCUEIL</u>	<u>ACC. EN LOGEMENT</u>
1. VIE QUOTIDIENNE	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de l'hygiène et éducation à l'hygiène de base - Partenaires : Bruxelles-propreté, Tri des déchets, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation en logement - Stabilité dans le logement
2. VOISINAGE/VILLE	<ul style="list-style-type: none"> - Balades à vélo - Activités - Aller boire un café avec une personne - Visite des institutions du quartier - Visite des services, magasins de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Même chose

3. RELATIONS SOCIALES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau secondaire avec des ASBL - Travail sur le réseau primaire - Visite à la famille autorisée à la maison/Ami.es - Organisation de fêtes d'anniversaire et de départ - Réunion des résidents - Jeudi Soupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau secondaire - Point d'attention pour voir si la personne s'inscrit dans des relations - Prévention et sensibilisation si présence de personnes non désirées/ « As-tu besoin d'aide pour qu'elles partent ? »
4. INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en lien avec Mission locale, actiris, Hobo (agent d'insertion) - Inscription dans les formations, maintien de droit au CPAS, demande de bourses - Recherche de financement 	<ul style="list-style-type: none"> - Même chose
5. LOISIRS/ACTIVITES SOCIOCULTURELLES	<ul style="list-style-type: none"> - Cinéma - Article 27 - Activité ludique via la loterie nationale - Camp de vacances - Intervenant extérieur (maison de la poésie) - Bibliothèque et ludothèque - Endroits culturels - Mise en réseau sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> - Invitation à la maison d'accueil
6. SANTE	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie (défense verbale et physique) - Masseuse et coiffeuse - Intervenant extérieur : Hygiène de base - Planning Saint-Gilles/Syner/Modus/MM - Visite médicale obligatoire - Yoga/Activité sportive - Accompagnement médical, contact avec les hôpitaux - Gestion de la médication - Travail de l'hygiène individuel et collectif - Santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement médical - Contact hospitalier - Maison de repos - Administratif lié aux paiements hospitaliers, réquisitoires, etc. - Education à la santé

7. LIEN DE CITOYENNETE

- Administratif
- Education permanente
- Groupe de paroles
- Education aux droits
- Invité extérieur :
Bruxelles propreté, tri
des déchets
- Syndicat des
Immenses/Politisation si
travailleur porteur
- Au sein de certaines
institutions :
participation à des
manifestations,
sensibilisation autour de
sujets spécifiques
comme les violences
conjugales
- Travail autour des
questions d'injustice :
Comment parler à son
AS, aux services, etc.
- Continuité de
l'administratif
- Mise en installation :
Changement de CPAS,
domiciliation, énergie

	Logement (hygiène) vie quotidienne		Voisinage / ville et mobilité		Relations sociales, affiliation à un réseau primaire ou secondaire		Loisirs et activités culturelles		Insertion socio-pro et bénévolat		Santé		Lien de citoyenneté	
	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND
HOUSING FIRST	NON	OUI (aménagement)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (Affiliation Sociale)	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI (affiliation sociale)	OUI
MAISONS D'ACCUEIL	OUI	OUI (par les tâches et la préparation en amont à l'entrée en logement et l'installation)	OUI (induction d'une habitude / capacité à s'insérer dans un quartier temporairement) ET NON (lieu temporaire)	OUI (induction d'une habitude / capacité à s'insérer dans un quartier temporairement) ET NON (lieu temporaire)	OUI (par le fait même de vivre en collectivité)	OUI	OUI	OUI ET NON	NON (pas systématique)	OUI	OUI (via partenaires, ateliers, groupe de parole...)	OUI	OUI	OUI
ACC LOG	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI ET NON (pas officiel ni systématique)	OUI	NON	OUI (à la demande)	NON	OUI	NON (pas systématique)	OUI

5. Spécificités des différents dispositifs

Après avoir vu, dans un premier temps, les similitudes entre les dispositifs présentés, nous allons présenter les différences fondamentales entre ceux-ci afin de, par la suite, tirer des conclusions quant à l'impact de ces différences sur la manière d'accompagner les personnes.

5.1.L'infrastructure et le mode de fonctionnement

5.1.1. Les maisons d'accueil

Les maisons d'accueil sont pensées sur un mode collectif. Dans chacune de celles qui ont fait l'objet d'un terrain, les hébergé.e.s disposent d'une chambre personnelle. Certaines offrent la possibilité d'une salle de bain dans la chambre, d'autres ont une salle de bain partagée mais seulement par un nombre limité de personnes. Dans toutes, il existe un espace de vie collective. Celui-ci ne se structure cependant pas de la même manière. Certaines maisons d'accueil disposent d'un grand salon, d'autres d'une petite salle télévision, d'autres encore de plusieurs petits endroits collectifs séparés, de jardins ou de cours intérieures.

De la même manière, les règles concernant les rassemblements dans les chambres ne sont pas identiques dans toutes les maisons d'accueil. Certaines les interdisent, d'autres les permettent jusqu'à une certaine heure. Quoi qu'il en soit, toutes encouragent la vie en collectivité et proposent des endroits dans lesquels celle-ci peut se réaliser.

Pour ce qui est de la cuisine, les aménagements et les modes d'utilisation divergent également. On peut les résumer en 3 types : le recours à une équipe de cuisiniers qui font à manger pour l'ensemble des hébergé.e.s, un mode plus individuel où chacun se fait à manger dans une grande cuisine partagée et un mode plus collectif où les bénéficiaires font à manger pour l'ensemble de la maison. Le choix d'un mode ou d'un autre dépend de l'infrastructure de la maison, des besoins spécifiques du public qui y vit et des objectifs prioritaires que se donne l'institution.

A propos de la cuisine, chaque configuration comporte des aspects positifs et négatifs et l'objet n'est pas ici d'émettre des recommandations sur le modèle à adopter. Même si certaines méthodes semblent s'inscrire davantage dans une approche individuelle et

d'autres dans une approche plus collective, il n'empêche que la manière dont s'organisent les moments de cuisine et de repas relève, dans tous les cas, du caractère collectif de la maison d'accueil.

Dans toutes les structures, on demande également aux hébergé.e.s de prendre part aux tâches de la maison. Encore une fois, certaines vont compter presque exclusivement sur la participation des habitants là où d'autres auront recours à des employés, mais malgré ces différences, dans tous les cas, les bénéficiaires doivent participer à l'entretien de la maison.

Afin de mettre en place une vie en collectivité apaisée et de donner une vraie place à la parole des hébergé.es, les maisons d'accueil organisent des réunions d'hébergé.e.s. Il s'agit de créer un espace-temps propice pour déposer les problèmes inhérents à la vie en collectivité, transmettre des informations, réfléchir ensemble au bon fonctionnement de la maison ou simplement de passer un moment ensemble. Les éducateur.rices considèrent que ces réunions sont des moments indispensables de rencontre et d'échanges mais, comme la présence y est souvent obligatoire, elles peuvent être vécues comme une contrainte par les résident.es.

Le fonctionnement des maisons d'accueil, étant donné son caractère collectif, implique beaucoup de règles qui remplissent différentes fonctions : favoriser le bon déroulement des diverses activités, faciliter le travail du personnel, assurer la sécurité de tous.tes (travailleur.euses et résident.es), garantir le calme et le bien-être dans la maison.

Il va de soi que les règles diffèrent d'une maison d'accueil à l'autre. Rien que sur les trois lieux du travail de terrain, nous avons pu observer une très grande disparité. Cela dit, nous pouvons dégager quelques règles qui, si elles se déclinent différemment, sont néanmoins récurrentes : l'heure limite pour rentrer à la maison d'accueil ou pour quitter l'espace commun, les conditions pour passer des nuits à l'extérieur et leur fréquence, la participation aux différentes tâches quotidiennes, l'heure du coucher des enfants, l'heure du souper quelle que soit la modalité de préparation des repas (selon le cas, l'heure est fonction de l'horaire du cuisinier ou de la fermeture des cuisines), la propreté des chambres, l'interdiction de consommer de l'alcool ou d'autres types de stupéfiants à

l'intérieur de la maison, l'interdiction de comportements qui impactent les interactions tels que la violence, le vol, etc.

Sans nier le caractère lourd et contraignant de ces règles, les personnes interrogées leur accordent une certaine légitimité. Nous reviendrons sur ce point lorsque nous aborderons les enjeux de la collectivité et les tensions que celle-ci peut engendrer.

Les trois maisons d'accueil où a été mené le travail de terrain ne sont pas des dispositifs d'urgence. Dès lors, les durées d'hébergement sont potentiellement longues et les personnes ont le temps de s'approprier l'endroit et les règles.

Par ailleurs, sur le plan individuel, chaque hébergé.e a un ou deux travailleur.euses sociaux.ales référent.es dont la mission est de veiller à l'avancement du dossier de la personne, d'être à l'écoute de ses besoins et de résoudre d'éventuels problèmes auxquels elle est confrontée ou dont elle est à l'origine. Compte tenu de la diversité des situations et des besoins, les référent.es sont mobilisé.es de manière plus ou moins intense.

Toujours en termes de suivi individuel, lors de son entrée dans la maison d'accueil, chaque personne est amenée à élaborer un projet individuel. Il s'agit ici de définir, avec son référent et en fonction de sa situation et ses besoins, les points à travailler et les objectifs à atteindre. Ce projet individuel est évalué et adapté tous les trois mois avec les référent.es.

5.1.2. Le Housing First

Avant d'aborder le mode de fonctionnement du dispositif Housing First, quelques remarques préalables sont nécessaires. Tout d'abord, le travail d'observation et les entretiens menés avec les bénéficiaires ont eu lieu dans le cadre de l'évaluation d'une expérimentation commandée par le SPP Intégration sociale, en 2019⁷⁴. *« Cette expérimentation a comme objectif d'augmenter les possibilités d'inscription des locataires dans des liens territoriaux, sociaux et culturels durables, et ce par la création de pratiques innovantes d'accompagnements centrées sur le rétablissement par l'affiliation sociale.*

⁷⁴ Pour en savoir plus, voir le rapport de l'expérimentation : WAGENER M., HERMANS K., ARTOIS P. & AL (2022), *Evaluation collaborative des processus de réaffiliation sociale dans le Housing First Belgium*, Rapport de recherche, SPP Intégration Sociale, décembre 2022, 204p.

En parallèle, une équipe de chercheurs (UCLouvain, KUL et ULB) a été mandatée pour faire l'évaluation de ce projet. Il s'agit donc de mettre en lumière l'impact de ces pratiques du travail social innovantes - celles mises en œuvre dans le cadre du projet "affiliation sociale" – sur les trajectoires personnelles mais aussi d'identifier l'influence des politiques sociales et des cadres sociétaux sur la réussite de l'expérimentation. » (Wagener et al., 2022, p.7).

A cette fin, au sein de plusieurs projets Housing First sur tout le territoire fédéral, des « coachs en réaffiliation sociale » ont été engagés.

Afin d'intégrer ce travail d'évaluation dans notre recherche doctorale, nous nous sommes concentrés sur le projet Housing First bruxellois.

Comme chacun des projets, celui de Bruxelles a ses spécificités propres, que nous avons explicités dans le rapport d'évaluation. *« À Bruxelles, la configuration institutionnelle et organisationnelle du projet réaffiliation sociale se révèle singulière dans la mesure où celui-ci est transversal aux quatre opérateurs du housing first sur la région bruxelloise à savoir : le SMES-B née de la collaboration des acteurs des secteurs de la santé mentale et du social ; Infirmier de rue, organisation médico-sociale qui lutte pour mettre fin au sans-abrisme à Bruxelles ; SAMU social, dispositif d'urgence et de lutte contre l'exclusion ; Diogènes, équipe de travail de rue auprès des personnes sans abri. Bien qu'ayant des angles d'approche communs, chaque opérateur possède ses spécificités au niveau de la composition des équipes, de la sélection du public cible ou encore du réseau de collaboration qu'il mobilise.*

En raison de cette configuration particulière, le projet bruxellois s'appuie sur une équipe affiliation sociale composée d'une coordinatrice et de trois coachs engagées à temps partiel sur le projet. La charge de travail et les responsabilités qui en découlent sont donc partagées entre les différents membres de l'équipe et l'émulation collective autour des actions à mettre en place est facilitée. Cela dit, la difficulté réside dans le fait que les coachs doivent créer du lien entre les quatre projets bruxellois dont sont issues les personnes qu'ils accompagnent. Il est à noter que l'équipe (et donc le projet réaffiliation sociale) est hébergée par le SMES-B ce qui induit une proximité plus grande avec ce partenaire. Par ailleurs, deux d'entre eux ont un pied dans une autre structure, le SMES-B pour le premier et Infirmier de rue pour le second. Cette double casquette s'est révélée être un atout pour intégrer rapidement les

principes fondateurs du housing first même si nous observons que l'intention des coachs est désormais de pouvoir se consacrer en toute autonomie à leur mission réaffiliation sociale. » (Wagener et al., 2022, p.43).

Si ce projet, inédit et limité dans le temps, a vu le jour, c'est sur base du constat de la solitude et de l'isolement social des locataires Housing First. Il a donné l'opportunité d'expérimenter des pratiques d'accompagnement très spécifiques, et différentes des pratiques d'accompagnement dit « classique ».

L'évaluation de ce dispositif met en exergue les aspects positifs de ce type d'accompagnement portant sur la réaffiliation sociale. Par contraste, il souligne les limites de la remise en logement individuel, plus spécifiquement celles de l'accompagnement dit « classique » des locataires Housing First.

En effet, cette recherche nous permet de relever à quels besoins répond cet accompagnement innovant, même pour une durée déterminée. Elle met également en lumière les difficultés que rencontrent les bénéficiaires du dispositif Housing First en termes de réintégration sociale. Enfin, le contexte de ce projet très singulier nous permet de voir clairement les enjeux autour de l'accompagnement individuel et c'est en cela que les résultats qui en ressortent s'avèrent pertinents à exploiter dans le cadre de notre thèse.

Pour rappel, le dispositif Housing First repose sur l'accès préalable au logement avant la mise en place d'un accompagnement sur mesure.

La spécificité du public des dispositifs Housing First (sans-abrisme chronique, problématiques complexes) nécessite un suivi différent de celui qu'offrent les maisons d'accueil et qui ne s'inscrit pas dans le modèle dit « en escalier », justement parce qu'on considère que ce public est le plus éloigné du logement. Comme le souligne Coralie Buxant, « *si ce processus "en escalier" convient à certains publics, le constat émis par les institutions de terrain elles-mêmes est identique à celui d'autres pays européens : beaucoup de personnes sans-abri parmi les plus fragiles recourent de manière chronique aux services de l'urgence sociale, sans parvenir à entamer de manière suffisamment stable ce parcours d'insertion. Les*

conditions d'accès à chacune de ses étapes sont autant de freins dans leur progression. » (Buxant, 2016, p.1).

Cet effet, désigné par le sociologue Julien Damon comme « l'effet Matthieu », souligne que, paradoxalement, les organismes sociaux « *privilégient certains profils à d'autres en fonction de leurs chances anticipées de réinsertion* » (Gardella et Arnaud, 2018, p.47).

Nous avons déjà évoqué ce phénomène lorsqu'il s'agissait d'aborder la notion d'autonomie. Ici encore, la mission de réaffiliation sociale peut constituer un frein important à l'accès aux structures pour les personnes considérées comme « trop » désaffiliées.

« Il est entendu que la démarche adoptée au sein des différents projets Housing First – et donc au sein du dispositif expérimental de réaffiliation sociale implémentés – s'inscrit à contre-courant de cette logique sélective. Les bénéficiaires sont a priori ceux dont l'ancrage reste le plus incertain. Cela dit, comme nous l'avons déjà souligné précédemment, la réaffiliation sociale ne s'arrête pas aux portes du logement et elle exige que soient nouées des collaborations avec des acteurs extérieurs susceptibles de développer les ressources et les capacités des résidents. Pour élargir autant que possible les horizons de ces derniers, les coachs s'accordent sur l'intérêt de mobiliser des partenaires aussi variés que possible et n'appartenant donc pas nécessairement au secteur du sans-abrisme. L'objectif consiste justement à éviter de ramener constamment les résidents à leur passé en rue en leur permettant d'exploiter d'autres facettes de leur histoire de vie et/ou en la confrontant à des publics plus diversifiés. » (Wagener et al., 2022, p.67).

« Il y a cette idée de réaffiliation sociale, je le comprends à ma manière, ce sont des termes un peu vagues, on y met des choses nous-même quoi. Pour nous, c'est très clair qu'on doit reconnecter ces gens à la société entre guillemets. Qu'ils puissent avoir des contacts en dehors du domaine du sans-abrisme et en dehors du domaine des travailleurs sociaux. » (Extrait d'entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

« Il y avait vraiment l'idée que c'était de la ré affiliation sociale donc on n'allait pas créer des groupes qui étaient homogènes, c'est-à-dire avec que des locataires. Ça n'avait pas de sens de faire que ça, si on avait envie justement que les gens découvrent

leur quartier, d'autres personnes. » (Extrait d'entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

En termes d'infrastructures, comme chaque habitant est locataire de son propre appartement, il est difficile d'en établir des éléments communs.

En raison du prix des loyers, particulièrement élevés à Bruxelles, la plupart des locataires bénéficient de logements sociaux, avec les partenaires du consortium HF à Bruxelles : logements sociaux via les SISF, logements communaux mis en gestion auprès de CPAS, logements du CPAS, logements privés gérés par des AIS (La Strada, 2016).

Selon les différents partenaires, plusieurs types de baux ou de conventions sont établis. Une période d'essai de 18 mois peut être d'abord demandé par les propriétaires.

Pour ce qui est de l'accompagnement global dans un dispositif Housing First, *« l'équipe fonctionne avec un système de référent : chaque locataire possède un accompagnateur de référence qui le suit plus particulièrement. Être référent ne signifie pas être porteur de toutes les décisions concernant le locataire, celles-ci sont discutées en équipe. Les visites au locataire s'effectuent en binôme à l'intérieur du logement (dans 75% des cas). Elles peuvent s'effectuer de manière individuelle si la sécurité le permet et/ou si le rendez-vous est spécifique : un entretien médical, psychologique, sportif. Les visites à l'extérieur s'effectuent seul (accompagner un locataire au CPAS, à l'hôpital, etc.). Les travailleurs possèdent un téléphone individuel auquel les locataires peuvent les joindre pendant les heures de travail. L'équipe peut être joignable 24h/24, 7j/7 en cas d'urgence, via un téléphone portable géré par la coordinatrice. Il est spécifié au locataire que ce numéro ne peut être contacté qu'en cas d'urgence. Si formellement, une visite au locataire est prévue une fois par semaine, la périodicité des rencontres est définie avec le locataire. Les contacts s'effectuent de visu ou par téléphone, sur rendez-vous ou à l'improviste. La façon dont les travailleurs s'adressent au locataire est aussi fonction de ce dernier et est évaluée par l'équipe (avec le locataire) : prénom ou nom de famille, vouvoiement ou tutoiement, poignée de main ou bise. Dans le cas où le locataire est injoignable, l'équipe se base sur le WRAP réalisé avec le patient. Généralement, elle dépose un mot dans sa boîte aux lettres, puis en dessous de sa porte. Si elle n'a toujours pas de nouvelles, elle prend contact avec les associations que le locataire fréquente. Si elle n'obtient toujours pas de nouvelles et observe des signes d'absences dans le*

logement : elle prend contact avec les hôpitaux et les prisons. Si pas de nouvelles : elle se rend au logement et contacte la police pour ouvrir la porte »⁷⁵

L'équipe Housing First propose son aide pour l'aménagement de l'appartement (travaux de peinture, ameublement, décoration, etc.) afin que la personne puisse se l'approprier.⁷⁶

Une fois la personne installée en appartement, l'accompagnement qui sera mis en place dépend des besoins identifiés par l'équipe ou spécifiés par la personne elle-même.

5.1.3. L'accompagnement en logement

Ce dernier type d'accompagnement se fait après un passage en maison d'accueil. La personne ayant trouvé un appartement signe alors une convention avec une structure de post-hébergement, soit liée à la maison d'accueil, soit parfois extérieure. Ce post-hébergement n'est obligatoire que dans le cas où le logement appartient à un partenaire qui exige un suivi en logement pour les locataires. Lorsque la personne trouve un logement dans le parc privé, le suivi se fait alors à la demande de la personne, sur base volontaire, même si dans la plupart des cas, il est fortement encouragé par les travailleurs sociaux.

A l'instar du dispositif Housing First, les accompagnements en logement visent principalement à stabiliser la situation de la personne et à veiller à ce que tout se déroule de manière optimale. La mission principale est donc le maintien en logement.

Avant de décrire le mode de fonctionnement de l'accompagnement en logement, il est important de dire que lorsque nous avons eu l'occasion de suivre ce service, nous étions en pleine crise sanitaire. Les visites à domicile étaient donc limitées, et les travailleurs sociaux ont dû s'adapter à des conditions de travail inhabituelles.

Cela dit, malgré ce contexte particulier, nous avons quand même eu l'occasion de réaliser un travail de terrain et de mener des entretiens avec les travailleurs. Mise à part le fait que l'accompagnement succède à un passage en maison d'accueil, les méthodes de travail

⁷⁵ LA STRADA (2016), *Le Housing First à Bruxelles : Rapport de suivi des projets*, Bruxelles, p.40.

⁷⁶ Nous verrons dans le chapitre suivant l'importance de se sentir « chez-soi » dans son appartement afin de s'y stabiliser et en quoi l'appropriation du lieu fait partie du processus qui conduit à ce sentiment.

sont très similaires à celles observées dans les dispositifs Housing First : visites à domicile, accompagnement dans les démarches administratives, juridiques, médicales, etc. et inscription dans la vie sociale et culturelle. Une spécificité de ce type d'accompagnement est qu'il vise à assurer la continuité du projet élaboré par la personne lors de son séjour en maison d'accueil.

Ici encore, les travailleurs sociaux mettent en exergue la solitude et l'isolement social des personnes se retrouvant en logement individuel. Leurs interventions portent également sur cette problématique en travaillant à la création de liens sociaux et à l'intégration dans d'autres réseaux. L'accompagnement est donc à la fois individuel et collectif.

6. Entre collectif et individuel : tensions et enjeux

Après cette description des différents dispositifs, de leurs similarités et leurs différences tant au niveau des missions que des pratiques, nous allons mettre le focus sur les enjeux du caractère collectif ou individuel de la prise en charge. De nouveau, il est important de prendre en compte la complexité des accompagnements. La question de la collectivité et de l'individuel doit aussi être pensée en relation, au-delà d'une vision binaire. Nous avons vu, et nous verrons encore, que des structures collectives développent des pratiques individualisées et que, à l'inverse, les dispositifs d'accompagnement individuel s'attèlent aussi à instaurer une dynamique collective dans leurs accompagnements. Il n'existe pas d'accompagnement strictement collectif ou strictement individuel. Pourtant, chacune de ces deux approches est porteuse d'enjeux spécifiques. Il s'agit donc ici de voir comment s'articulent ces deux facettes de l'accompagnement, à un niveau professionnel, institutionnel, mais également à un niveau plus sociétal. Nous entendons par là que le travail de réinsertion des personnes hébergées en maisons d'accueil ou accompagnées en logement ne peut se faire sans prendre en compte la capacité et la volonté de la société de les réintégrer.

6.1. Tensions dans le collectif

La collectivité dans le travail social revêt plusieurs sens. Il y a d'abord la collectivité induite par la cohabitation inhérente à l'hébergement en maisons d'accueil. On peut également l'appréhender comme apprentissage d'intégration dans un groupe souvent restreint et temporaire, par exemple lors d'activités, de moments informels de rencontre, etc.

Nous ne pouvons évoquer les collectivités sans prendre en compte les difficultés qu'elles portent, en témoignent les critiques à l'égard des structures d'hébergement d'urgence dans lesquelles sont régulièrement pointés du doigt les problèmes d'hygiène et de sécurité. Si les structures analysées sont significativement plus petites, elles restent basées sur un principe de collectivité, et amènent donc également des problèmes.

6.1.1. Les règles

Le premier thème qui revient fréquemment est celui des règles indispensables pour codifier la vie ensemble et pour garantir un environnement apaisé au sein de la structure. Lors des terrains et des entretiens, un grand nombre de bénéficiaires semblaient adhérer à l'utilité des règles établies pour assurer la sécurité des bénéficiaires et le respect de la collectivité.

« Ouais, y'a quand même des enfants, les gens ils doivent rentrer à 23h pour éviter que ça dérange les enfants, que y'a une porte qui claque, l'autre qui revient pété mort qui fait son scandale et qui claque la porte. J'trouve ça logique et j'trouve aussi que c'est bien raisonnable parce qu'on a toute une journée pour sortir, jusque 23h je trouve ça raisonnable. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Bah nan franchement les règles je m'en fous, c'est normal de respecter quand même les règles parce que y'a quand même des enfants. Déjà les odeurs de cigarette et tout ça s'imprègne vite, alcool c'est pareil. Manger en chambre moi j'trouve ça logique aussi. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Non, c'est normal qu'il y ait des règles sinon le monde serait en voie d'extinction, imagine un monde sans règles, ce serait le chaos » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

On remarque cependant que selon le profil de la personne, le respect des règles sera plus ou moins contraignant et pesant.

Ainsi, les personnes qui ont un parcours marqué par l'institutionnalisation sous diverses formes et l'habitude d'être soumis à l'imposition de règles ont tendance à les accepter plus facilement.

A l'inverse, les bénéficiaires qui ont une trajectoire moins institutionnalisée et ont vécu.es des longues périodes (voir l'entièreté de leur vie) de manière indépendante vont trouver ces règles étouffantes, même s'ils en comprennent l'utilité.

« On peut plus gérer notre cadre là-bas, plutôt qu'ici. Parce qu'ici y'a tout un système qui fait qu'on peut pas faire les choses comme on voudrait quoi. En même temps c'est logique parce qu'on est 15 donc si chacun fait comme il veut bah ça va pas. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Ce bénéficiaire, sur le point de changer de structure vers un logement de transit de type communautaire, a déjà vécu plusieurs années seul dans un appartement.

« Moi je le vis bien mais tu sais aussi que des fois ce n'est pas tout à fait clair de se dire, ah je dois avertir, ou je dois signer mon papier avant de sortir, ou alors je dois avertir que je vais revenir plus tard. Parce que moi en tout cas, déjà j'ai vécu 12 ans toute seule en appartement, pour moi c'est encore difficile de me rappeler chaque fois, de me dire dans ma tête je dois avertir parce que je serai en retard, ou que je serai pas là, ou alors j'ai oublié de signer mon papier pour passer le week-end dehors alors je dois appeler. Tu vois des petites choses comme ça, ça me fait encore travailler. Et en fait bah oui le fait que y'a des règles de rentrer à telle heure, tout ça, c'est un peu chiant je dis pas le contraire. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Les règles qui régissent les différentes structures sont reprises dans le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.). Ce R.O.I. doit obligatoirement être lu et accepté par toute personne qui rentre dans la structure d'hébergement. Comme déjà dit auparavant, ces règles ainsi que les sanctions en cas de non-respect du R.O.I. varient d'une structure à l'autre, en fonction, entre autres, du public hébergé.

Nous parlons ici de personnes qui entrent dans des structures d'hébergement, ce qui sous-entend qu'elles se trouvent dans des situations urgentes : à la rue, chez des amis, des membres de la famille, dans des structures qu'elles doivent quitter car la durée d'hébergement arrive à son terme, etc. et parfois, elles ont dû attendre longtemps avant d'obtenir une place. Dans ces situations d'urgence, on peut comprendre que le R.O.I. soit considéré comme une simple formalité et le fait de le ratifier ne sous-entend pas *de facto* une adhésion totale aux règles à respecter.

En outre, les R.O.I. énoncent principalement les règles les plus générales des institutions : heures d'ouverture, interdiction de consommer des substances, interdiction de toutes formes de violence, etc. Ces règles sont relativement communes à un grand nombre de structures d'hébergement. Elles sont donc connues par les bénéficiaires qui « circulent »

entre elles et sont rarement un obstacle qui les amènerait à finalement refuser l'hébergement.

En revanche, les règles concrètes qui régulent le quotidien peuvent constituer un vrai frein à l'entrée dans une maison d'accueil, et ce pour certains publics plus que d'autres. On notera les jeunes, par exemple, qui sont déjà dans une période de la vie où le respect de règles est davantage vécu comme une contrainte.

« Le retour à 22H par exemple. C'est chiant un peu quand t'as entre 18 et 24 ans. C'est pfff. On peut déloger que 3 fois par semaine. Une fois du dimanche au jeudi et deux fois le vendredi et samedi. C'est chiant tu vois. » (Extrait d'entretien avec un bénéficiaire, 2020).

Enfin, d'autres critères tels que l'interdiction d'avoir de la visite ou un animal de compagnie constituent également une raison de refus d'un hébergement dans une maison d'accueil. Certaines règles de fonctionnement peuvent donc entraver un éventuel processus de réintégration sociale par le phénomène de non-recours qu'elles provoquent.

L'existence des règles formelles et formalisées dans le R.O.I. n'exclut pas une souplesse d'interprétation dans leur application, une marge de manœuvre ou l'apparition de nouvelles règles plus spécifiques lorsqu'un problème récurrent est identifié. L'adaptation des règles se fait de manière individuelle ou collective par les éducateurs.

Ces deux niveaux de règles ont *« selon Strauss, un caractère dynamique, et ne valent que comme appréhendées à un moment circonscrit dans le temps. L'ordre social à un moment T serait un rapport complexe entre un processus quotidien de négociation, et l'évaluation périodique du règlement intérieur. Personne dans l'institution ne peut se prévaloir de la connaissance de toutes les règles et sanctions, si bien que les professionnels ont tendance à substituer l'expérience (c'est-à-dire qu'ils citent en exemple des situations observées) à la connaissance des règles. »* (Liénard, 2019, p.117).

Cette appréhension flexible des règles – mais aussi des sanctions prévues en cas de non-respect – peut engendrer des tensions, voire des conflits, au sein des équipes de travailleurs sociaux.

Avant d'exemplifier ce dernier propos, il convient de revenir sur la notion de sanction. A l'instar des règles, les sanctions diffèrent d'une structure à l'autre.

Compte tenu de la complexité des situations des personnes, et de la nécessité d'un temps long pour amorcer un travail, les centres d'hébergement pratiquent généralement tous un système d'avertissement. Ainsi, sauf situations amenant une expulsion immédiate (lors de mes terrains, cela n'est arrivé que dans des situations de violences verbales ou physiques envers un.e autre hébergé.e et/ou un membre de l'équipe ou dans des situations de trafic de stupéfiants), les personnes hébergées reçoivent d'abord plusieurs avertissements, oraux ou écrits, discutés avec les référent.es ou, en ultime instance, avec les directeur.rices, avant qu'une expulsion définitive soit appliquée.

Nous pouvons comprendre cette gradation par la prise en compte de la réalité des personnes hébergées. Le meilleur exemple à ce propos est la consommation d'alcool. Si celle-ci est interdite dans tous les règlements, il n'en est pas moins vrai que les équipes développent une certaine tolérance à l'égard des personnes qui ont consommé (à l'extérieur de la maison d'accueil), tant que celles-ci ne viennent pas mettre à mal le collectif. Comme le souligne également Liénard, « *la tolérance est donc de mise, parfois par humanité, mais le plus souvent, parce que les intervenants reconnaissent que, car sans cette tolérance, il n'y a pas de travail possible. "Si tu dois faire une fin de prise en charge pour toutes les personnes qui sont alcoolisées, tu vas vider tout le centre", dit une autre* » (Liénard, 2019, p.118).

Il existe également dans certaines maisons d'accueil des procédures d'expulsion temporaire dont nous n'avons cependant pas été témoins lors des terrains.

Dans la plupart des cas rencontrés, la sanction passe par un entretien, avec les référent.es, afin de discuter avec la personne des éventuelles raisons et des conséquences du comportement reproché.

Nous voulons ici revenir sur la question du lien. En effet, comme l'a également constaté Laure Liénard (2019), le lien entre l'individu et son/ses travailleur.euses sociaux.ales à

une importance capitale dans le travail qui se construit au quotidien mais également dans les enjeux autour des règles et du non-respect de ces règles.

Pour les personnes qui ont le plus de mal à respecter les règles, le niveau de tolérance de l'équipe va souvent se mesurer en fonction de la possibilité de travailler avec elles, corrélée à la qualité du lien que l'équipe a pu établir. Ainsi, les personnes qui transgressent les règles mais sont dans un lien jugé positif par les travailleurs, et donc « montrent » qu'il est possible « d'avancer », vont bénéficier de plus de tolérance. Les écarts seront alors interprétés comme une étape nécessaire dans le parcours de réinsertion. Au contraire, une fois que le lien est rompu et que l'équipe arrête de « croire » dans l'évolution de la situation de la personne, les transgressions vont être interprétées comme la démonstration de sa non-adhérence au projet mis en place avec l'équipe à son entrée, comme le signe qu'il est « *temps de mettre fin à l'hébergement* » et que l'institution n'est pas « *adaptée* » à la personne.

Cela dit, dans tous les terrains effectués, la tension entre non-respect des règles et tolérance de l'équipe est un point très important des réunions d'équipe. Nous avons donc pu assister, dans toutes les équipes, à des désaccords sur la poursuite ou l'arrêt d'un hébergement, car là où certains travailleurs croyaient en la capacité d'une personne à faire des efforts pour améliorer la situation, d'autres, déjà en rupture avec la dite personne, soutenaient une impossibilité d'aller « plus loin ».

Ce traitement au cas-par-cas des transgressions et des sanctions qu'elles amènent au sein de ce type d'institution et les tensions qu'il engendre, nous donne à voir son caractère subjectif qui n'est pas sans effet sur le parcours des personnes. Ainsi, par exemple, nous pouvons supposer que les personnes qui ont « l'habitude » des institutions et par conséquent, en connaissent les règles, les marges de négociation, les comportements et les discours à adopter arrivent plus facilement à s'adapter aux règles institutionnelles.

6.1.2. Collectivité subie vs choisie

6.1.2.1. La collectivité subie

Au cours des terrains effectués et du travail de recherche, la notion de collectivité nous a posé certaines interrogations : comment la définir mais également comment la

comprendre et l'analyser ? En est ressortie une classification autour de deux idéaux-types : d'un côté, ce que nous appellerons la collectivité « organisationnelle », de l'autre, la collectivité « politique du sujet acteur ». Ces deux types de collectivité cohabitent au sein des structures mais également en dehors de celles-ci.

La première est induite *de facto* par le nombre de personnes qui sont obligés de vivre ensemble. Quelle que soit l'importance des aspects collectifs de la vie au sein de l'institution (par exemple, le fait de manger ou non ensemble, d'avoir des espaces communs, des activités collectives ou l'accent mis par l'institution sur le « vivre-ensemble »), le côté collectif reste un dénominateur commun. Cette collectivité organisationnelle est présente dans tous les lieux d'accueil, et est source tant de difficultés que de ressources potentiellement mobilisables pour les habitant.es. C'est en raison de son caractère inévitable que nous parlons de collectivité « subie ».

Concernant les désavantages qu'elle comporte, certains sont récurrents dans tous les endroits visités.

Tout d'abord, les questions d'hygiène sont présentes au quotidien. Rapports différents à la propreté, degrés variables d'implication dans l'entretien de la maison, difficultés de mobiliser autour de ces aspects centraux dans la vie en collectivité sont autant d'enjeux à la source de nombreux conflits. Bien sûr, il serait simpliste de réduire ces conflits autour de l'hygiène à une simple question de propreté. Ceux-ci peuvent également être l'expression d'un conflit plus profond entre deux personnes ou de différents culturels. Toujours est-il qu'ils sont en lien avec une thématique sur laquelle nous reviendrons plus en profondeur, celle de « se sentir chez-soi ». Tant les différentes manières dont les habitants appréhendent les règles en matière d'hygiène et de propreté que la quasi impossibilité des travailleurs sociaux à les faire respecter (et qui se désolent très souvent de devoir adopter un rôle de « gendarme ») renvoient plus profondément à la question du « chez-soi » dont peut résulter des points de vue, voire des discours, contradictoires : « Tu dois traiter la maison d'accueil comme si c'était chez toi » ou au contraire : « Chez toi, tu fais ce que tu veux mais pas ici. »

« Mais en fait bah voilà, en voyant que y'a quand même des gens qui ne font pas attention, je me dis bah voilà quoi. C'est malheureux en fait. En plus en étant ici tu devrais être plus propre qu'à la maison. Parce qu'ici c'est pas chez-toi. C'est juste une transférence. Alors que tu sais pas le faire, c'est une chose, mais alors en étant ici tu profites de demander » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Un second point négatif très souvent cité par les bénéficiaires est celui du vol et de la sécurité. Nous ne développerons pas plus cet aspect, si ce n'est pour dire que, les questions de vol et les comportements qu'ils doivent adopter pour les prévenir au maximum (ne pas laisser trainer ses affaires dans les communs, fermer sa porte à clef, etc.) induisent également chez les hébergé.e.s le sentiment de ne pas être chez-soi. Un hébergé me dira à ce propos :

« C'est pas chez moi. J'ai l'impression d'être à l'hôtel, j'ai ma clé, je rentre dans une chambre. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Le propos n'est pas ici de considérer que les hébergé.es devraient se sentir chez-soi en maison d'accueil, mais d'analyser ce que produit la collectivité subie sur la manière dont se sentent les personnes.

Enfin, de manière presque essentialiste, la collectivité comporte un désavantage majeur souvent mis en avant : la collectivité elle-même. Par cela, nous entendons que dans de nombreux entretiens, ainsi que lors de nombreux échanges informels, les hébergé.e.s font référence à l'impossibilité de choisir les moments où ils ont envie d'être dans un collectif. Cet aspect, contrairement aux deux précités, dépend de l'infrastructure et de l'organisation de l'institution qui offre plus ou moins de possibilités, spatiales et temporelles, d'être seul.e. A titre d'exemple, toutes les institutions n'imposent pas un moment de repas collectif.

La difficulté que constitue la présence contrainte de « l'autre » est aussi liée à la situation des personnes hébergé.e.s. Sans même évoquer les personnes avec des problèmes psychiatriques avérés, le sans-abrisme est le résultat et/ou la source de difficultés matérielles, sociales, psychologiques, etc. particulièrement complexes et génératrices de stress et d'angoisses qui peuvent être accentuées par la présence « d'autres » avec lesquels il peut être éprouvant de vivre.

« Ça veut dire que des fois si t'as envie d'être seul, bah y'a quelqu'un qui vient toquer à ta porte. Autant que toi tu peux aller chez quelqu'un, les gens viennent chez toi. Donc y'a des moments où c'est pas spécialement approprié, ou quand tu veux être seul, des choses comme ça. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« En fait moi je suis une personne qui ait toujours relationné avec les gens, je suis sociable mais c'est vrai que la plupart des fois t'as envie de descendre de ta chambre, de venir manger un bout et de pas écouter de bruit, de pas voir les gens et c'est là que les gens des fois bah tu te fais tout petit dans ton coin et tout et c'est là que les gens te regardent et font "ça va ? " t'as envie même pas de répondre mais tu dois mettre un sourire et dire "ouais ça va". Tu vois tu dois faire semblant que tout est bien et des fois t'as pas envie de voir les gens et qu'ils te disent même pas bonjour. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Par ailleurs, à l'aspect spatial et temporel de cette collectivité subie, s'ajoute le fait que les personnes ne choisissent pas non plus avec qui elles vont cohabiter. Elles se retrouvent alors à devoir partager un espace de vie commun pour une longue période, qui peut aller au-delà d'un an, avec des personnes qui ne partagent pas forcément leurs valeurs ou leurs manières de vivre.

« Bah quand on voit une personne la moindre des choses c'est de dire bonjour. Si elle te répond ça va. Parce que y'en a qui ne répondent pas. Y'en a qui restent dans leur coin et... Je sais pas comment y'en a qui savent rester sans parler avec quelqu'un... Y'en a qu'aiment bien d'être solitaires. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Nous l'avons déjà dit, et il est important de le répéter, contrairement à certains préjugés, les situations de sans-abrisme concernent des personnes venant d'horizons et de milieux très différents. Même s'il est indéniable que ce phénomène touche davantage les personnes les plus fragilisées socio-économiquement, il n'en est pas moins vrai que l'on observe une très grande diversité de trajectoires. Lors de nos terrains, nous avons pu relever des remarques sur la manière dont une personne fait à manger, s'habille, parle aux autres ou à ses enfants, des altercations à propos d'un fait de société ou de politiques, etc. Autant d'évènements qui traduisent des différences de milieu social, d'origine, d'éducation, de valeurs qui compliquent la vie au quotidien.

« Interviewer : Et l'idée de vivre en collocation ?

Répondant.e : De manière générale, pfff, un peu compliqué. Parce qu'avant de venir ici, la collocation c'était pas quelque chose qui me semblait totalement impossible

pour moi. Mais une fois qu'on passe par une maison d'accueil, après se dire qu'on va en colloc c'est un peu compliqué.

Interviewer : Parce que ?

Répondant.e : Parce que... pfff, en fait ici on te met avec des profils totalement... fin on te met avec des profils ultra différents et du coup ça fait un peu peur de te dire je vais faire une colloc et tomber avec peut être un mec qui est comme ici etc. Ça peut paraître un peu dégueulasse de dire ça comme ça mais y'a des gens ici justement c'est pas forcément de leur faute mais ils ont une éducation différente, des manières de faire différente mais du coup ça colle pas du tout avec les autres etc. et du coup parfois se dire que... faire une colloc avec quelqu'un qui a pas du tout les mêmes façons de faire, c'est un peu... Ça fait un peu peur quoi. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Tous ces facteurs créent ce que les travailleurs sociaux appellent la « dynamique de groupe » qui peut être plus ou moins positive ou négative, selon les personnes hébergées et la manière dont elles se mettent en interaction. Cette dynamique de groupe, et nous reviendrons sur ce point ultérieurement, est également un facteur important dans les décisions d'équipe en matière d'organisation de la vie en collectivité.

Par ailleurs, une dynamique de groupe très conflictuelle augmente la difficulté de la vie en collectivité comme en témoigne un.e hébergé.e : « *l'ambiance des fois hein...* », en faisant référence à ces moments de tensions. Un.e autre souligne ci-dessous le problème de devoir vivre au quotidien avec une personne avec laquelle elle est en conflit.

« T'as besoin de penser, t'as besoin de faire tes trucs et t'es avec tout le monde. Ou maintenant si y'a un problème t'es obligé d'être confronté tous les jours à cette même personne. Si j'ai une dispute, tous les jours au repas vous êtes à deux, tu vois. C'est ça le plus compliqué en fait d'être ici. C'est que tout est forcé d'être ensemble, alors qu'on n'a pas spécialement envie. Je pense que c'est ça le plus gros défaut. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Un dernier point relatif à la vie en collectivité subie concerne le fait d'apprendre à tenir compte des difficultés des autres hébergé.es, ce qui s'avère parfois compliqué tout comme de faire abstraction de ses propres problèmes dans ses interactions avec les autres.

Encore une fois, sur ce point, les terrains au sein des différentes institutions nous ont permis d'observer diverses situations problématiques. Ainsi, les difficultés d'une personne peuvent impacter de manière importante les autres habitant.es.

« Et en fait d'apprendre aussi à gérer les différents... bah stades des gens en fait. Parce que malheureusement toi tu es normale mais y'a des gens qui ne sont pas normaux. Ils ont des problèmes de santé, psychique ou quoi. Alors ils n'ont pas la même manière de gérer comme toi et des fois ça peut... Toi tu dois savoir gérer, en vivant en communauté, si ta voisine d'à côté elle se sent mal qu'est-ce que tu dois faire dans cet état, ou voilà quoi. Alors franchement il faut savoir tout ça. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Nous avons assisté à des crises d'asthme, des crises d'angoisse ou de colère, ou des comportements de personnes en état d'ébriété avancé. D'une part, le fait de vivre dans une structure collective peut aggraver l'intensité de tels moments « critiques » et, d'autre part, ces derniers ne sont pas sans répercussions, parfois difficiles à gérer par les travailleur.euses sociaux.ales, sur l'ensemble des habitant.es, Il n'est d'ailleurs pas exceptionnel d'entendre ces derniers parler de « semaine de crise » ou de « semaine calme », qui se succéderaient logiquement. *« Après une semaine de crises, en général, il y a une semaine plus calme. Comme si les gens avaient besoin de repos »*, me dira une travailleuse sociale.

Ce dernier point est d'autant plus prégnant dans les structures qui accueillent également des enfants, ceux-ci devant être particulièrement « protégés » de voir des situations qui peuvent être difficiles à comprendre pour eux.

Avant d'aborder le point suivant, il convient de souligner que la collectivité subie pose problème pour toutes les personnes hébergées, mais de manière variable en fonction de leur profil.

Nous pouvons à ce propos évoquer la place des familles, et des pratiques d'aide à la parentalité, dans les structures d'hébergement collectives. En effet, l'accompagnement à la parentalité tend à intégrer de plus en plus les pratiques professionnelles et ce, d'autant qu'il fait maintenant partie des missions spécifiques que peuvent choisir de remplir les maisons d'accueil.

Compte tenu de la diversité des infrastructures, des modes de fonctionnement, mais aussi des missions et objectifs institutionnels, l'aide à la parentalité se décline de manière différente. Nous pouvons néanmoins distinguer deux grandes tendances dans l'exercice de ce soutien : certaines structures le considèrent primordial, c'est un axe majeur de leur travail, d'autres en font un axe de travail « moins formalisé ». Cette seconde option est par

exemple en vigueur dans les lieux semi-collectifs dans lesquels chaque famille dispose d'un espace privatif, par exemple un studio. Le recours à des instances extérieures pour travailler les questions liées à la famille est donc souvent de mise.

Quoi qu'il en soit, le développement de l'aide à la parentalité répond à un principe « d'individualisation des pratiques »⁷⁷. L'aide est donc envisagée au cas-par-cas, selon les besoins spécifiques de chaque famille. Cependant, nous pouvons dégager deux axes principaux de travail, qui présentent des similitudes. Le premier porte sur « *l'acquisition et le développement de compétences ou de pratiques parentales* » alors que le second agit davantage « *au niveau de l'affectif et du relationnel* »⁷⁸.

Les pratiques de soutien à la parentalité, même si elles s'exercent principalement sur un mode individuel, peuvent aussi être abordées de manière collective. Les travailleur.euses voient d'ailleurs dans la configuration collective, un facteur facilitant les échanges entre travailleur.euses et parents et donc le développement des compétences pratiques des parents. En outre, ce travail collectif favorise *in fine* la création de moments informels propices au partage de conseils, d'entraide, etc. entre les parents.

Dans certaines maisons d'accueil, les travailleur.euses sociaux.ales qui s'occupent particulièrement de l'accompagnement et du soutien à la parentalité organisent des ateliers ouverts à tous les parents qui souhaitent y assister et qui abordent de questions liées à l'éducation des enfants. Des accompagnements individuels peuvent aussi être mis en place, mais comme ceux-ci sont souvent refusés, les ateliers collectifs sont favorisés, permettant « *que ça ne soit pas trop visé* » (selon les termes d'un.e travailleur.euse social.e). Autrement dit, ils permettraient d'intervenir de manière moins violente.

Toujours est-il qu'exercer sa parentalité sous les regards de tous (éducateur.rices et autres familles) engendre une pression supplémentaire et non négligeable pour les familles.

⁷⁷ FNARS, *Guide de bonnes pratiques de soutien à la parentalité*, Paris, 2011, p.12.

⁷⁸ AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? État des lieux - Regards croisés – Analyse », Mai 2012, p.35.

« Là je sais pas quoi dire parce qu'ici c'est un peu difficile avec les enfants. Quand tu réagis on dit que t'es violent et tout ça. Il faut essayer de faire les choses... Par exemple les enfants d'ici il faut faire attention, donner l'éducation mais pas trop être trop dur ou sinon l'enfant va... En Guinée on tape les enfants. Quand on te dit arrête et tu dis non on te tape. Quand ils font les bêtises, tu vas taper sans le savoir, même si tu as pas envie de taper, tu vas taper. »
(Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2022).

Ainsi, l'aspect normatif du soutien à la parentalité ne peut pas être passé sous silence. A ce propos, un rapport de 2012 de l'AMA affirme que : *« si les travailleurs nous livrent en effet des appréciations somme toute assez normatives de leur travail, nombreux sont ceux qui posent aussi un regard critique sur leurs pratiques et pointent le décalage qui existe parfois entre ce qui est et ce qui devrait être dans l'idéal. Ils interrogent par exemple leurs capacités à être dans l'approche "objective", dans le "non-jugement", ils questionnent la pertinence de certaines de leurs approches et sont interpellés par la question des limites de leur action. »*⁷⁹

Ce côté normatif va s'exercer d'autant plus que beaucoup de femmes ou de familles sont issues de cultures différentes. Dès lors, les travailleur.euses ne se limitent pas à jouer un rôle de surveillance au sein des institutions ; ils jouent également le rôle « d'ambassadeurs » de la culture occidentale à laquelle les femmes auraient plus directement accès lors de leur séjour. En conséquence, ils ou elles contribuent à la socialisation secondaire des femmes, influençant leur adaptation à des modèles spécifiques, notamment en matière d'éducation et de position de l'enfant au sein de la famille et de la société (Thiery, 2008).

Certaines familles ont des suivis spécifiques autour de la prise en charge de leurs enfants (il n'est pas rare d'avoir des familles suivies par le service d'aide à la jeunesse (SAJ) dans les structures pour familles ou femmes isolées avec enfants), mais ce n'est pas le cas de toutes. Pourtant, il n'est pas rare que les travailleur.euses sociaux.ales émettent un certain jugement sur l'éducation des enfants.

« La vigilance des professionnels concernant la sécurité des enfants dans l'établissement, les soins qui leur sont donnés ou l'attention dont ils font l'objet, sont ainsi perçus en termes de contrôle s'exerçant sur les mères. Bien qu'elles reconnaissent le bien-fondé de cette position

⁷⁹ AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? État des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012, p.78

dans l'intérêt de l'enfant, la présence permanente de ce dernier à leurs côtés qu'elle suppose devient quelquefois pesante, car les possibilités de relais sont rares et uniquement de courte durée » (Thiery, 2008, p.11).

Par ailleurs, la vie en collectivité, nous l'avons déjà vu, implique obligatoirement des règles. Même si les intervenant.es sociaux.ales fournissent un effort conséquent dans la prise en compte des spécificités et des besoins de chaque famille, la collectivité impose une certaine conformité dans les comportements. Les règles vont déterminer par exemple l'heure de manger ou l'heure de coucher des enfants. Ceci peut induire un sentiment d'être « *dépossédés de leur liberté d'action et restreints dans leurs choix personnels* »⁸⁰.

Au-delà des règles institutionnelles et de la surveillance exercée par les travailleur.euses sociaux.ales, il existe également un contrôle social, de par la proximité constante avec les autres résident.es. L'intrusion dans l'éducation des enfants, qu'elle soit directe ou indirecte, peut créer des tensions relationnelles, voire des conflits qui, dans les cas les plus graves, conduisent l'institution à mettre un terme au séjour. C'est pourquoi beaucoup de femmes tentent de préserver au maximum leur intimité dans leurs pratiques parentales, et font le plus souvent preuve d'une grande discrétion envers les autres familles et leurs enfants.

L'entraide entre familles, à part lorsqu'elle est formellement instituée, est d'ailleurs relativement peu encouragée, pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus. Nonobstant, il existe bien une solidarité entre femmes, mais elle se limite souvent à un petit groupe de mères qui se choisissent mutuellement en fonction de leurs affinités et de leurs valeurs communes. (Thiery, 2008).

Pour terminer sur ce point, si le contrôle des travailleur.euses sociaux.ales dans le domaine éducationnel est parfois difficile à accepter par certaines familles, pour d'autres, la présence et les conseils des intervenant.es sont vécus comme une véritable opportunité.

⁸⁰ AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? État des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012, p.80

Prenons l'exemple ici de Stacy, 26 ans et Jack, 27 ans. En couple depuis quelques années, ils sont les parents d'une petite fille âgée de 2 ans, suivie par le SAJ. Après des mois d'errance, de logement chez des amis, à la rue, ils se retrouvent, pendant quelques mois, dans une première structure d'urgence qui les redirigera vers une structure d'hébergement où ils occupent un petit studio (très petit, selon leurs dires), juste après la naissance de leur fille. Suite aux difficultés rencontrées, - ils ne dorment quasiment pas -, Jack consomme beaucoup de cannabis. L'exiguïté du logement leur donne le sentiment d'être l'un sur l'autre, ce qui cause de nombreuses disputes dont le niveau de violence inquiète les travailleurs sociaux. À la suite d'une énième dispute, l'équipe, qui « *avait peur pour M. et moi* », dit Stacy, décide de mettre fin à leur hébergement et interpelle le SAJ. Le juge décide alors, afin de stabiliser la situation, que les parents soient hébergés dans des structures différentes. Stacy se retrouve dans une maison d'accueil pour femmes et Jack dans une maison d'accueil pour hommes isolés. Le SAJ suit alors le couple et l'évolution de leur fille de très près et demande à l'équipe d'évaluer l'évolution de la situation. Le couple a comme projet de revivre en famille et le juge les autorise alors à vivre ensemble s'ils trouvent une maison d'accueil qui peut les accueillir, eux et leur fille, et mettre en place un plan d'accompagnement. Stacy se retrouve dans une maison d'accueil avec la petite à temps plein. Après plusieurs mois sur une liste d'attente, ils finissent par être admis dans une structure d'accueil qui accepte les familles.

Stacy a un long parcours institutionnel. Elle dit d'elle-même qu'elle a l'habitude de vivre dans des institutions et de respecter les règles strictes en vigueur. Jack, quant à lui, est parti de chez ses parents assez jeune et a connu un long parcours d'errance, de ville en ville, de canapé en canapé.

Le cadre imposé par la juge à l'égard de la petite est relativement strict. Stacy et Jack ne sont pas autorisés à sortir de la maison d'accueil avec leur enfant non-accompagné d'un.e travailleur.euse sociale, si ce n'est pour les trajets du quotidien. Stacy dit à ce propos qu'il lui arrive de se sentir « *oppressée* » au sein de la maison d'accueil, surtout les beaux jours quand ils ne peuvent pas sortir avec leur fille.

L'accompagnement collectif et individuel de soutien à la parentalité autour de ce couple est assez intensif. Afin de convaincre la juge qu'ils ont la capacité de

s'occuper de leur enfant sans être constamment sous la surveillance de « personnes compétentes », il faut que l'équipe de la maison d'accueil émette un avis favorable. Le couple intègre donc chaque pratique éducative et est très attentif à suivre à la lettre les règles et conseils que leur donnent les travailleurs sociaux.

D'ailleurs, ils considèrent que leur séjour a comme principal avantage le soutien à la parentalité qu'il leur est offert.

« Interviewer : Et ce que t'as appris en étant ici ?

Répondante : Plus le sommeil, on a plus du mal à l'endormir toute seule dans son lit. Et elles nous ont appris quelques techniques même si ça ne fonctionne pas toujours. En fait c'est plus des choses pour M., nous on apprend plein de choses sur comment être avec elle, ce qu'il faut faire ou pas. » (Extrait d'entretien avec Stacy, 2023).

Dans ce cas, nous avons pu constater que la valorisation de leur évolution par l'équipe de travailleurs sociaux était extrêmement importante pour le couple. Demonty et Jouret disent à juste titre que « *le regard des autres, l'identité pour autrui, sont des composantes fondamentales du sentiment d'efficacité parentale ; se sentir être un "bon parent" c'est en grande partie avoir été reconnu ou désigné comme tel sur la scène sociale* » (Demonty, Jouret et Al., 2004, p.55).

Par ailleurs, l'histoire de Stacy et Jack exemplifie également en quoi l'intégration des normes édictées ici par le SAJ en collaboration avec l'équipe a un impact sur les trajectoires : ce n'est que lorsqu'ils auront prouvés qu'ils sont capables de s'occuper de leur enfant de la manière dont on leur demande de le faire qu'ils pourront envisager de quitter la structure d'accueil pour intégrer un logement individuel.

« Interviewer : T'aimes bien d'être ici ?

Répondante : Oui et non. Après c'est bien d'avoir son chez-soi, ce n'est pas bien d'être dans un centre toute sa vie !

Interviewer : Mais ça peut aussi te faire du bien...

Répondante : -Ouais mais y'a un moment donné il faut bien apprendre à être seule avec son enfant » (Extrait d'entretien avec Stacy, 2023).

Nous avons donc ici mis en avant les différents défis qu'amène la collectivité organisationnelle. Cela dit, la réduire à ses aspects négatifs serait une erreur. Elle est

également source de leviers importants pour les habitant.e.s au jour le jour. A défaut d'être exhaustifs, nous reviendrons sur quelques points pour illustrer ce propos.

Ainsi, les personnes entretenues expriment autant le caractère pesant de la présence continue d'autres personnes que son côté agréable.

« Avoir toujours quelqu'un à qui parler, c'est bien. Mais des fois, quand t'as envie d'être tranquille, parfois y'a quelqu'un qui vient quand même te parler. Et ça c'est parfois dérangeant mais d'autre fois quand t'as envie de parler à quelqu'un ils sont là. » (Extrait (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2022).

« En fait c'est spécial de vivre en groupe, parce que y'a vraiment des jours où on peut adorer ça comme y'a des... C'est ça en fait la beauté de (nom de l'institution), c'est que y'a des jours où ça va être le meilleur truc pour toi parce que t'as besoin d'être avec des gens, de voir tes potes etc. mais ça peut aussi être très très mauvais pour toi. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant, mais il ressort que le caractère subi de la collectivité peut déboucher sur la création de liens d'amitié entre certaines personnes avec un impact positif sur leur parcours de vie à plus long terme.

L'importance du soutien et de la solidarité entre les habitants est très présente dans les entretiens des personnes hébergées. Et lors des terrains de recherche, nous avons été témoins de nombreux moments d'entraide et d'écoute, qui se sont révélés d'une aide précieuse lorsqu'une personne était confrontée à des difficultés.

Au-delà du simple soutien déjà très appréciable, la présence des co-hébergé.es peut aussi constituer une véritable ressource, même si elle n'est mobilisée et mobilisable que ponctuellement et ne s'inscrit pas nécessairement dans la durée. C'est pour cette raison que nous parlons à ce sujet de « ressources pour le présent ».

Ces ressources sont de plusieurs ordres. Ci-dessus, nous avons évoqué celles qui relèvent de la relation à une personne : avoir une écoute bienveillante quand nécessaire, partager des récits de vie et des expériences qui peuvent remobiliser la personne, la remotiver ou la reconforter.

« Répondant.e : Parce que ça m'a aidé beaucoup. Tu vois ce que je veux dire ? De vivre en communauté ça m'a beaucoup aidé, parce que je suis arrivé ici j'étais traumatisé et là je commence à récupérer.

Interviewer : Et le fait d'être en communauté t'as permis de récupérer plus vite ?

Répondant.e : Oui, parce que je suis pas toute seule. Parce que si je suis toute seule, y'a tout le temps les images que je pense et ça revient. Et la quand je suis en communauté, j'oublie. Mais si j'essaye d'y penser y'a quelqu'un qui me fait parler et bam j'oublie. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2022).

Ces échanges peuvent aussi se décliner sous la forme de conseils utiles dans différents domaines : éducation des enfants, recherche d'un appartement, démarches administratives, démarches relatives à la santé, vie quotidienne (recettes, beauté, etc.).

Enfin, la collectivité offre une panoplie de ressources pour la vie quotidienne dans la structure d'accueil elle-même. Un exemple illustratif est celui de l'instauration d'un système de garde des enfants. Cela permet à toute maman qui en a besoin de confier ses enfants à une autre résidente de son choix. Ce système d'entraide est formalisé par un document qui mentionne les heures de garde et est signé par les deux femmes concernées.

De manière plus informelle, nombre de résidents recourent à l'aide des autres pour, par exemple, se faire remplacer dans une tâche, faire passer un message aux éducateur.rices quand ils n'ont pas l'occasion de le faire eux-mêmes, etc.

« Ça j'aime bien, parce que par exemple moi je suis fumeur. C'est génial. Si t'as pas envie d'être solo ou il te manque une feuille ou du tabac ou quoi, t'ouvres ta porte la porte d'en face tu toques, ah viens on va fumer ensemble. Toujours de bonne humeur tu vois, si tu te sens seul tu vas toquer en face y'a quelqu'un, y'a toujours quelqu'un avec qui être. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

En conclusion de notre propos sur l'impact de la collectivité sur les résidents, nous dirons que tant les difficultés qu'elle engendre que les ressources qu'elle peut offrir s'inscrivent dans une temporalité qui dépasse rarement la durée du séjour au sein de la structure. Dès lors, la conscience du caractère limité dans le temps peut rendre les aspects négatifs plus faciles à accepter pour les résidents.

« J'ai pas l'habitude, c'est comme si on vivait en collocation. Et moi les collocations j'aime pas. D'accord je dois m'habituer, eux aussi ils sont dans l'attente d'un appart, je dois m'habituer à vivre avec des autres personnes mais aussi non c'est pas mon

truc. Oui j'ai pas l'habitude de vivre en collectivité... Mais enfin... On s'habitue hein ! »
(Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Cependant, la vie dans une collectivité subie, et les efforts personnels que celle-ci nécessite au quotidien, favorise également l'acquisition de compétences mobilisables dans d'autres situations de la vie sociale.

*« Interviewer : Et des trucs que t'as l'impression d'avoir appris depuis que t'es ici ?
Répondant.e : La discussion. Discuter avec les gens. C'est un truc avec lequel j'ai beaucoup de mal de base. Par exemple quand il y a un problème, une altercation, je vais très vite être dans les actes. Fin à la base. Alors qu'ici quand y'a 15 personnes et on est pas tous spécialement, même par rapport à l'hygiène etc., quand je vais aux toilettes y'a des trucs et je vois quelqu'un qui sort j'ai envie de le taper, alors que là maintenant je parle parce que si je tape j'suis dehors tu vois. Donc ça force mais c'est bien d'un côté tu vois. Et donc ouais la discussion je pense. L'écoute aussi. T'es forcé à écouter des gens. Si ton pote se sent mal tu vas l'écouter. Donc ça apporte aussi des bénéfices pour tout ce qui est social, pour la sociabilité en fait. Habiter en groupe je pense que c'est le meilleur moyen d'améliorer ta sociabilité. »* (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2022).

« Ça m'a appris de prendre plus sur moi. De pas monter directement dans les tours. Avant on me faisait une remarque je rentrais dedans direct » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

A titre illustratif, lors d'un de nos terrains, l'équipe, confrontée à une dynamique compliquée, a mis à l'ordre du jour de la réunion des résidents, une activité afin de réfléchir ensemble aux aspects négatifs et positifs de la vie en collectivité. Les thèmes abordés sont repris dans le tableau ci-dessous. Même si la plupart des points ont été observés de manière directe et décrits dans le chapitre ci-dessus, il nous semble important de présenter de manière schématique la vision des résident.es eux-mêmes. Les points qui n'ont pas été abordés feront l'objet de considérations au chapitre suivant.

Points négatifs	Points positifs
Hygiène et propreté	Echanges (>< Solitude)
Vol	Création de liens d'amitiés
Tranquillité	Disponibilité 24/7 des TS
Les tensions	Présence permanente qui fait qu'on se sent en sécurité

Le manque d'activité	Solidarité entre les résidents
Obligation sociale (des fois, on n'a pas envie de parler, pas envie d'être sympa, même pas envie de dire bonjour et on n'a pas le choix)	Expérience de la vie en communauté apprend pour la suite
On doit faire avec les habitudes des autres (odeurs de cigarettes, odeurs de bouffe, etc.)	Gérer la diversité des situations, apprendre comment réagir quand il y a des problèmes ou comment prendre soin des autres
	Soutien mental
	Activités proposées
	Nettoyage tous les jours par l'équipe de nettoyage

6.1.2.2. La collectivité choisie

Lors de nos terrains multi-situés, nous faisons aussi l'hypothèse de la construction d'un second type de collectivité, découlant du premier, que nous appellerons ici « la collectivité choisie ». Contrairement au premier, elle se construit tout au long du séjour des personnes et favorise l'acquisition de ressources mobilisables sur un plus long-terme, au-delà du séjour. En d'autres termes, il s'agit ici de s'appuyer sur la collectivité inhérente aux maisons d'accueil ou aux structures d'aide pour les personnes sans-abri pour construire des liens sociaux intégrateurs. Nous analyserons ici les différents enjeux autour de ces collectivités choisies.

Tout d'abord, nous considérons que les collectivités choisies ont tendance à replacer la personne dans une posture de « sujet-acteur ». Il est donc maître de favoriser certaines collectivités auxquels il prend part, les construisant de manière volontaire. Nous pouvons associer ce procédé à un processus de reconstruction de liens sociaux. Or, nous l'avons abordé dans la partie théorique, la rupture de liens sociaux fait partie intégrante du processus de désaffiliation. Le processus contraire, celui de réintégration implique également le recouvrement d'un réseau primaire et secondaire, ainsi que le sentiment d'appartenance qui va en découler. En ce sens, le séjour en maison d'accueil peut, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde, être un premier moment de réaffiliation sociale.

Premièrement, le phénomène qui illustre le mieux cette collectivité choisie est la création de liens d'amitié qui perdurent dans le temps. Elle est évoquée par plusieurs entretenu.es et a également été observée lors des terrains.

« Dans le salon, dans le fumoir. C'est comme ça que j'ai connu une fille qui s'appelle Alicia, elle ça fait plus d'un an et demi que je la connais... Vivre en communauté, ça peut être bien si tu t'entends avec les personnes naturellement. Tu te lies d'amitié avec certaines personnes. Si y'a un bon contact. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Mais si c'est un truc ou j'dois parler avec quelqu'un bien sûr que ouais, c'est déjà fait. On a déjà parlé entre nous, y'en a plein qui se sont confiés. Y'en a avec qui je me considère vraiment comme amis, on a créé une amitié depuis que je suis ici. Ça fait quand même 7 mois qu'on vit tous les jours ensemble. On se réveille le matin, on mange ensemble, le midi on est ensemble, le soir on est ensemble. Donc c'est d'office que y'a des liens qui se créent. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Dans cet extrait, on voit qu'effectivement le temps passé ensemble est déterminant dans la création de relations d'amitié avec d'autres résident.es. Toutefois, le temps n'est pas le seul facteur et nous avons pu en identifier d'autres. Tout d'abord, l'âge semble déterminant. Des liens se créent entre des personnes d'âge différent bien que, de nos observations, il ressort qu'ils sont beaucoup plus fréquents entre personnes appartenant à la même tranche âge.

Un autre facteur est une certaine proximité en termes de cultures, de valeurs, de milieu entre les personnes. Ainsi il n'est pas rare de voir des « sous-collectifs » entre personnes de même origine, qui parlent la même langue ou qui partagent certains centres d'intérêts.

« Les personnes avec qui je suis proche, c'est...surtout en termes de valeurs, je pense ouais. Parce que c'est des personnes, fin les deux seules personnes avec qui je parle etc. c'est des personnes entre guillemets qui ne sont pas là pour te tirer vers le bas quoi. Y'a beaucoup de trucs un peu vicieux qui se passent ici etc. Des vols, des montages de tête les uns contre les autres etc. Parce que voilà, pfff, chacun à leur raison. Ça ne justifie pas évidemment mais chacun à leur raison. Mais du coup la seule personne avec qui je parle ici plus ou moins elle est pas du tout dans ces tactiques-là. Donc c'est une des seules personnes avec qui je parle. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2020).

La capacité à recréer du lien avec les personnes - au sens de la mission de réaffiliation que se donnent les structures d'accueil et parce que celle-ci passe inévitablement par la réinscription des personnes dans des relations sociales solides - devrait donc être considérée comme une étape dans le long parcours qui mène au « retour à la vie normale ». Pourtant, il ne manque pas d'exemples dans lesquels certaines amitiés qui se construisent des maisons d'accueil sont considérées comme négatives, voire néfastes.

De la même manière, il est souvent considéré que les collectivités dans lesquelles les personnes sans-abri étaient inscrites avant d'entrer dans un dispositif d'hébergement sont de nature à nuire à leur réinsertion.

« Oui mais ça, c'est son problème, c'est pas le mien. Moi en tout cas quelqu'un qui consomme j'ai pas besoin de ça chez moi. Elle ne fume pas de la coke, mais elle fume du shit mais ça pue. Waaah. La coke ça n'a pas d'odeur mais... Soi-disant que ça n'a pas d'odeur mais ça a une odeur. Moi je le sens parce que je ne suis pas consommatrice. J'ai pas besoin de toucher à ses saloperies. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2022).

Cette observation s'applique particulièrement pour les personnes en appartement. Les intervenants sociaux *« décrivent ainsi des rencontres fructueuses qui renforcent l'affiliation mais évoquent également celles qui se nouent autour de la drogue ou de l'alcool et qui sont susceptibles de renvoyer le résident à son mode de socialisation en rue. À quoi est-on attaché ? Aux proches, aux amis, aux travailleurs sociaux – c'est du moins ce que révèlent les réponses apportées au questionnaire – mais aussi aux compagnons de galère, aux animaux, à l'alcool, aux drogues. On observe qu'il peut être particulièrement compliqué de quitter les habitudes prises à la rue où se sont mises en place des formes de reconnaissance, des soutiens épisodiques ou plus durables. Il s'agit là d'une forme d'épreuve. Face à ce constat, il apparaît tentant de faire le tri, de façon binaire, entre les attachements bons ou mauvais pour l'autonomie en bannissant bien évidemment les seconds. »* (Wagener et al., 2022, p.115).

Dans la même optique, certaines rencontres au sein de la maison d'accueil, ou même précédant le séjour, inquiètent les intervenants sociaux.

« Jeune de 24 ans qui est au [nom de service] depuis 3 mois. Son objectif est de trouver du travail et il a arrêté l'école en 5^{ème}. C'est un ami de M. du relais. Il faudra lui rappeler qu'ici c'est chacun sa situation, ses priorités et que ce sont pas les mêmes

que M. Il faut être attentif aux influences des uns sur les autres. Le TS du relais disait qu'il avait tendance à donner un peu des conseils de merdes du genre arrêter l'école et chercher du boulot. » (Extrait du cahier de notes de terrain).

« Cette vie en communauté peut aussi être une richesse pour les jeunes : ils sont là les uns pour les autres, ils se rendent compte que y'a des gens qui vivent la même chose, ou au contraire qui vivent des trucs plus durs qu'eux et ça les fait relativiser. Ils se font aussi des amitiés fortes qui tiennent en dehors de l'institution et qui sont des gens sur qui ils peuvent compter parce qu'ils savent déjà tous un peu l'histoire de l'autre ou la difficulté. » (Extrait du cahier de notes de terrain).

Une relation entre deux bénéficiaires peut donc soit être appréhendée positivement par l'équipe, soit provoquer un sentiment d'inquiétude pour une des deux personnes ou pour les deux.

« Parfois [les mises en relation] c'est pour le bien, parfois pour le mal. Il y en a deux, par exemple, qui se sont rencontrés et qui sont maintenant en couple. Ça c'est chouette. Et il y en a d'autres qui se sont revus, qui étaient déjà amis quand ils étaient jeunes, et qui se retrouvent en dehors mais pour consommer et où il y a eu des accidents et des situations difficiles. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Pour exemplifier ce propos, il paraît pertinent de raconter l'histoire de Callie et d'Aurore.

Callie et Aurore sont deux jeunes femmes que nous avons rencontrées dans une maison d'accueil. Toutes les deux dans la même tranche d'âge, elles ont lié assez vite une relation d'amitié.

Aurore a deux enfants et Callie est une femme seule. Quand j'arrive dans la maison d'accueil, elles mangent souvent ensemble, s'aident mutuellement dans leurs démarches, Callie s'occupe volontiers des enfants d'Aurore.

Dès le début de mon terrain, Callie trouve un appartement et prépare donc sa sortie de la maison d'accueil. En en parlant avec Aurore, elle me dit qu'elle a « le seum que Callie parte, et qu'il faut vraiment qu'elle aussi trouve un appartement, sinon elle se sentira vraiment seule dans la maison d'accueil ».

Si la prise en charge de Callie arrive à sa fin, l'accompagnement individuel d'Aurore ne se fait pas sans accrocs et les intervenant.es sociaux émettent largement des réserves quant à la possibilité d'un accompagnement durable et harmonieux. Elle est qualifiée de « difficile » de par sa posture protestataire et les travailleur.euses pointent ses difficultés à respecter le règlement de l'institution,

mais aussi les règles implicites du vivre-ensemble (par exemple maintenir un climat paisible pour les personnes hébergées). Son accompagnement est, dans un premier temps, surtout conditionné par sa sortie dans un logement individuel qui se profile en collaboration avec un service de logements de transit.

Suite à une première altercation - Aurore ayant exprimé son mécontentement de manière déplacée à l'égard du service et de son fonctionnement -, celui-ci émet d'abord des doutes dans leur envie de continuer la collaboration avec la jeune femme.

Une deuxième altercation vient mettre fin au projet de logement et l'accompagnement d'Aurore, qui devait se terminer lors de son installation en logement, change de statut. Face à l'annulation en dernière minute de son déménagement, l'équipe émet des inquiétudes plus appuyées sur sa présence dans la maison. Suite à cela, elle décide de recadrer la jeune fille. Si certains comportements peuvent être acceptés dans la perspective d'un départ proche, ceux-ci ne peuvent plus être admis dans l'optique d'un séjour plus long.

Quelques jours après, la jeune fille provoque de nouveau une situation vécue comme violente par l'équipe qui met un terme à son hébergement.

Pendant cette période, Callie, quant à elle, s'installe dans un appartement.

Face à ces deux événements concomitants, l'équipe exprime à plusieurs reprises son inquiétude sur la possibilité qu'Aurore « squatte » chez Callie. D'autres éléments, telle que la consommation de marijuana, sont également mis en avant comme source d'inquiétude.

Depuis leur arrivée dans la maison d'accueil, les termes employés pour qualifier la relation entre les deux jeunes filles sont de l'ordre de la méfiance (souvent formulés en termes de mauvaise influence).

Cet exemple met en exergue la dimension normative et subjective de la définition des « bonnes » relations, des liens sociaux solides, remparts contre le retour à la rue et favorisant la réaffiliation sociale.

Enfin, les collectivités choisies dans la maison d'accueil ou lors de l'accompagnement social, peuvent être le point de départ d'un ancrage dans d'autres collectifs. Nous pouvons

à cet égard prendre l'exemple de l'ASBL Waka-Up et de la constitution de l'équipe de foot de l'ASBL.

L'inscription de ces femmes dans une collectivité a des impacts positifs qui vont au-delà des bienfaits pour la santé d'une pratique sportive.

Au cours des années, l'équipe se soude. En discutant avec les femmes qui en font partie, il en ressort un consensus sur le sentiment d'appartenir à une grande famille. Conseils en tout genre, encouragements, moments d'intimité partagés, relations fortes et vécues comme égalitaires et non plus dans comme de l'assistanat, etc.

Les activités de l'ASBL Waka-Up continuent de se développer et offrent, par le biais d'activités socio-culturelles et sportives, un lieu d'affiliation sociale, un réseau de solidarité inscrit dans le long terme.

La création de liens et la lutte contre l'isolement est un des objectifs principaux de l'ASBL, avec ceux d'*empowerment* et de reprise de confiance en soi.

Par ailleurs, les activités sont ouvertes à toute femme en situation difficile et/ou de fragilité. Cela permet la création de liens de femmes se trouvant dans des situations variées et rompt avec la dynamique de l'enfermement, de l'« entre soi » qui résulte des activités collectives destinées aux seules personnes sans-abri.

La collectivité choisie, contrairement à celle que nous appelons « subie », permet d'inscrire les personnes dans des liens plus solides et qui se transforment en relations d'amitié. Bien sûr, reste à savoir si celles-ci se poursuivront à plus long terme.

6.1.2.3. Se sentir « chez-soi »

Un point important dans le parcours des personnes qui perdent leur logement et qui sont dans des structures d'accueil est la perte d'un « chez-soi ». La sociologue Pascale Pichon a traité cette question centrale du « chez-soi », particulièrement dans la problématique du sans-abrisme. Cette auteure a analysé les « *conditions nécessaires pour se constituer un "chez soi"* » (Pichon, 2010, p.129), hors du logement « classique ». Elle a notamment mis en évidence quatre propriétés essentielles du « chez-soi » : l'aménagement, l'attachement,

l'appropriation et l'ancrage (appelée la théorie des 4A). Ces quatre éléments sont définis comme tels dans un chapitre de Marine Maurin (2013) *Vocabulaire du sans-abrisme. Arpenter le domaine du sans-abrisme*.

« **L'aménagement** ne relève pas seulement de la dimension matérielle de l'occupation des lieux mais consiste également sur le plan relationnel et symbolique à s'arranger avec les lieux, à aménager ses relations avec son entourage, le voisinage, les accompagnants sociaux, à se présenter aux autres à travers son espace habité. L'aménagement est une manière d'explorer la projection dans un logement, les rôles et les statuts sociaux à venir.

L'attachement repose sur un processus d'accrochages et de décrochages successifs aux personnes et aux produits (alcool, drogues) [...] pouvant être gérés de façons très contrastées selon les moments biographiques. Plus globalement, il apparaît que le sentiment de chez soi se manifeste particulièrement dans l'attachement aux choses, aux gens, aux lieux. C'est tout ce qui nous relie à autre chose qu'à nous même.

L'appropriation implique les plaisirs de l'habiter et la préservation de l'intimité, mêlant au confort moderne le confort discret des perceptions sensibles liées au bien-être.

L'ancrage, enfin, a trait à l'inscription sociale et territoriale des personnes, ouvrant la possibilité de participer à la vie de la cité, de s'en sentir un membre reconnu.

Soulignons que ces quatre propriétés n'apparaissent pas toutes avec la même intensité selon le contexte considéré mais elles doivent nécessairement coexister pour que le sentiment d'être chez soi s'impose. » (Wagener et al., 2022, p.38)

La question de se sentir « chez-soi » dans les structures d'accueil, déjà soulignée dans l'analyse des désavantages de la collectivité, est récurrente, tant dans le vécu au sein de la structure d'hébergement que dans la projection d'un futur logement dans lequel les personnes se sentiraient bien et en sécurité. A ce propos, les extraits d'entretien ci-dessous sont très éclairants.

« Non, je vais pas les inviter chez moi hein ! Y'a personne qui vient chez moi pour le moment. Pas au début. D'abord mon espace à moi. Je dois d'abord avoir tout ce qu'il faut dans mon appart, mon salon, ma table, ma TV. Je voudrais bien mettre une petite machine à laver. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Je sais pas, ici je ne sais pas... Comment dire ? Je ne sais pas faire ma cuisine parce que je ne suis pas dans mon chez-moi. Mais une fois que je serai dans mon chez moi, là, ce sera différent. Je sais que par après je vais devoir m'habituer à vivre seule. Mais ça ce ne sera pas un problème, au moins je pourrais dire "j'ai mon chez moi, je suis tranquille". Au moins quand tu as ton appartement tu as ta TV, tu t'ennuies pas. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Tu te sens plus entre guillemet en prison que d'être chez soi. Tu rentres tous les jours y'a des travailleurs sociaux qui te surveillent. T'es pas chez toi. Y'a pas le sentiment d'être chez soi. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« C'est la meilleure nouvelle que j'ai eue de cette année je pense. Ça va me permettre de mettre beaucoup de côté, de sortir un petit peu d'ici. D'être un peu plus chez moi, me sentir plus chez moi. Tout en restant à côté, accroché à ce côté travailleur social. Moi c'est ça qui m'intéresse le plus. Y'a plus de couvre-feu, on rentre quand on veut. Si on veut fumer on peut, ici dans le bâtiment on ne peut pas fumer. Voilà c'est chez nous, alors qu'ici c'est pas chez nous. C'est ça le changement, c'est ça qui fait du bien. C'est de se dire enfin ça va être chez nous. Ça va être notre cuisine ou on fait notre plat. On fait ce qu'on veut nous. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2022).

Dans ces extraits, plusieurs notions de « se sentir chez-soi » se dégagent. La difficulté de se sentir chez-soi dans une maison d'accueil, la hâte d'emménager son prochain chez-soi et la liberté que cela va procurer et, dans le dernier extrait, la possibilité d'un chez-soi « collectif » dans l'intégration d'une maison communautaire.

Toutefois, pour les personnes bénéficiant du programme Housing First, le processus qui conduit à faire d'un logement un « chez-soi » est, parfois, une véritable épreuve, ce qui témoigne du fait qu'il ne suffit pas d'avoir un logement pour en faire un « chez-soi ».

Nous pouvons donc, à partir de la « théorie ancrée du chez-soi » et des 4A mis en lumière par Pascale Pichon, analyser les difficultés à faire de l'endroit habité un « chez-soi », qu'il s'agisse d'une structure communautaire ou d'un logement individuel.

Premièrement, la question de l'**aménagement** prend une dimension toute particulière en maison d'accueil. Fréquemment, le R.O.I. empêche les résidents de faire un quelconque aménagement dans les chambres qu'ils occupent. Cependant, au quotidien et dans les

interactions avec leurs intervenants sociaux, les personnes arrivent à négocier une armoire par-ci, un aménagement par-là qui favorisent le sentiment de se sentir chez-soi.

Cette notion d'aménagement n'est pas toujours souhaitée par les équipes car elles craignent que le sentiment d'être « chez-soi » ne mette à mal le désir de quitter l'institution. Nous avons vu dans la partie historique que cette récalcitrante est une constante dans les structures d'accueil.

Cela dit, la nécessité de créer un endroit sécurisant pour les personnes, semble néanmoins primer. A de nombreuses reprises, lors de mes terrains, les résidents m'ont invitée à visiter leurs chambres afin de me montrer les petits aménagements qu'ils y avaient opéré. Des draps de lits aux différents objets de décorations, ils font preuve d'inventivité pour contourner l'interdiction réglementaire d'aménager leur espace. Leur invitation à me faire visiter leur « endroit » ne se limite pas à me montrer la dimension matérielle de leur aménagement. Il s'agit également de se présenter, de donner une image d'eux à travers cet espace qui est, même temporairement, le leur.

Pour les bénéficiaires du programme Housing First, cette notion d'aménagement matériel est indispensable pour passer du « *fait d'être chez soi, - c'est ce que permet le housing first : bénéficier d'un logement stable plutôt que d'une succession d'habitats précaires - et le fait de se sentir chez soi.* » (Wagener et al., 2022, p.91).

Ainsi, les équipes de « coachs affiliation sociale » mettent en place diverses pratiques qui « *permettent au résident de s'approprier son logement, de s'y sentir bien, d'y développer des habitudes, de structurer son quotidien de façon à le rendre aussi agréable que possible.* » (Wagener et al., 2022, p.90). Ces pratiques vont de petits travaux de peinture et d'aménagement de l'espace à l'acquisition de meubles et d'objets du quotidien.

Pour ce faire, une nouvelle collaboration avec l'équipe du Service d'Installation au Logement (SIL) de L'Ilot a vu le jour. Ce service « *propose un accompagnement logistique aux personnes sans abri lors de leur mise en logement. Le service les aide à intégrer au mieux et à s'approprier leur nouveau lieu de vie : déménagement, emménagement, mise à*

disposition de matériel/meubles, démontage/montage/installation de mobilier, nettoyage, réparations, etc.

Le SIL donne aux personnes qui ont trouvé un logement via 41 différents services sociaux bruxellois, des meubles (lits, tables, chaises, fauteuils, ...), électroménagers (frigos, fours et micro-ondes, machines à laver, ...), vaisselle (dont casseroles !) et linge de maison (draps, essuies, couettes, rideaux, tentures, ...) en bon état de fonctionnement. »⁸¹

Ce service est accessible à tous les bénéficiaires d'un service d'aide aux personnes sans-abri.

Deuxièmement, la question de l'**ancrage** se décline différemment dans les maisons d'accueil et dans le rapport à son nouveau logement.

Au sein des maisons d'accueil, « les hébergés connaissent d'expérience ce que l'on peut appeler des "ancrages d'étape", qui donnent lieu à des injonctions professionnelles paradoxales : montrer son désir de sortir de l'institution mais faire preuve d'implication au sein de la structure ; envisager l'avenir mais se contenter des options présentées ; agir de façon émancipée mais ne pas faire preuve de trop d'initiatives collectives au sein de l'institution... Ils sont lucides sur l'impossibilité de l'installation. » (Pichon, 2019, p.79).

Il est donc extrêmement difficile, voire impossible, de « s'ancrer » dans ces structures. Sur le plan géographique, la maison d'accueil étant une étape temporaire dans leur parcours d'habitation, il est rare que les personnes investissent le quartier où se situe la structure. Au contraire, les personnes possédant des ancrages, réels ou symboliques, ailleurs, ont plutôt tendance à y retourner, même s'ils sont éloignés de la maison d'accueil.

« Répondant.e : Et y'a des choses, par exemple de base je ne traîne pas ici. C'est pas là ou y'a mes plans. J'ai mon travail à un certain endroit, ma maison à un certain endroit. J'ai jamais été à Forest⁸².

Interviewer : T'as grandi où ?

Répondant.e : Evere. J'ai fait la quasiment toute ma vie. Près de la place Meiser, c'est pour ça que j'ai le snack là-bas, y'a tout qu'est fait là-bas. J'habitais là-bas, chaussée de Louvain. Je suis vraiment ici juste parce que y'a (nom de l'institution) ici

Interviewer : Et dès que tu bouges d'ici, tu vas vers là-bas ?

⁸¹ Site de l'Îlot ASBL : <https://ilot.be/sil/>, consulté le 09.09.2023

⁸² Notons que l'un des communes est situé dans le sud-ouest de la région bruxelloise et l'autre dans le nord-est.

Répondant.e : Quasiment. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Interviewer : Et après tu sais ou t'aimerais vivre ?

Répondant.e : Je pense que le quartier de mon enfance, vers gare du midi. C'est là-bas que j'ai vécu mes deux premières années.

Interviewer : T'as des souvenirs ?

Répondant.e : Ouais, mon père m'a raconté, il m'a montré des photos. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Pour ce qui est de l'inscription sociale, les pratiques visant la participation des résidents à la vie de la maison d'accueil favorisent un certain ancrage social en son sein. Les habitant.es ont leur mot à dire sur l'organisation de la vie collective et deviennent, par ce biais, acteurs du bon fonctionnement de la maison, même si cela reste très limité. En effet, les règles institutionnelles sont très prégnantes et laissent très peu de pouvoir aux résident.es pour les remettre en question et les modifier.

« Dans le cadre de l'expérimentation réaffiliation sociale, le focus sera mis davantage sur l'attachement et sur l'ancrage ce qui ne signifie pas que les autres dimensions seront occultées. En effet, l'accompagnement vise à ouvrir le résident sur son quartier, sa ville, à développer sa sociabilité et son accès à une variété de ressources susceptibles d'accroître ses capacités d'action. Mais il s'appuie en même temps sur le fait de s'épanouir au sein d'un logement durable, ce qui, comme évoqué précédemment, ne va pas forcément de soi. L'extérieur répond à l'intérieur et vice et versa. » (Wagener et al., 2022, p.38).

Concernant l'**appropriation**, les maisons d'accueils offrent peu de possibilités aux résident.es. L'appropriation est liée à tout ce qui relève de l'intimité, de l'habitude, de « *la liberté des gestes mais également des paroles* » (Pichon, 2019, p.81), à l'abri de tout regard imposé, du cohabitant ou de l'intervenant.e social.e. Complètement absente des structures d'hébergement d'urgence dans lesquels les personnes partagent jusqu'à leur chambre, l'appropriation n'en est pas moins difficile à atteindre dans les maisons d'accueil où l'espace privatif reste soumis à des règles et des droits de regard empêchant une totale intimité et par là-même, la jouissance des lieux. « *Cette jouissance s'exprime encore par les plaisirs du corps et de la chair, si peu considérés en institution, dont l'organisation fonctionnelle et matérielle restreint le droit d'hospitalité et l'aventure amoureuse en ses murs.* » (Pichon, 2019, p.81).

Si l'espace privatif permet de créer un sentiment d'intimité, il n'en est pas moins vrai que certains comportements qui devraient en découler (rester nu, avoir ses propres habitudes, en termes d'horaire par exemple, etc.) ne sont que très peu possibles dans des structures de vie collective.

Par opposition, l'appropriation du lieu est encouragée par les équipes d'accompagnement en logement ou de Housing First, non sans difficultés pour certains locataires, particulièrement ceux qui ont vécu de longues périodes en rue. Ces derniers ont particulièrement plus de mal à sortir d'une logique de survie qui constitue un frein à l'appropriation et la jouissance de leur espace.

Le dernier point, celui des **attachements**, est particulièrement important en maison d'accueil. Nous parlons ici des liens émotionnels ou psychologiques que la personne noue avec des lieux, des gens, mais aussi des choses. L'attachement est au cœur du travail social en maison d'accueil. Il s'agit constamment de naviguer entre les « mauvais » et les « bons » attachements selon les points de vue. Détacher les personnes de leurs mauvaises habitudes, leurs « mauvaises fréquentations » par un processus de normalisation mais également de singularisation. (Pichon, 2019). Nombreux sont, à ce propos, les écrits qui témoignent de la difficulté de quitter la rue, de quitter les compagnons de rue, de « sortir » de ses addictions.

Parallèlement, un travail d'attachement s'effectue avec les lieux, les travailleur.euses, mais aussi tous les liens considérés intégrateurs qui se sont perdus : renouer avec sa famille, ses enfants et/ou ses parents, ses proches.

Ce travail d'attachement et de détachement se joue dans la relation aux travailleur.euses sociaux.ales (ne pas être dépendant ou exclusif) mais aussi dans celle aux lieux (vouloir partir, ne pas s'attacher trop à la maison d'accueil, ne pas avoir un séjour trop long).

Comme le dit Sadin-Cesbron, « *la notion des attachements est au cœur de l'habiter en hébergement social. Pour reprendre la sémantique de Bruno Latour, il s'agit de trier dans les attachements eux-mêmes ceux qui sauvent et ceux qui tuent, l'habiter étant en effet pris dans un dilemme entre attachements "salvateurs" (la tranquillité, les lieux, les*

professionnels...) et/ou "morbides" (addictions, violence, injonctions administratives...) et détachements salvateurs (volonté d'indépendance, envie de partir...) ». (2023, p.171).

6.2. Tensions dans l'individuel

Les dispositifs Housing First offrent, quant à eux, un accompagnement exclusivement individuel, la remise en logement individuel constituant le point de départ du dispositif. Or, si la prise en charge individuelle semble s'imposer comme étant LA solution pour mettre fin au sans-abrisme (et nous comprenons aisément en quoi la remise en logement doit être pensée comme nécessaire dans la prise en charge du sans-abrisme), il n'en est pas moins vrai que, comme le souligne Marjorie Lelubre, « les opérateurs de terrain ont rapidement conclu qu'une réinsertion durable appelait bien évidemment un meilleur accès au logement mais aussi un encadrement approprié. Si l'on conçoit sans difficulté l'arrivée en rue comme un événement traumatisant, il est parfois plus malaisé d'appréhender à quel point un retour à la norme logement peut être une épreuve à part entière. L'ampleur des obligations et démarches qui incomberont désormais à ces nouveaux locataires et de l'isolement qu'ils peuvent ressentir sont des obstacles de taille. » (Lelubre, 2013, p.13).

« Même lorsque le projet correspond à un souhait qui ne prête pas à hésitation, la démarche à accomplir pour le concrétiser reste complexe. En guise d'exemple, il convient de se référer aux réponses apportées par les résidents lorsqu'il leur est demandé de détailler comment ils se sentent dans leur logement. Quelques-uns ont évoqué d'une transition compliquée : le logement vide qu'il faut s'approprier, la rupture avec la routine en rue, avec l'ancien réseau de connaissances, le retour à la vie administrative, les nouvelles responsabilités qu'il faut endosser, etc. Tous ces éléments rendent ce passage potentiellement douloureux alors même qu'il est considéré comme positif (parfois même dans des termes très forts : "ces gens-là [l'équipe HF], ils m'ont sorti de la merde", "sans eux, je ne sais pas où je serais aujourd'hui", "je leur dois beaucoup"). Dans son étude sur l'accompagnement social en logement, Marjorie Lelubre effectue un constat similaire : "Ne pouvant plus garder de contacts avec les travailleurs sociaux qu'ils côtoyaient jusque-là et confrontés à un conflit de loyauté vis-à-vis des 'compagnons' demeurés en galère, les bénéficiaires expérimentent, lors des premiers temps dans leur logement, un isolement. "⁸³ L'importance de la configuration relationnelle

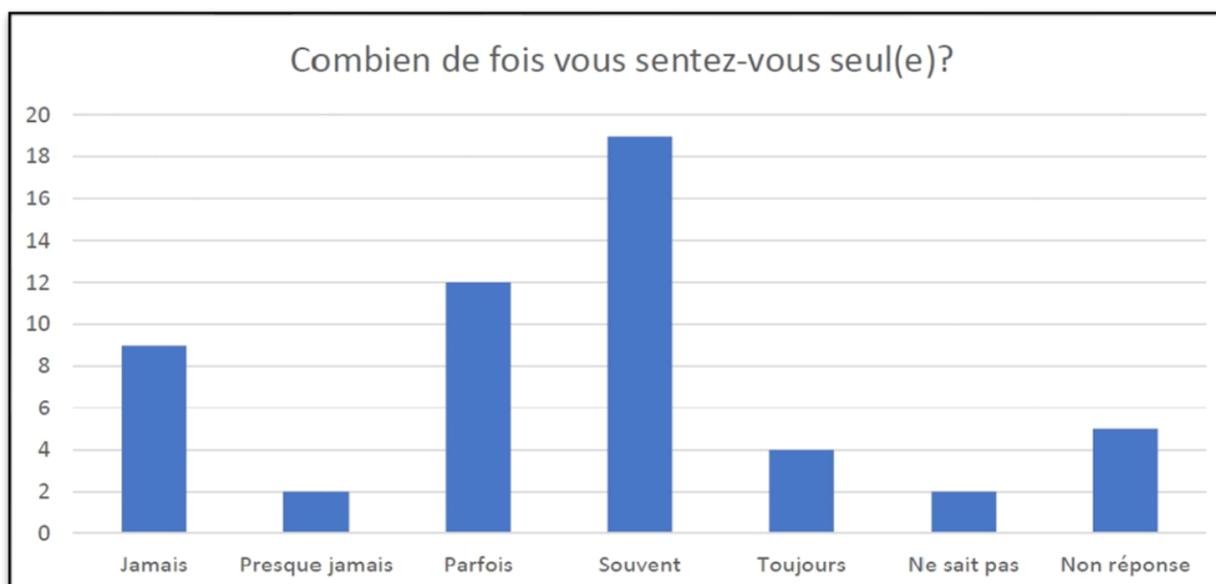
⁸³ LELUBRE, M. (2013). *Un logement pour les sans-abri? La nouvelle dynamique des dispositifs d'accompagnement social en logement*, Editions du Basson.

dans laquelle s'inscrivent les résidents joue ici un rôle central dans la mesure où l'entrée en logement durable implique son évolution, voire sa remise en cause. Le parallèle est évident entre ce processus de sortie de la rue et celui de réaffiliation sociale qui constitue, en quelque sorte, la prolongation du premier. L'évolution est jugée positive voire essentielle (même vitale pour quelques résidents) mais elle ne se fait pas sans souffrance. Renouer des liens considérés comme intégrateurs et en délaissant d'autres peut potentiellement engendrer du stress et renvoyer à certains traumatismes du passé. » (Wagener et al., 2022, p.37).

Lors des entretiens avec des bénéficiaires du programme Housing First, nous avons mis en avant un sentiment de solitude très présent. Au niveau des relations sociales et familiales, les chiffres mettent en exergue l'isolement dont souffrent les personnes accompagnées. Elles sont minoritaires à avoir des contacts réguliers avec des membres de leur famille puisque seules 17 d'entre elles sur les 53 enquêtées ont conservé des liens plus ou moins proches avec ces derniers (liens de proximité ou à distance).

Concernant leur sentiment de solitude, seules 11 personnes sur 53 prétendent ne jamais ou presque jamais l'éprouver. A l'inverse, 19 d'entre elles indiquent se sentir souvent seules. Le graphique ci-dessous illustre ce constat.

Figure : Sentiment de solitude – questionnaire équipe de recherche en début de projet (N=53) (Wagener, et al., 2022)



Pour les personnes hébergées en maison d'accueil, l'envie d'avoir un appartement individuel est prégnant. Malgré la reconnaissance de l'apport positif qu'a pu avoir le passage dans une structure collective, la norme du logement individuel reste très ancrée dans les discours des individus.

« Interviewer : Et t'aimerais bien vivre, ou qu'est-ce que tu penses du fait de vivre en collocation ?

Répondant.e : Non merci. Parce que si on n'a pas la même entente, si la personne ne va pas laver souvent l'appartement, non merci. Ça doit être rangé comme moi je veux. Et t'as pas ton intimité. Tu dois toujours demander la personne si tu peux inviter tes amis, ton copain, non merci. Et si la personne n'aime pas les animaux et moi mon projet c'est d'avoir un chien. Non merci » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Interviewer : Et t'as pas peur de te sentir seul une fois que tu seras en logement ?

Répondant.e : Dur comme question... Euuuh... Je ne sais pas trop. C'est vrai que... Je ne sais pas. En vrai je pense que le fait de faire des études qui va m'aider va peut-être plus m'ouvrir, parce qu'en fait le problème c'est qu'avec justement du coup, une des raisons pour que j'étais ici du coup c'est que je m'étais renfermé sur moi-même avec les études, le travail, etc. Du coup problème d'assuétude, anxiété etc. Mais parce que je faisais des études qui me plaisaient pas donc... » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2020).

« Interviewer : Et vivre avec des colocataires ?

-Répondant.e : Nan, j'ai envie d'être toute seule. Parce qu'avec le bébé aussi, c'est mieux toute seule avec mon appartement, j'aurais pas de soucis avec quiconque. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2022).

Par ces extraits, on voit que la vie dans un appartement est associée à un mieux-être. Quelquefois, l'expérience de la vie en maison d'accueil peut même « dégouter » les résident.es de la vie en collectivité.

Même si l'idéal d'une vie en logement individuel est projeté par tous les locataires, nous observons une réelle difficulté pour les personnes qui passent directement en logement à s'inscrire dans des lieux de socialisation, dans des réseaux autres que ceux du secteur d'aide aux personnes sans-abri et ce, malgré le travail en ce sens des intervenant.es sociaux.

Ainsi, lors de l'expérimentation Housing First (qui, rappelons-le, entendait justement combattre ce sentiment d'isolement social et de solitude), les équipes de coach bruxellois ont œuvré à inscrire les personnes dans d'autres collectifs, notamment ceux du quartier.

« Il y a cette idée de réaffiliation sociale, je le comprends à ma manière, ce sont des termes un peu vagues, on y met des choses nous-même quoi. Pour nous, c'est très clair qu'on doit reconnecter ces gens à la société entre guillemets. Qu'ils puissent avoir des contacts en dehors du domaine du sans-abrisme et en dehors du domaine des travailleurs sociaux. » (Extrait d'entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

« Il y avait vraiment l'idée que c'était de la réaffiliation sociale donc on n'allait pas créer des groupes qui étaient homogènes, c'est-à-dire avec que des locataires. Ça n'avait pas de sens de faire que ça, si on avait envie justement que les gens découvrent leur quartier, d'autres personnes. » (Extrait d'entretien avec un.e coach affiliation sociale Bruxelles, 2021).

Cependant, malgré la réelle volonté des travailleur.euses mais également des personnes concernées de sortir de cet « entre-soi », force est de constater que la majorité des activités se déroulent exclusivement entre bénéficiaires.

Lors d'un des terrains effectués, alors que nous discutons de la problématique de la recherche, un.e travailleur.euse sociale m'avait interpellée sur la question de la réaffiliation sociale en ces termes :

« C'est intéressant mais nous on peut créer un réseau professionnel autour d'une personne mais il manque d'un réseau associatif. Ça se joue autour du quartier. Il faut essayer de travailler la question de ce qu'il peut se faire dans la proximité du quartier. Pour les jeunes y'a encore la formation ou les études qui permettent de recréer du lien. Mais pour les autres, si la société n'accepte pas ces gens, la réaffiliation elle est bloquée, on peut faire ce qu'on veut. C'est encore plus dur pour les personnes plus âgées parce qu'il y a une double désaffiliation là où les jeunes c'est juste au niveau du boulot, ils gardent des liens sociaux bien plus souvent. Pour les personnes plus âgées c'est d'autant plus compliqué et dramatique. » (Extrait du cahier de terrain).

Nous voyons ici une réelle difficulté, et le sentiment d'impuissance qui en résulte, de travailler les questions d'affiliation sociale dans une société qui ne semble « pas prête » à intégrer ces personnes avec comme conséquence leur dépendance au service d'accompagnement.

6.3. Tensions entre collectif et individuel

6.3.1. Trajectoire individuelle et vie collective

Après avoir mis en lumière les difficultés qu'engendrent d'une part, la vie en collectivité et d'autre part, les dispositifs individuels, nous allons envisager les tensions qui résultent de l'interaction entre ces deux composantes. De fait, si les maisons d'accueil fonctionnent sur une base collective, l'attention portée sur la trajectoire individuelle est tout aussi importante. Cela dit, et ceci est notre premier point, le collectif peut parfois mettre à mal les trajectoires individuelles de sortie du sans-abrisme.

Nous avons brièvement discuté en quoi les règles de vie collective et le fonctionnement institutionnel des structures d'hébergement collectif peuvent engendrer du non-recours, lui-même obstacle éventuel à la sortie du sans-abrisme. Nous pouvons le considérer comme un premier élément de tension entre le collectif et l'individuel. De manière plus spécifique, nous allons pointer d'autres éléments qui, au nom du bon fonctionnement collectif, peuvent constituer un frein à l'accompagnement de certaines personnes. Préalablement, nous évoquons l'histoire très éclairante de Julien.

Julien est un jeune de 19 ans hébergé dans une maison d'accueil quand j'y suis arrivée pour réaliser mon terrain. Ce jeune souffre de problèmes de santé mentale assez importants (il a été diagnostiqué bipolaire et hyperactif) et a du mal à trouver sa place au sein de la maison.

Les intervenant.es sociaux ont également un peu de mal dans leur relation avec Julien. Julien vit une rupture familiale difficile. Ses relations avec son père sont extrêmement conflictuelles.

De par ses problèmes psychiatriques, Julien a, dès le début, des difficultés relationnelles tant avec l'équipe qu'avec les autres jeunes. Il est arrivé à la maison avec une Play Station. Selon les intervenant.es, c'est une manière pour lui de se faire accepter, d'« acheter les autres ».

Pendant son séjour, ses relations sont compliquées avec les autres jeunes, particulièrement avec Marc qui lui signifie d'ailleurs : « *On n'est pas potes et on le sera jamais* ». De manière qui peut sembler paradoxale, ce rejet suscite chez Julien une recherche d'approbation de la part de Marc qu'il ne laisse jamais tranquille.

Alors qu'il fait preuve de peu de nuances (en raison, entre autres, de ses problèmes de santé mentale), les autres, par contre, sont constamment dans la retenue avec lui parce qu'ils le savent fragile.

Au moment où j'arrive dans la structure d'accueil, les travailleur.euses sociaux.ales cherchent une solution de sortie pour Julien. Ses problèmes de santé mentale lui donneraient accès aux habitats protégés. Ce serait la prochaine étape après la maison d'accueil. Le problème pour le jeune, c'est que pour entrer dans une maison individuelle, il faut obligatoirement passer par une période d'essai dans une maison collective avec 6 personnes qui souffrent également de troubles mentaux. Julien craint de ne pas réussir à s'intégrer et donc de « se faire virer ». Il a déjà été exclu d'autres endroits et il ne veut pas vivre un nouvel échec. Les travailleur.euses sociaux.ales insistent sur le fait que, s'il a réussi à fournir les efforts nécessaire à s'intégrer dans la maison d'accueil, il n'y a aucune raison qu'il n'y arrive pas pour entrer en IHP⁸⁴. Mais il prétend qu'on lui a déjà dit que sa place n'était pas en IHP parce qu'il est trop indépendant. En plus, il pense que ce serait compliqué, pour lui, de s'intégrer dans une maison avec d'autres personnes qui souffrent de problèmes psychiatriques. Une maison communautaire avec des « gens normaux » lui conviendrait, dit-il. Son administrateur de biens ne veut pas qu'il soit en habitation privée, il a l'obligation de passer en structure communautaire.

Julien n'est pas très réceptif aux solutions que lui propose l'équipe. Il a du mal à reconnaître son état de santé mentale et ne semble pas vouloir aller en IHP. Par ailleurs, à cause des difficultés relationnelles et de l'impact de ces dernières dans « l'ambiance collective », son suivi et son accompagnement se révèlent complexes d'autant qu'il n'y a pas de psychologue dans l'équipe de la maison d'accueil et il ne peut donc pas bénéficier d'un soutien psychologique au moment où il en aurait besoin.

Julien est souvent partie prenante dans les conflits qui éclatent dans la maison, et lorsqu'il se sent incompris ou mis en cause, il réagit de manière excessive et violente (avec les objets). L'équipe dit à son propos qu'elle a « *l'impression de faire du mauvais boulot avec lui parce qu'il est toujours ramené au fait que ça ne va pas,*

⁸⁴ Initiatives d'Habitations Protégées

et qu'il est différent des autres ». On ne voit pas beaucoup de perspectives d'évolution au sein de la maison d'accueil, et on dit de lui qu'il « *épuise tout le monde* ».

Ses problèmes de comportement et sa difficulté à s'intégrer dans la maison amène plusieurs fois l'équipe à envisager son exclusion. Lorsque mon terrain a pris fin, Julien était toujours présent, mais les tensions autour de son accompagnement s'amplifiaient.

Cette situation nous permet de rendre compte de la difficulté de composer avec des accompagnements individuels complexes (dans ce cas, des problématiques importantes de santé mentale). Au nom du collectif, de l'ambiance générale, de l'impact sur l'humeur des autres, ou même du temps et de l'énergie que cet accompagnement nécessite, au détriment des autres, l'hébergement de Julien a de nombreuses fois été remis en cause.

Cependant, il convient de préciser que Julien n'a jamais fait preuve de comportements qui auraient constitués en eux-mêmes une raison suffisante pour l'exclure. Il s'agit bien ici de la difficulté de prendre en charge des situations individuelles compliquées dans une dynamique collective.

Cette difficulté à prendre en compte les spécificités de chacun lorsqu'il faut, en même temps, faire fonctionner un collectif, nous l'avons expérimenté de nombreuses fois. Elle s'exprime de manière différente à divers degrés. Globalement, la difficulté s'articule autour de la prise en compte des spécificités de chacun, et la cohabitation de toutes au sein de la maison d'accueil.

Certaines personnes présentent des problèmes de santé nécessitant des traitements lourds et, par conséquent, une attention plus rigoureuse, voire un aménagement des règles. Ainsi, même si les intervenant.es sociaux comptent sur la compréhension des autres résidents, il est parfois compliqué de justifier le fait que quelqu'un.e ne participe pas aux tâches ou qu'un.e autre a droit à ce qu'ils vivent comme des « privilèges ». Très concrètement, on peut évoquer les différents régimes alimentaires et les aménagements du menu pour certaines personnes.

Ensuite viennent les problématiques plus lourdes, et souvent multifactorielles, telles que les problèmes de santé mentale, d'addiction, etc. A maintes reprises, nous avons vu l'équipe hésiter à assurer la prise en charge d'une personne en raison de la complexité de ses difficultés. Ce critère de non-admission ne se pense pas en termes individuels, dans la plupart des cas, il se pense en relation avec l'impact possible sur la collectivité.

Ainsi, un quota maximum de certaines problématiques sera considéré par l'équipe comme acceptable et ce, pour plusieurs raisons. D'abord il y a le « risque d'influence ». L'accompagnement mis en place pendant le séjour en structure d'accueil vise dans une mesure importante à travailler sur les questions de santé physique ou mentale. L'arrivée d'une personne présentant les mêmes problèmes peut parfois nuire à une dynamique considérée comme bénéfique pour d'autres personnes.

Ensuite, il y a le facteur « temps » que mobilisent les cas complexes car ils supposent une attention particulière et un accompagnement plus intense. Or, les travailleur.euses sociaux.ales ont l'impression que ce temps et cette énergie sont mobilisés au détriment des autres avec parfois, un impression d'injustice et d'iniquité.

Enfin, parce que, au niveau institutionnel, organisationnel et professionnel, les maisons d'accueil ne se sentent pas « adaptées » à ces situations complexes. Les équipes considèrent qu'elles n'ont ni les moyens ni les compétences pour les gérer et par conséquent, elles préfèrent ne pas prendre le risque de les accepter.

Ce dernier point nous amène à questionner la notion « d'adaptation ». Le public sans-abri qu'accueillent les structures d'hébergement présente un large panel de trajectoires de vie souvent faites de ruptures, de violences, de précarité, avec des conséquences qui s'expriment de manière diverse. Cependant, les associations et les structures qui travaillent avec les personnes sans-abri tendent à se spécialiser dans une problématique considérant que certains publics nécessitent une approche collective particulière : violences conjugales et extrafamiliales, assuétudes et toxicomanie, jeunesse, santé mentale, etc.

Nous ne remettons pas ici en cause la pertinence d'une approche spécifique. Mais on ne peut pas appréhender cette spécialisation sans la mettre en lien avec la saturation des services et des maisons d'accueil qui limite, voire empêche, l'accompagnement de personnes cumulant les problèmes.

Cette tendance à la fragmentation des services et au renvoi entre eux de personnes cumulant diverses problématiques a été montré par le documentaire, *Les incasables*⁸⁵.

L'analyse que nous proposons en termes de tensions entre le collectif et l'individuel part du constat que les dispositifs individuels ne sont pas confrontés à ce problème. En effet, si nous prenons, par exemple, les personnes qui acquièrent directement un logement, le travail de réinsertion sociale se fait quelque soit la complexité de leur situation. Ainsi, les accompagnateurs travaillent dans une approche globale des difficultés des personnes, par la création de relais institutionnels et associatifs adaptés à la spécificité de leurs besoins.

En revanche, malgré la volonté de prendre en considération les besoins de chaque personne et de mettre en place une approche globale, le caractère collectif des structures d'hébergement et leur spécialisation constituent un obstacle.

Les personnes sans-abri font face à des « *individualisations profilées* » (Gardella, 2023, p.36). Les services se spécialisent en opposant l'universalité de l'accueil à la nécessaire protection de certains publics (on pense ici par exemple à l'idée que les jeunes risqueraient de vivre un réel traumatisme au contact de « grands exclus »), ou à l'aspect spécifique de leur prise en charge.

Ainsi, les services se sentent de moins en moins armés pour faire face à toute une série de problématiques multiples, et doutent de leur capacité à accueillir certains profils. Cette difficulté à prendre en compte les spécificités de chacun s'explique autant par le caractère collectif des structures que par la multiplicité des profils qui existent.

⁸⁵ Voir <https://www.le-forum.org/news/114/7/Les-incasables-le-documentaire->, produit par Le Forum – Bruxelles contre les inégalités.

Cependant, le renvoi dans des structures « adaptées » est fortement limité par la saturation de l'ensemble des services d'aide aux personnes sans-abri avec comme conséquences, d'une part, un sentiment d'impuissance et de « faire un mauvais travail » avec les personnes pour lesquels les équipes ne se sentent pas compétentes et, d'autre part, une limitation de l'accueil inconditionnel et à bas seuil.

S'opère alors un phénomène de « sélection aux critères d'acceptation » dans les maisons d'accueil où ne vont pouvoir accéder que les cas les plus « faciles », non dans le sens où la situation serait plus facile, mais dans le sens où elle comprend moins de domaines d'intervention.

Ce phénomène amène donc, paradoxalement, à « laisser de côté » les personnes qui cumulent le plus de difficultés et qui ont donc potentiellement davantage besoin d'aide. Nous parlons, dans ce cas, de l'Effet Matthieu, terme qui fait référence à une parole biblique : « *Car à tout homme qui a, l'on donnera et il aura du surplus ; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera ce qu'il a* » (Matthieu 25, 29).

Dans le contexte qui nous intéresse, il a été mis en avant par Julien Damon (2002) et s'observe quand « *les résultats d'un dispositif ou d'une prestation aboutissent à donner plus à ceux qui ont déjà plus, et moins à ceux qui ont déjà moins, alors qu'ils sont ciblés pour bénéficier d'une attention supplémentaire* » (Michalot & Simeone, 2010, p.111)

L'existence de l'effet Matthieu est largement constatée dans les dispositifs d'aide et pas uniquement dans ceux destinés aux personnes (Michalot & Simeone, 2010).

Nous pourrions considérer que la naissance des dispositifs comme Housing First, (dont, nous le rappelons, le public ciblé est celui de personnes qui cumulent une longue période de vie en rue, des problèmes de santé mentale et/ou d'assuétudes) vient répondre au phénomène décrit.

Ce public spécifique a, pendant longtemps, été exclu des dispositifs « normaux » censés conduire, *in fine*, à un logement individuel. Comme l'explique Renaud De Backer, « *le modèle "en escalier" est un modèle évolutif par étapes qui insiste sur la progressive*

réhabilitation de la personne à travers différentes formules de logement et d'accompagnement. Le passage à chaque échelon (hébergement d'urgence, hébergement d'insertion, logement de transition...) constitue, avec des moyens qui lui sont propres, une avancée dans un processus d'insertion en vue de rendre autonome la personne jusqu'à ce qu'elle puisse intégrer son propre logement et ce, après en avoir prouvé ses capacités. Chaque échelon est considéré comme transitoire et prévoit la stabilisation et l'apprentissage de l'utilisateur, pour qui un changement individuel est requis, notamment en termes de traitement (assuétudes et santé mentale), en vue de pouvoir accéder à un logement individuel. » (De Backer, 2020, p.202).

Or, chaque échelon du modèle « en escalier » implique certaines conditions d'accès. Face au constat de l'impossibilité de répondre à ces conditions pour les personnes sans-abri « chroniques », le Housing First s'est donc imposé comme une réponse adéquate.

De la même manière, nous pouvons considérer que l'expansion du modèle Housing First à d'autres types de personnes⁸⁶ témoigne également de la nécessité d'inclure dans le logement toute une série de personnes qui sortent des « cases » habituelles.

Si certains critères d'acceptation dans les structures d'accueil tels que l'engagement vers la sobriété ou la stabilisation de l'état de santé psychique amènent, de manière évidente, l'exclusion de certains publics, le phénomène de spécialisation et d'inadaptabilité pour certains individus produit, de manière plus subtile, les mêmes effets d'exclusion.

Ainsi, le nombre de demandes adressées aux maisons d'accueil, dont témoignent les listes d'attente éventuelles, leur permet de faire un choix dans les personnes acceptées.

En conséquence, et conformément à la définition de l'effet Matthieu, les institutions vont se concentrer sur les personnes les plus « facilement aidables », en laissant d'autres « sur le carreau » qui peineront à trouver une structure « adaptée » à leur situation.

Les terrains ont fourni de nombreux exemples de ce phénomène. On parle de personne « ne rentrant dans aucune case » et pour laquelle « on ne peut apporter aucune solution »

⁸⁶ Nous pouvons ici citer par exemple le programme Housing First mis en place par le SAMUSocial qui focalise l'attribution de leurs logements sur les jeunes.

ou de « patate chaude » qui désigne la personne que les services « se renvoient » car ils ne savent pas comment ils peuvent l'aider.

Nous pouvons ici citer l'exemple de David rencontré lors d'une période d'observation exploratoire dans un centre de jour pendant la période COVID. Toutes les structures d'accueil de jour étaient temporairement fermées mais David venait quand même tous les jours alors que l'équipe lui répétait qu'il ne pouvait pas « rester là ». Lors d'un entretien, un travailleur m'a relaté l'histoire de David. Son parcours en a fait un « incasable ». Il a été exclu de toutes les structures où il a été hébergé, il a quitté tous les logements qu'on lui avait trouvés. En dernier recours, le centre de jour avait trouvé un hébergement dans une SHNA (Structure d'Hébergement Non Agréée) dont il est parti. David a des problèmes importants de santé mentale et est « grillé dans tout le secteur ». Les travailleur.euses parlent finalement d'une « impossibilité d'amélioration ». Cette situation particulière, au-delà de montrer une certaine incapacité des services collectifs à inclure le tout-venant, pose la question de l'injonction à la réaffiliation sociale. Que fait-on des personnes pour qui la réinsertion n'est pas envisageable ?

Au-delà de cet exemple, il existe d'autres cas dans lesquels on observe que le collectif est source d'obstacles dans une trajectoire individuelle de sortie du sans-abrisme.

Nous l'avons déjà évoqué, la sortie du sans-abrisme est un processus qui nécessite un temps long et qui n'est pas linéaire. Ainsi, sur le terrain, on constate que nombre de personnes dont le parcours s'inscrit dans le modèle « en escalier » font des « allers-retours » entre les étapes, y compris à la rue. La dimension non-linéaire de la trajectoire et la probabilité importante de « rechutes » sont pourtant intégrées dans les prises en charge individuelle et les intervenant.es sociaux peuvent même les appréhender comme un facteur d'évolution.

Or, la collectivité et la vie en maison d'accueil demandent une certaine implication et constance de la part des personnes. Les règles qui encadrent la prise en charge empêchent ces discontinuités dans la trajectoire qui sont parfois, aux yeux même des intervenant.es, nécessaires et profitables.

Par exemple, le non-respect de l'interdiction de déloger entraîne bien souvent des avertissements, voire une exclusion. Nous pouvons comprendre l'argument avancé : « si la personne a des ressources suffisantes pour avoir d'autres endroits pour loger de manière relativement fréquente, alors elle ne devrait pas mobiliser une chambre que d'autres personnes plus dans le besoin pourrait exploiter ». Selon Sadin-Cesbron, « *c'est à nouveau le principe de la contrepartie et de l'obligation de prouver sa bonne volonté de "bon pauvre" qui est à l'origine de cet interdit. Il est, en effet, communément admis par les professionnels qu'une personne souvent absente ne mettrait pas tout en œuvre pour trouver une solution de sortie, "bloquant" ainsi une place d'hébergement et le principe de turnover.* » (Sadin-Cesbron, 2023, p.253).

Nonobstant, dans beaucoup de trajectoires, il n'est pas toujours aussi aisé de se détacher de liens (que ce soit avec des choses ou avec des personnes) préexistants à l'entrée en maison d'accueil. Par ailleurs, nous pouvons questionner la nécessité même de couper ces liens. Certes, le postulat de base est que les personnes sans-abri sont dans une situation de désocialisation. Mais, nous l'avons vu, cette réalité peut se décliner à des degrés divers. Ainsi, paradoxalement, dans un objectif de reconstruction de liens sociaux, les maisons d'accueil vont inciter les personnes à couper ceux qu'ils leur restent.

Pour conclure, nous pouvons dire que les conditions d'entrée et les règles de fonctionnement des maisons d'accueil peuvent, à certains égards, au nom du collectif, aller à l'encontre de leurs missions lorsqu'il s'agit de prise en charge individuelle. Nous verrons cependant dans le chapitre suivant comment ces institutions mettent tant bien que mal en œuvre une approche individuelle dans leur accompagnement afin de minimiser au maximum les aspects contre-productifs de la collectivité.

6.3.2. Obstacles à l'autonomisation

Nous avons vu dans les missions des maisons d'accueil que celles-ci remplissent légalement une mission d'autonomisation. Cette mission d'autonomisation est centrale et très importante pour les institutions, encore plus pour celles qui travaillent avec des publics dont le manque d'autonomie est un réel enjeu.

Nous l'avons vu, la notion d'autonomie peut être interprétée de diverses manières. Concernant les maisons d'accueil, nous avons également vu que celle-ci se résumait souvent à l'autonomie matérielle/sociale.

Par ailleurs, même si certains travailleur.euses sociaux.ales essayent de travailler d'autres points de l'autonomie, la lecture de celle-ci comme indépendance financière, matérielle et sociale, se retrouve dans le discours des hébergé.e.s

« Y'a trois points : autonomie financière, autonomie d'hygiène et autonomie alimentaire. Savoir gérer ses dépenses, savoir gérer son hygiène de vie par exemple savoir se mettre des cadres pour dormir et alimentaire : savoir bien se préparer à manger, ... » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Savoir faire ta vie tout seul, sans avoir besoin de telle personne ou telle personne. Pouvoir aller faire tes courses toi-même, travailler, ramener de l'argent, gérer tes factures, pouvoir t'occuper des gens que t'as sous la main, savoir gérer tout » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Comme le stipule Gardella, dans les structures, le travail autour de l'autonomie se limite, essentiellement à l'apprentissage des règles nécessaires au maintien dans le logement : *« Nous comprenons ici deux aspects, importants et liés entre eux, de la signification que tendent à partager les professionnelles de ce milieu concernant l'autonomie. D'abord, l'autonomie de la personne assistée est comprise comme l'apprentissage de règles d'autolimitation, dont la maîtrise lui permettra de vivre durablement en dehors du dispositif d'assistance dans lequel elle se trouve actuellement. L'autonomie exige donc l'apprentissage d'un certain sens du réalisme. Ainsi, et c'est le second aspect important, l'autonomie visée n'est pas conçue comme l'accès à une indépendance absolue, celle qui est imaginée quand elle est définie comme le fait, pour un individu, de déterminer ses propres règles : celui-ci devra bien respecter certaines règles (donc être dépendant d'autres personnes) pour rester autonome dans son logement. L'autonomie est donc comprise comme processuelle : elle est autonomisation de quelque chose ; ici du dispositif d'hébergement. » (Gardella, 2023, p.71).*

Cependant, même lorsqu'il s'agit d'autonomie matérielle, les maisons d'accueil ont souvent du mal à mettre en pratique les apprentissages. Encore une fois, les règles qui régissent la vie en collectivité peuvent être vécues comme une entrave à l'autonomie, une limitation de la possibilité d'action des personnes. Se crée dès lors un décalage entre les

impératifs d'autonomisation et de responsabilisation et les réalités du travail social qui obligent un certain contrôle sur la vie des résident.es. Il est effectivement difficile d'apprendre aux personnes à faire des courses avec un certain budget quand l'institution s'occupe des menus et de la cuisine. L'objectif d'autonomie se heurte donc une fois de plus aux impératifs de la collectivité et ce, de manière plus prégnante dans les plus grandes structures dans lesquelles il est quasi impossible de ne pas recourir à des équipes de cuisiniers, de nettoyage, etc.

« En fait normalement, c'est censé préparer à une autonomie pour le futur mais de mon point de vue c'est un peu entre guillemets mal géré, mais c'est pas une question de ça, mais pour les personnes qui ont déjà habité toutes seules, faire la cuisine pour 15 personnes à 17h c'est pas une autonomie. Quand on est dans un appartement, une autonomie c'est quoi, c'est savoir quoi acheter pour quelle date et préparer le soir-là ok d'accord. Mais préparer pour 15 personnes à 17h. Avoir une tâche précise tous les jours et laver les trucs des autres, c'est pas de l'autonomie. L'autonomie c'est laver derrière soi. Tandis qu'ici, c'est pas ce système-là, le système c'est on s'en fout et on laisse nos trucs comme ça parce que de toute façon c'est celui qui fait la tâche qui va laver après. Donc c'est pas de l'autonomie. Fin c'est mon point de vue après ... voila. »
(Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Ouais. Non j'ai pas besoin d'apprendre mais j'trouve que c'est pas autonome. Là on fait pour nous. Ça va pas aider les gens qui savent pas cuisiner quand ils auront leur appart. Il faut apprendre à gérer ton enfant, savoir cuisiner. Là-bas tu sais pas apprendre ça » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Nous voyons dans cet extrait que la privation d'autonomie peut être difficile à vivre pour certains bénéficiaires. Pourtant, dans la plupart des cas, ceux-ci s'habituent et comprennent la raison derrière les règles mises en place. Cependant, *« il semble que l'accès à la maison d'accueil soit facilité à un certain type de public, pour qui il sera plus aisé d'accepter qu'une partie de sa vie soit désormais réglementée par une instance extérieure. Plus ce niveau d'exigence sera élevé, plus la personne devra présenter des capacités d'acceptation importantes. »* (Lelubre, 2009, p.159).

Cet accompagnement à l'autonomie, qui se fait plus aisément de manière individuelle, va donc plutôt être pris en charge par des associations relais autour de la personne, une fois que celle-ci sera en logement.

« Oui, comme le petit vélo jaune. Des personnes qui viennent à domicile pour un peu tout en fait, boire une tasse de café ou aller se promener ou nous expliquer comment on fait pour les courses, pour le budget aussi. Par exemple tu sais le pot de champignon de marque coûte 80 balles, et que l'autre il coute 10 euros, que c'est la sous-marque bah ils vont nous conseiller de prendre plus la sous-marque que la marque. Parce que c'est vrai que la marque ça coûte super cher. Déjà la bouteille de Coca tu payes 1euro la sous-marque everyday et la vraie marque tu payes 2euros ou 3euros pour un litre et demi. Alors que la sous marque tu payes même pas un euro. Mais je crois c'est dans les 80 cents, 70 cents. C'est pour ça que j'arrondis directement à un euro. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

6.4. Remettre de l'individuel dans le collectif

Après avoir analysé les aspects négatifs et positifs de la collectivité, il nous paraît indispensable de relever les logiques individuelles dans les prises en charge collectives et inversement. En effet, même s'il est indéniable que la collectivité a un impact sur chaque résident.e, il n'en est pas moins vrai que les institutions mettent quotidiennement en place des pratiques individuelles pour offrir un accompagnement le plus possible adapté à chacun.

Par ailleurs, si jusqu'ici nous avons différencié les modèles collectifs des modèles individuels, il est important de considérer l'intersection des deux dans les pratiques, et ce, dans chacun des dispositifs observés.

Ainsi, dans un contexte de politiques néo-libérales, qui tendent à individualiser les solutions aux problèmes sociaux tels que le sans-abrisme en éludant les causes structurelles et systémiques, il est aussi important d'analyser en quoi l'individualisation de la prise en charge peut être source de valorisation de la personne ainsi que ce qu'elle produit en effets positifs dans sa trajectoire de sortie du sans-abrisme.

L'importance de la prise en charge individuelle au sein d'une maison d'accueil est d'emblée assurée par la mise en place d'un projet de vie et d'intégration sociale, appelé projet d'accompagnement.

Cette exigence est inscrite dans l'Arrêté relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion du 09 mai 2019 :

« Art. 69. § 1^{er}. Le centre effectue une anamnèse de la situation de l'utilisateur à son entrée en maison d'accueil.

§ 2. Un projet de vie et d'insertion sociale est établi en concertation avec l'utilisateur dans les sept jours suivant l'entrée de l'utilisateur en maison d'accueil.

§ 3. Le projet de vie et d'insertion sociale est évalué par le personnel du centre en concertation avec l'utilisateur tous les trois mois. Le cas échéant, une révision du plan d'action est formulée par le centre, compte tenu de la situation de l'utilisateur. »

Ce projet de vie et d'insertion est élaboré en fonction des besoins, des possibilités et des aspirations de la personne et compte tenu des spécificités de sa situation sociale, familiale, administrative, financière, de santé. Cette première étape vise donc à mettre en place un accompagnement « sur-mesure » dont le bon déroulement sera assuré par un ou deux référent.es désigné.es au sein de l'équipe.

Comme nous l'avons mentionné, l'individualisation des prises en charges trouve son fondement, en partie, dans une logique de responsabilisation individuelle. Ainsi, *« le travailleur social se trouve paradoxalement dans la nécessité de créer et de gérer des solutions individuelles. L'individualisation dans le travail social consisterait alors à étudier, à responsabiliser, puis à accompagner les personnes en difficulté, vers la gestion individuelle des problématiques pourtant collectives qui les affectent. Cette démarche correspond à une intériorisation des problématiques sociales, au risque pour les individus d'en méconnaître le sens et la portée en prise avec les réalités sociales »* (Rullac et Ott, 2015, p.237).

Toutefois, il s'agit de ne pas confondre la notion d'individuation telle que décrite ci-dessus, avec celle de *personnalisation* qui *« constitue davantage une prise en compte des relations que le sujet entretient avec son milieu, son environnement, en développant sa capacité à imaginer et à définir ses propres objectifs. »* (Rullac et Ott, 2015, p.237).

La mise en discussion des différentes interprétations du concept d'autonomie est également de mise avec celles d'individualité ou de personnalisation de la prise en charge. La première répond aux attentes des politiques publiques fondées sur une logique d'activation et de contractualisation de l'aide, la deuxième peut être appréhendée comme un outil favorisant la définition par la personne elle-même des dimensions sur lesquelles elle désire que le travail d'accompagnement soit centré.

Nous pouvons ici mobiliser le concept de « singularisation » de Danilo Martucelli pour nuancer la notion d'« individuation ». Le passage à une société singulariste, pour Martucelli, désigne un changement global « *nous amenant plus et autrement que par le passé à voir la singularité des êtres, des choses et des situations* » (Martucelli, 2010, p.14). La singularisation émerge comme un processus inhérent à la nature de la société et des liens sociaux, avant de se manifester comme une caractéristique des trajectoires individuelles.

« Le processus de singularisation est à la fois un procès historique et sociétal – centré sur les changements institutionnels, productifs et économiques de la société postindustrielle – et un procès culturel qui transforme l'expérience des individus et de leur rapport à la collectivité. Le singularisme définit une nouvelle relation entre l'individu et la société : les expériences individuelles deviennent "l'horizon liminaire de notre perception du social" car c'est d'abord en référence aux expériences individuelles que le social fait sens, alors que les notions de civilisation, de classe sociale ou d'État-nation épuisent leur fonction euristique et analytique. » (Rebughini, 2010, p.2).

Cette notion de singularisme ne considère donc pas l'individu comme déconnecté de tout lien social, mais décrit une nouvelle manière de faire société. Selon Dahlia Namian, « *cette aspiration commune à l'individualité dans les sociétés contemporaines n'est pas tant le propre d'un individu psychologique, déconnecté du tout, ni l'apanage d'un groupe ou d'une position sociale spécifique divisant inclus et exclus, mais constitue aujourd'hui une mesure commune de liaison entre les acteurs, une grammaire sociale, un nouvel état de l'être-ensemble* » (Namian, 2011, p.64).

Cette singularité se donne également à voir dans le champ du travail social, qui va aujourd'hui prendre davantage en compte les singularités et les spécificités des personnes (Namian, 2011).

Ainsi, si la situation de sans-abrisme est commune à toutes les personnes accompagnées au sein des maisons d'accueil, leur prise en charge passe également par la valorisation et la reconnaissance de la singularité de chaque trajectoire et des manières de traverser l'épreuve du sans-abrisme et d'en sortir. Les travailleurs sociaux privilégient une

approche fondée sur la différenciation avec comme objectif la réalisation de chacun.e au départ de ses envies, ses besoins, ses rêves.

Cela dit, comme le souligne Dahlia Namian, « *si tous peuvent en ce sens revendiquer légitimement la reconnaissance et la prise en compte de leur individualité singulière (Otero, 2011), tous n'ont pas, et de loin, les mêmes chances de réussir socialement leur singularité, et cela dans un contexte où les normes d'autonomie, de performance, de responsabilité personnelle, de flexibilité ou d'initiative deviennent les principaux critères de mesure d'une telle réussite sociale (Ehrenberg, 1998 ; 2010). Ces injonctions sociales tendent à exiger un travail permanent des sujets sur leurs propres comportements et sur eux-mêmes à travers des épreuves sans fin d'activation et de construction de soi (Vranken et Macquet, 2006), que ce soit dans une visée de développement ou d'amélioration de soi, dans une nécessité de mobilité de parcours d'aide ou d'adaptation flexible à des environnements changeants, ou encore de responsabilisation. La singularisation constitue certes une possibilité commune à chacun de nous, mais demeure aussi une possibilité variable et inégalement distribuée (Martuccelli, 2010) » (Namian, 2011, p.67).*

Sans faire l'impasse sur la logique néo-libérale qui sous-tend l'introduction du projet d'accompagnement individualisé, nous pouvons cependant mettre en exergue l'utilisation positive que peuvent en faire les intervenant.es sociaux.ales si tant est qu'il ne soit pas conçu comme un contrat dont le non-respect ou un résultat insuffisant serait sanctionnable et/ou sanctionné. Ce risque est d'autant plus grand que l'avancement du projet doit être évalué tous les trois mois. Or, il n'est pas inhabituel de voir des hébergé.es réprimandé.es ou interrogé.es sur l'avancement et les efforts fournis pour arriver à mettre en place les objectifs fixés au départ.

Toujours est-il que, lorsqu'il est pensé comme un outil et est coconstruit avec la personne concernée, le projet d'accompagnement et sa réalisation sur un mode individualisé peut être source de sécurité. Dans des parcours longs et difficiles, l'impression d'être une personne aux yeux d'un.e travailleur.euse peut source de bienfaits inestimables pour les personnes.

Un deuxième élément qui permet la personnalisation est lié intimement à la relation avec l'intervenant.e sociale. La relation qui se crée avec les intervenant.es sociaux peut jouer un rôle clé dans la reconstruction de la personne, reconnue dans sa qualité de « personne » et donc constituer la première étape à la reprise de confiance en soi et en l'autre.

« Point positif du coup c'est qu'on est suivis par des personnes, ils sont toujours ... pas à notre disposition, c'est bizarre de dire ça comme ça mais ils sont là, si on a besoin de quelque chose, une question ou peu importe.

Que les travailleurs sont toujours là quand ça ne va pas. On peut aller les voir. Si c'est la cuisine, les communs les douches ou les toilettes qui ne vont pas, bah, toujours quelqu'un de présent. Toujours à l'écoute aussi. Comme je disais, si ça ne va pas ou quoi bah toujours ça à l'écoute. Si on a des questions ou quoi bah on peut aller les voir aussi. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

« Ouais, même les éducateurs ils sensibilisent beaucoup par rapport à ça, ils sont à l'écoute donc euh... ça j'ai rien à dire par rapport à ça. Dès que t'as un problème, t'as besoin de parler, ils te prennent à part, ils parlent avec toi.

Interviewer : Et tu le fais souvent ? Quand tu te sens pas bien ?

Répondant.e : Ouais avec ceux que j'apprécie le plus. Par exemple L. je m'entends bien avec elle. Elle est très stricte mais quand tu dois parler elle t'écoute bien. M. c'est une très bonne éducatrice, elle est très à l'écoute et très très bien avec son public. C'est les deux avec qui j'ai le plus de facilité, puis y'a A. Mais S. par exemple j'arrive pas à parler avec lui, je pense du fait qu'il soit un homme. Même pour les psys j'ai du mal à parler avec des hommes. Je pense c'est par rapport à ça. » (Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Ces extraits d'entretiens soulignent l'importance de la présence des travailleur.euses sociaux.ales et de la sensation d'être écouté, de pouvoir se confier. Si cela vaut également pour les personnes qui sont déjà ou depuis le début en logement individuel, c'est davantage le cas pour les personnes en maison d'accueil qui bénéficient de la présence permanente d'intervenant.es. Nous voyons par ailleurs que la relation d'accompagnement n'est pas seulement décrite en termes de soutien logistique (accompagnement dans les démarches, aide à la recherche d'un logement, etc.) mais également en termes relationnels, à la rigueur encore plus essentiel.

Dans ces cas-là, le retour en logement et donc le « détachement » des équipes peut être vécu comme une source d'angoisse.

« Ça va me permettre de mettre beaucoup de côté, de sortir un petit peu d'ici. D'être un peu plus chez moi, me sentir plus chez moi. Tout en restant à côté, accroché à ce côté travailleur social. Moi c'est ça qui m'intéresse le plus. Qui me fait le plus peur de partir d'ici parce que ça veut dire que je galère un petit peu. Les assistants sociaux. Envoyer des mails tout ça j'aime pas trop, c'est pas mon délire. Donc le fait qu'il y ait encore cette accroche à la branche de la maison d'accueil, j'aime bien » Extrait d'entretien avec un.e bénéficiaire, 2023).

Cet extrait témoigne de l'importance, pour ce bénéficiaire, à la fois du passage à une structure de cohabitation comme étape vers une indépendance et de la continuité du suivi par les travailleur.euses sociaux.ales de la maison d'accueil.

Cette relation peut alors être envisagée comme une réelle relation d'écoute et de bienveillance qui, dans certains cas, conduit certains bénéficiaires en oubliant la dimension professionnelle. A ce propos, nous pouvons reprendre le cas de Julien. Lors de la période de COVID, des règles particulières avaient été mises en place. Julien, dont la relation aux travailleur.euses sociaux était centrale et particulièrement émotionnelle, se confiait beaucoup à eux (ce qui n'est pas le cas de tous les bénéficiaires). De la manière la plus naturelle et naïve qu'il soit, il leur a raconté qu'il avait passé la soirée dans un appartement avec pleins d'amis. Cet aveu a pourtant entraîné des conséquences négatives, Julien a été sanctionné pour ce comportement.

Cette personnalisation de la relation aux intervenant.es sociaux n'est pas sans lien avec la singularisation à l'œuvre dans la société. Ainsi, *« comme le mentionne Martuccelli, "sous l'emprise de la montée des singularités, progressivement les rapports sociaux sont de plus en plus perçus - et réduits - à des relations humaines. C'est-à-dire des relations entre personnes. La perception de la vie sociale ne cesse de se personnaliser" (2010, p.21). Du professionnel intervenant, qu'il soit médecin, infirmier, travailleur social, psychologue ou autre, on exige qu'il se comporte aujourd'hui moins en fonction de son statut ou de son rôle, qu'en tant que personne qui "éprouve" modestement son métier et son savoir par la mesure concrète de sa propre subjectivité et de celle d'autrui, en mettant à profit son opinion personnelle, en valorisant son savoir-être en amont de son savoir-faire » (Namian, 2011, p.75).*

La relation aux intervenant.es sociaux, qui se crée dans un moment spécifique au sein d'une collectivité donnée (la maison d'accueil), va, par ailleurs, perdurer dans le temps

par le biais de l'accompagnement en logement. C'est alors jusque dans la sphère de l'intime que l'accès sera donné aux personnes qui s'occupent du post-hébergement, grâce à la relation de confiance établie tout au long du parcours de la personne.

Cela dit, nous ne pouvons pas passer sous silence le pouvoir de contrôle que peuvent exercer les intervenant.es sociaux sur les personnes en difficulté. En effet, il existe une réelle inégalité dans la relation qui lie les bénéficiaires aux intervenant.es, ces derniers ayant une position de détenteur.rices de solutions aux yeux des premiers.

Un dernier point qui témoigne de cette volonté de prendre en compte les personnes dans leur singularité malgré le caractère collectif inhérent à la structure a trait aux activités organisées. Bien que nombre d'entre elles visent justement à (re)créer une collectivité, d'autres répondent à des attentes plus personnelles ou à des demandes spécifiques de la part d'hébergé.es. Par ailleurs, les activités sont organisées en fonction de capacités de chacun.e. Ainsi, certaines maisons d'accueil organisent des soirées où chacun.e aura à son tour l'occasion de cuisiner un plat de son pays d'origine ou de transmettre aux autres des compétences qui lui sont propres. De telles pratiques sont autant de moyens de valorisation et d'inclusion des individualités dans une dynamique collective qui tendrait à les effacer.

Par ces pratiques d'attention portée à la singularité, l'institution et les travailleurs amorcent une (re)prise de confiance en soi nécessaire à un sentiment de mieux-être fondamental dans la reconstruction des résident.es qui traversent des difficultés quotidiennes éprouvantes.

Pour conclure ce point, nous citerons un extrait de Gardella. « *Le contrat de séjour, distinct du contrat d'insertion associé au RMI, signée par la personne hébergée avec un animateur référent, repose sur l'asymétrie constitutive de la relation d'assistance : les deux parties signataires ne sont pas sur un pied d'égalité, l'une faisant son travail, l'autre visant à s'extirper d'une situation jugée malheureuse, injuste et inférieure. Mais le contrat prend sens comme support pour sortir la personne de sa situation inférieure en partant de sa volonté, de son projet, et non imposer de façon verticale ce qu'elle doit faire. Cette asymétrie est donc censée être renversée, ou du moins atténuée, par le respect de la subjectivité propre à chaque*

personne, son rythme, son histoire, son parcours, "ce qu'elle souhaite" ; autant de formules qui expriment la règle de l'égalité. Elle est donc un support, "un tremplin", pour se projeter vers un "après" donc pour satisfaire à la règle d'émancipation du statut de personne exclue » (Gardella, 2023, p.62).

Nous voyons ici que la relation d'égalité avec la personne référente peut être induite par la signature même de ce contrat individualisé car ce dernier témoignerait de la considération du travailleur.euse social.e à l'égard de la personne accompagnée et de la reconnaissance de son habilité à juger de ce dont elle a besoin pour résoudre des difficultés, qui ne la définiraient pas et auxquelles elle ne serait pas réduite. Autrement dit, sa situation serait alors envisagée comme une mauvaise passe à surmonter. Il nous semble que cette citation vient mettre en tension les enjeux de la singularité et les impacts de celle-ci dans les pratiques professionnelles mais aussi dans la manière dont est considérée la réaffiliation sociale.

6.5. Remettre du collectif dans l'individuel

A l'inverse, l'analyse des enjeux autour de l'accompagnement strictement individuel nous amène également à penser les différentes pratiques qui permettent aux intervenant.es sociaux et aux personnes concernées de remettre de la collectivité dans leur vie. Contrairement aux maisons d'accueil, les accompagnements individuels tentent de créer le chemin opposé et d'inscrire les personnes accompagnées dans des collectifs plus globaux.

Ce travail, dans le cas où la personne y passe un séjour préalable, peut commencer dès la maison d'accueil et est intimement lié au travail en réseau préconisé par le secteur du sans-abrisme (et les secteurs connexes).

Les intervenant.es, bien conscients des difficultés des personnes à se réaffilier, à (re)construire des liens intégrateurs, s'attèlent, dès l'arrivée en maison d'accueil, à travailler en collaboration avec divers services pour inscrire les personnes dans des groupes et/ou des activités qui leur permettront, au moment de la sortie, de maintenir une vie sociale propice au détachement de la structure d'accueil.

Quand les personnes passent par un dispositif de relogement direct, tel que le Housing First, il revient alors aux intervenant.es sociaux de mettre en place ce travail avec les

résident.es. Le travail de réaffiliation sociale, et nous l'avons soutenu dans le rapport de l'évaluation de l'expérimentation Housing First, est un travail à part entière qui nécessite, à lui seul, un ETP (équivalent temps plein).

Nous l'avons vu, une part des accompagnements en logement individuel a comme objectif de lutter contre l'isolement social que vivent les bénéficiaires. En la matière, l'expérimentation Housing First a organisé de nombreuses activités dont les bienfaits sur la santé mentale des personnes ont été démontrés. Les services d'accompagnement en logement, eux aussi, y consacrent du temps, en interne ou avec des associations partenaires. Les maisons d'accueil, quant à elles, continuent d'inviter leurs ancien.nes résident.es, à participer aux activités qu'elles organisent.

Souvent l'inscription dans des collectifs est pensée et se concrétise selon des modalités d'intervention collective. Pourtant, force est de constater que le fait de participer à une activité ne conduit pas nécessairement à la création de liens durables avec les membres du groupe.

La structure des maisons d'accueil est un bon exemple pour illustrer ce propos. Nous avons vu que dans les maisons d'accueil, le collectif ne produit pas d'office ni un sentiment de communauté chez les résident.es ni, en termes plus spécifiques de réintégration sociale, la création de liens sociaux.

En cela, rappelons-le, le collectif de la maison d'accueil (ou des structures d'aide aux personnes sans-abri) ne signifie pas le collectif « société », l'inscription dans l'un n'est pas signe de l'inscription dans l'autre. Et bien qu'il ne soit pas sans apport positif, il n'est pas *de facto* un pont vers un collectif plus large, que nous pouvons appeler le social.

Au contraire, il peut même créer un « entre-soi ». De la même manière, les activités organisées dans des associations actives dans le secteur du sans-abrisme, même si, nous le répétons, elles peuvent avoir un effet positif immédiat sur les personnes, ne participent pas toujours à l'inclusion de celles-ci dans la société. Bien sûr, cette inclusion ne dépend pas simplement de la capacité des personnes à « aller vers » mais également de la capacité

de la société à inclure des personnes aux trajectoires déviantes de celle considérée comme la norme.

Nous pouvons en conclure que l'accompagnement collectif inscrit les gens dans UN collectif mais pas dans LE collectif (la société dans son ensemble). Au contraire, la possibilité pour les personnes de se réinscrire dans des activités, quelle qu'en soit la nature, qui font sens pour elles et qui s'éloignent de celles proposées par les services destinés aux personnes en situation de sans-abrisme ou de précarité, se ferait davantage par l'accompagnement individuel.

Ce dernier, qui repose sur les envies et les besoins des personnes, peut s'atteler de manière plus efficace à les réinscrire dans des liens sociaux solides et soutenant, qu'il s'agisse des liens primaires ou d'autres liens construits à partir d'un collectif de travail, d'un centre d'intérêt commun, etc.

Ainsi, il est important de distinguer et de définir intelligiblement les notions de collectif et d'individualité, d'une part comme pensé par les institutions, et leurs travailleur.euses, dans le cadre de leur mission de réintégration sociale, et d'autre part, comme concepts sociologiquement construits. C'est à cela, et aux enjeux autour des d'interprétations et de significations de ces notions que le dernier chapitre est dédié.

7. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons, à la base de notre question de recherche initiale, analysé les fonctionnements des structures d'accueil sur base de leur caractère collectif ou individuel. A travers les périodes d'observation sur le terrain mais également le discours des personnes bénéficiaires des différents dispositifs, l'intention était de poser un regard sur les différentes pratiques professionnelles de réaffiliation sociale. Dans un premier temps, le passage par l'établissement des missions et pratiques communes nous ont permis d'établir une base commune au travail avec les personnes sans-abri, quelle que soit la forme que prend l'accompagnement. Dans un second temps, nous avons explicité les pratiques professionnelles de réaffiliation propres à chaque dispositif afin de voir si le

caractère individuel ou collectif du dispositif avait un impact sur le travail de réaffiliation social qui y était réalisé.

Dans cette partie, nous avons mobilisé un grand nombre d'entretiens avec les bénéficiaires des structures, ceci se comprend par la temporalité des entretiens au regard de l'évolution de la question de recherche. En effet, nous avons, dans nos entretiens avec les bénéficiaires, mis l'accent sur les questions de prise en charge collective. C'est donc sur les difficultés et leviers que cela pouvait amener que nos entretenus ont eu la parole. Nous avons, par cela, voulu mettre en lumière la manière dont les personnes hébergées dans ces structures percevaient les spécificités de cette collectivité, et la manière dont celle-ci était vécue au quotidien.

Cette première étape d'analyse nous a permis d'établir les difficultés mais aussi les leviers que pouvaient comporter le passage par une collectivité dans une trajectoire de sans-abrisme. Cependant, au détour de l'observation des pratiques ainsi que de l'analyse des entretiens avec les bénéficiaires, nous avons remarqué l'importance de penser les pratiques professionnelles de réintégration sociale au-delà d'une opposition entre individuel et collectif. Ainsi, il nous a paru primordial d'analyser les endroits de tensions qui émergent de l'interaction entre les deux.

L'absence d'une distinction nette entre structure collective/pratiques collectives et structure individuelle/pratique individuelle nous pousse à envisager une intersection entre le collectif et l'individuel, plutôt que de les opposer de manière rigide. Le dépassement d'une pensée binaire, cela dit, n'aurait pu être possible sans l'analyse des pratiques professionnelles existantes in situ des intervenant.es sociaux.ales.

CHAPITRE 6 : COLLECTIF ET INDIVIDUEL : QUELLE MOBILISATION DES CONCEPTS ?

1. Résultats attendus

Nous avons explicité dans le chapitre précédent les 7 axes de réaffiliation sociale qui ont été analysés et les pratiques professionnelles qui s’y rapportent ainsi qu’élaborer un tableau qui les met en lien. C’est à partir de ce tableau et des résultats que nous pouvons en tirer que nous allons construire la discussion qui alimentera la fin de cette thèse.

Pour rappel, initialement, notre recherche entend répondre à la question : « *Comment des dispositifs de sortie du sans-abrisme réputés “collectifs” se distinguent de dispositifs “individuels” dans leur capacité à soutenir la réintégration sociale des personnes à qui elles sont destinées ?* », problématique coconstruite avec le terrain à travers la Chaire Les Petits Riens.

Les hypothèses qui sous-tendent cette question sont celles-ci : les structures collectives travailleraient de manière plus directe sur les aspects collectifs et les structures individuelles travailleraient plutôt sur les aspects individuels. Même si les structures collectives incluent des pratiques de prise en charge individualisés et, inversement, si les dispositifs d’accompagnement individuel visent à insuffler une dynamique collective dans leurs accompagnements, l’idée à la base de notre question de recherche telle que formulée par le terrain est bien que la nature du dispositif façonnerait les pratiques professionnelles de celui-ci.

Ainsi, si nous suivons cette logique, le tableau que nous avons mis en lumière aurait dû se présenter sous cette forme : d’une part, les dispositifs collectifs travailleraient plutôt de manière collective, et principalement dans les axes qui s’inscrivent dans cette logique (liens sociaux, activités, etc.) et d’autre part, les dispositifs individuels travailleraient plutôt de manière individuel et principalement sur des aspects qui ont trait à l’individualité de la personne (santé, aménagement de son appartement, etc.).

Or, ce tableau⁸⁷ nous montre que cette distinction n'est pas aussi évidente. Il ressort plutôt que, quel que soit le type de dispositif, les réponses sont relativement similaires. Les « NON » que nous observons pour les dispositifs Housing First peuvent s'expliquer par leur public spécifique (au moment de l'expérimentation) pour lequel une insertion socio-professionnelle n'est pas envisageable. Cet axe est *a priori* relativement peu travaillé.

Le « NON » concernant l'axe du logement découle de la philosophie même du dispositif Housing First : la remise en logement immédiate. Il en résulte un travail sur le logement restreint, notamment en termes de démarches de recherche de logement. Le « NON » concernant l'approche collective de l'axe Santé se doit d'être nuancé. Les questions de santé, au sens médical du terme, se traitent de manière individuelle. Cependant, si nous considérons la santé dans une acception plus large, certaines activités collectives proposées sont propices à se mettre en mouvement et à prendre soin de sa santé physique et mentale (balades, activité physique, etc.).

	LOGEMENT		VOISINAGE ET MOBILITE		RELATIONS SOCIALES		LOISIRS ET ACTIVITES CULTURELLES		INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE		SANTE		LIEN DE CITOYENNETE	
	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND	COLL	IND
HOUSING FIRST	NON	OUI (AMENAGEMENT)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (AFF SOC)	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI (AFF SOC)	OUI
MAISONS D'ACCUEIL	OUI	OUI (TACHES ET PREPARATION LOGEMENT)	OUI (INDUCTION HABITUDE)	OUI (INDUCTION HABITUDE)	OUI PARCE QUE COLLECTIF	OUI	OUI	OUI ET NON	NON (PAS SYSTEMATIQUE)	OUI	OUI (VIA PARTENAIRES, GPE PAROLE)	OUI	OUI (EDUCATION AUX DROITS)	OUI
ACC LOG	NON	OUI (// HF)	NON	OUI	OUI	OUI	OUI ET NON (PAS SYSTEMATIQUE)	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON (PAS SYSTEMATIQUE)	OUI

Pour ce qui est des maisons d'accueil, la réponse neutre (OUI ET NON) sur l'approche individuelle de l'axe des loisirs traduit la non-systématisation des pratiques en la matière. Elles sont présentes mais uniquement à la demande des personnes.

Au niveau de l'insertion socio-professionnelle, l'accompagnement collectif semble compliqué à mettre en place tant elle relève de facteurs strictement individuels. Cependant, une nuance doit aussi être apportée par la mise en réseau avec des partenaires du secteur de l'insertion socio-professionnelle. Ces partenaires peuvent, ponctuellement, animer des ateliers ou présenter leurs services à la collectivité.

⁸⁷ Nous mettons ci-dessous une version simplifiée du tableau afin d'éviter au lecteur un retour en arrière dans le texte.

Enfin, en ce qui concerne l'accompagnement en logement, on aurait pu s'attendre à des résultats plus proches de ceux du Housing First. A un dispositif individuel, des pratiques individuelles. Cela dit, il faut souligner que l'accompagnement en logement, dans les services que nous avons observés, s'effectue à la suite d'un séjour en structure d'hébergement collectif. Les travailleur.euses s'accordent à dire qu'après un passage en maison d'accueil, quelle que soit la taille de celle-ci, la majorité des personnes vont couper les liens pour opérer une rupture avec ce lieu et ce moment de leur vie qu'elles ont souvent vécu comme une expérience difficile.

« Et puis, quand il y a eu le départ, y'en a qui ont préféré, on ne sait pas pourquoi, couper tout contact avec tout ce qui avait un lien avec [nom de la maison d'accueil]. Donc, ... Plus aucune nouvelle aux travailleurs, mais plus aucune nouvelle à leurs meilleures copines de la maison d'accueil aussi tu vois. C'est pour tourner une page. »
(Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Dès lors, les intervenant.es sociaux des structures d'accompagnement en logement se focalisent davantage sur les demandes individuelles des personnes. Nous mettons quand même un bémol en ce qui concerne les activités culturelles. Elles sont collectives et leur objectif est clairement de réinscrire les personnes dans une dynamique de rencontre que n'offre pas l'accompagnement individuel.

« La première idée pour faire ces activités, c'est de les sortir de l'isolement, changer d'air, changer de milieu, quitter un peu leur environnement, et puis par la suite, qu'eux, ils se croisent, ils se familiarisent entre eux, parce qu'ils ne vivent pas au même endroit. Il y en a, arrivés à Evere, à Anderlecht, à Auderghem, ainsi de suite, donc on se rassemble et ils se partagent, ils forment aussi déjà un moment, une bonne équipe entre eux, et ils peuvent entre-temps se fréquenter, lors de leurs heures perdues, ils ont entre-temps des fréquentations régulières, et sortir de l'isolement, épanouissement, et renforcement des liens. Parce qu'ils viennent aussi parfois avec leurs enfants. Donc ça permet à l'enfant de s'évader aussi avec son papa. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Tout comme les locataires des dispositifs Housing First, les bénéficiaires des services d'accompagnement en logement sont en situation d'isolement social profond, malgré le passage en maison d'accueil :

« L'isolement social et familial. C'est une identité commune à tous les suivis. C'est l'isolement familial, c'est toujours à la suite de... Personne n'ose parler de la vie de famille, mon père, ma mère, mes enfants, tout ça, parce que c'est ça qui a été à l'origine de... Donc c'est la famille qui a peut-être stigmatisé le suivi, ou c'est le suivi qui a pris son écart avec la famille, on ne sait pas qui a fait quoi au départ. Mais la société aussi, ils sont beaucoup plus stigmatisés par la société » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

L'analyse de notre tableau ne nous permet donc pas d'établir clairement un lien entre un type de dispositif et les pratiques professionnelles qui y sont mises en œuvre.

Cependant, il ne faut pas en conclure que ce tableau ne nous apprend rien. Au contraire, il nous révèle qu'il est difficile d'opérer une distinction entre les dispositifs collectifs et les dispositifs individuels. La question du caractère collectif ou individuel d'un dispositif ne semble pas avoir une réelle influence ni sur les pratiques professionnelles des travailleur.euses sociaux.ales ni sur l'intégration des personnes.

Nous pouvons ici distinguer deux conceptions de l'aspect collectif ou individuel de ces dispositifs, au-delà de la structure même.

1. La manière de travailler
2. La conception (liée à l'intégration sociale) de l'inscription dans un collectif ou de l'affirmation de son individualité

Pour le premier point, on ne peut évidemment pas affirmer que la structure n'a aucune influence sur les pratiques. Les maisons d'accueil, par essence, doivent travailler avec une collectivité, là où les travailleur.euses sociaux.ales des deux autres dispositifs envisagés sont dans un rapport individuel avec les bénéficiaires.

Cependant, cet aspect lié intrinsèquement à la configuration même du dispositif, n'est pas au cœur du questionnement des institutions. La question de départ de la recherche postulait d'emblée que les structures collectives travaillent également en individuel et que les dispositifs très individualisants, aux prises avec l'isolement social, mettent en place des activités avec des collectifs plus grands pour créer du lien. Dès lors, même si dans le chapitre précédent, nous avons pu en identifier différents enjeux, la configuration organisationnelle et infrastructurelle ne semble pas avoir une influence conséquente sur les pratiques professionnelles de réintégration sociale des personnes.

Ainsi, à la suite de discussions avec les Petits Riens, il a rapidement été mis en lumière que l'intérêt de la recherche n'était pas tant d'analyser les dimensions concrètes du travail dans une maison d'accueil qui hébergent un grand nombre de personnes. Il s'agissait plutôt d'interroger en quoi cette notion de collectivité, au sens où l'entend le terrain, est pensée comme « communauté » qui « produirait » de la réintégration sociale par

l'inscription dans un collectif et, à l'inverse, en quoi les dispositifs individuels sont associés à un travail autour de l'autonomie et du développement de l'individualité de la personne.

C'est donc davantage sur cet aspect dans la définition de la collectivité et de l'individualité que s'interroge le terrain et par conséquent sur lequel notre recherche va se pencher.

2. Une confusion autour des concepts

A ce stade de la recherche, nous comprenons qu'il y a une première confusion sur l'utilisation des termes « collectif » et « individuel ». Elle résulte de la formulation par le terrain de l'interrogation de base qui entendait trouver « la juste place entre le collectif et l'individuel » dans la prise en charge des personnes sans-abri. Cette « juste place » se référait, en partie, à la forme du dispositif. Induite par les débats qui animent le secteur sur l'émergence de dispositifs tels que le Housing First et la remise en question des structures collectives, la recherche avait comme objectif d'apporter un éclairage pour envisager la création de structures au sein desquelles l'équilibre entre vie collective et vie individuelle serait de nature à aider au mieux les personnes à sortir du sans-abrisme.

Identifier les enjeux autour de la vie en collectivité ou de la remise en logement individuel semblait donc être la première étape de la recherche. Cependant, très vite nous nous sommes rendu compte que cet aspect collectif n'était pas entendu au sens structurel de l'institution. Il traduisait une représentation de la vie en communauté qui serait à même de travailler de manière personnelle la réintégration dans la société de manière plus globale et aiderait les personnes à vivre dans une communauté et pas « hors du social » comme le veut le préjugé sur la vie des personnes sans-abri. Cette représentation se donne à voir dans les divers entretiens que nous avons menés.

« Du coup l'atelier Perle avec une personne qui a une situation plus simple et des personnes qui ont des situations plus compliquées permettent des débats et des choses beaucoup plus intéressantes un peu 'éducation permanente' tu vois. L'idée n'est pas d'apprendre à coudre Julie sur sa chaussette, mais vraiment de papoter en écrivant Julie et quand on écrit Julie sur sa chaussette en broderie, plein de choses se discutent c'est vraiment un truc de fou, enfin, ça peut être un débat sur la bolognaise, et puis, on va quand même parler politique, et puis, on va parler des élections qui vont arriver en juin et puis on va bazar, et donc là, on voit quand même que ça pousse à la réflexion et que les gens changent d'avis. Des [noms d'hébergé.es] sont des gens influençables mais du coup qui arrivent à se remettre en question et à adapter leur manière de penser en fonction de ce qui les a convaincu ou pas, enfin, ce qui les a

convaincus dans la discussion mais où tu vois que ça les élève intellectuellement et socialement parlant quoi, pas forcément parce qu'ils ont les mêmes idées que moi, tu sais bien [nom d'hébergée] et moi on n'est pas d'accord, mais au moins il y a une réflexion et l'argument de ces idées, et elle comprend pourquoi elle le dit et même si on n'est pas d'accord, tu vois qu'il y a de la réflexion quoi, et donc, ce communautaire et bazar je pense, si ça t'aide à comprendre la société qui t'entoure, ça t'aidera de toute façon à un moment ou à un autre à savoir quand ton propriétaire te ment et quand tu te fais un peu arnaquer à la wasserette et des choses comme ça qui font que du coup t'es une personne vulnérable. Donc c'est genre une espèce de mini expérimentation de la société avec des personnes diverses et variées qui n'ont pas du tout, enfin tu vois, elles ne sont pas censées se retrouver ensemble ces personnes. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

« En tout cas là on voit que ça aide, ça aide à la réflexion, ça aide à la compréhension des situations des autres et donc à eux ce qu'ils ont compris ce qu'ils n'ont pas compris, aux liens sociaux » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Cependant, comme nous l'avons traité dans le chapitre précédent autour des notions de collectif subi et choisi, le terme collectif au sein de ces structures renvoie plutôt au grand nombre de personnes qui vivent dans un même espace qu'à la construction de liens solides. Le collectif de la maison d'accueil ne semble pas s'apparenter au collectif « société » et il ne crée pas d'office un pont vers un collectif plus large, que nous pouvons appeler « la vie sociale ».

Ainsi, reprenons l'exemple des activités proposées par les différents dispositifs. Elles visent à rompre l'isolement social des personnes ou/et à les inscrire dans des dynamiques plus collectives. Mais elles se résument souvent à la participation à des collectifs créés essentiellement par des services d'aide aux personnes sans-abri. Si ces activités ont un réel intérêt, si pas toujours thérapeutique au moins occupationnel, elles ne sont pas de nature à favoriser l'intégration sociale au-delà de la sphère de l'aide sociale. Cette difficulté de sortir du cercle des dispositifs d'aide aux personnes sans-abri est d'ailleurs mise en exergue par les professionnels. Face à cela, les associations n'ont d'autres choix que de continuer à mettre en place des ateliers pour leurs bénéficiaires, au risque de créer un « entre-soi ». Ces activités vont alors atténuer momentanément l'isolement social mais elles ne servent pas d'incubateur à la réintégration pérenne à des activités socio-culturelles.

En revanche, lorsqu'un bénéficiaire manifeste son enthousiasme pour un loisir ou une activité particulière, il est plus facile de l'accompagner individuellement. Ainsi, nous avons assisté, lors de nos terrains, à l'inscription de nombreux bénéficiaires dans des activités pour lesquelles ils avaient exprimé un intérêt personnel. Il est parfois plus efficace de travailler à la réinscription sociale des personnes dans des collectifs « hors-secteur » dans le cadre de l'accompagnement individuel effectué par le travailleur.euse social.e référent.e. Nous observons donc qu'il n'existe pas un lien direct entre une structure ou des pratiques collectives et l'inscription des personnes dans des liens sociaux soutenant.

Pour ce qui est des relations sociales primaires (famille et ami.es), la remise en lien passe également davantage par un travail individuel.

Nonobstant, dans certaines situations, le collectif « de la maison d'accueil » peut persister en dehors, par la création de liens d'amitié par exemple, mais cela n'est pas automatique. Nous avons voulu explorer de manière plus approfondie cette notion de collectivité imposée (subie) comme pont vers des liens sociaux forts au sein même de la structure. En la matière, cet extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale nous paraît très éclairant. Il porte sur la création éventuelle de liens d'amitié entre personnes hébergées.

« Répondant.e : Non, pas forcément, je ne crois pas. Je crois qu'au début, oui, parce que du coup, il y a ce truc de l'isolement. T'as vécu un an en maison d'accueil avec plein de gens, et donc forcément, ils s'envoient des petits SMS, des petits bazars et tout, puis petit à petit, moins, mais de nouveau, de manière hyper saine, un truc de pas de dispute ou quoi, c'est... On s'éloigne parce que la vie nous éloigne, quoi. Et qu'on est dans autre chose, et qu'on a d'autres chats à fouetter. Mais sur la sortie, ouais, je pense qu'il y en a beaucoup qui se parlent. Après, sur les deux ans, non, ils ne vont pas continuer à être... Enfin, genre... Et encore, on n'en sait rien. Heureusement, on n'est plus dans leur life, mais... Je dirais que ouais, quand même, dans les premiers temps, ouais.

Interviewer : Ouais, ça... Mais du coup, les maisons d'accueil ne créent pas spécialement des relations amicales fortes entre les gens.

Répondant.e : Non, non. En même temps, ce n'est pas leur... Ce n'est pas leur mission. Ça peut, je pense que ça peut s'il y a un coup de foudre amical et tout, ça, ça dépendra des gens, et nous, on va tout faire pour qu'il y ait une bonne ambiance et que des liens se créent, mais des liens forts, amicaux, sur 10 ans, nous' C'est rare, ce genre de lien. Même des collègues.

Interviewer : Bah, tu viens de dire qu'il y a deux meufs.

Répondant.e : Ouais, bah' j'ai trouvé ça choquant. Trop plaisant, mais après, elles avaient tout pour s'entendre. Elles étaient vraiment très différentes, mais vraiment dans la même éducation de leurs enfants, les enfants du même âge, toutes les deux-là,

parce qu'elles ont vécu avec des mecs de merde, enfin, tu vois, elles avaient quand même tout pour... Elles étaient voisines pendant un an, enfin, le petit terreau était là. Et ce n'est pas la maison d'accueil qui a facilité leur amitié. C'est elles qui se sont soutenues à deux à des moments difficiles. Garde-moi les enfants, garde-moi les enfants. Viens prendre un café avec moi. J'ai pas eu le temps de faire à manger. Ok, super. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Ces propos mettent en exergue que peu de liens qui perdureront sur le long terme se créent au sein de la maison d'accueil. On voit également que, comme expliqué dans le chapitre précédent sur la collectivité subie ou choisie, c'est au départ de bénéfices concrets qu'apporte la collectivité choisie (ici la garde des enfants) que les personnes créent une relation d'amitié forte et soutenante.

3. Repenser notre interrogation

Ainsi, nous avons modifié notre question de recherche en la déplaçant sur la signification des termes « collectif » et « individuel ». Ce faisant, elle trouve une résonance aux questionnements du secteur de savoir comment les dispositifs, qu'ils soient collectifs ou individuels arrivent à produire une réintégration sociale.

Nous avons vu que les maisons d'accueil ne sont pas *de facto*, par le caractère collectif, créateur de liens solides, au sein de la maison d'accueil en tout cas, mais que, *a contrario*, l'accompagnement individuel peut inscrire les gens dans des collectifs. Ce constat nous a amené à repenser les concepts qui sous-tendaient la question initiale. Nous avons décidé de décaler notre regard sur la possibilité, pour ces dispositifs, de produire de la réintégration sociale, en mettant un focus sur l'importance que revêtent les notions de collectivité et d'individualité dans le processus de réintégration.

Ainsi, comme nous l'avons exposé dans le chapitre théorique, nous avons interrogé le principe même d'intégration sociale, pour construire une grille de lecture théorique des résultats de nos terrains. Nous considérons qu'aujourd'hui, une « intégration sociale réussie » combine la valorisation de l'individualité avec la promotion d'un sentiment d'appartenance et de participation au sein du collectif. Comme le dit Dubet, « *dans les sociétés modernes, c'est-à-dire individualistes et démocratiques, l'intégration suppose à la fois que l'individu soit promu comme un sujet autonome, maître de ses choix, et que les individus fassent société en adhérant à des principes communs, universels ou perçus comme tels.* » (Dubet, 2014, p.61). Il y a donc bien deux axes dans la réaffiliation sociale : la

réinscription dans des liens sociaux intégrateurs et soutenant et le développement d'une autonomie et d'une individualité. Les notions de collectivité et d'individuel peuvent donc être redéfinies comme les deux pôles de la réintégration sociale.

Dès lors, dans le travail social, cette double dimension se concrétise dans les pratiques professionnelles : le travail de réaffiliation sociale combine un accompagnement qui agit sur l'individuel (compris comme le rétablissement de l'autonomie) et sur le collectif (compris comme la création ou la solidification de liens choisis).

4. Réintégrer les individus

Au-delà de la nécessité de trouver dans les écrits théoriques une conception de l'intégration sociale qui fait sens dans notre société de modernité avancée et qui permet d'éclairer les observations de terrain, il est primordial d'analyser ce qu'elle signifie pour les travailleur.euses sociaux.ales eux-mêmes.

Cette notion de réintégration sociale participe de la définition de la sortie idéale du sans-abrisme. Elle est un objectif à atteindre et elle guide le travail des intervenant.es sociaux qui ont, par ailleurs, le pouvoir d'appréciation de la « volonté » d'un individu de se réintégrer. Nous reviendrons sur ce point mais soulignons à ce stade que ce pouvoir d'appréciation est d'autant plus prégnant que la plupart des sorties de maisons d'accueil, se font dans le cadre d'une convention avec les bailleurs sociaux, et donc sur base d'un dossier remis et complété par les travailleurs.

Pourtant inscrite comme une mission centrale des dispositifs d'aide aux personnes sans-abri, la notion de réintégration sociale reste floue pour la plupart des travailleur.euses sociaux.ales et se donne à comprendre de manière très subjective.

Une observation nous paraît claire : l'intégration sociale se fonde de moins en moins sur le socio-professionnel et lorsqu'elle se réfère au travail, elle traduit plus la volonté d'inscrire les personnes dans de l'occupationnel que dans un processus vers l'emploi. Celui-ci n'est plus envisagé comme le vecteur d'intégration à la société par l'inscription de la personne dans le collectif « travail » et dans le réseau de protection sociale qui en résulte. Isabelle Rhein, lorsqu'elle décortique la question de l'intégration sociale, aborde également la crise de la place du travail comme axe principal de l'intégration. : « *Pour J.*

Donzelot et P. Estèbe (1994, p.27), dans l'État-providence ainsi conçu et construit, la crise sociale actuelle, en particulier la redéfinition du travail et du non-travail qu'elle implique, qui est aussi une crise de l'État-providence, tient au fait que "l'intégration se fait par le travail et par une protection sociale indexée sur celui-ci, lequel fait de plus en plus défaut" ».(Rhein, 2002, p.200).

L'extrait d'un entretien ci-dessous vient exemplifier le propos. Il ne s'agit plus d'inscrire les personnes dans une force collective mais bien de trouver ce qui lui fait du bien individuellement, quitte à le faire bénévolement.

« La réintégration sociale, c'est dispatcher par les réseaux, réintégrer à travers les formations. Donc quand quelqu'un arrive, on essaie de voir son profil. Est-ce que c'est quelqu'un qui peut encore faire ceci ? Donc il y en a qui se plaisent à travailler à la ferme. Donc alors, il va s'intégrer par-là, c'est-à-dire il rencontre les gens, les clients à la ferme, et il préfère travailler bénévolement. Il s'en fout parce que ça lui fait tellement du bien. Il sème, il récolte, il part en vente. Lui, il trouve ça génial. Alors d'autres personnes, d'autres catégories de personnes, on les inscrit au service de réinsertion pour faire peut-être du bénévolat. Là, c'est une manière de se réinsérer dans le cercle social. Des personnes beaucoup plus compliquées, cours d'alphabétisation. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Les propos repris ci-dessous ont cela d'intéressant qu'il s'agit d'un.e travailleur.euse d'un service d'insertion socio-professionnelle bruxellois. Ici aussi, l'insertion socio-professionnelle se conçoit dans une approche individualisante. Cet extrait fait écho à la conception de la biographie professionnelle de Marc-Henri Soulet, qui la considère *« moins comme l'expression d'un destin de classe et davantage comme une sanction personnelle faisant de chaque individu le responsable de sa destinée »* (Soulet, 2009, p.72).

« Mais c'est à eux de découvrir ce qu'ils veulent. Et la plupart, c'est demander du travail, donc c'est sûr que... Mais nous, c'est dans cette direction-là qu'on cherche. Ouais. À côté de cette direction principale,... Oui, et avec [nom de l'institution] on peut vraiment prendre le temps. Et avec certains, c'est la foi. Pour d'autres, c'est le sport. Prier, ça change la vie de certains. Et pour d'autres, le foot. A nous d'en tenir compte et de pouvoir encourager quelqu'un au nom de Dieu, des fois, ça va faire toute la différence. Et de pouvoir aider quelqu'un à s'inscrire au fitness, des fois, pour lui, ça va être ce qui le fait tenir. À nous de voir comment la personne est dans ce monde. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Même lorsque l'intégration socio-professionnelle n'est pas envisagée comme un élément central, l'intégration sociale se définit comme une trajectoire individuelle normalisée, qui suivrait une trajectoire considérée comme « normale » par le travailleur.euse.

L'importance donnée à l'individualité et la mise au second plan de la collectivité nous semble faire écho à l'analyse de Donzelot et Estèbe. *« La substitution du terme d'insertion à celui d'intégration paraît comme la conséquence de ce déplacement de l'enjeu de l'action publique de la recherche du consensus dans la société de production vers la production de la société là où le lien social se désagrège. L'intégration consiste en l'inscription de l'individu dans le collectif. [...] Par la coïncidence entre condition politique et condition sociale, le collectif particulier intègre l'individu et permet sa propre intégration. En ce sens, l'intégration consiste en l'art de "police" les forces sociales "organisées". Elle nécessite un primat du collectif sur l'individuel, puisque c'est par son appartenance à telle ou telle condition que l'individu se fera entendre par la consultation. »* (1994, p.95).

Ainsi, s'il semble clair pour ces sociologues que la désaffiliation sociale constitue un enjeu politique créé par la structure des sociétés de modernité avancée, il semble que le processus inverse, la réintégration sociale, relèverait lui d'un enjeu individuel comme en témoigne les extraits suivants.

« Arriver à, ça veut dire, arriver à trouver sa place en tant qu'individu. Donc savoir ce qu'il a envie de faire dans la vie, principalement. Forcément, nous, on n'est pas partisans de, je ne veux rien faire dans la vie, je veux rester au CPAS. Non, malheureusement, ça, c'est une case qui n'est pas possible. Enfin, qui n'est pas possible parce que nous, ce n'est pas ce qu'on veut renvoyer. Notre travail institutionnel, il n'est pas, tu resteras au CPAS toute ta vie. Il est clair que l'idée est de retrouver un travail, de retrouver un logement, de se créer du réseau, de garder contact avec ses amis, sa femme, sa famille. Bien que quand la famille est présente, c'est chouette, mais quand elle n'est pas là, c'est très compliqué. Il n'a pas de, ... parfois les jeunes se trouvent sans rien et donc c'est à nous à construire le réseau. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

« Alors... réinsertion dans la société ça veut vraiment tout dire et rien dire et je pense que ça veut tout dire et rien dire parce que le mot va prendre un sens différent, la définition prendra un sens différent en fonction du profil de chaque jeune, on a des jeunes qui arrivent ici ils savent déjà cuisiner, ils savent déjà ce que c'est ranger, ils savent tenir une chambre, par contre ils sont incapables de mettre une signature sur un papier et de l'envoyer à la poste par exemple. Et donc cette réinsertion c'est plus sur quel pan de vie tu as eu des manquements. (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

De manière générale, la réintégration sociale est pensée à partir de l'individu et de ses besoins.

« Et la réintégration sociale, ça aussi c'est une grande question parce que de nouveau elle est tout à fait aléatoire d'une personne à une autre et de la vie de la personne, tu vas pas réintégrer tout le monde de la même manière, mais pareil, je dirais en fonction un peu des observations des besoins de la personne on va créer le réseau qui est nécessaire à celle-ci pour se réintégrer, on fonctionne énormément,... Je pense que le réseau c'est un de nos piliers, ça veut dire que nous on imagine que les gens quand ils viennent ici, ils vont partir et on sera plus présent pour eux même si on a un suivi post hébergement, même si on a de la guidance à domicile, notre idée c'est de pouvoir s'enlever à un moment, donc on met les choses en place pour pouvoir se retirer, créer du lien avec d'autres services, des services autour de chez eux en fonction de leurs besoins. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Si ces entretiens semblent poser la question de l'intégration sociale non pas dans une posture politique mais bien dans une posture individualisante, (« trouver sa place », « voir comment la personne est dans ce monde », etc.), c'est parce que cette question du lien entre les individus et leur société passe aujourd'hui par une posture singulière et individuelle. En témoigne la définition du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) mis en place par les CPAS : *« Le projet individualisé d'intégration sociale est un parcours personnalisé qui doit vous aider à devenir plus autonome et à mieux avoir prise sur votre vie, pour pouvoir au final suivre votre propre voie sans l'aide du CPAS. »*⁸⁸

Ceci nous renvoie directement à l'injonction d'implication et de participation active dans sa propre trajectoire et, *in fine*, à la responsabilisation de l'individu.

Considérant que les sociétés modernes produisent des individus dont l'intégration à la société est intimement liée à leur singularité et à leur autonomie et que cette injonction à l'auto-réalisation définit notre rapport à la société et est incorporée dans chacun de nous individuellement, alors nous comprenons aisément que, dans le travail social également, l'intégration sociale se pense à partir de la personne et non à partir d'une société dont la capacité d'insertion serait déficiente.

Comme nous l'avons vu dans la partie théorique lorsque nous avons abordé des auteurs tels que Martuccelli, Dubet ou Beck, c'est en effet bien par une individualité singulière et non pas au travers d'une position sociale que nous nous intégrons à la société. Ainsi, malgré le partage d'une condition objective (le fait d'être une personne sans-abri, ou en

⁸⁸ Consulté sur le site du SPP Intégration sociale : <https://www.mi-is.be/fr>

situation de mal-logement), l'accompagnement se fonde sur l'idée que chaque personne est différente, avec des besoins et des envies propres. Le sens donné à la réintégration sociale varie donc en fonction de la personne et elle est conçue comme un processus individuel. Pourtant, comme le rappelle Zwick Monney et Grimard, le déficit d'intégration ne peut être détaché du contexte sociétal. *« La vulnérabilité permet alors de dépasser les explications individuelles en impliquant les conditions de vie et le contexte. Il n'est donc pas question de déresponsabiliser l'individu par rapport à sa situation, mais de reresponsabiliser la société en rappelant que les difficultés d'intégration (en termes de salariat, d'habitat, de liens personnels ou communautaires, de citoyenneté, etc.) rencontrées par les individus ne peuvent être uniquement imputées à leurs caractéristiques personnelles, mais sont également à chercher dans l'environnement social »* (2016, p.51).

L'importance de l'individualité qui émane des entretiens des travailleur.euses sociaux.ales qui œuvrent quotidiennement à l'intégration sociale des personnes semble être le reflet d'une conception sociétale. En ce sens, le singularisme de l'intervention sociale n'a rien d'exceptionnel, il fait simplement écho au singularisme de nos sociétés dans lesquelles la figure de l'individu autonome et auto-réalisé devient la norme. Ainsi, être un individu intégré passe par l'autodéfinition de nos envies et de nos besoins et l'intervention sociale se fonde sur la nécessité de personnaliser l'accompagnement.

4.1. Autonomie et liens sociaux

4.1.1. Atteindre une autonomie

Dictée par une certaine vision de la « bonne intégration », l'autonomie est au cœur des politiques de réinsertion. Elle constitue une des missions principales des dispositifs d'aide aux personnes sans-abri. Mais la notion d'autonomie connaît le même sort que celle de réintégration sociale : il n'en existe pas une définition claire et partagée par tous les travailleurs. Ainsi, à la question de la définition de ce que c'est « l'autonomie », les réponses présentant des similarités mais également des divergences.

Comme nous l'avons mis en exergue précédemment, la conception de l'autonomie se rapporte surtout à sa dimension matérielle. Aucun travailleur n'y fait référence dans une approche philosophique ou politique. Elle est évoquée en lien direct avec l'objectif du travail social d'aider les gens à pouvoir « tenir leur maison », « régler leurs dettes », « faire leurs courses », etc. Il est donc question ici d'une « autonomie sociale » (dans le sens où

Alberola et Dubéchet (2012) l'entendent), différente d'une personne à l'autre et qui, par conséquent, nécessite un accompagnement sur mesure.

« L'autonomie est différente d'une personne à une autre en fait, donc c'est une théorie unique parce qu'une personne qu'on va accueillir, qui a un gros problème de santé mentale ou une personne qui vient parce qu'elle a perdu son logement, parce que le logement était insalubre et du coup déclaré insalubre, elle a dû le quitter mais c'est quelqu'un qui est en ordre pour tout. L'autonomie ne va pas du tout être la même, celle qu'on va chercher chez la personne. On dirait que l'autonomie dépend de la situation de la personne et on va la définir avec elle pendant l'accompagnement, mais oui, nous ce qu'on cherche quand on dit qu'on cherche à atteindre l'autonomie c'est faire en sorte que la personne soit capable de vivre seule et de tenir un logement seul, donc capable d'avoir une certaine hygiène, de savoir cuisiner, faire des courses, tenir un budget, ce genre de choses et en même temps si dû aux problématiques de vie ces personnes ne savent pas tenir un budget on met des choses en place pour que ça se fasse par une tierce personne, donc oui, c'est être capable de vivre seul mais seul tout seul en faisant tout tout seul ou seul avec des services autour qui vont lui permettre de le faire. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

« Oui, autonomie, c'est juste avoir tes problèmes, les connaître, et puis savoir quand même deux, trois leviers pour pouvoir éviter qu'ils prennent trop de conséquences, quoi. Notamment ta solitude, si tu sais que t'es seule et que t'en pâtis, et que donc tu déprimas, et que donc tu restes enfermée dans ton logement à rien foutre pendant des semaines, sans faire à manger, sans faire le nettoyage et tout ça, bah te dire avant, le sentir, le voir venir, en parler, et puis, ou alors, trouver le PCS [Projet de Cohésion Sociale] de ta commune, le centre d'action sociale laïque, enfin, tu vois, des trucs d'activité, quoi. Il y a des gens qui le font bien, et puis il y a des gens qui le font pas du tout, et qui ne sont même pas ouverts à le faire, mais du coup, ils ont leur petit logement, mais leur petit logement, ils ne vont pas le garder, quoi. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Les discours des travailleur.euses sociaux.ales donnent parfois à voir la primauté de la vision sociale de la « bonne autonomie ». Être autonome signifierait alors être capable de gérer les choses qui « nous paraissent importantes dans notre société ». Ainsi, avoir une alimentation équilibrée, faire son lit le matin, ne pas rater un rendez-vous, gérer son agenda, etc. sont autant de preuves d'autonomie. On peut s'interroger sur le décalage entre une conception de l'autonomie formalisée dans des comportements requérant une stabilité et sécurité d'existence et la réalité quotidienne de personnes dont les préoccupations relèvent souvent de la survie. En outre, l'extrait ci-dessous témoigne de l'imposition d'une vision institutionnelle et personnelle de l'autonomie des travailleur.euses sociaux.ales et de la difficulté, voire l'impossibilité, pour les bénéficiaires de la déconstruire. Ce phénomène est accentué par les différences d'origine et

d'appartenance sociales entre les intervenants et les personnes qui recourent à ces institutions.

« C'est vrai que c'est un mot qu'on utilise tout le temps et au final... Déjà on ne peut pas être autonome sur tout, tout à 110%, enfin on ne peut pas, moi il y a des choses sur lesquelles je suis pas spécialement le plus autonome, mais on va dire qu'on peut cibler des choses de la vie, nous dans notre société qui nous paraissent importants, savoir gérer un budget, voilà là on parle de l'autonomie financière, on va leur apprendre ou du moins tenter de leur apprendre à gérer leurs thunes, mais en fait l'autonomie c'est un mot qui veut aussi tout dire et rien dire, et je pense qu'on peut le cibler plus en catégorie, donc l'argent c'est un premier domaine, l'alimentation c'est un autre domaine, je te prends des exemples, nous si on envoie un qui tous les jours revient avec son durum du snack, on va essayer de lui en parler, on va essayer de le consentir sur certaines zones, ouais se faire plaisir c'est cool mais ton corps c'est ta santé, t'as qu'une vie, essayons de prendre conscience que c'est important de s'alimenter aussi de manière équilibrée, je te dis ça c'est le truc le plus stupide mais ranger sa chambre, faire son lit, c'est des choses qui nous paraissent, en fait c'est anodin parce que nous on nous l'a appris, mais pour eux parfois c'est pas anodin et on le sait tous, même si t'as un peu la flemme de le faire, c'est quand même vachement plus agréable pour ton bien-être de vivre dans un endroit qui est sain que vivre dans un gros bordel, et souvent d'ailleurs les gros bordels et les chambres dégueulasses c'est synonyme de quelqu'un qui va pas spécialement bien, ça c'est encore autre chose. L'autonomie c'est bête, mais savoir se lever à 7h tous les matins pour aller en cours, prévenir si tu loupes un rendez-vous, des petites choses comme ça qu'ils n'ont pas spécialement acquises et qu'on essaie de leur inculquer, je te dis ça c'est vraiment sur des pans, que je cible un peu, sur lesquels on essaie de travailler ici. Il y en a probablement d'autres auxquels je ne pense pas. On essaie aussi de les rendre autonomes par rapport à la gestion de leur agenda. Et au début, ils se perdent complètement dans tous les sens. Ils vont louper un rendez-vous ici, le gars ne va pas faire à manger parce qu'en fait, il avait oublié qu'il voyait sa copine le soir, mais qu'il avait école jusqu'à 17h. Et du coup, il a tout loupé. C'est vrai que c'est des exemples un peu... Qui nous paraissent un peu bêtes, mais pour eux, c'est leur propre réalité. Donc voilà, cette autonomie, c'est sur plusieurs points qu'on essaie de travailler. Et tout ne se travaille pas du jour au lendemain, et en tout cas, pas au même moment. On va prendre les choses petit à petit. Et puis, ça dépend aussi de chaque profil. Ça dépend vraiment de cas par cas. Donc je dirais que cette autonomie, de nouveau, c'est vraiment en fonction de plusieurs points qu'on peut travailler, et en fonction aussi d'eux, ce dont ils ont besoin. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Il n'existe pas de critères clairs qui définiraient institutionnellement l'autonomie, même en termes d'idéal à atteindre. Cette lacune la renvoie à sa dimension subjective.

« Mais au final, l'autonomie, c'est quelque chose qui change de personne en personne. Et une personne se dira autonome, pour moi je dirais peut-être qu'elle n'est pas autonome. L'autonomie, pour moi, c'est pouvoir garder un environnement sain. Donc, en termes de propreté dans la maison, en termes de savoir se dire, OK, qu'est-ce que

je priorise dans la vie? Mon paiement de loyer, puis ma nourriture, puis peut être mes frais médicaux. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Il nous semble pourtant y avoir un enjeu important autour de la notion d'autonomie et de la mesure de celle-ci en structure d'hébergement collective. La première question qui se pose porte sur la réelle possibilité pour la personne de déterminer ses propres besoins. Soumis au regard et à l'évaluation permanente des intervenant.es sociaux mais aussi des autres hébergé.es, on peut se demander dans quelle mesure les besoins exprimés ne traduisent pas surtout une vision institutionnelle.

« Et comment on le travaille ? Pendant qu'on accueille les personnes on a un temps d'observation donc on analyse un peu comment la personne s'en sort et en fonction de ce qu'on observe on va aviser, donc, si on voit qu'il y a des problématiques de budget on va d'abord en parler, essayer de mettre des choses en place nous-mêmes et puis si c'est des choses beaucoup plus importantes, récurrentes, on peut proposer des services comme la médiation, un administrateur de biens par exemple, ça c'est tout ce qui est lié au budget, ce qui est lié à l'hygiène mais on va donner des petits tips pour que la personne apprenne à prendre soin d'elle et de son chez soi, voilà c'est comme ça qu'on va le travailler. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Ceci est d'autant plus prégnant dans les maisons d'accueil où l'autonomie est à la fois une mission et un critère d'entrée.

« Ils sont autonomes. C'est un des critères d'accueil à la maison d'accueil. Donc, si elle ne sait pas monter les escaliers, si elle ne sait pas se tenir quand elle a trop bu et si elle ne sait pas se faire à manger, elle n'est déjà pas hébergée chez nous. Donc, normalement, si elle ne sait pas prendre sa médication, elle n'est pas hébergée chez nous. L'autonomie est là. Après, elle n'est pas suffisante pour une bonne intégration sociale. Parfois. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Il faut dès lors opérer une distinction entre une « certaine » autonomie et l'autonomie « suffisante » pour réintégrer la société.

Un deuxième élément à considérer lorsqu'on parle d'autonomie au sein d'une structure d'hébergement est justement le caractère désautonomisant de ces structures. Il est alors difficile de mesurer une autonomie « suffisante » de personnes vivant dans un lieu qui ne s'apparente pas à un « chez-soi » et qu'elles ne vont donc pas investir comme tel.

« Mais quand ce n'est pas leur bien, quand ce n'est pas leur appartement, etc. Ils désinvestissent un peu ce côté-là. Et donc, quand ils sortent ici, oui quand j'aurai mon appartement, je serai autonome, il n'y a pas de soucis. Ils font beaucoup de projections. Mais à côté de ça, quand on doit leur dire, prouvez-moi que vous savez maintenir votre espace sain. Ah oui, mais ce n'est pas mon espace, ça ne m'appartient

pas. Quand j'aurai mon appart, etc. Mais donc, c'est difficile d'évaluer l'autonomie. »
(Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Nous pouvons donc lire en filigrane des réponses sur l'autonomie, et sur la nécessité de « prouver » une autonomie suffisante pour accéder à un logement individuel, l'obligation pour les bénéficiaires d'adhérer à un projet construit pour eux et sur eux, à défaut de l'être par eux.

« Notamment alors pour les gens qui ont besoin de santé mentale, de savoir aller voir leur psy, de savoir prendre rendez-vous avec leur psy, de savoir annuler leur rendez-vous avec leur psy. Enfin, tu vois des petits trucs un peu concrets, mais en fait, hyper essentiels à leur tenue aussi. Parce que globalement, quand-même l'impression que ce qu'on voit et les personnes qu'on a le plus de mal à aider, c'est des personnes qui refusent le diagnostic ou qui refusent d'aller consulter les bonnes personnes. Ou des trucs administratifs de non-papier, bon, ça, c'est... » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Nous reviendrons sur ce point ultérieurement, mais il nous semble ici primordial de souligner que l'autonomie, comme la réintégration sociale, est conçue en termes de projets et de résultats à atteindre. Elle suppose une implication de la personne qui doit manifester sa volonté de s'en sortir.

Cette notion d'autonomie reste extrêmement présente, même lorsque la personne est effectivement en logement, mais bénéficie d'un accompagnement.

« Au cours de cette visite à domicile, on est assez regardant. On voit s'il dresse bien son lit ou bien la cuisine risque d'attirer les souris, les rats. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

L'objectif d'autonomie comme capacité à gérer tous les domaines de sa vie, nous paraît, et paraît également aux travailleurs, difficilement atteignable. Ainsi, les personnes sortant de maison d'accueil sont orientées vers des services d'accompagnement en logement pour poursuivre le travail entamé pendant le séjour et la convention entre ces services et leurs bénéficiaires prend rarement fin parce que ces derniers n'en ont plus besoin. Bien sûr, les visites s'espacent et les contacts se distendent, mais il semble admis que la personne gardera un lien avec la structure d'accueil ou la structure d'accompagnement en logement aussi longtemps que faire se peut.

« Globalement, ce n'est jamais fini. En dehors de quelques rares exceptions, quelques rares exceptions où on a assisté à l'autonomie totale de la personne. J'en ai quand même beaucoup, c'est mes petits suivis, mes petits suivis, c'est vraiment de les accompagner au CPAS parce qu'ils sont stressés, ce que je pourrais toujours

continuer à faire, même en delà des six mois, et ça, j'estime qu'ils sont quand même autonomes, même si on doit les accompagner tous les jours, tous les ans, à leurs petits trucs d'analyse, machin. Ouais, ça, ça se voit plus, je dirais, dans le... S'ils viennent à la maison d'accueil faire des activités, et qu'en plus, ils me contactent une fois tous les deux mois pour un truc assez lambda, je crois que mon travail est fini. Enfin, la situation le montre, quoi. Et moi, je le vois, du coup, c'est hyper objectivable, quoi. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Nous comprenons bien ici la posture de l'intervenant.e social.e, qui estime que le recours à l'institution, aux travailleur.euses ne compromet en rien l'autonomie de la personne. Et nous soutenons le fait qu'avoir recours à des tiers aidants ne signifie pas une absence d'autonomie. Au contraire, nous pensons qu'exprimer une demande et recourir aux ressources disponibles pour mener à bien sa vie relève de l'autonomie. Nous pouvons cependant interroger la possibilité qu'ont les individus de sortir totalement du cercle de l'assistance et de « *prouver* » qu'ils n'ont plus besoin de ces dispositifs. Ainsi, le refus d'un accompagnement post-hébergement ou de guidance à domicile est souvent évalué davantage comme une résistance au processus que comme une preuve de pouvoir « faire sans » ces services.

C'est donc dans la distanciation du travail social qu'est évaluée l'acquisition d'une autonomie plutôt que dans son affranchissement total.

Par ailleurs, nous soulignons l'incapacité pour la plupart des bénéficiaires sortant de maison d'accueil de se soustraire à ce système. En effet, les sorties dans le marché du logement privé sont extrêmement rares et un suivi à domicile est quasiment toujours obligatoire pour accéder à un logement d'une AIS⁸⁹, ou d'une SISP⁹⁰.

« J'ai l'impression que ça peut aider dans le sens où nous, du fait qu'on soit une ASBL, du fait qu'on ait des subsides, du fait qu'on ait des conventions avec les AIS, avec les SISP etc. on a des facilités d'accès au logement et ça... il n'y a rien à faire on rassure parce qu'ils viennent d'une structure officielle, qu'on propose un suivi post-hébergement, qu'on accompagne les personnes, qu'on fait... Il n'y a rien à faire mais on peut faire les contacts téléphoniques, on peut envoyer des mails donc on montre une certaine structure, un certain bon parler, on est garant pour ces personnes-là, enfin pas garant financièrement mais on est garant physiquement et socialement et donc je pense que ça facilite une remise en logement et donc oui sous quelques formes un peu une sortie du sans-abrisme. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

⁸⁹ Agence Immobilière Sociale

⁹⁰ Société Immobilière de Service Public (responsable des logements sociaux publics)

4.1.2. Créer les bons liens sociaux

Le deuxième axe inhérent à la réintégration sociale est celui des liens sociaux. Particulièrement complexe au sein des structures d'aide aux personnes sans-abri, cette question occupe une place importante dans la vie quotidienne de ces structures.

Si nous allons nous concentrer sur ce qu'il se passe au sein de la maison d'accueil, il nous faut rappeler que les personnes arrivant dans ces structures sont souvent considérées comme profondément isolées socialement. Ainsi, les liens sociaux qu'ils entretiennent avec des personnes extérieures sont soit rares soit associées à des habitudes nocives ou des relations « toxiques ». S'il n'est pas pertinent de généraliser, nous devons admettre que la majorité des personnes qui fréquentaient ou vivaient dans les services que nous avons étudiés avaient vécu des ruptures d'ordre familial ou conjugal avant de leur séjour et ne disposaient pas d'un capital social qui aurait pu éviter leur situation de sans-abrisme.

« Et puis, ils se sentent seuls, bah du coup, tu fais plus ton ménage, tu te laves plus, tu fais plus à manger, du coup, le logement se détériore, les voisins commencent à péter un câble, enfin, tu vois. Ouais, je crois quand même que l'isolement, c'est un des gros critères de... [retour à la rue]. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

« Les personnes avec plein de ressources font ça assez naturellement, toi et moi selon nos loisirs, nos façons de vivre, notre réseau, qui nous met en contact avec des nouveaux réseaux, on trouve des ancrages nouveaux, mais des personnes qui ont connu l'isolement, qui ont connu ce renfermement, je me répète, l'isolement, qui a créé la situation de sans-abrisme, et les causes du sans-abrisme, la difficulté d'aller vers l'autre, d'oser, on pourrait être long là-dessus, pouvoir proposer, aider un réseau en dehors du réseau sans-abrisme, c'est vraiment nécessaire pour certains. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Si la remise en logement individuel direct peut être source d'isolement social, la maison d'accueil est, quant à elle, vue comme une manière de le rompre. C'est dans cette optique que les activités collectives prennent sens.

« Au [nom d'une MA] c'est des appartements studios et du coup il y a très peu de communautaires donc on doit essayer de l'instaurer et tout ça et ce n'est pas facile et pourtant on sent que ça aide quand même bien notamment pour les gardes enfants des mamans. Alors c'est bête mais ça peut permettre une émancipation plus tard donc ça a son sens. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

« Il y a rompre l'isolement. Voilà, proposer des choses c'est faire sortir un petit peu les gens, leur proposer d'autres choses essayer d'éviter qu'ils s'embêtent constamment. Un côté plus occupationnel aussi quoi. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Déjà l'humain a besoin des autres, il y a des gens qui aiment bien être seuls, on est bien d'accord, mais il faut savoir que ce sont des jeunes ici qui ont manqué des contacts. Je vais reprendre un exemple, quand on est tout petit on a besoin de ses parents, on a besoin du lien avec sa maman, son papa, on a besoin d'avoir des amis à l'école, on a besoin d'échanger, on est des êtres sociaux au final, donc la collectivité elle peut déjà apporter ou même contrebalancer l'absence de certaines choses qu'ils n'ont pas eues dans le passé. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Malgré les avantages de vivre en collectivité, la vie au sein de ce collectif imposé et contraint est également source de difficultés importantes qui sont d'emblée identifiées par les professionnel.les. En effet, si l'aspect collectif est pensé, nous l'avons vu, comme une expérimentation de la vie sociale, l'imposition d'une vie en collectivité avec des personnes venant d'horizons différents, de cultures différentes et des valeurs différentes provoquent de réelles difficultés au quotidien.

« Alors je pense qu'il y a plusieurs buts recherchés dans ces activités. Il y a travailler la cohésion du groupe justement quand on vit en collectivité, il y a des moments de grosses tensions... etc. Avec des petits sous-groupes qui se forment, avec des tensions,... etc. Donc proposer des activités c'est travailler la cohésion du groupe et donc essayer de ramener une cohésion un peu plus chouette, un peu plus dynamique, se permettre de se rencontrer sous d'autres jours donc en faisant des sorties, en cuisinant, n'importe quoi mais donc travailler la cohésion groupe. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Mais par contre, ça peut être aussi très compliqué parce que certains n'ont pas eu l'habitude de vivre en collectivité, et du coup on a des profils ici bien différents, et de temps en temps il y a des tensions qui se créent, et pour des broutilles ou pour des trucs super importants, ça c'est pas important, mais il y a cette idée de vivre ensemble que certains doivent apprendre et qui n'ont jamais appris dans le passé. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Mais ça peut être très, très conflictuel. Parce que ce n'est pas facile, quoi. Vivre ensemble, ce n'est pas facile. Et puis là, on mélange des profils super différents, des cultures super différentes. Tout un tas de choses qui fait que tu débarques dans une baraque, tu ne connais personne, t'as des enfants qui gueulent. Tu partages la même cuisine, les mêmes WC, les mêmes douches. Ça ne doit vraiment pas être évident. Moi, je me suis toujours posé la question comment moi, je le vivrais si moi, j'étais en maison d'accueil. Est-ce que moi, je le supporterai? » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Malgré les problèmes liés à la collectivité, le séjour en maison d'accueil est perçu comme une manière de répondre à la fragilisation des réseaux sociaux de personnes hébergées. Cette vie collective favoriserait le développement de relations amicales, mais également la solidarité et l'entraide considérées comme des ressources importantes. Quotidiennement aux prises avec la solitude dans laquelle vivent les personnes, les équipes valorisent la création de liens sociaux ou simplement les moments d'entraide au sein de la maison d'accueil. Ils les considèrent comme un moyen de « se tirer vers le haut ».

« Et là je peux dévier sur plein de branches, déjà ici il y a des groupes d'amis qui se créent, donc ça peut leur apporter des amitiés qu'ils n'ont pas eues, ils n'ont jamais eu de potes, parce qu'ils ont toujours été trimbalés d'assos en assos, d'institution en institution, de ville en ville etc., déjà être plusieurs mois avec un groupe qui est relativement stable, même s'il y a des départs et des arrivés, ça apporte une certaine stabilité au niveau de leur vie sociale. Du coup ils sont super solidaires entre eux, ils vont se tirer vers le haut. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« La vie en collectivité ? Alors, le premier truc positif qui me vient en tête, c'est quand même la solidarité et l'entraide entre elle et eux. Après, il y a beaucoup ça, si on veut retenir le positif. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Cette première partie nous amène au point suivant : la création de liens sociaux ou l'appartenance à une collectivité est le deuxième axe de l'affiliation sociale selon Castel. Pourtant, nous admettons que toute entrée dans une collectivité n'est pas nécessairement valorisée et considérée comme une « bonne chose » pour la personne. Ainsi, à l'instar de l'évaluation de l'autonomie, le regard porté sur un séjour est un regard sur des bénéficiaires et permet l'imposition d'un jugement sur ce qu'une personne construit de bien ou pas. Si les indicateurs d'une autonomie qui serait suffisante à une « bonne » réintégration sociale, les relations sociales sont elles aussi soumises à une évaluation de ce qui est valorisé par la société, ou en tout cas des liens sociaux qui auraient un impact jugés positifs sur la personne.

En ce sens, nous voyons dans les extraits suivants l'importance de cette notion de « mauvaise influence » dans les relations entre les bénéficiaires :

« Mais à l'inverse ils peuvent aussi se tirer vers le bas, au niveau des sorties ou des trucs comme ça. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024)

« Effectivement, on sent les certains jeunes qui ont des mauvaises influences dans le groupe. Et donc, genre quoi? Mauvaise influence, tire le groupe vers le bas. Donc, il pousse à la consommation. On a eu un jeune qui a dealé ici. On a eu un jeune qui

quand il est présent, est un peu le leader de la bande et monte les gars les uns contre les autres. Alors nous, ce qu'on a tendance à faire, c'est pour le premier avertissement, va prendre l'air une semaine dehors. On ne veut plus te voir. Et si on sent qu'il y a tout de suite un apaisement dans la maison, ça veut forcément ou pas forcément, je n'en sais rien, mais si en fait on sait, ça veut forcément dire que lui, c'est quelqu'un, c'est un élément qui est perturbateur. Donc il revient ici. On lui dit, ben écoute, pendant une semaine, la maison a été hyper calme, c'est bizarre, t'es parti. Bon, on va être vigilant du coup par rapport à ça. Tu peux revenir, il n'y a pas de souci. On va être vigilant par rapport à ça. Si ça redéconne, on sait qui on doit faire partir, tu vois. Si ça redéconne dans le sens, c'est vraiment la question de l'ambiance. Quand il y a de la nervosité, quand tu as les jeunes qui commencent à répondre, qui sont là, non, je ne fais pas mes tâches, et qui sont tout le temps dans la confrontation, et que nous, à un moment donné, ça devient ingérable de garder le groupe, parce qu'individuellement, tous les jeunes ont vécu de la violence, ou des événements qui les ont traumatisés. Si nous, on ne garde pas la maison un minimum, avec un minimum de... C'est la quiétude ? En fait ça devient vite le boxon et c'est vite libre à n'importe quoi, en fait. Et donc, on a besoin de garder aussi cette quiétude dans le groupe pour justement faire en sorte qu'ils puissent tirer de ce groupe un maximum de choses positives et moins de choses négatives. Par exemple, on constate actuellement qu'il y a beaucoup de consommateurs, mais c'est un fait. Tous les jeunes qui viennent ici consomment la weed, mais ce qu'il y a, c'est qu'ils se tirent entre eux. Et ça, nous, on ne peut pas tolérer ça. Donc, ils fument tous, on le sait, on met des avertissements, on débrieife, on leur dit, si ça continue, si on vous voit, on va devoir demander à une personne de... [partir de la structure] » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Ceci a d'autant plus d'importance qu'être considéré comme « mauvaise influence » constitue un motif suffisant pour exclure quelqu'un de la structure d'accueil. L'imputation de la responsabilité d'un.e bénéficiaire dans la création d'une dynamique tendue peut alors avoir un effet sur la prise en charge de cette personne.

« Moi, je parle souvent de pomme pourrie dans des groupes. Il y a souvent un élément ou une personne qui peut vraiment mettre à mal la dynamique. Mais c'est sûr qu'on ne va pas mettre dehors du jour au lendemain. On va toujours essayer de communiquer un petit peu avec cette personne. Voir comment améliorer la chose. Mais si ça dure 3, 4, 5, 6 semaines et qu'il n'y a pas d'amélioration, à un moment donné, on lui dira écoute, en fait, ta place, elle n'est juste pas ici. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024)

Ici, l'image d'une pomme pourrie exemplifie une représentation en termes de « mauvaise influence », contaminant les autres résidents. Elle se manifeste encore davantage avec un public de jeunes, considérés comme particulièrement influençables. Par ailleurs, la question de la dynamique de groupe est particulièrement travaillée dans les maisons d'accueil pour jeunes. Cependant, le renvoi d'une structure, surtout en tant que jeune

ayant vécu déjà des parcours d'exclusion difficile, peut renforcer un sentiment de méfiance à l'égard des institutions et, par conséquent, créer des situations de non-recours.

4.1.3. L'autonomie comme manière d'être au monde

Nous avons redéfini notre problématique de recherche autour de l'existence d'un axe collectif ainsi que d'un axe individuel dans la conception de l'intégration sociale dans nos sociétés. Nous avons en outre mis en lumière la manière dont ces deux axes sont mobilisés dans les pratiques professionnelles. Il nous paraît maintenant essentiel de repenser l'articulation de ces deux axes et de les mettre en perspective pour comprendre les logiques inhérentes à l'intervention sociale.

Après plusieurs mois passés dans les maisons d'accueil, il nous est apparu que la place donnée à la reconstruction de liens sociaux soutenant et l'inscription des individus dans des collectifs qui font sens pour eux restent relativement minime par rapport au travail de mise en projet individuel. Si nous poussons plus en détails cette réflexion, la constitution d'une identité collective qui pourrait sembler une piste pour permettre aux individus de récupérer ou d'acquérir un pouvoir d'agir collectif en tant que groupe marginalisé, est quasi inexistante, à l'exception d'occasions très ponctuelles. D'un autre côté, les entretiens individuels, l'encouragement à trouver sa voie personnelle et la prise en compte de la singularité sont autant de pratiques très présentes dans l'accompagnement. Nous pouvons donc soutenir que si l'autonomie occupe une place centrale dans l'accompagnement, c'est aussi parce qu'elle est indissociable de l'intégration sociale et ce, de manière plus prégnante que son autre pendant, l'inscription dans des liens sociaux. Au regard des théories présentées mais aussi des données empiriques récoltées, il semble que l'axe du développement de l'autonomie prime sur celui des liens sociaux. Et pour cause, c'est principalement par notre individualité et une auto-réalisation que nous nous intégrons dans le monde social.

Ainsi, selon Abraham Franssen, c'est bien la socialisation qui est conditionnée par le développement d'une autonomie : *« Avec le primat affiché de l'autonomie et les modalités de sa mise en œuvre, c'est toute la conception de la socialisation qui se trouve bousculée. Alors que celle-ci était classiquement conçue comme une intégration dans des normes sociales, elle est aujourd'hui définie comme autoconstruction de son identité. L'individu socialement intégré, ce n'est plus tant celui qui est conforme, qui est défini par ses*

appartenances à des catégories collectives que l'individu qui fait la preuve de son autonomie, de sa flexibilité identitaire, spatiale, professionnelle, qui est capable de construire sa place. Le contrôle ne vise plus à la normalisation, mais au contraire à l'innovation. Dans le modèle de socialisation industriel, on pouvait dire : plus l'individu est socialisé, plus il est autonome. C'est par l'intériorisation de la norme et la contrainte externe que l'individu pouvait se constituer comme sujet. Aujourd'hui, culturellement, c'est l'autonomie qui est au centre de la socialisation. Plus l'individu est autonome, plus il est authentique et créatif, plus il sait trouver en lui les ressources de sa gestion de soi sans se référer à des règles prédéfinies, plus il sera considéré comme socialisé. Car si "l'ancien mode de socialisation" (acquérir des normes, intérioriser ses rôles sociaux) représentait bien un assujettissement et une subjectivation (en se disciplinant, l'individu devient sujet), de la même manière, le "nouveau mode de subjectivation" (effectuer un travail sur soi, être créatif, réflexif...) constitue bien une socialisation (être conforme à des attentes sociales, à des critères d'embauche, etc.) dont les exigences sont d'autant plus prégnantes qu'elles sont désormais identifiées à la personnalité même de l'individu et plus seulement à l'accomplissement de ses rôles sociaux. On peut ainsi observer la manière dont les différents dispositifs d'insertion professionnelle, de recherche d'emploi, de remise à niveau ne se limitent plus à des objectifs de formation et de qualification professionnelle, mais donnent ainsi une place accrue aux dimensions du savoir-être (assertivité, écoute, parole) et du savoir-paraitre (présentation de soi, C.V., apparence vestimentaire) des individus. Bref, la morale de l'authenticité va de pair avec un travail précis de mise en conformité. » (Franssen, 2003, p.44).

Cet extrait exemplifie notre propos sur le déplacement de la socialisation comme mode d'intégration à la subjectivation. Ainsi, nous passons d'un travail de réintégration sociale basé sur l'intériorisation de normes collectives pour s'inscrire dans la société à un travail qui œuvre à développer une personnalité unique qui se détacherait de l'intériorisation d'un rôle prédéfini par une position sociale. Cependant, nous pouvons dire que le développement de cette subjectivité, au-delà de constituer la base de la socialisation, appartient aujourd'hui également à l'intériorisation d'une norme sociétale et donc collective.

5. Faire du travail social, agir sur les gens ?

Nous comprenons bien en quoi le développement d'une autonomie devient alors essentiel dans les pratiques de travail social. Ainsi, le processus de rétablissement s'inscrit dans un

horizon d'attentes qui renvoie à la représentation normative « de l'individu intégré ». L'impératif de l'autonomisation et de la singularisation sont définies par les valeurs qui sous-tendent nos sociétés et qui définissent la normalité. Être individu aujourd'hui c'est être singulier dans un monde en commun. Cette norme imprègne le travail social comme contrainte mais aussi comme idéal.

5.1. Travailler à partir de soi

Lors de nos terrains, cette norme d'individuation se donnait à voir, d'une part, comme un objectif à atteindre pour les personnes et, d'autre part, comme une méthode de travail social. La valeur de la personnalisation des interventions mais aussi des relations entre les intervenant.es et les usagers est intégrée par ces premiers. Ainsi, à la question d'identifier quels sont les outils principalement utilisés dans leur travail quotidien, tous les répondants, sans exception, ont évoqué la personnalisation de la relation, faisant d'eux-mêmes ou de leur personnalité le point de départ du travail avec les personnes.

« Répondant : Moi, je dirais plus le lien via des entretiens et via de l'informel. Voilà, du partage, quoi.

Interviewer : Et du coup, comment est-ce que tu crées un lien ?

Répondant : Oh, voilà une bonne question. Ben...Ah ouais. Ben ouais, comment je crée du lien ? Comme tout le monde, on se rencontre, on crée de la confiance en papotant, en essayant de répondre aux besoins de la personne, en apprenant à se connaître. Puis un lien de confiance de s'instaurer. Et puis, on l'utilise via des trucs beaucoup plus administratifs. On se montre présente pour la personne. Et puis après, ça ouvre la porte à beaucoup de possibilités de travail en fonction de son projet, de ce que l'institution peut lui offrir, de ce qu'elle a besoin, tout ça. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Moi-même. J'avais résumer ça par quelque chose qu'on m'a souvent... J'ai eu une période d'arrêt à un moment donné. J'avais énormément de mal à accepter ça et quelque chose qui m'est souvenu revenu c'était tu ne peux pas prendre soin de toi avant. Tu ne peux pas faire en sorte que les gens vont mieux si toi tu ne vas pas bien et je trouve que cette phrase est assez éloquent par rapport au boulot qu'il y a dans le social. C'est pour ça que notre outil de travail c'est nous-même. Dans le sens ou notre façon de réagir, de parler même avec les usagers ou les jeunes peut être vachement influencé par rapport à ce qui se passe dans notre vie de tous les jours. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Ta personnalité, ma personnalité, voilà. Je dois développer ? Parce que c'est quand même particulier comme boulot, dans le sens où c'est un centre d'hébergement sur du long terme, c'est leur maison. Tu vis avec eux, ils vivent avec toi. T'es là tôt le matin, tu les trouves au pied du lit en pyjama, tu pars tard le soir, ou tu les quittes aussi, ils sont en pyjama. Enfin, je ne sais pas, t'es vraiment dans leur intimité et ça crée un lien plus particulier dans un contexte professionnel, je trouve. Et du coup, je pense que ça crée une atmosphère intime, je ne sais pas comment le dire autrement. Comme je t'ai dit il y a cinq minutes, ça devient aussi notre deuxième maison. Je ne sais pas, moi j'avais le sentiment d'être complètement moi-même, d'être à la maison quoi, d'être à la maison limite dans une grande coloc. Et donc en fait, d'être,... travailler

complètement avec ma personnalité.» (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« C'est moi. C'est moi principalement. Donc, je dois... Ben oui, c'est ma manière d'être avec... là, c'est en l'occurrence au public jeune, donc ma manière d'être... Donc, oui, j'essaie de me préserver un maximum aussi, parce que c'est mon outil. Je suis mon outil de travail. Donc, si je ne fais pas attention à moi dans la vie au quotidien, je suis vite submergé par beaucoup de choses.» (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Ce qui est frappant c'est que cette définition du travail basé sur la relation se limite à celle avec les bénéficiaires. Concernant la relation de travail entre collègues, se sont souvent des outils techniques, ou du moins formalisés, qui sont évoqués.

« Je mettrais deux choses mais en parallèle, l'outil principal que je vais utiliser avec mes collègues et l'outil principal que j'utilise avec les résidents, qui sont deux choses complètement différentes. Avec les collègues c'est plus tout ce qui est passage d'infos via le journalier, je pense que c'est vraiment notre outil de base pour après avoir des journées, enfin vraiment de base, parce qu'il y a plein plein de choses mais c'est vraiment le truc qu'on va ouvrir directement et qui est notre moyen de savoir ce qui s'est passé, comment se positionner, comment agir sur la journée etc. Et avec les personnes avec qui on travaille, je pense que l'outil c'est la communication, les échanges verbaux, la bienveillance, l'écoute active, c'est ça principalement.» (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Ceci nous ramène clairement à la réduction des rapports sociaux en relations personnelles qu'évoquait Martuccelli. Il ne s'agit pas ici de juger la pertinence de telle ou telle méthode de travail, mais bien de mettre en exergue l'importance de la personnalisation dans les rapports sociaux et à quel point elle s'est inscrite dans les pratiques professionnelles.

En outre, l'intersubjectivité de la méthode en travail social amène de réelles difficultés pour les travailleur.euses, appelés à intervenir à partir de leur « être ». Ils peuvent alors être engagés dans des relations essentiellement subjectives. Ainsi, notre propos rejoint celui de Dahlia Namian qui stipulait que *« la personne devant, en deçà, à côté du statut d'intervenant doit marquer le sceau de sa professionnalité par sa subjectivité même, davantage que par son expertise, sa discipline, son ordre professionnel, son savoir, considérés trop impersonnels, trop objectifs, trop inflexibles aux singularités.»* (Namian, 2011, p.76).

« Parvenir à donner les mêmes chances à tout le monde, si je peux dire. Donc, essayer d'être le plus juste possible dans ma pratique et de laisser les mêmes chances à tout le monde, ce qui n'est pas une chose facile, puisqu'on a plus d'affinité avec d'autres, moins d'affinité avec d'autres. Et donc, c'est tout le temps travailler sa posture et sa

manière de voir les choses, parce que quelqu'un n'est pas l'autre.» (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Quand ça fonctionne par atome crochus, c'est toujours mieux. Maintenant, quand ça fonctionne moins bien, alors, on se dit les choses. En fait, je travaille beaucoup sur la franchise. Et donc, quand je sens que ça passe mal, et ben plutôt que de rester dans un flou. J'aime autant aller le voir et dire, mais je sens que voilà comment tu vois notre relation? Est-ce que ça te convient la manière dont je travaille, dont tu t'exprimes par moment, etc. Et ça me fait penser à un jeune en particulier. On n'a pas vraiment d'atome crochus, mais le fait de l'avoir vu et de l'avoir confronté par rapport à ça en disant. Ben, écoute, on n'est pas obligé de s'entendre, mais par contre, voilà, on va essayer de, je vais essayer de fonctionner, on va essayer de fonctionner ensemble pour que tu puisses atteindre tes objectifs. Et moi, c'est ça qui m'intéresse plus que le fait qu'on s'entende. En fait, au final, c'est ça qui compte. Et le fait d'être franc comme ça, ça apaise les esprits. En fait, tout simplement.» (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Non, il y avait clairement des personnes avec qui ça passait beaucoup moins bien. Et je pense que de nouveau, comme je travaille avec ma personnalité, il y a les accroches, il y a les affinités, ou il n'y a pas. Et forcément, tu vas plus facilement vers les personnes avec qui tu le sens bien en fait. Je ne sais pas si tu étais là, à la période de Luna ? J'étais sa référente, mais impossible de travailler avec elle. Elle me faisait peur. Elle avait un peu un délire de persécution envers moi. Dès que j'avais un petit sourire ou quoi, un petit rire. Et en fait, je n'arrivais pas à travailler avec elle. Ça ne passait pas. Et limite où je l'évitais. Je la voyais passer dans un couloir, j'allais me cacher, j'exagère. Il y avait des personnalités avec lesquelles ça ne matchait pas, et ça c'est, je pense, une grosse contrainte dans le travail social. Tu peux mettre toutes les choses en place possible. Ça ne passe pas, ça ne passe pas. C'est hyper important la relation. C'est la priorité dans le travail social, je pense.» (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Cette approche, qui met tant le bénéficiaire que l'intervenant.e social.e dans une posture de « personne » n'est pas sans contrepartie négative pour les travailleur.euses sociaux.ales : l'impossibilité de travailler avec certaines personnes parce que le lien « passe pas » en est une. Cette sensation vient mettre à mal la possibilité pour les intervenant.es de faire ce qu'ils considèrent être du bon travail. Mais cet aspect ne s'arrête pas là. Incités à constamment mobiliser leur individualité, c'est à partir d'elle qu'ils gèrent les situations (ou ne les gèrent pas), ce qui peut entraver la mise à distance. Ainsi, les difficultés rencontrées peuvent aisément venir remettre en question la légitimité du ou de la travailleur.euse social.e.

« Ce qui l'a mis mal, en fait, c'est plutôt sa propre réaction à elle. Oui, oui, oui, c'est ça. Pour elle, je crois qu'à l'heure actuelle encore, elle se culpabilise, tu vois. Elle le vit comme une très... Une faute grave. D'avoir perdu ses moyens, perdu son calme, son sang-froid et d'avoir crié. Après, je ne sais pas ce qu'il s'est dit, je n'étais pas là. Voilà, elle a complètement perdu son sang-froid et je pense que, de nouveau, dans ce contexte de travail, parfois... Parfois, c'est chaud. Ouais.» (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Dans le sens ou notre façon de réagir, de parler même avec les usagers ou les jeunes peut être vachement influencé par rapport à ce qui se passe dans notre vie de tous les jours. D'où la difficulté parfois du boulot de savoir faire un stop énorme entre ce qu'il se passe dans le privé et dans le professionnel. C'est pour ça que je dirais que oui c'est nous notre outil de travail parce que la façon dont on va réfléchir, dont on va prendre certaines choses qu'il se passe... Un truc qui se passe cette semaine, on prend la même chose dans une autre semaine, un autre contexte avec d'autres collègues présents, ça peut être totalement différent la façon dont on va la travailler, la réfléchir quoi. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

5.2. Travailler pour quoi ?

Nous considérons que le travail social est, même sans être consciemment intégré par les intervenant.es de manière individuelle, une entreprise qui vise, d'une part, à réparer les trajectoires brisées et, d'autre part, à normaliser les trajectoires marginales. Nous y voyons alors un double sens bien décrit par Franssen. *« Les différents métiers de l'intégration, relevant du secteur non marchand public ou privé, se caractérisent par le double exercice de la solidarité et du contrôle social. D'une part, ils sont chargés de mettre en œuvre la solidarité collective à l'égard des populations à la marge, d'en assurer l'insertion, la formation, la rééducation en vue d'en assurer l'intégration dans une société de plus en plus compétitive ; d'autre part, de manière inhérente à leur rôle, ils sont chargés de les contrôler, en veillant, parfois par l'exercice de la contrainte et de la pression, au respect des normes (scolaires, sociales, comportementales) des différentes institutions, et par-delà, de l'ordre social, dont ils sont les agents salariés. À des degrés divers selon la nature de leur travail, ils sont à la fois des « passeurs » et des « gardes-frontières ». (Franssen, 2003, p.44).*

Cependant, afin de mettre en résonance ces objectifs - la normalisation que peut provoquer l'intervention sociale et la contrainte qu'elle peut faire peser sur les bénéficiaires mais également sur les travailleurs -, il est indispensable de définir les finalités du travail social du point de vue des travailleur.euses.

Bien loin de considérer que ceux-ci travaillent dans le seul objectif de « faire rentrer les individus dans les cases », il existe pourtant un décalage entre le discours relatif à la réinsertion sociale et au projet d'accompagnement et celui sur la mise en sécurité et la possibilité de repos qui doit être offerte aux usagers.

La vision des travailleur.euses du sens de leur travail intègre les représentations de la « bonne intégration » et de la « bonne socialisation » mais elle va au-delà et se raconte également en termes de soutien et d'occasion de se poser même pour quelques jours.

« L'objectif ultime, c'est qu'ils trouvent un logement et pérenne pour beaucoup de temps. Mais ma vraie mission, c'est qu'ils leur trouvent vite un logement, qu'ils soient pérennes ou pas. En vrai, l'idée d'une maison d'accueil, c'est que ça tourne. Après, on a évidemment des finalités beaucoup plus vastes que ça et beaucoup plus en mode : ça doit être pérenne. Enfin, surtout moi, avec le poste d'hébergement. Moi, ma mission, c'est peut-être justement qu'il reste en logement le plus longtemps possible et qu'il ne retourne pas dans le sans-abrisme. Là où la maison d'accueil, sa mission principale, c'est que les gens trouvent un logement. Faut que les chambres se libèrent et qu'on puisse faire rentrer d'autres gens. Et bon, alors de nouveau, pas trop vite non plus. Mais c'est ça notre mission. Respecter leur projet d'accompagnement, les aider dans leur projet d'accompagnement. Oui et non.

Interviewer : Oui et non ?

Répondant.e : Si jamais, par exemple, une personne, son projet d'accompagnement, c'est sur un an et demi avec du soutien à la parentalité et tout. Et qu'après six mois, elle trouve un logement ou on lui trouve un logement. On va mettre en priorité son logement et puis on va essayer de continuer son projet d'accompagnement. Mais ce ne sera pas son projet d'accompagnement qui primera. Ce sera le fait que ça fait longtemps qu'elle est en maison d'accueil, qu'elle est prête aux yeux des gens pour partir. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Moi mon rêve absolu c'est que chaque jeune sort d'ici et qu'il ne retourne pas dans une institution et qu'il ne retourne pas en rue, ça c'est l'objectif numéro un, on pourrait pas parler d'échecs si ça arrive parce qu'ils ont quand même les cartes en main, nous on fait notre boulot du mieux qu'on peut mais au final ça leur appartient quand même un minimum je pense, mais voilà ça c'est vraiment notre mission nous ici, c'est que les jeunes puissent déjà, enfin quand ils arrivent ici on leur dit l'objectif premier c'est posez vous, profitez, enfin profitez un peu d'avoir un toit, d'avoir à manger, c'est-à-dire certains viennent d'autres institutions mais certains ont vraiment fait de la rue et il y a vraiment une mission au début numéro un c'est respirer un coup, prenez le temps et ça leur fait du bien. Une deuxième mission qu'on va avoir c'est vraiment cette réinsertion, mais réinsertion c'est un mot qui veut tout dire et rien dire. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« La mission principale, c'est la mise en sécurité matérielle. Avoir un toit sur la tête. Être dans un espace où tu te sens en sécurité. Objectif secondaire, c'est stabiliser la situation de la personne. Selon différentes démarches. Et idéalement, l'objectif final, ce serait une remise en logement. Ce n'est pas forcément le projet de tout le monde. Mais la philosophie de [la maison d'accueil], c'est quand même qu'il y a un logement sur la fin. ? Il y a des personnes qui ont fait des séjours très courts chez nous. Leur objectif, c'était juste de se poser quelques jours. Pour repartir à la rue. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« À quoi je travaille tous les jours ? Ben, je travaille au mieux-être des jeunes qui sont, qui ont eu des parcours difficiles et qui n'ont parfois plus de repères et qui sont totalement délaissés. Et je travaille au quotidien avec eux pour qu'ils puissent, au fur et à mesure, trouver des outils personnels à eux. Enfin, qu'ils puissent, qu'ils puissent se sentir mieux dans, mieux compris dans la société. Parce que ça, c'est, oui, c'est des problèmes. On a de plus en plus de soucis de santé mentale ici. De jeunes qui sont incompris, qui ne comprennent pas nécessairement non plus ce qu'ils font ici.

Pourquoi j'atterris dans une maison d'accueil ? Et donc, l'idée, c'est de remettre du sens derrière leurs parcours. On n'est pas psychologue, donc on ne peut pas faire ça non plus de manière très poussée. Bien que, bien qu'on essaye, on essaie de les réintégrer dans la société. C'est un sujet, c'est un concept très bateau, mais qui puisse, qu'ils puissent s'y retrouver, en tout cas dans une société qui n'est pas toujours, qui n'est pas toujours en phase avec leurs idées, avec ce qu'ils pensent, etc. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Malgré la présence dans les discours d'une mise en sécurité, et d'une réelle envie de constituer un endroit bienveillant pour les personnes qui vivent une expérience de sans-abrisme, les notions de projet, de réintégration, reviennent également assez souvent dans les discours de travailleur.euses sociaux. L'objectif de remise en logement, même s'il peut sembler purement factuel, sous-entend tout un processus de projet d'accompagnement, de travail sur l'autonomie, ... comme nous l'avons vu ci-dessus. Ainsi, la sortie du sans-abrisme, lorsqu'il y a un passage dans une structure d'hébergement, est conditionné à l'acceptation par la personne d'un travail sur soi, comme nous l'explique un.e intervenant.e social.e sur le sujet.

« Tu sais, les entretiens d'admission. Est-ce que tu as participé à des entretiens d'admission ? Les entretiens d'admission, tu poses tout un tas de questions. Et à un moment donné, dans ton petit canevas de questions, c'est quoi ton projet ? Les gens, ils n'ont pas de projet. Leur projet, c'est juste d'avoir un toit ou de dormir pendant quelques jours. Pour moi, c'est un projet. Mais pour d'autres, ce n'est pas suffisant comme projet. Et du coup, ça pouvait parfois amener les personnes à être refusées. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

5.3. Travailler avec les personnes

La place du projet individualisé est centrale dans le travail avec les bénéficiaires. Comme nous l'avons mentionné au début de la recherche, ce projet est pensé d'une part, comme occasion pour la personne d'exprimer ses priorités et pour lesquelles elle aurait besoin des professionnel.les et, d'autre part, comme outil de formalisation de ce qu'on attend d'elle pour progresser dans sa trajectoire.

« Je pense que tout ce qu'on fait est toujours fait en... du moins on essaye, ce serait mentir que dire que les gens sont toujours tout à fait d'accord, on essaye de toujours le faire en accord et en discussion avec les gens, donc il y a bien sûr toujours une part de nos observations qu'on amène au moment des entretiens en disant bah tiens moi j'ai observé que là il pourrait avoir une difficulté, est-ce que c'est vrai ou non, est-ce que tu serais d'accord qu'on travaille ça et puis on leur demande aussi toi qu'est-ce que tu veux venir puiser ici le temps où tu es là, quelles sont les choses que tu pourrais demander ? Alors il y en a qui sont tout à fait au clair avec leurs besoins et qui sont tout à fait capables de les exprimer et dire bah moi j'arrive pas du tout à gérer mon budget, puis, il y a ceux qui sont en incapacité d'avoir un regard objectif sur leur situation, ce qui est tout à fait compréhensible, parce que moi si on me demandait

demain je pense qu'on a tous besoin d'aide sur plein de choses, si on me demandait demain de quoi j'aurais besoin je serais incapable de le dire donc on essaye de le faire avec accord et avec discussion de la personne. Mais je pense qu'on amène énormément et on ne travaille pas sous contrainte puisqu'à aucun moment on est mandaté mais je pense que quand même on contraint quand même pas mal les gens puisque l'hébergement est conditionné à travailler avec les référents leur projet individualisé et donc à partir du moment où ils savent que la condition pour rester chez nous est de travailler avec les référents ils vont être obligés de travailler ce qui est amené sur la table même si ça vient de notre observation et pas toujours de leur demande. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Le projet, comme outil de formalisation des attentes à l'égard de la personne, s'inscrit dans la responsabilisation des individus. Ils sont responsables, dans une certaine mesure de leur parcours, de leur destinée et il est de leur devoir, même au sein de la structure d'hébergement, de construire un plan d'action pour sortir de leur situation.

Cette notion de responsabilité, même si elle n'est pas mise en discours de cette manière, s'inscrit néanmoins dans les discours des personnes entretenues, ainsi que dans les expériences de terrains qui ont été les nôtres. La volonté de la personne de travailler ou sa volonté de s'en sortir, peut être remise en cause.

« Répondant.e : Moi, je dirais le tout premier facteur, c'est la volonté de la personne. Ça ne fait pas tout, mais... Voilà, la volonté de la personne. "Quand on veut, on peut !" (en blague)

Interviewer : Tu crois qu'il y a des gens qui veulent moins que d'autres ?

Répondant.e : Je pense qu'il y a des personnes qui... Je n'ai pas envie de dire de conneries. Je crois qu'il y a des personnes qui... Qui se disent qu'elles doivent sortir du sans-abrisme. Mais qui, finalement, s'y retrouvent très bien dans ce parcours. Parce qu'on leur rabâche toute la journée que tu dois avoir un logement, tu dois avoir un revenu et... Mais je pense qu'il y a des gens à qui ça convient. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Et l'envie des gens de travailler, de se mettre au travail. Des gens... Des bénéficiaires, ouais. Ils peuvent... Déjà, on va identifier leurs problèmes, et puis après, il faudra qu'ils aient envie de travailler leurs problèmes. Et s'ils n'ont pas envie de travailler leurs problèmes, on doit trouver des solutions et des choses, et c'est plus difficile, et du coup, ben ça empêche un peu le travail, comme nous, on l'entendrait en tout cas. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Ainsi, le facteur individuel est très présent dans le discours des intervenant.es sur la sortie du sans-abrisme. Associé à une idée de pouvoir d'agir (« s'ils veulent, ils peuvent »). Ce facteur individuel est à mettre en lien avec celle, plus globale de la responsabilité des personnes dans leur propre trajectoire. Les discours sur la réussite de la sortie du sans-

abrisse se racontent alors en termes de « volonté » ou « d'envie de travailler ». Il est du ressort de la personne elle-même d'accepter le travail, mais aussi d'y prendre part activement. Celui-ci est alors vu comme un processus inéluctable pour arriver à une « bonne sortie » du sans-abrisme et, corollairement, à la réussite du travail social. Selon les travailleur.euses, les personnes qui passent de longs séjours en institution et/ou qui ont accepté le projet personnel comme un outil cocréé avec les intervenant.es sociaux intègrent davantage cette conception d'un parcours réussi de réintégration sociale (ou de sortie du sans-abrisme).

« Je pense peut-être... J'ai pas vraiment réfléchi dont je parle, je réfléchis en même temps que je parle. Je pense qu'il y a d'un côté les personnes qui sont déjà blindé, avancée sur leur vie et qui ont déjà énormément cheminé, qui sont peut-être déjà passées par plusieurs institutions ou qui ont déjà énormément de recul sur leur vie et qui donc ont peut-être plus de capacité d'exprimer les demandes Ou en tout cas qui sont déjà dans un processus de je suis à A, je vais aller à Z et pour aller à Z il faut encore que j'ai ça, ça, ça et donc qui ont une capacité d'exprimer. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« C'est difficile à dire, je pense aussi de nouveau, l'avancée dans le projet de la personne, donc si c'est une personne qui est en travail depuis un bon moment, plus la réussite a des chances de bien se passer Si c'est une personne qui vient de commencer tout le travail de réflexion, ça risque peut-être plus facilement de capoter. Oui c'est difficile à dire ce qui fait que ça réussit bien. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Déjà, on va identifier leurs problèmes, et puis après, il faudra qu'ils aient envie de travailler leurs problèmes. Et s'ils n'ont pas envie de travailler leurs problèmes, on doit trouver des solutions et des choses, et c'est plus difficile, et du coup, ben ça empêche un peu le travail, comme nous, on l'entendrait en tout cas. Quelqu'un d'alcoolique, par exemple, qui va te dire « Moi, mon problème, c'est ça », et puis en fait, ben en fait, l'alcool a des conséquences plus importantes que ce qu'il imagine sur sa vie, mais qu'il ne voudra pas le mettre au travail. Non pas d'arrêter de boire ou quoi, mais de mettre au travail les conséquences que ça a sur sa vie. Si elle ne veut pas le mettre au travail, ça va nous mettre des barres dans les jambes toutes les deux secondes, et donc ça, ça nous limite fort dans nos actions, quoi. Exemple d'une femme qui n'arrête pas tous les mois de perdre sa carte d'identité, alors c'est débile, hein, mais du coup, on lui dit « Bois, mais ne prends plus cette carte d'identité avec toi », parce qu'à chaque fois, la conséquence de ton alcoolémie, elle fait pas la misère, elle se met pas en danger et tout, elle boit un peu trop, elle rentre à la maison sans son portefeuille. C'est une grosse limite. Elle ne veut pas mettre ça au travail, alors que, justement, si, nous, on voudrait qu'elle mette ça au travail, mais bon, ce n'est pas à nous de choisir ce qu'elle doit travailler, mais ça nous empêche de travailler. Ça, c'est un cas très concret, ça n'a plus l'air comme ça, mais... » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

En revanche, le non-respect de cette condition de participation à un projet individuel peut constituer un motif d'exclusion. Plusieurs raisons sont évoquées lorsqu'il s'agit de l'exclusion pour non-participation : le mauvais exemple donné pourrait influencer les autres bénéficiaires et provoquer un mouvement de non-participation plus vaste.

La deuxième autre raison évoquée est celle de l'occupation d'une place « non méritée » dans un secteur particulièrement saturé. Cette question renvoie à l'enjeu majeur du choix des personnes qui rentrent dans les structures d'hébergement. Ainsi, au nom de personnes qui seraient plus « volontaires » pour s'investir dans le travail, ou collaborer avec les travailleur.euses sociaux.ales, celles plus réticentes seraient moins méritantes d'avoir une place en maison d'accueil. Bien évidemment, même s'il est aisé de comprendre cette logique de la part d'institutions noyées par les appels au quotidien, elle pose quand même la question plus large d'un accueil qui s'axerait vers les situations les plus « faciles » à intégrer par l'acceptation des conditions de réintégration et exclurait les cas les plus complexes.

« Mais toute une série de choses qui fait que ça tire un peu certaines personnes vers le bas. Là, on pourrait décider de mettre dehors. Parce qu'on n'arrive plus à travailler. Et à un moment donné, on se dit bon, grand, pourquoi tu es là en fait ? Pourquoi tu es là ? Si ce n'est pas pour évoluer dans les choses que tu ne connais pas bien ou que tu ne sais pas bien faire, pourquoi tu es là au final ? Moi, je parle souvent de pomme pourrie dans des groupes.

Il y a souvent un élément ou une personne qui peut vraiment mettre à mal la dynamique. Mais c'est sûr qu'on ne va pas mettre dehors du jour au lendemain. On va toujours essayer de communiquer un petit peu avec cette personne. Voir comment améliorer la chose. Mais si ça dure 3, 4, 5, 6 semaines et qu'il n'y a pas d'amélioration, à un moment donné, on lui dira écoute, en fait, ta place, elle n'est juste pas ici. Si tu ne veux pas respecter certaines règles,... Tout simplement, si on n'arrive pas à travailler ensemble, qu'il n'adhère pas à notre façon de fonctionner et que nous, à un moment donné, on se rend compte qu'en fait, il pénalise. Et surtout, c'est vrai que je ne te l'ai pas encore dit, mais tous les matins, on reçoit 10 coups de fil. Et à un moment donné, si tu ne respectes pas certaines choses et que tu prends la même... Ce n'est pas une question de prendre la place de quelqu'un, même si c'est un terme qu'on utilise quand même. Mais parfois, on se dit en fait, on préfère travailler avec quelqu'un qui en a envie plutôt que toi » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse sociale, 2024).

Ainsi, l'obligation à la participation, à la mise en projet semble relever de l'intériorisation par les institutions des normes sociétales en vigueur. Elles sont alors appliquées même lorsqu'il s'agit de situation très particulière, telle qu'un séjour en maison d'accueil, au point qu'elles soient passibles de sanctions.

5.4. Travailler avec les limites

Nous pouvons interroger la notion de « facilité » de travail avec des bénéficiaires. A quel moment peut-on considérer qu'un accompagnement est plus facile ? En effet, face à des réelles inégalités dans l'aisance du travail accompli avec les personnes, et parallèlement, face au renvoi de cette réussite à des facteurs individuels, nous avons questionné la différence entre un travail qui était considéré par les travailleurs comme plus facile et avec des plus grandes chances de réussite, à un travail plus compliqué, qui nécessite souvent plus de temps, et dont les chances de sortie semblent plus compromises. Ainsi, alors que la mise en récit de ce qui peut mener à une sortie réussie du sans-abrisme se déroule souvent en termes de facteurs individuels, ces facteurs individuels sont, dans un deuxième temps, liés à des facteurs plus largement socio-économiques. Ceci nous renvoie évidemment aux théories de la singularisation que nous avons amplement mobilisés, et qui ne cessaient de souligner l'inégalité de la possibilité d'arriver à cet idéal d'auto-réalisation. Nous pouvons ici parler de ressources, de capitaux, ou d'éducation, il en revient au même d'admettre une différence structurelle entre les personnes qui a un impact important sur leur probabilité de réussite.

« Je pense qu'il y en a plein qui se disent ça [que c'est ok de rester au CPAS toute sa vie, ndlr] Il y a des gens qui ont eu que ça comme exemple toute leur vie, toute leur enfance. C'est l'éducation, limite, qu'ils ont reçue. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Je pense que c'est très très dur ce que je vais dire mais je pense sincèrement qu'il y a des niveaux sociaux, sociales, sociaux et éducatifs qui aident aussi à ça. Donc quand tu es dans une famille où on t'élève un peu plus aussi socialement et psychologiquement, à réfléchir à ce genre de choses ça aide que quand on ne t'a jamais permis de se questionner et c'est beaucoup plus difficile de le faire par la suite. Donc je dirais ça, le niveau social et puis l'avancée dans le projet des personnes quoi. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« C'est horrible ce que je vais dire. Ça va peut-être être un peu jugeant. C'est pas grave. On a le droit. Souvent, quand même, c'est le degré de compréhension. Quand t'as quelqu'un qui est informé, en fait, les gens informés qui réfléchissent, qui comprennent dans quoi ils sont et bazar, généralement, la sortie est quand même plus smooth, plus réussie, quoi. Quelqu'un qui parle le français, qui a un minimum d'esprit critique, qui a un minimum de réseau, tu vois que la sortie, elle va être... Finger in the nose. Alors que tu vois quelqu'un qui vient d'un milieu de CPAS ultra-générationnel, où les dettes et la clope et le téléphone sont leurs trois centres d'intérêt principaux avec qui tu peux discuter, mais tu discutes de choses très, très simples, qui n'ont pas forcément envie de réfléchir plus loin que leur bout de leur nez. Là, tu vas avoir plus de mal, j'ai l'impression. Tu vas avoir du coup des situations plus difficiles,

même administratives, du surendettement, du sur-isolement, du sur-problèmes médicaux, parce que c'est des gens qui, du coup, ne prennent pas soin d'eux. Là, j'en ai quelques-unes au travail, je sais qu'on va avoir du mal à les faire sortir. Elles sont dans une obésité, elles sont dans une consommation excessive de cigarettes, elles sont dans du surendettement pas possible. Elles sont... Elles parlent français, tout ça, hein, mais elles sont d'un monde... » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

De manière assez surprenante, les discours qui renvoient à une différence d'origine sociale sur laquelle les personnes n'ont que très peu de pouvoir d'agir, semblent plus difficile formaliser. La fatalité d'une situation, l'impossibilité pour certaines personnes de « changer les choses » semblent du domaine de l'indicible car tout propos en la matière relèverait forcément d'un jugement posé sur elles.

De notre position, il est peu étonnant que les codes socio-culturels d'une personne, liés à son appartenance socio-économique, sa classe, ont un effet sur leur trajectoire au sein des structures d'hébergement et, de manière plus globale, sur leur relation aux institutions d'aide sociale. De nombreux sociologues ont traités de cette question⁹¹. Sans vouloir rentrer dans un déterminisme excessif, il est pertinent d'associer une situation socio-économique à une position sociale dans le monde, à l'acquisition de codes, de valeurs, de normes qui sont valorisés et donc *in fine* à une probabilité plus ou moins grande de « s'en sortir ».

« Genre, les gens qui avaient déjà une situation avant d'arriver en maison d'accueil vont retrouver leur situation bien plus vite que des gens qui n'ont jamais eu de situation, en fait, finalement, c'est plutôt ça. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« T'as pas les mêmes chances de t'en sortir même dans des structures comme ça où en fait t'es au même point plus ou moins mais t'as toujours pas les mêmes ressources au final. C'est pas les mêmes outils, même outils d'expression, même outils de réflexion et on a beau essayer de les apporter, d'enrichir les personnes sur ce genre de choses, ça n'est pas toujours possible pour autant quoi. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

S'il est évident, et donc facilement exprimable, pour les intervenant.es que les personnes sont « maîtres » de leur trajectoire et que les modalités de leur parcours en institution

⁹¹ Voir, par exemple : SCHWARTZ O. (2011), « Peut-on parler des classes populaires ? », *La Vie des idées*, 49p.

s'avèrent utiles, le passage à une vision plus macrosociologique (et *in fine* déterministe) sur les inégalités sociales et la capacité différenciée à saisir des opportunités qui en résulte est plus difficile à assumer. Cela dit, les travailleur.euses sociaux mentionnent clairement un différentiel dans la manière de travailler et qui résulte de la proximité du milieu socio-économique des personnes avec le leur.

« Oui, il va être plus facile parce que la relation va être plus simple aussi, la personne, tu vas plus comprendre ce qu'elle attend, ce qu'elle veut, elle va l'exprimer beaucoup mieux, elle va communiquer beaucoup mieux, et du coup, tu vas pouvoir être dans un truc plus rapide, la qualité plus facilement atteignable avec quelqu'un qui sait identifier quels sont ses problèmes et quels sont les points sur lesquels elle a envie d'être aidée. La demande, elle est explicite avec ces gens-là, c'est plus simple. Alors, il y a forcément des petits trucs cachés, mais en vrai, c'est quand même plus facile si on nous dit tout droit ce qu'on doit faire. Ben... Ouais, c'est une compréhension de leur situation qui est beaucoup plus limpide. Hum-hum. Il m'est arrivé ça, ça, ça, suite d'événements, nanani, nanana, ok. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Le travail avec des personnes qui ont des trajectoires plus complexes, des parcours plus tumultueux, est souvent décrit comme plus long, moins pérenne, plus fragile.

« Je ne sais pas si c'est plus difficile que je dirais comme, que j'utiliserais comme adjectif, en tout cas peut-être plus lent. Avec sans doute beaucoup plus de retours en arrière, donc une sortie avec un potentiel retour en maison d'accueil à un moment donné avec des rechutes, ça je pense que oui. Mais ça ne veut pas dire que c'est impossible et qu'il y a un moment où on n'atteint pas quand même quelque chose de plus stable avec des possibilités de s'en sortir. Mais je pense que oui c'est parfois plus lent, c'est des chemins plus tumultueux. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« [en parlant du travail avec des personnes d'un milieu plus élevé] Non, non, c'est juste qu'il réussit plus facilement. C'est une sortie du sans-abrisme, mais on est sûr. Moi, les gens qui partent maintenant, je vais dire, OK, c'est sûr, ils sont sortis du sans-abrisme ? C'est faux. Dans un an, je ne sais pas ce qu'ils vont devenir. Tu vois, on a mis plein de choses en place, des piliers autour d'eux, protecteurs. Je ne sais pas. Là où certaines personnes, oui, je sais, elles ne retomberont pas dans cette situation, d'autres, c'est un peu... On travaille des trucs, mais c'est fragile et ça a pris du temps à instaurer et du coup, quand ça prend du temps à instaurer, on sait très bien aussi que ça peut être cassé très vite parce que ça tient sur des choses... Oui. Donc, oui, les sorties du sans-abrisme chez des personnes déterminées, entre guillemets, oui, est possible. C'est juste que du coup, moi, je suis moins sûre de la pérennité du truc parce qu'on ne le voit pas le après. On n'a pas les appels de ces gens cinq ans plus tard qui nous disent ma vie va super bien, je vis dans mon super appartement à Waterloo. Non, c'est le contraire. Malheureusement, c'est plus le contraire. Tu vas travailler au SAMU Social et tu vas être en : "Oh, ça fait longtemps". Et tu vas te dire, merde, qu'est-ce qui a raté finalement ? Et elle va te l'expliquer, mais elle va te l'expliquer par des

trucs factuels un peu bêtes comme de l'administration alors qu'on sait que c'est plus profond que ça. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

On peut en déduire que, selon les intervenants, les personnes les plus « éloignées » de la norme ont davantage besoin d'un accompagnement que les personnes dont la situation de sans-abrisme est assimilée à « un accident de parcours ». Nous pouvons interpréter cet écart en différence d'intégration sociale normée. Ainsi, dans certains cas, le logement est le seul domaine qui fait défaut, car sa perte est la conséquence d'un accident de vie, un événement isolé dans un parcours de vie relativement « classique ». Dans d'autres cas, la perte du logement est pensée comme le symptôme d'une trajectoire complexe de désaffiliation sociale, parfois qualifiée de transgénérationnelle. La remise en logement doit alors s'accompagner d'un travail d'accompagnement psycho-social dont la difficulté dépend de la complexité de la situation de la personne.

« Mais sinon, si on prend juste les personnes en maison d'accueil, il y a encore des gigas différences entre la personne qui suit un divorce ou une faillite et qui n'avait pas beaucoup de réseau familial, se retrouve sans logement dans ce secteur, ou la personne qui... dont les parents étaient dans l'alcoolisme et qui elle-même est tombée dans l'usage de drogues encore plus dures, qui c'est chronique et complexe à gogo depuis une génération, c'est deux extrêmes qui changent tout en termes de résultats. Je rencontre des personnes qui ont plus de diplômes, plus de compétences, plus de... plus d'énergie psychique que moi. Et d'autres qui sont dans une survie et une précarité indescriptibles. On dit sans-abri dans les deux cas, mais c'est incomparable. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

L'image d'une personne disposant d'un pouvoir d'agir, capable de changer sa situation socio-économique et de se départir de son déterminisme social semble plus facile à accepter pour les travailleur.euses sociaux, le contraire faisant constat d'une impuissance, d'une capacité d'autonomie ou d'auto-réalisation extrêmement réduite, remettant presque l'utilité même du travail social en question.

Ce point nous a interpellé lorsque, à la question d'identifier les facteurs qui favoriseraient une sortie du sans-abrisme réussie, les réponses dans lesquelles le travail des intervenant.es a une place dominante sont relativement rares au regard de celles qui pointent les facteurs individuels.

Malgré l'évocation, non sans malaise, de la détermination sociale dans les trajectoires individuelles, il semble que c'est à partir de la personne qu'est pensée la sortie du sans-abrisme. Les facteurs personnels sont alors plus souvent mis en récit dans des termes qui

renvoient à l'auto-détermination, à la volonté, au processus « d'essais-erreurs » ou à un nécessaire apprentissage dans les cas complexes.

« Pour moi, on est un soutien. On est une... Une étape dans la vie de quelqu'un. De certaines personnes qui en ont besoin à un moment. Mais... Ce n'est pas nous qui les sortons du sans-abrisme. On y contribue. On les aide. On les aide à faire de la recherche logement. On les aide à... À épargner pour une garantie locative. Des choses comme ça. Mais... Si eux n'y mettent pas de volonté, on n'y arrive pas tout seul. Par nous-mêmes. Pour moi, la volonté, c'est la base. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Notre travail peut mettre plein de choses en place dans leur tête parce que du coup on dit efficacité en vrai Jeanne qu'on croise cinq ans en plus tard au SAMU Social elle a appris plein de choses elle est passée par plein de choses donc sans doute que le deuxième échec finalement c'est comme des rechutes on va pas dire que la rue c'est une addiction c'est pas vrai, mais c'est des rechutes et du coup tu te dis que si elle a rechuté une fois peut-être que la deuxième fois elle rechutera pas parce qu'on aura mis... Il y aura quand même un travail social qui aura eu lieu avant une rechute et puis un autre travail social derrière c'est juste que ça va prendre plus de temps que pour une personne...Enfin. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

5.5. Travailler à quelle finalité ?

Notre interrogation s'appuyait, rappelons-le, sur la capacité de l'intervention sociale à créer de la réintégration. Cependant, cette dernière, entendue essentiellement comme développement de l'autonomie, relèverait de facteurs individuels. Dès lors, après avoir posé la question de l'utilité du travail social aux yeux des travailleurs, nous avons voulu savoir quels étaient les leviers dont ils disposent pour créer de la réintégration sociale.

« Je te dis, on ne peut pas parler de réussite ou d'échec parce que nous, on fait le maximum et pendant le temps c'est eux qui se sabotent eux-mêmes malheureusement, mais la mission c'est en tout cas de leur donner toutes les clés possibles et imaginables pour qu'ils puissent arriver à cette autonomie et de ne pas retomber je te dis ou en rue ou en institution ou en prison. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« C'est lui. C'est principalement. Pour que ça marche, il n'y a qu'une seule chose. Le jeune doit être un minimum... Doit être un minimum convaincu de ce qu'il fait. Et comment il le fait. Et donc, les mérites. Moi, je n'en tire aucun mérite. Moi, j'ai juste fait mon job. Et lui a pris les choses je lui ai proposé. Donc. Oui, oui, je ne sais pas, je ne sais pas comment. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Maintenant vous pouvez un peu devenir ce que vous voulez, tu vois, et dans le sens positif comme dans le sens négatif, si t'as envie de faire n'importe quoi, ben tu vas te retrouver dans n'importe quoi, si t'as envie de faire quelque chose qui te tient à cœur

et de reprendre n'importe quoi, mais donc n'importe quoi, je veux dire, une formation qui te tient à cœur, quelque chose où tu te dis, ouais, ça a du sens pour moi, etc., tu as le droit de le faire en fait, ils ont le droit de reprendre les choses à zéro en fait, et c'est vraiment, c'est vraiment l'idée du tremplin, tu prends, tu prends, tu prends ou tu prends pas quoi. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Nous le voyons dans ces extraits, le travail social est envisagé comme une proposition, une aide, un tremplin dont les individus peuvent se saisir ou non. Chacun.e serait maître de son destin et le rôle du travail social serait d'individuellement fournir un maximum de « clés » aux personnes afin qu'elles puissent (re)trouver leur propre voie. Mais transparaît aussi une représentation de la « bonne manière » de se saisir du travail social pour un tirer un bénéfice jugé positif. En témoignent les termes connotés péjorativement de « sabotage », de « faire n'importe quoi », etc.

La notion de changement reste extrêmement présente au sein des structures d'aide pour les personnes qui vivent une situation de sans-abrisme. Le travail est d'aider les personnes à changer ce qui doit être changé pour avancer dans la « bonne direction » et, pour ce faire, à se saisir de ce qui est proposé.

Au contraire, certains discours proposent une vision d'un travail social qui serait au service des personnes, sans attendre quelque chose d'elles en retour.

« Ça je dirais que ça a quand même pas mal évolué dans mes années de travail où j'ai commencé avec un peu ce côté utopiste de la travailleuse sociale où on va aider les gens et on va faire en sorte qu'ils s'en sortent etc. et les remettre sur le droit chemin quelque part on va dire. Aujourd'hui j'ai plus du tout cette perception-là du travail social pour moi si dans ma relation à l'autre et sur le temps où j'ai travaillé avec, j'ai pu simplement améliorer un micro peu son niveau de vie, sa vie du coup, ou lui amener un peu d'humanité, lui montrer qu'elle peut exister à travers les autres et que remettre un peu d'humanité, de bienveillance dans la vie des gens c'est déjà super. Remettre un peu du sens dans leur vie, les accueillir tels qu'ils sont sans les juger, les faire vivre, les faire sourire, les faire rire, les ouvrir à la culture, aux échanges, à essayer de dépatouiller ce qui est dépatouillable dans leur situation administrative, à leur donner une chance d'exister tels qu'ils sont sans porter le jugement sur qui ils sont. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Cette vision d'un travail social déconnecté d'une mission de transformation est arrivée dans un second temps du parcours professionnel de cette travailleuse sociale. Elle résulte d'une volonté de distanciation par rapport à cette première posture décrite comme « utopiste ».

Si nous voulons mettre en exergue la normativité du travail social dans les pratiques de réintégration sociale, il nous faut toutefois nuancer notre propos. L'importance du processus de subjectivation dans le parcours de réintégration sociale ne peut être pensée en déconnexion d'une logique globale.

La vision sociétale est même parfois mobilisée explicitement par les intervenant.es, conscients de ce qui est socialement valorisé.

« Il devrait y avoir un point de vue sociétal, et puis il y a toujours le point de vue individuel. Et beaucoup de personnes sont, à leurs propres yeux, insérées. Mais au fait, même... Que prendre comme exemple ? On a des co-citoyens qui sont... Qui ont un boulot, qui ont une famille. Qui payent des taxes. Qui sont parfaitement insérés socialement. Mais sans accusation, sans condamnation de leur part. Ils ne donnent rien à la société. A part de l'argent. Parce qu'ils consomment ceci, ils consomment cela, et c'est tout. Et c'est tout. Donc... Socio-économiquement, on pourrait dire que ça, c'est des personnes. C'est une question aussi. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Pour moi, ils sont dans la société, c'est juste qu'il y a plein de manières différentes d'être dans la société, bénéficiaire du CPAS, être dans la société. Être dans une maison d'accueil, c'est être dans la société. Enfin, je ne sais pas. Pour moi, ce n'est pas des personnes qui font pas partie de la société. Donc, j'ai du mal avec... Pour moi, elles ne sont pas moins... Enfin, elles sont moins intégrées que ce que la société demande, peut-être. Mais... Alors, moi, c'est le sentiment que j'ai, que c'est des personnes isolées, mais en même temps, c'est tout un groupe de personnes qui se retrouvent dans des situations, dans des contextes précis. Attends, je réfléchis. Tu sais, il y a des gens qui travaillent, qui ont une vie normale selon la société, qui sont très isolées aussi. Puis, il y en a d'autres qui touchent le CPAS, qui ont très peu de famille, qui n'ont peut-être pas de logement, mais qui ont toute une communauté. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Ainsi, à l'instar des pratiques d'*empowerment* ou de pouvoir d'agir récupérées par le néolibéralisme (Bacqué et Biewener, 2015 ; Parazelli et Bourbonnais, 2017), celles d'autonomisation et de responsabilisation peuvent être appréhendées dans un double mouvement. Elles permettent d'apporter un élément de réponse à la question centrale de notre thèse : « qu'est-ce qu'être intégré ? » mais surtout : « qu'est-ce qu'intégrer ? ».

Si on considère que l'intégration passe nécessairement par une autonomie détachée de toute appartenance sociale alors il faut envisager les pratiques professionnelles comme une tentative sincère de permettre aux personnes de fonctionner dans notre société en

suivant les mêmes règles du jeu que tout un chacun, et surtout, en leur donnant le plus de cartes possibles en main.

Comme le stipule Abraham Franssen, « *en outre, quand bien même elle affiche des objectifs précis de "mise en conformité", l'intervention psychosociale ne se limite généralement pas à une perspective adéquatniste ou comportementaliste de réduction des risques. Ne serait-ce que par l'idéologie des travailleurs sociaux qui la mettent en œuvre, non sans tensions par rapport aux exigences plus instrumentales, elle prétend poursuivre une visée plus globale d'"autonomisation" de la personne et de "création du lien social". Paradoxalement, cette persistance d'un discours "humaniste" sur les finalités nobles de l'intervention est sans doute la condition de son efficacité instrumentale et en fait un moyen de contrôle plus subtil.* » (Franssen, 2003, p.40).

Dès le début de la recherche, nous avançons l'importance, de la subjectivation incorporée par tout un chacun, dans nos sociétés de modernité avancée, comme l'a montré à de nombreuses reprises Martuccelli. Ainsi, nous soutenons que tant les travailleur.euses sociaux.ales que les personnes en situation de sans-abrisme ont intériorisé ces normes sociétales et les considèrent comme un idéal à atteindre.

Cependant, certains travailleur.euses sociaux.ales sont bien conscients de la force contraignante du travail social et la normalisation qu'il peut produire. Il est parfois de l'initiative du travailleur.euse de prendre distance pour tenter de repenser le travail social différemment. Les intervenant.es dont le discours remet le travail social en question sont souvent là depuis relativement longtemps et témoignent d'une évolution dans leur réflexion qui reste minoritaire.

« J'essaye souvent de me rappeler que c'est pas moi qui dois diriger les choses mais les personnes. Et donc à quel moment, il y a plein plein de choses qui me semblent importantes de faire, on en parlait tout à l'heure. « Mais pourquoi elle s'est mis 3 assurances : Assurance dent, assurance hospitalisation, assurance machin, ça lui coûte un bras, et en fait elle est pas du tout dans la situation pour... » Mais en fait si cette personne... Et donc là, moi c'est ma limite, à partir du moment où ce n'est pas une demande et que la personne le fait, ça s'arrête là. Et ça c'est vraiment une barrière que je me mets souvent. Plus par rapport à tout ce qui est lié à la parentalité, ma barrière c'est que je ne dois pas avoir pour objectif d'en faire des parents idéaux. Ou en tout cas ce qui est idéal pour moi. Je ne dois pas regarder comment moi je suis maman et demander aux personnes que je suis d'être les parents comme moi je suis.

Je ne sais pas si c'est très clair. Mon objectif de travail ce n'est pas de faire des personnes idéales mais en tout cas de leur donner quelques clés pour avoir la base de ce dont un enfant a besoin et de ce qu'il faut faire pour que ça se passe bien et c'est là que je mets ma limite. Je ne veux pas avoir des objectifs qui sont irréalisables et donc après avoir des déceptions et donc après en vouloir. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

« Mais j'ai l'impression qu'avant c'était un peu... je vais parler grossièrement parce que je trouve que c'est parfois plus facile que... enfin en tout cas pour moi c'est plus facile mais voilà moi je sais quelles sont les bonnes normes sociales et sociétales et donc je vais venir et je vais dire c'est ça la norme c'est comme ça qu'il faut faire et en fait non pas du tout. La norme elle est positionnée comme ça pour moi mais pour toi elle va être positionnée complètement différemment et je pense que le cœur de notre travail c'est simplement de se mettre au niveau des gens et de simplement voir comment on peut leur donner un ou deux petits outils ou simplement leur amener un peu de baume au cœur quand ils vont pas trop bien et que c'est déjà vraiment hyper important simplement de faire ça. La norme il y a suffisamment de gens qui leur rappellent c'est quoi la norme quotidiennement que pour nous on puisse rajouter encore une fois. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Ainsi, cette question de norme et d'idéal à atteindre est explicite dans ce témoignage particulièrement intéressant car il met en lumière une approche différenciée de la norme pour des personnes dites intégrées (dans ce cas-ci, l'intervenant.e social.e) et pour celles dites en situation de désaffiliation.

5.6. Travailler, et puis quoi ?

Malgré la réelle volonté des intervenant.es sociaux.ales de préparer les personnes à retourner en logement, les sorties des institutions se font de moins en moins sur le marché privé. C'est donc souvent par le secteur du sans-abrisme et les secteurs connexes que les personnes accèdent à un logement. Cependant, le passage en institution crée une étiquette parfois difficile à effacer. A l'intérieur même du secteur de la précarité, il est particulièrement difficile d'échapper à cette stigmatisation. Nombreux sont les discours de travailleur.euses social.es qui pointent la difficulté de réintégrer les personnes. Alors même que l'idéal à atteindre, l'autonomie, est revendiquée par les bénéficiaires de services de guidance à domicile, il leur est souvent difficile de se détacher de la figure du « mauvais locataire ».

« Ils veulent tellement de critères d'exclusion qu'en fait ils prennent plus que des gens qui ont 6 problématiques hyper graves différentes. On n'en a pas des gens comme ça en fait. Alors oui on a du multi-problématique mais on n'en a pas 6 qui combinent quoi. Et puis du coup sinon c'est les autres. Alors on veut bien mais on veut ça, ça, ça, ça et ça comme critères sous convention. Et on veut qu'elles aient un suivi à vie avec

une assistante sociale de chez vous. Pardon ? Donc la personne elle te dit j'ai plus besoin de toi. Mais il y a noté dans mon bail que je suis obligée de continuer à signer des conventions avec toi. Donc moi j'ai le cas d'une personne qui ne veut plus travailler avec nous. Non pas parce qu'elle a un problème avec moi mais parce qu'elle a cette maison d'accueil ça a été un moment pas chouette dans sa life. Donc elle veut quitter ce truc. Sauf que non, on a signé une convention. C'est notre ASBL qui a signé une convention avec l'AIS et donc c'est obligatoirement notre ASBL qui doit suivre. Là on est en train de trouver des failles pour qu'elle puisse passer dans un autre service de guidance ou autre parce qu'en fait ils s'en foutent. Ils veulent juste une guidance à domicile. Mais c'est trop trash. C'est dire aux gens comme vous avez été sans abri un jour vous ne serez jamais autonome et on aura toujours besoin d'avoir juste une petite sécurité comme ça si vous ne payez pas votre loyer on peut... Bah non en fait. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Nous voyons dans cet extrait toute la contrainte qu'exerce le travail social d'accompagnement sur les personnes si elles veulent récupérer le droit à un logement.

Ainsi, la perte du logement serait une preuve d'incapacité à gérer sa vie en toute autonomie. Le chemin inverse nécessiterait donc un accompagnement à plus ou moins long terme. Ceci serait d'autant plus vrai que les personnes cumulent différents stigmates (appartenance sociale, origine, nationalité, etc.).

« Les directeurs des AIS ne sont pas des travailleur.euses sociaux.ales. Ils ont aussi leur petit quota d'a priori et de préjugés. Et en plus les AIS font vraiment le lien entre les locataires et les propriétaires, et donc en fonction du propriétaire qu'ils ont derrière eux aussi, ils ont sans doute aussi leurs petits préjugés. Là on le vit encore plus ou moins avec une famille. On avait proposé leur candidature pour un projet bien spécifique. Ça n'a pas fonctionné parce que la nénette s'est cramée. Elle a foiré, mais c'est sa problématique, ça fait partie de sa problématique. C'est une personne qui a un retard mental, qui est hyper angoissée. Et du coup elle a envoyé des messages au directeur de l'AIS qui s'est dit « Qui est cette personne ? Nous n'allons pas la prendre. » Et donc voilà, parfois la réinsertion sociale capote là. Alors que pour nous cette personne est tout à fait en capacité de tenir un appartement. Et qu'à un moment donné, si on ne donne pas la chance aussi à une personne qui a des difficultés. On ne sait pas quel est leur niveau de réussite.

Interviewer : Ok, mais donc par rapport au fait qu'il a vu qu'elle était probablement en décalage socialement. Ça vient mettre en doute le fait qu'elle soit capable de gérer un appartement ?

Répondant.e : Oui, qu'elle soit en capacité de gérer son appartement. Qu'elle ait les bons codes sociaux pour faire que dans la cohabitation avec les autres personnes qui vont habiter là. Ça se passe bien, qu'elle ne soit pas trop insistante dans le travail avec la guidance à domicile qui va les suivre. Ça remet vraiment en cause tout son projet. Et en même temps, quand on a été contacté pour nous parler de ça. On ne peut pas dire ah non vous avez complètement tort. On sait que cette personne peut être dysfonctionnelle. Donc oui, ils ont raison. Mais ça ne veut pas dire que nous on ne

trouve pas que... Mais c'est là que c'est difficile. C'est vraiment là que c'est difficile. »
(Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Cet extrait met en lumière plusieurs choses. D'abord, il confirme la difficulté de penser la remise en logement sans un accompagnement psycho-social dont la détermination repose, entre autres, sur l'intériorisation des « bons codes sociaux ». Par ailleurs, il pointe la difficulté de travailler avec « l'extérieur ». Comme le travail est surtout toujours axé sur l'accompagnement individuel, il est confronté à d'importantes limites en dehors de la maison d'accueil et provoque un sentiment de frustration, voire de désillusion chez les intervenant.es sociaux. Paradoxalement, alors que ces travailleurs critiquent le rôle joué par les AIS, les SISP, les propriétaires et la société globale dans l'exclusion des personnes, leurs pratiques professionnelles continuent à se focaliser sur l'individualité.

Ainsi, leur discours, même s'il dénonce les stéréotypes et un manque d'inclusion des personnes précarisées, justifie également la non-inclusion par leurs comportements qui ne seraient pas « bons ».

« Moi je pense que vraiment le travail qu'on fait en amont a toute son importance. Après il y a un autre truc que je pense très très fort aussi mais bon ça c'est vraiment très très personnel. C'est les personnes en face de qui elles vont se retrouver, qui jouent beaucoup aussi sur la réussite du logement. Donc c'est... Si en fonction du logement vers lequel on les intègre, que ce soit des logements transits, des SISP ou des AIS ou toutes sortes de choses, si elles sont face à des propriétaires, des services plus compréhensifs, bienveillants et non jugeants plus ça a des chances de bien se passer. Plus t'es face à des personnes qui ont déjà des préjugés sur qui tu es en fonction de ton niveau social, tes origines etc., moins t'as de chances que ça se passe bien malheureusement. Et c'est ça que je disais par rapport aux désillusions aussi, c'est que dans la société malheureusement... Il y a toutes des choses qui se passent ici dans la maison qui sont très jolies, très chouettes parce qu'en fait ici on est tous des bisounours, on s'aime tous, on ne porte aucun préjugé ou du moins on essaye de le faire. On essaye de faire que tout le monde s'entende bien, tout le monde s'écoute, tout le monde s'aime, mais une fois que tu retournes dehors, ils retournent dans une vie où ils ont leur petite étiquette cassos du CPAS en plus d'origine étrangère. Et en général il y a là aussi où ça fait la réussite ou pas la réussite de la remise en logement. Et ça je crois que c'est parfois le plus compliqué. Quand on voit des gens revenir parce que ça s'est mal passé, parce que leur réinsertion sociale a été compliquée, ça c'est très très frustrant. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Cette frustration, exprimée clairement ou en filigrane lors de mon travail de terrain, fait émerger une question qui me semble centrale pour penser le travail social de manière plus globale. Comme le dit Chobeaux, « *il arrive en effet que les normes idéologiques de la*

bonne insertion soient véhiculées et mises en œuvre par ceux-là mêmes qui travaillent sur l'exclusion » (2011, p.124) et ce, d'autant plus que ces « *normes idéologiques* » sont associées à une vision émancipatrice. Or, ce sont ces normes, propres à notre société de modernité avancée, qui ont tendance à effacer la dimension macrosociologique des phénomènes de précarité, de vulnérabilité, de désaffiliation à l'origine d'une perte de logement. Ainsi, qu'en est-il de la force transformatrice du travail social ?

Par la mise en lumière d'une logique individualisée et individualisante de la trajectoire sociale, notre recherche entendait interroger les liens entre cette vision du monde social, l'intégration sociale et le travail social. Nous avons vu que l'intégration sociale est intimement liée à l'autonomie et la responsabilité⁹².

L'individu joue alors un rôle central dans le processus de rétablissement et ce, dans deux sens. D'abord parce que l'individu est objet du travail social : c'est bien à son autonomie que travaillent les structures d'aide, c'est à partir de lui que l'accompagnement est pensé et c'est bien lui qu'il s'agit de transformer pour qu'il s'intègre dans le monde social, et non le contraire. Ensuite, parce qu'il est sujet du travail social : il est responsable de la réussite ou de l'échec de celui-ci. Or, le secteur social est également un des premiers à dénoncer les logiques d'exclusion à l'œuvre dans les trajectoires : crise du marché du logement, aides sociales insuffisantes, emplois précaires, politiques publiques s'inscrivant dans une logique de rationnement, d'économie par une réduction des dépenses, etc.

Cela nous amène à nous interroger sur la centralité de l'accompagnement dans le travail social et sur la manière dont elle efface les considérations plus politiques de l'intervention sociale.

⁹² Nous jonglons tout au long de ce chapitre avec des termes qui renvoient à la logique de singularisation à l'œuvre dans nos sociétés. Il convient de préciser que, comme le décrit Nicolas Marquis, « *capabilities, agency, self-management, independence, personal achievement, self-governance, self-control, freedom, empowerment, competencies and skills, individual potential, personal responsibility, etc. as a category, autonomy rarely comes alone. It is enmeshed in what Ludwig Wittgenstein calls a language game, i.e., a set of words and expressions but also a web of social activities that find their socially shared, even if unclear, meanings in the stream of our everyday life. Sociologically, the meaning of the word "autonomy", or even the use of this category instead of another one in this language game, is less important than the form of life to which it points, i.e., the one that we may observe in individualistic societies* » (2024, p.4).

5.7. Psychologisation des rapports sociaux

Si les notions de collectif et d'individuel déterminent l'intégration d'une personne, il est logique qu'elles se retrouvent au cœur du travail social. Nous avons vu que l'autonomie, la subjectivation des personnes déterminent les pratiques professionnelles. Nous soutenons que pousser à l'autonomie, à trouver son chemin, à produire un discours en termes de projet (professionnel ou de vie) est une nouvelle forme de normalisation des trajectoires même si le discours sur l'individualité sous-entendrait une notion de choix, ou du moins un détachement possible de la norme sociale. Comme l'écrit Pierre-Henri Castel, « *le paradoxe récurrent où chaque individu pense être un individu par lui-même, tandis qu'il n'y a rien de plus socialement impérieux que de s'individualiser toujours plus, atteint là un paroxysme. L'individu se sent balloté entre le sentiment d'anormalité angoissante des situations trop singulières et le rejet du conformisme impersonnel de situations trop normalisées* ». (Castel, 2012, p.363).

Le projet professionnel ou de vie, même s'il se décline en termes de choix, de besoins identifiés ou d'envies personnelles, s'inscrit dans une représentation de ce qu'est une « bonne vie ».

« L'élément premier et c'est vrai que là on peut plus parler de réinsertion vraiment c'est le projet de vie, c'est un échec pour moi, moi je leur dis souvent les gars la vie c'est pas d'être au CPAS toute votre vie, on essaie vraiment de les conscientiser là-dessus, je trouve que ça a vraiment du sens qu'ils le touchent dans cette situation dans laquelle ils sont ici mais c'est pas une vie d'attendre la fin du mois que d'être à la charge de l'état, en tout cas ça c'est nos avis ici, et donc, il y a une mission qui sera vraiment de travailler le projet professionnel avec eux. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

De la même manière, nous comprenons toutes les nouvelles méthodes de travail social telles que l'*empowerment*, le suivi individualisé ou les projets personnalisés comme une expression de cette norme sociale.

Cependant, il est important de rappeler que l'injonction à correspondre à cette norme ne se limite pas au domaine de l'intervention sociale. Elle reflète une tendance à la psychologisation des rapports sociaux analysée par de nombreux auteurs.

Elle résulte de l'imprégnation du discours psychologique dans tous les champs de la vie sociale. Dahlia Namian la définit comme « *la tendance à rabattre la culture psychologique sur la culture sociale, c'est-à-dire, à traiter à l'échelle privée et subjective ce qui autrefois*

pouvait être saisi à l'échelle du collectif ou du politique, soit comme le symptôme d'un hyperindividualisme et, plus largement, d'une crise de la société. » (2011, p.60). Si nous pouvons considérer que cette logique de psychologisation des rapports sociaux renvoie au phénomène sociologique plus large de la singularisation des sociétés, il n'en est pas moins intéressant de mobiliser ce concept au sein du travail social.

Sans surprises, de nombreux sociologues auxquels nous avons fait référence dans notre travail ont traité de la psychologisation du travail social et de son impact (Demailly, 2008 ; Martuccelli, 2011 ; Bresson, 2012). Elle « *transforme "quelque chose" de social en "quelque chose" de psychologique. Ce processus s'applique à l'interprétation des problèmes et de la pauvreté, du chômage..., qui sont parfois, sinon souvent, expliqués par les défaillances de l'individu, de sa conscience, de ses capacités d'adaptation ou de sa volonté.* » (Bresson, 2012, p.70). Ce processus s'applique, dans le champ de notre recherche, à la volonté de sortir du sans-abrisme.

L'outil principal de cette psychologisation de l'intervention sociale réside dans la notion d'accompagnement. Maryse Bresson décrit justement que cet accompagnement comme « *modalité d'intervention sociale, comme d'ailleurs l'accompagnement à la conduite du changement en entreprise, procèdent de l'idée que contraindre d'une part, expliquer et même convaincre d'autre part, ne suffisent pas. Il faut accompagner l'individu, l'aider à changer (ou l'entreprise à se restructurer) dans la durée, donc à s'approprier les objectifs du changement au quotidien et à surmonter les obstacles qui apparaissent à chaque étape d'un parcours. [...] Autrement dit, l'accompagnement permet de gouverner les conduites en transformant la personne en sujet individuel, ayant intériorisé la norme de l'individu autonome (ou en parcours vers l'autonomie).* » (2012, p.72). Dans cette optique, l'accompagnement, intrinsèquement liée à un changement structurel vers une société de l'individu, relève d'un outil de contrôle social. Cependant, il ne peut pas être analysé uniquement dans son versant négatif.

Ainsi, comme l'explique de manière claire Martuccelli, l'accompagnement sur-mesure, qui entend redonner aux personnes une autonomie et du pouvoir d'agir, s'il a une force normative, possède également aux yeux des travailleur.euses sociaux.ales une force émancipatrice. « *La psychologisation du social se prolonge dans une personnalisation de*

l'intervention sociale. C'est-à-dire que de plus en plus, le service à la personne ou le service social doit se faire véritablement sur mesure ; ce qui demande en retour une implication grandissante de l'acteur. Le processus est bien entendu profondément ambivalent : à la fois un dispositif possible d'émancipation et un formidable mécanisme d'assujettissement personnel. En tout cas, si l'intervention sociale se personnalise, c'est aussi parce qu'il y a une demande de la part des individus d'être accompagnés de manière personnalisée et parce que l'accompagnement est un nouveau mode de gouvernement des individus. » (Martuccelli, 2011, p.24).

Cette personnalisation de la prise en charge vise également à répondre aux critiques néolibérales à l'égard de l'Etat-providence dont les méthodes d'intervention sociale seraient jugées trop impersonnelles (Bresson, 2012).

Bien entendu, l'accompagnement sur-mesure diffère selon les personnes auxquelles il s'adresse. Plus ces dernières adhèrent aux discours psychologisants et individualisants, plus elles seront en mesure de les transformer en outils émancipateurs et d'en réduire la dimension de contrôle social et de normativité.

Cependant, malgré la violence qui peut émerger d'un travail social contraignant et normalisant, il est évident qu'au quotidien, il améliore la vie des personnes en situation de précarité parfois extrême, par les interactions et les relations qui se créent entre elles, par le soutien qu'elles reçoivent des travailleur.euses sociaux.ales soucieux de leur apporter une aide. On ne peut pas disqualifier l'intervention sociale en réduisant les travailleur.euses à une « *armada au service du maintien de l'ordre social* » (Martuccelli, 2011, p.25). L'accompagnement individuel, tel qu'il est conçu par les travailleur.euses, permet de répondre de manière plus adéquate aux besoins des personnes et d'y travailler avec elles. De la même manière, la constitution d'un projet individualisé peut favoriser leur pouvoir d'agir et la reprise de confiance en soi.

En outre, dans une société qui appelle à prendre en compte la subjectivité de chacun, la singularisation des situations témoigne aussi de l'importance donnée à la singularité de la personne aidée, du caractère unique de son histoire de vie. Cette posture qui l'humanise peut avoir un impact positif considérable sur son parcours.

Nous nous associons dès lors à la vision de Beck reprise par Maryse Bresson, qui stipule que « *l'individualisation des politiques sociales, qui irrigue les réformes des institutions et des pratiques professionnelles de l'intervention sociale, peut être vue soit négativement, comme une forme d'abandon de la solidarité, soit positivement, comme un vecteur de liberté de l'individu enfin détaché de ses attaches traditionnelles (Beck, 2001).* » (Bresson, 2012, p.70).

Il convient d'éviter l'écueil d'une analyse manichéenne du travail social qui n'est intrinsèquement ni « bon », ni « mauvais ». On peut se contenter d'affirmer que les intervenant.es sont tantôt impositeur.rices d'une norme sociale parfois violente et en décalage avec les ressources de leurs usagers, tantôt moteur.rices d'opportunités de choix et d'émancipation.

Notre souci est de mettre en lumière le glissement qui s'opère, souvent de manière diffuse, voire inconsciente, d'une pratique qui se veut émancipatrice vers une pratique normalisante et contrôlante conforme à la philosophie de l'Etat social actif qui infuse dans les politiques publiques.

6. Conclusion ou repolitiser le travail social

Dans la continuité du chapitre précédent, qui nous invitait à repenser l'imbrication de l'individuel et du collectif dans les pratiques de réaffiliation sociale, ce dernier chapitre a été construit principalement autour de la nécessité d'aller un pas plus loin dans l'analyse de ce que portent en eux des concepts comme collectif ou individuel. C'est donc au regard des théories du lien social que nous avons décidé de réinterpréter ces notions, et de les regarder de manière plus large qu'en seule relation avec les pratiques professionnelles pour pouvoir amener une complexité supplémentaire à notre recherche, et comprendre au mieux les pratiques de réaffiliation du travail social. Pour ce faire, nous avons relié les concepts de collectif et d'individualité aux notions de sociabilité et de subjectivation que portent l'intégration sociale. Les entretiens menés avec les intervenant.es sociaux.ales sont les données le plus utilisées dans ce chapitre car elles témoignent des orientations idéologiques et politiques qui imprègnent le travail social, toujours en lien avec l'objectif de réintégration sociale qu'ils poursuivent.

Par l'analyse plus complexe de la réintégration sociale et des notions qui y sont attachées, nous avons pu distinguer, à partir de nos données, une vision normative d'une « bonne » intégration sociale qui comprendraient une « bonne » sociabilité ainsi qu'une « bonne » autonomie. Enfin, comme nous espérons l'avoir fait de manière récurrente dans la recherche, il nous a paru nécessaire de nuancer notre propos en remettant en lien ces pratiques à des égards normatives avec l'objectif émancipateur qui leur est donné par les intervenant.es.

L'aboutissement de ce chapitre se concentre sur une réflexion sur l'objectif et le sens du travail social au regard des considérations que nous avons développées tout au long de la thèse. Pour le conclure, nous insistons sur la nécessité d'ancrer le travail social, et sa finalité, dans un objectif de transformation sociale afin de contrer le glissement de pratiques émancipatrices à pratiques normatives évoqué ci-dessus.

Pour ce faire, il convient de « repolitiser » notre propos. Tout d'abord, il faut relativiser le préjugé selon lequel « tout le monde peut devenir sans-abri ». La réalité de terrain témoigne du contraire. Si nous pouvons souscrire au fait que, théoriquement, personne n'est à l'abri d'un « *accident de parcours* », l'impact de l'intervention sociale vécue lors d'un séjour dans une maison d'accueil ne sera pas le même pour tout le monde. Ainsi, il serait utopique de prétendre que toutes les personnes en situation de sans-abrisme disposent des mêmes ressources pour s'en sortir. Le travail de réintégration sociale s'applique plus directement et plus intensément sur les personnes considérées comme « hors-norme », ou dont la trajectoire s'écarte davantage de ce qui est socialement valorisé.

Cette affirmation n'enlève en rien la prise en compte de l'augmentation de la précarité. Nous pensons en effet que « *le fonctionnement systémique et régulateur des institutions sur la vie sociale et sur les processus de socialisation qui permettait une intégration sociale, se fracturant, les individus sont alors poussés vers des situations de "désaffiliation"* ». (Soulet, 2005, p.52). Cependant, ces processus de fragilisation, qui allient précarisation de l'emploi et fragilisation des réseaux, ne sont pas de même intensité dans toutes les couches de la société.

Nonobstant, le risque qui ne cesse de croître de se trouver en situation de désaffiliation sociale, de précarité ou de fragilité extrême, confie au travail social la tâche d'arrêter une « vague incontrôlable », provoquant un « raz-de-marée » de burn-out et de perte de sens chez les travailleur.euses sociaux.ales . Ne serait-il pas alors plus pertinent de déplacer l'objectif de l'intervention sociale de la transformation des individus à la transformation de la société ?

Cette question se pose d'autant plus que les discours des acteurs de l'aide aux personnes sans-abri pointent unanimement un manque de volonté politique d'opérer un changement structurel qui permettrait une réelle réintégration sociale de leur public, en termes d'accès au logement, au travail, aux droits fondamentaux ou, de manière plus globale, en termes d'inclusion de publics « en dehors de la norme ».

Malgré la volonté des intervenant.es sociaux de (re)donner à leurs usagers les outils nécessaires à la « meilleure » intégration sociale possible, la personnalisation de l'accompagnement, l'injonction à l'autonomie et toutes les autres formes d'assignation aux normes dominantes reproduisent les codes d'une société dominante, inaccessibles à la grande majorité des bénéficiaires des dispositifs étudiés et constituent un risque supplémentaire d'exclusion sociale. Utiliser les logiques d'un système excluant en espérant y (ré)intégrer les personnes qui en sont exclues semble relativement vain.

En matière de lutte contre l'exclusion, nous évoquerons les sociologues Zwick Monney et Grimard, qui soutiennent que « *l'intervention ne devrait pas se focaliser d'une manière "microsociale" sur l'individu considéré comme sans ressource, mais plutôt prendre en compte d'une manière "macrosociale" que ses ressources sont insignifiantes dans le contexte où il se trouve ou intransférables en-dehors de ce contexte. La vulnérabilité devrait amener l'intervention à ce travail de transfert, de transposition, en exploitant les ressources et en infléchissant légèrement l'environnement, plutôt qu'à tout prix vouloir agir sur l'individu. L'intervention doit agir sur l'individu, mais également sur son contexte, c'est-à-dire autant sur les différentes sphères de son existence (relations sociales, habitat, santé, mobilité, insertion socioprofessionnelle) que sur les structures mêmes de la société et sa capacité à intégrer les individus. La vulnérabilité, pour être pertinente pour l'intervention sociale, doit*

permettre de sortir de la logique de déficit de l'individu et de celle de responsabilité individuelle afin de tenir compte des ressources et des potentialités de chacun dans une société prenant sa part de responsabilité dans l'intégration ou non des individus qui la composent. » (Zwick Monney, Grimard, 2016, p.54).

Cependant, il faut mentionner les initiatives déjà présentes dans le secteur du sans-abrisme qui produisent des plaidoyers politiques, repensent leurs méthodes et leurs outils de travail pour donner un pouvoir d'agir collectif à leurs bénéficiaires et luttent au quotidien contre les inégalités. Comme le souligne très justement Martucelli, « *malgré ses lourdes tendances à la psychologisation de ses interventions, le travail social est aussi un milieu capable, du moins virtuellement, de jouer un rôle de porte-parole de détresses collectives. Par manque de ressources, par dépendance vis-à-vis des aides publiques ou par fragmentation, les populations fragiles ont généralement une faible capacité de mobilisation et ne peuvent dès lors que très difficilement se constituer en tant qu'actrices, et notamment comme actrices collectives. Ce qui est une entrave importante dans leur capacité à défendre leurs droits. Dans ce contexte, le travail social pourrait devenir - devrait devenir - un porte-parole des exclus. Bien entendu, l'opération est risquée. L'utilisation des malheurs des autres pour les petits profits matériels de ce groupe professionnel constitue un danger réel, mais la situation objective des populations fragilisées est souvent telle que c'est aussi une voie possible d'intervention. Il faut que les acteurs fragiles cessent d'être la part maudite de nos sociétés ; que leurs demandes soient entendues, que leurs droits soient respectés.* » (Martucelli, 2011, p.27).

Bien entendu, il existe diverses formes de politisation du travail social. Ainsi, Lise Demailly soutient une possibilité de la lier avec une psychologisation, à condition que les récits de vie soient remobilisés en plainte collective. Elle dit à cet égard que « *l'idéal individualiste n'est pas destruction de l'intérêt pour la chose publique : il en déplace les formes et les modes d'expression. La psychologisation de la souffrance n'est pas une extinction du conflit social ou syndical (dès lors que des rencontres et des mobilisations se produisent), mais un changement de forme d'action : la plainte collective médiatisée, qui pourra agir comme un opérateur politique. [...] Dans certains cas, la psychologisation s'inscrit bien dans des transformations actuelles du vivre ensemble. Ces transformations permettent une certaine élasticité des destins sociaux, par le biais de la négociation*

interindividuelle continue sur les processus détaillés de la vie quotidienne, dans ses dimensions publiques, professionnelles et privées. » (Demailly, 2008, p.56).

Cette dimension politique de la psychologisation de l'intervention sociale, dont nous n'avons pas vraiment été témoin dans nos terrains, nous semble opportune dans une volonté de prendre en compte la singularisation de la prise en charge revendiquée par les usagers. Elle ne déconnecte pas la cause de la précarité des facteurs structurels à l'œuvre et elle peut être créatrice d'une force collective et de mise en lumière des situations de désaffiliation et de souffrances que vivent les personnes concernées. En la matière, le syndicat des IMMENSES de l'asbl DoucheFlux nous paraît exemplatif.⁹³.

Il nous semble important d'associer des trajectoires individuelles à une forme de mobilisation collective afin de « *lutter contre l'individualisation excessive des interventions sociales et la mise en avant de la responsabilité personnelle des pauvres et des déviants se traduisant par une psychologisation accrue des difficultés rencontrées par les personnes, et pour éviter le passage d'une sphère collective d'action sur le social à une sphère essentiellement individuelle, un des moteurs de l'intervention sociale est de développer "la solidarité collective", les solidarités multiples diverses, avec une approche transversale favorisant la citoyenneté et la reconstruction d'une identité sociale ... Si aujourd'hui l'action sociale se décline dans les dimensions d'accompagnement et de médiation, celles-ci sont à mettre en œuvre avec les personnes considérées comme acteurs engagés. Le collectif est à envisager comme garant complémentaire de l'individuel et de ce fait le travailleur social cherche également à se positionner lui-même autant comme un acteur du local et du territorial sur lequel il intervient, que comme une aide aux personnes concernées. Pour lutter contre le contexte socioculturel à tendance contradictoire qui pose des normes comportementales en même temps qu'il demande de s'en affranchir, il a à intégrer à la fois la place du projet individuel et la dimension fondamentale de l'individu dans le groupe et dans le développement local territorial. » (Bouquet, 2007, p.40).*

⁹³ Le syndicat des IMMENSES (acronyme d'Individus dans une Merde Matérielle Enorme mais Non Sans Exigences) se définit comme un « *laboratoire psycho-social et philosophique d'actions engagées, de réflexions politiques et de propositions constructives avec et en faveur des personnes en situation de précarité, en lien avec leur situation de non-logement ou de mal-logement* ». Il réunit tous les lundis dans les locaux de l'ASBL DoucheFlux afin de construire des revendications et des actions politiques en lien avec les situations de sans-abrisme.

La prise en compte de la singularité des trajectoires peut également être source de revendications sociales lorsqu'elle permet de penser d'autres formes d'intégration, d'autres manières de vivre et qu'elle se refuse à définir une norme de la « bonne vie ».

Pour ce faire, nous appuyons la nécessité de développer divers projets, dans le cadre de notre recherche ceux de relogement, qui répondraient à des projets de vie « en dehors de la norme » qui seraient tout aussi acceptables et, par conséquent, acceptés.

« Je pense qu'il faut différentes sortes de travail social. Comme des maisons d'accueil, comme des projets housing first, comme... Pourquoi pas des squats, tu vois ? Des logements de transit, des trucs comme ça. Et qu'il faut réfléchir avec la personne quel est le projet qui te convient le mieux. » (Extrait d'entretien avec un.e travailleur.euse social.e, 2024).

Nous laissons volontairement ouverte la question de la place du travail social à un niveau tant structurel qu'individuel en citant le sociologue Marc-Henry Soulet dont les propos résument bien les questions que nous avons soulevé tout au long de ce travail et les éventuelles pistes de réponses qu'on pourrait y trouver. *« Le contexte sociétal d'incertitude conduisant les individus à penser leurs problèmes en termes personnels et aucunement en termes sociaux (ces souffrances sociales sont vécues subjectivement, non dites, refoulées), thématiser la vulnérabilité en termes de souffrance sociale, c'est ouvrir l'opportunité à une lecture des destins individuels sous la figure de la victime, des autres ou de soi. L'individu vulnérabilisé, traversé par des détresses invisibles, est alors désencastré de la dimension sociale de sa situation. Le véritable défi politique actuel consiste à aider l'individu contemporain à sortir de la solitude déprimante de ses échecs, et ce non par un enfermement dans une logique compassionnelle d'allègement de la souffrance, mais au contraire par une sortie par le haut le reconnaissant d'abord et avant tout comme un semblable, un concitoyen. Les politiques sociales sont là, justement, pour donner à voir le social et obturer une saisie victimaire ou capacitaire des situations. Elles doivent aider chacun à mieux comprendre ce que ses échecs personnels gardent intrinsèquement social. Rappelons-nous, l'État social doit être avant tout pensé comme une instance qui cherche à transformer l'individu de droit de la démocratie en un individu socialisé capable d'exercer socialement sa liberté. »* (Soulet, 2005, p. 57).

Nous rejoignons l'auteur sur la nécessité de replacer les difficultés individuelles dans une dimension sociale. Au contraire, la logique de responsabilisation qui sous-tend les

politiques sociales, et qui ne cesse de s'élargir, inscrit de plus en plus le travail social vers une pensée singulière des situations, détachée des considérations politiques qui les créent. Or, si nous retrouvons dans les pratiques de singularisation des professionnel.les une réelle volonté émancipatrice, peut-on en dire autant des politiques publiques ? Il nous semble dès lors indispensable de retirer l'aspect néo-libéral des pratiques singularistes, afin de se détacher d'une vision de la réintégration sociale associée à la responsabilisation individuelle, et ce, par l'inscription de ces pratiques dans une vision politique et globale de la lutte contre la pauvreté.

CHAPITRE 7 : CONCLUSION GENERALE

Cette recherche doctorale, au départ d'une question posée par le terrain que nous résumerons ici par « *comment des dispositifs de sortie du sans-abrisme réputés « collectifs » se distinguent de dispositifs « individuels » dans leur capacité à soutenir la réintégration sociale des personnes à qui ils sont destinées ?* », a interrogé les notions de « collectif » et d'« individuel » comme facteurs potentiels de réintégration sociale.

Au-delà des simples dispositifs, la recherche s'est essayée à remettre dans un contexte sociétal et historique la définition d'une « sortie réussie » du sans-abrisme en la raccrochant à l'aspect général du lien entre les individus et la société et de l'intégration dans les sociétés de modernité avancée.

La question du sans-abrisme, et par là-même les manières de traiter ce problème social, s'est articulée au départ de représentations socialement construites de la figure de la personne sans-abri : clochard, vagabond, mendiant, etc. Dans une certaine mesure, la personne sans-abri constitue la figure paroxystique du processus de désaffiliation qui ne résulte pas uniquement de la perte du logement mais d'une situation plus globale de marginalisation.

En conséquence, pour répondre à cette situation, les dispositifs d'aide aux sans-abri, en plus d'offrir un hébergement temporaire et d'aider les individus à retrouver un logement, s'accompagnent de formes d'intervention sociale sur les personnes dont les modalités ont varié au cours de l'histoire selon les différentes conceptions de l'intégration sociale qui ont sous-tendues nos sociétés. Le travail social a toujours été teinté d'orientations spécifiques en matière de réinsertion sociale.

Pour mieux comprendre la place actuelle des notions de « collectif » et d'« individuel », et le lien entre ces deux notions, dans les pratiques professionnelles visant la réintégration sociale, ainsi que l'importance accordée à l'une ou l'autre notion, nous avons exploré des sources historiques. (Geremek, 19787 ; Lelubre, 2014 ; Wagener, 2024). En faisant cela, nous avons cherché à identifier les tensions qui ont façonné le champ du sans-abrisme depuis le Moyen Âge, afin de mettre en lumière comment la tension entre le collectif et l'individuel s'ancre dans une histoire longue et complexe.

Revoir ce questionnement dans un cadre théorique plus large (Castel, 1995 ; Paugam, 1991 ; Giddens, 2002 ; Martuccelli, 2010, 2017 ; Beck, 1987), nous a permis de penser des pratiques professionnelles et des politiques publiques d'aide aux personnes sans-abri en les associant à des considérations plus larges sur l'intégration dans nos sociétés. Cette approche élargie nous permet d'appréhender ces enjeux sociaux dans un contexte global, prenant en compte les dynamiques complexes de la modernité avancée. La revue des différents travaux scientifiques qui ont abordé la question de l'intégration nous a permis d'inscrire notre questionnement de recherche dans un contexte sociétal spécifique lié à la modernité avancée, dans laquelle l'intégration sociale est pensée principalement en termes d'individualisation et de subjectivation des trajectoires.

Avec cette première partie, historique et théorique, nous avons construit une vision claire et contextualisée des idéaux qui sous-tendent le traitement du sans-abrisme dans les politiques publiques mais également de comment ces idéaux correspondent à un modèle de normalité culturelle qui caractérise nos sociétés au-delà du travail social.

Afin de mener à bien notre recherche et de répondre à la question du terrain, nous avons pratiqué des ethnographies multi-situées dans des structures d'hébergement et comparé trois dispositifs différents par leur forme collective ou individuelle : les maisons d'accueil, le dispositif Housing First, et les services d'accompagnements en logement.

Ceci dans l'objectif de cerner l'impact d'une forme spécifique sur l'intégration sociale des bénéficiaires de chacun des services. Ainsi, à partir de la définition des missions légales des structures d'aide aux personnes sans-abris, à savoir l'autonomie et la réintégration sociale, nous avons essayé d'identifier les pratiques professionnelles qui s'y rattachaient et la manière dont ces notions étaient pensées par les travailleurs sociaux.

Dans un premier temps, à partir de la recherche de Wagener et al. (2022), nous avons déterminé 7 domaines de vie, qui, mis ensemble, constituent les axes principaux du lien entre l'individu et la société : le logement et la vie quotidienne, l'inscription dans un quartier, les activités socio-culturelles, les relations sociales, la santé, l'insertion socio-professionnelle et le lien de citoyenneté. Ceux-ci ont constitué un premier axe d'observation des pratiques professionnelles de réinsertion et d'autonomisation. Dans un

second temps, nous avons essayé d'identifier les enjeux spécifiques de formes collectives et individuelles de prise en charge des personnes en situation de sans-abrisme.

Le glissement de l'intégration sociale vers une forme individualisée, basée principalement sur des principes d'autonomie et de réalisation s'accompagnant d'un impératif de responsabilisation des personnes, est au centre des pratiques professionnelles de réaffiliation sociale, et ce dans tous les dispositifs.

L'individualisation du secteur social, symptôme des nouvelles formes d'intégration sociale, ne se réduit pas à la création de nouveaux dispositifs individualisés. C'est également par l'individuation des pratiques professionnelles, même dans des structures plus collectives, qu'elle se donne à voir.

Dans l'autre sens, les solutions individualisées telles que le Housing First incluent de plus en plus des pratiques de recollectivisation dans le but de rompre avec les situations d'isolement social que subissent les bénéficiaires.

A partir de l'observation des pratiques d'autonomisation et de socialisation présentes dans divers dispositifs, nous avons constaté que chaque dispositif s'inscrit dans un contexte social et politique qui favorise des idéaux d'auto-accomplissement et de responsabilisation. Cette dynamique influence le travail social et les pratiques professionnelles de réintégration sociale, quelle que soit la forme du dispositif étudié. Cependant, la forme collective des maisons d'accueil, même si elle ne témoigne pas directement d'une forme d'intervention collective, intègre des aspects importants de la collectivité tels que des formes de solidarité, la rupture de l'isolement social, etc.

L'observation des différents dispositifs nous a amené à nous interroger sur le basculement d'une intégration basée sur la socialisation et pensée à partir de l'inscriptions dans différents collectifs à une intégration basée sur l'injonction à l'autonomie et à l'auto-réalisation. Que reste-t-il de la place de la socialisation dans la manière dont les travailleur.euses sociaux.ales pensent les pratiques de réaffiliation ? Quels sont les enjeux autour de ces deux formes ? Comment elles coexistent ? Qu'amènent-elles dans le processus de réintégration sociale ? Comment se sont-elles transformées ?

La réintégration sociale : évolution à travers le temps

Dans la première modernité, la socialisation a agi fortement comme vecteur d'intériorisation des notions d'intégration sociale en les préparant à une soumission normative/intégration des individus qui permettait plus directement de déterminer les possibilités d'intégration dans un groupe, une société. On peut également considérer que, sans dicter de manière aussi précise les comportements à avoir pour être en résonance avec un groupe social, les impératifs d'autonomisation et de singularisation des trajectoires représentent aujourd'hui la nouvelle norme d'intégration.

Les évolutions dans la compréhension de ce que représente la réaffiliation sociale peuvent être identifiées à travers trois moments clés, chacun portant des enjeux spécifiques :

Dans un premier temps, que nous pouvons qualifier de prémoderne, la répression du vagabondage était de mise. Dans un contexte dans lequel la distinction entre « bons » et « mauvais » pauvres déterminait le traitement réservé aux personnes, ceux considérés comme vagabonds ou mendiants sans raisons valables étaient vus d'un mauvais œil. Ainsi, le vagabondage, associé à des populations dangereuses, était fortement contrôlé, et les personnes à la rue enfermées.

Malgré l'évolution progressive du traitement de ce qui était appelé le « délit de vagabondage », puni jusqu'en 1993 en Belgique, nous pouvons identifier une volonté d'exclusion de ces personnes de la vie en collectivité, allant jusqu'à l'enfermement dans des institutions spécifiques (cf. les dépôts de mendicité). Les premières initiatives concernant le traitement des vagabonds n'étaient pas motivées par un objectif de resocialisation. Au contraire, elles visaient principalement à extirper ces individus de la société, dans le but d'éloigner les vices et les maux que l'on croyait "habiter" ces personnes, afin qu'ils ne soient plus en contact avec le reste de la société.

Ainsi, selon cette perspective, l'indigence se divise en deux sous-catégories : « *Indigence intégrée, qui relève des secours, liée à l'insertion communautaire ; l'indigence désaffiliée, marginalisée ou exclue, qui ne trouve une place ni dans l'ordre du travail, ni dans l'ordre communautaire.* » (Castel, 1994, p.15). Dans cette vision, les indigents sont pensés comme

marginaux, ne voulant pas travailler, ou s'inscrire dans la communauté, et doivent donc en être retirés.

Dans un second temps, à savoir la société moderne, l'intégration sociale est envisagée en relation avec les collectifs forts qui composent la société. A cette époque, les situations de désaffiliation sont analysées à l'aube de deux axes principaux : l'insertion socio-professionnelle et les liens sociaux (Castel, 1995). Ceci nous éclaire sur les grands axes intégrateurs de la société, et la direction que vont prendre les politiques publiques en termes de réinsertion. Dans un contexte marqué par la précarisation du travail et la fragilisation des liens sociaux soutenant, l'intégration à la société se fragilise et la marge s'élargit.

Cependant, dans une société dans laquelle la socialisation passe par l'intériorisation des normes sociales et collectives, et des rôles sociaux qui sont attachés à une position, les pratiques de réinsertion sociale sont pensées comme une intégration à certaines positions sociales par l'intériorisation des normes qui y sont attachées. Le travail étant l'axe intégrateur principal, les pratiques de réintégration seront principalement liées à la formation ou à la qualification des personnes.

Ainsi, le travail social, pensé sous forme d'institutions collectives, se limitait à faire respecter les droits et les devoirs des personnes en situation de sans-abrisme, droits et devoirs liés à l'appartenance à cette catégorie institutionnelle, appliqués de manière uniforme pour chaque individu. Cette ancienne forme de contrôle social est basée sur une logique d'imposition d'une norme sociale par la conformisation des personnes.

L'institution était alors pensée de manière homogène et standardisée, de la même manière que les pratiques professionnelles, sous une forme disciplinaire. La naissance des maisons d'accueil s'inscrit dans cette logique de réintégration par la socialisation.

La recherche s'inscrit dans un troisième moment, celui de la modernité avancée. Ce n'est plus à partir d'une norme de socialisation que nous devenons autonome mais bien à partir d'une norme d'autonomie que nous nous intégrons dans le monde social. (Franssen, 2006). Les individus sont invités à penser leur trajectoire en termes individuels et à prendre la responsabilité des choix et de l'orientation que ceux-ci engendrent. La prise en

charge évolue vers une logique contractuelle entre l'intervenant.e social.e et le ou la bénéficiaire.

Avec l'augmentation des situations de précarité, causant une hétérogénéité accrue du public sans-abri, ainsi que la singularisation de tous les axes de la vie sociale et l'individuation des prises en charge, les institutions sont repensées. Cela conduit à l'émergence des solutions individualisées. Cette transition reflète également une compréhension accrue de l'importance de considérer les circonstances uniques et les parcours de vie des personnes sans-abri, plutôt que de les traiter de manière uniforme au sein d'institutions standardisées.

Le travail de réinsertion sociale est alors basé sur une volonté d'autonomisation des personnes qui doivent prendre une part active dans leurs parcours de réintégration sociale, prouvant par leur implication leur volonté de s'en sortir malgré les difficultés structurelles qui pèsent sur elles. Les maisons d'accueil, dont l'aspect collectif est caractéristique, se rapprochent d'une addition de prise en charge individuelles. Chaque résident.e se voit attribué un.e intervenant.e social.e référent.e, qui sera en charge de son dossier, et veillera au bon avancement de celui-ci.

L'aspect collectif, précédemment conçu comme une première socialisation, est analysé en potentiel désautonomisant ou source de conflits entre profils extrêmement différents. Rarement mobilisé comme base de pouvoir d'agir collectif, il peut cependant, selon la mobilisation qui en est faite des résident.es, être une ressource importante pour des besoins spécifiques et ponctuels, plus souvent liés à l'organisation de la vie qu'à la création de liens sociaux durables.

L'individuation des prises en charges s'inscrit donc dans un moment historique, et dans un contexte politique qui s'est adapté aux changements structurels et culturels de la société, à la base de l'Etat Social Actif, mais également à la volonté des individus d'être pris en compte dans leur singularité. A l'ère de la singularisation, le travail social a su s'ajuster aux nouvelles formalités relationnelles.

Le travail d'autonomisation et la singularisation des prises en charges souvent pensés en parallèle de nouvelles méthodes d'émancipation, telle que l'*empowerment*, s'inscrivent

donc également, dans la manière dont les travailleur.euses sociaux.ales en parlent, dans une perspective d'un accompagnement fait sur-mesure, selon les envies et besoins de chacun.e des bénéficiaires, afin d'y répondre au mieux.

En outre, après avoir mis en avant l'importance de la subjectivation et de l'auto-construction comme manière d'être au monde, nous avons mis en avant l'ambivalence de ce paradigme, qui, tout en répondant aux normes sociétales en vigueur, représente une possibilité de s'inscrire dans un monde social. Il y a donc un double mouvement de normalisation, mais également de possibilité d'émancipation individuelle dans la construction d'un accompagnement sur-mesure.

Cela étant dit, la modernité avancée semble avoir placé l'exclusion et la précarité dans des rapports sociaux individualisés au point qu'il y ait un angle mort concernant les conflits sociaux qui les sous-tendent. Il nous semble qu'il est aujourd'hui indispensable pour le travail social de se ressaisir des dimensions politiques et sociales qui produisent de l'exclusion structurelle, et qui, dans les mots des travailleur.euses sociaux.ales interrogées, rendent leur travail « sans fin ».

Repenser le travail social à travers et en dehors de l'autonomisation

D'un point de vue individuel, nous pensons que redonner du pouvoir d'agir individuel aux personnes doit passer par la possibilité des bénéficiaires de redéfinir leur propre autonomisation. L'autonomie est principalement définie par une vision politique de l'autonomie, entendue comme l'indépendance aux systèmes d'aide sociale ainsi que par une vision de la « bonne vie ». Dès lors, le processus d'autonomisation se rapproche principalement d'un processus de normalisation des trajectoires. Afin de garder la force émancipatrice de la prise en compte des singularités des parcours, nous pensons qu'un retour à la définition de l'émancipation épistémologique comme la possibilité de définir sa propre voie pourrait diminuer le côté normatif du travail social.

Le passage à une logique individualiste et l'imposition d'un discours de responsabilisation tend à déplacer le regard des travailleur.euses sociaux.ales d'une perspective sociale à une perspective individuelle. La sortie du sans-abrisme et la réintégration sociale sont alors

associés à des facteurs individuels, le plus prégnant étant la volonté de la personne de s'en sortir. En outre, la prise en compte d'une différence de ressources associées à l'appartenance à une classe sociale n'est évoquée que dans des mots exprimant un certain malaise.

Bien que nous comprenions l'envie des intervenant.es de croire en la capacité de tout un chacun de sortir d'une situation de sans-abrisme, il nous semble indispensable de remettre une dimension de classe sociale (ou de vision stratifiée des inégalités) dans la prise en compte des trajectoires individuelles. La prise en compte de cette dimension implique une repolitisation du travail social et une lutte contre les inégalités sociales.

D'abord, il convient d'acter la différence de ressources entre les personnes pour arriver aux mêmes objectifs. Ensuite, le caractère collectif des maisons d'accueil, au-delà de son rôle de socialisation, peut favoriser la constitution de revendications collectives du respect de leurs droits. Dans l'idée d'une projection de notre problématique, il serait intéressant de voir à quelles conditions, notamment en termes de rapport avec l'Etat, les associations d'aide aux personnes sans-abri pourraient constituer une force de transformation sociale.

Pour l'heure, la possibilité de sortir du sans-abrisme pour les individus se distribue de manière inégale selon des critères normatifs. Face à la crise du logement, qui conditionne les sorties du sans-abrisme à l'obtention d'un logement social souvent très difficile d'accès, les solutions de sortie du sans-abrisme restent fortement modelées par la capacité des personnes à s'inscrire dans une normalisation de sa trajectoire selon des critères définis par les politiques publiques. Or, plus les personnes sont hors-normes plus elles sont difficiles à « normaliser ». Dès lors, la sortie du sans-abrisme est plus accessible aux personnes les plus proches de la norme, reproduisant les inégalités sociales jusqu'à dans les politiques de réintégration sociale. Notre travail invite donc à repenser les pratiques professionnelles afin qu'elles constituent une aide aux personnes qui en ont le plus besoin.

BIBLIOGRAPHIE

ALALUF M., (DIR.), DRYON P., KRZESLO (2000), *le secteur non marchand en Belgique – Aperçu des politiques publiques (1970-2000) – Etat des lieux et actualité des relations collectives*, recherche réalisée à la demande de la Fondation Roi Baudouin et de la Confédération des Entreprises du non marchand (CENM), Bruxelles.

ALBEROLA, É., & DUBECHOT, P. (2012). « La notion d'autonomie dans le travail social. L'exemple du RMI/RSA. » *Vie sociale*, 1(1) : 145-156

ALLART M. & LO SARDO S. (2020), *La pair-aidance en Fédération Wallonie Bruxelles état des lieux : Guide méthodologique*, Bruxelles, 66p.

APPAY, B. (2012), « De l'autonomie émancipatrice à l'injonction d'autonomie ». *Vie sociale* 1, n° 1 : 29-40.

ARANDA, M. (2019) « De bons vagabonds pour l'État: L'extension ambivalente de l'aide sociale à l'hébergement (1959) ». *Politix* n° 127, n° 3 : 85.

ARBORIO, A.-M., & FOURNIER, P. (2021). *L'observation directe*. Armand Colin, 126p.

ASTIER, I. (2009) « Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale » *Informations sociales* n° 152, n° 2 : 52-58

AVENEL, C. (2012). Effets ambivalents des politiques d'insertion. Les droits et devoirs à l'épreuve de l'expérience vécue des bénéficiaires. *Vie sociale*, 1(1), 59-79

BECK U. (1998) « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et Politiques*, n° 39, 15-25.

BECK U. (2001(1986)), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Traduction de Risikogesellschaft (1re ed. Suhrkamp Verlag, 1986), Paris, Aubier, 528p.

BELLOT, C. (2004), « Les jeunes de la rue : disparition ou retour des enjeux de classe ? » *Lien social et Politiques*, n° 49 : 173-82.

BERGIER, B., (2000) *Les affranchis : étiquetés « SDF, Drogués, Marginaux, inemployables... » Ils s'en ont sortis*, L'Harmattan, Paris, 206 p.

BERNARD, N. (2003), « Le Samu social bruxellois comme laboratoire des nouveaux systèmes de gouvernance urbaine », In: *Le logement : outil de cohésion sociale*, Ministère de la région wallonne : Namur, p. 65-69.

BERNARD, N (1998), « L'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté : tentative épistémologique de solution ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 41, n° 2 : 25.

BOLTANSKI, L & CHIAPELLO, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 843 p.

BONICCO, C. (2009), « La ville comme forme de la vie moderne : L'étranger et le passant dans la philosophie de Georg Simmel ». *Cahiers philosophiques* N° 118, n° 2 : 48-58.

BOUDJEMAI, Y. (2018). « Un travail social engagé ». *Le Sociographe*, 61(1), 13-24.

BOUQUET, B. (2007). Le travail social à l'épreuve: Face aux défis, dynamiques et reconquête de sens.... *Empan*, 68, pp.35-42.

BOURDIEU, P., La distinction

BOURGEAULT, G. (2005), « L'intervention sociale comme entreprise de normalisation et de moralisation : Peut-il en être autrement ? À quelles conditions ? » *Nouvelles pratiques sociales* 16, n° 2 : 92-105.

BOUVET, L. (2003) « Qu'est-ce que la « troisième voie » ? Retour sur un objet politique mal identifié ». *Le Débat* n° 124, n° 2 : 33-52.

BRESSON, M. (2012). La psychologisation de l'intervention sociale : Paradoxes et enjeux. *Informations sociales*, 169(1), pp.68-75.

BREVIGLIERI, M. (2005) « Bienfaits et méfaits de la proximité dans le travail social », in Ion, J., *Le travail social en débat(s)*, Éditions La Découverte, Paris, coll. « Alternatives Sociales », 219-234.

BREVIGLIERI, M. (2008), « L'individu, le proche et l'institution : Travail social et politique de l'autonomie ». *Informations sociales* n° 145, n° 1) : 92-101.

BRUNETEAUX, P., & BLANCHARD, C. (2019). « Vivre sa vie intime dans les foyers de SDF ». *Journal des anthropologues*, 156-157, 105-125.

BRODIEZ-DOLINO, A. (2022) « (Socio-)histoires du sans-abrisme à l'époque contemporaine : État des lieux et pistes de recherche ». *Le Mouvement Social* N° 280, n° 3 : 3-32.

BURAWOY, M. (2009). « Pour la sociologie publique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 121-144.

BUSCH-GEERTSEMA V. (2012), « The potential of Housing First from a European perspective" *European Journal of Homelessness*, Volume 6 N°2

BUSCH-GEERTSEMA V. et al. (2014), *The extent and profile of homelessness in European member states. A statistical update*. Brussels, FEANTSA, 119p.

BUXANT, C. (2016) « Implémentation du Housing First en Belgique - Résultats, challenges et perspectives », *Peer Review Housing First*, Bruxelles, 17p.

CARREL, M., LOIGNON, C., BOYER, S. & DE LAAT, M. (2017). Les enjeux méthodologiques et épistémologiques du croisement des savoirs entre personnes en situation de pauvreté,

praticien.ne.s et universitaires : retours sur la recherche ÉQUIsanTÉ au Québec. *Sociologie et sociétés*, 49(1), 119-142.

CASTEL, R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 494p.

CASTEL, R. (2003), « Désaffiliation et affiliation en Europe occidentale ». *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, n° 26 : 19-28.

CASTEL, R. (2003), *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris, Seuil et La République des Idées, 95p.

CASTEL, R. (2009), *La montée des incertitudes – travail, protections, statuts de l'individu*, Paris, Editions du seuil, 464p.

CASTEL, R. (2011) « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22 : 11-27.

CASTEL, R., ENRIQUEZ, E., & STEVENS, H. (2008). D'où vient la psychologisation des rapports sociaux ? *Sociologies pratiques*, 17(2), pp. 15-27.

CASTEL P.-H., (2012), *La fin des coupables, suivi de Le cas Paramord*, Paris, Les Éditions d'Ithaque, 554p.

CAUCHIE J.-F. & HUBERT H.-O. (2002) « « La société du risque » de Beck : Balises », *La revue nouvelle*, N°7 : 86-97

CHAUFFAUT, D. & ÉLODIE D. (2003), « La notion d'autonomie dans le travail social - L'exemple du RMI », *Cahier de recherche (186)*, CREDOC, 101p.

CHOBEAUX, F. (2011), « Jeunes en errance et accompagnement social ». *Journal des anthropologues*, n° Hors-série) : 115-28.

CHOMBART DE LAUWE, P.-H. (1965), *Des hommes et des villes*, Paris, Payot, 249p.

CHOMBART DE LAUWE, P.-H. (1963) « Organisation sociale et développement en milieu urbain ». *Économie appliquée* 16, n° 3: 415-30.

CLAPHAM, D. (2003), « Pathways approaches to homelessness research », *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 13(2), pp. 119-127.

CLÉMENT, S., MARCEL D., ET JEAN M. (2004) « Quand des sans-logis habitent ensemble : modes de résidence et formes de lien social ». *Espaces et sociétés* 116-117, n° 1-2: 175-88.

COLE, A.L. (1989). Researcher and teacher: Partners in theory building. *Journal of Education for Teaching*, 15(3), 225-237.

COLLIOT-THÉLÈNE, C. (2012) « Individu et individualisme chez Georg Simmel, au prisme de Durkheim et de Weber ». *Sociologie et sociétés* 44, n° 2 : 207-33.

COLOMBO, E. & REBUGHINI P. (2022), « Transformations et visages multiples de l'individualisation : un bilan analytique », *Sciences et actions sociales*, n°18

COULOMB, L. (2018). *Le soin des personnes sans domicile : Entre malentendus et négociations*. Presses universitaires de Rennes, 278p.

COUSIN, O., RUI, S. (2010), *L'intervention sociologique : Histoire(s) et actualités d'une méthode*, PURennes, 177p.

CORCUFF, P. (2005) « De la thématique du « lien social » à l'expérience de la compassion : Variété des liaisons et des déliaisons sociales ». *Pensée plurielle* 9, n° 1 : 119.

DAMON, J. (2003), « « Désocialisés » et « désaffiliés » : Remarques à partir du cas des SDF », *Les Cahiers français*, n° 314, pp. 58-63.

DAMON, J. (2002), *La question SDF*, Paris, Presses Universitaire de France, 277p.

DEVERCHÈRE, N. (2017) « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir ». *Vie sociale* 19, n° 3 : 91-105.

DE BACKER, B. (2008) « Aide aux sans-abris : la cloche et la brique ». *La Revue Nouvelle*, 89-95.

DE BACKER, B. (2008), *Les Cents Portes de l'Accueil*. Editions Couleur livres asbl, 152p.

DE BACKER, R. (2016), « Pour un nouveau paradigme dans le traitement public du sans-abrisme » : *La Revue Nouvelle* N° 1, n° 1 : 12-15.

DE BACKER, R. (2022), *Housing First : un référentiel capacitant ? L'usage des capacités dans la compréhension des trajectoires de (sortie du) sans-abrisme*, Doctorat en sociologie, Faculté des sciences sociales, Université de Liège, 382p.

DEBORDEAUX, D. (1994), « Désaffiliation, disqualification, désinsertion ». *Recherches et Prévisions* 38, n° 1: 93-100

DECHAMPS, I. (1998), *Droit, pauvreté et exclusion*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin, 188p.

DEFERT, F. ET LELEU, M., (2022) « Former au DPA-PC et participer au renouvellement des pratiques et des savoirs »: *Les Politiques Sociales* N° 1-2, n° 1 : 73-83.

DE GAULEJAC, V., & TABOADA LEONETTI, I. (1994). « La désinsertion sociale : Déchéance sociale et processus d'insertion ». *Recherches et Prévisions*, 38(1), 77-83.

DEMAILLY, L. (2008), *Politiques de la relation : approche sociologique des métiers et activités professionnels relationnelles*, Presses universitaires du Septentrion, 373p.

- DEMAZIÈRE D., DUBAR C. (1997). Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion, *Essais et Recherches*, Nathan, Paris, coll., 1997, pp.453-479
- DE MOL M. et TERMOTE H. (2009), « Pour une approche préventive et cohérente du sans abris », in *L'observatoire n°64*, 2009, pp.123-126
- DEMONTY B., JOURET D. & POURTOIS J.-P. (2004), « Souffrances affectives, cognitives et sociales des parents en exil », *Pensée plurielle*, n° 8, De Boeck, Bruxelles
- DE MUYLDER, B., WAGENER, M., (2020), « L'errance racontée par les jeunes ». *Pauvreté*, Vol. 26, no.1, p. 1-36
- DESGAGNÉ, S., BEDNARZ, N et al. (2002). « L'approche collaborative de recherche en éducation : Un rapport nouveau à établir entre recherche et formation ». *Revue des sciences de l'éducation*, 27(1), 33-64
- DESGAGNE, S. (1998). « La position du chercheur en recherche collaborative : illustration d'une démarche de médiation entre culture universitaire et culture scolaire », *Recherches qualitatives*, no 18, 77-105.
- DE SINGLY, F. (2002) « Individualisme et lien social ». *Lien social et Politiques*, n° 39 : 33-45.
- DEVERCHÈRE, N. (2017) « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir ». *Vie sociale* 19, n° 3 : 91-105.
- DEVERCHERE N. (2022) « Les conditions de l'innovation en travail social inhérentes à l'approche centrée sur le DPA-PC » *Les Politiques Sociales* N° 1-2, n° 1 : 64-72.
- DONZELOT, J., & ESTÈBE, P. (1994). *L'Etat animateur : Essai sur la politique de la ville*. Editions Esprit, 238p.
- DUBAR, C., & NICOURD, S. (2017). *Les biographies en sociologie*. La Découverte, 128p.
- DUBET, F. (2014) *La préférence pour l'inégalité: comprendre la crise des solidarités*. La République des idées. Paris: Seuil, 112p.
- DUBET F. & MARTUCCELLI D. (1996), « Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école ». *Revue Française de Sociologie* 37, n° 4 : 511.
- DUBET, F. (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Editions du Seuil, 288p.
- DUHANT, V. (2019), « Activer la confiance : stratégies de maintien du lien dans l'aide sociale en Belgique ». *SociologieS*,
- DIETRICH-RAGON, P. (2011), *Le logement intolérable – Habitants et pouvoirs publics face à l'insalubrité*, Paris, PUF, Le Lien Social, 324p.

EDGAR B., HARRISSON M., WATSON P., BUSCH-GEERTSMA V. (2007), *Measurement of Homelessness at EU Level*, JCHSR (Joint Centre for Scottish Housing Research), GISS e.v., RIS, Dundee/Brussels, 347p.

FERNANDEZ, B. (2011) « Le temps de l'individuation sociale : » *Revue du MAUSS* n° 38, n° 2 : 339-48.

FIRDION J-M., MARPSAT M., BOZON M., (2000) « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique » : *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, 127-150

FITZPATRICK S., BRAMLEY G. & JOHNSON S. (2013), « Pathways into multiple exclusion homelessness in seven UK Cities », *Urban Studies*, 50 (1), pp. 148-168.

FOUCART J. (2012) « Éditorial. Lien social ? anomie, désaffiliation, exclusion... » *Pensée plurielle* n° 29, n° 1 : 7

FRANCO, B. (2002) « Les sans-abri entre égalité et différence action collective et pratiques novatrices », *Recherches Sociologiques*, 79-98

FRANCO, B. & PHILIPPOT, P. (2003) *Insertion sociale des sans-abri : Attitudes, préjugés et actions collectives*. Bruxelles: Politique Scientifique Fédérale

FRANCO B. (2004), « Sans-abrisme et urgence sociale à Bruxelles : l'échec d'une expérience : » *Espaces et sociétés* n° 116-117, n° 1 : 159-74.

FRANSSSEN, A. (2003), « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », *La revue nouvelle*, Vol. 117, no.12, p. 10-51

FRANSSSEN, A. (2006) *L'Etat social actif et la nouvelle fabrique du sujet*. In: As, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, L'Harmattan : Paris, p. 75-104

FRANSSSEN, A. (2016) « To PIIS or not to PIIS? Les injonctions paradoxales à l'autonomie ». *L'Observatoire* 1, n° 88 : 51-56.

FRETIGNE C. (2012), « La qualification sociologique du lien social. Des orientations concurrentes » : *Pensée plurielle* n° 29, n° 1 37-49

GARDELLA E. (2010), " Au rythme de l'accompagnement. L'expérience éthique du travail de rue dans l'urgence sociale ", *Actes éducatifs et de soins, entre éthique et gouvernance*.

GARDELLA, E. (2014), *Secourir les sans-abri en détresse. La norme d'inconditionnalité dans l'urgence sociale*, Presses Universitaires de Rennes.

GARDELLA, E (2017). « Sociologie de la réflexivité dans la relation d'assistance. Le cas de l'urgence sociale », *Sociologie du travail*, Vol. 59 - n° 3.

GARDELLA E. (2016), « Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social ». *Sociologie* 7, n° 3 : 243.

GARDELLA, E., (2019). « Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abri », *Métropolitiques*.

GARDELLA, E, & ARNAUD, A. (2018). « *Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux* », Rapport de recherche, Observatoire du Samusocial de Paris, 214p

GAUDET S. (2020) « Sur le terrain de la sociologie publique : enjeux éthiques d'une recherche collaborative sur les expériences d'éducation citoyenne des jeunes », *SociologieS*, La recherche en actes

GAUTIE J. (2003), *Quelle troisième voie? Repenser l'articulation entre marché du travail et protection sociale*. Noisy-le-Grand: Centre d'études de l'emploi, n°30, 41p.

GEREMEK, B. (1974) « Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes ». *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* 21, n° 3 : 337-75

GEREMEK B. (1987(éd. originale 1978)), *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Gallimard, 330p.

GERMAIN A., (1997), « L'étranger et la ville », *Revue canadienne des sciences régionales*, 20, 2 : 237-254

GIDDENS A. & BLAIR T. (2002) « La Troisième Voie. Le renouveau de la social-démocratie » Seuil Editions, 266p.

GIRES, J., & GHESQUIERE F. (2013). Les politiques de lutte contre la pauvreté au prisme des constats empiriques concernant la reproduction des inégalités en Belgique, *Pauvreté en Belgique – Annuaire fédéral 2013*, pp. 99-119.

GIUGNI M. & HUNYADI M. (2003), *Sphères d'exclusion*, Logiques sociales, Harmattan, 275p.

GRAFMEYER Y., AUTHIER J.-Y. (2008, 1^{ère} édition 1995), *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, Coll. « 128 », 128p.

GRANOVETTER, M. (1973) The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, 78, 1360-1380.

GRENIER, J & SIMARD M. (2011), « Une éthique pour l'autonomie: Travail social et empowerment au Québec ». *Le sociographe* n° 35, n° 2 : 74

GREISLER E., MORISSETTE I. ET RENE J-F., (2018) « Les pratiques d'action collective des Auberges du coeur : entre conceptions de l'autonomie et réalités de l'intervention : Le point de vue des intervenants ». *Nouvelles pratiques sociales* 29, n° 1-2 : 121-38.

GREISLER E. ST-LOUIS M, GENDREAU I. (2015) « Le lien d'abord : les pratiques de « post-hébergement » des Auberges du cœur », *Intervention* 2015, n°142, : 39-49

GUIBET LAFAYE C. (2012). « Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ? »: *Pensée plurielle* n° 29, n° 1 : 11-35.

HAMZAOUI M. (2007), « Question sociale et fragilisation du lien social », *Empan*, 2(2),

HANSEN LÖFSTRAND, C. AND JUHILA, K. (2012) "The Discourse of Consumer Choice in the Pathways Housing First Model", *European Journal of Homelessness* 6(2) pp.47-68

HERMANS, K. & ROETS G. (2020), « Social Work Research and Human Rights: Where Do We Go from Here? » *European Journal of Social Work* 23, n° 6 1 : 913-19.
pp. 34-39

JOBERT, B. (2002), « Une Troisième voie très britannique: Giddens et l'État-providence ». *Revue Française de Sociologie* 43, n° 2 : 407.

JOUAN, M. (2012) « L'autonomie, entre aspiration et injonction : un idéal ? » *Vie sociale* 1, n° 1 : 41.

JOUE, É. & PICHON P. (2015) « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 110, n° 1 : 46-55.

KAUFMANN, V, RAVALET, E, DUPUIS, E. (2015). *Mobilité et motilité : mode d'emploi*, Editions Alphil. Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 256p.

LAVAL C. (2018) « Contexte d'émergence du Housing First ». *Vie sociale* 23-24, n° 3 p.21-30

LE BART, C. (2008), *L'individualisation*. Références. Paris: Sciences Po, les presses, 316p.

LE BOSSE Y. (2008), « Penser pour agir : L'impératif d'une praxis scientifique dans le champ des pratiques sociales ». *Nouvelles pratiques sociales* 21, n° 1: 158.

LE BOSSÉ, Y. (2016), *Soutenir sans prescrire. Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)*, Ardis, 63p.

LELEU M. (2021), « Le Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités, un levier original pour la recherche-action participative : » *Forum* n° 163, n° 2 : 72-82

LELIEVRE E., VIVIER G. (2001), « Evaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatif. L'enquête Biographie et Entourage », *Population*, 56, pp. 1043-1074.

LELUBRE M. (2009) « freins et facilitateurs à l'accueil, l'hébergement et le logement des personnes sans-abri », 331 p.

- LELUBRE M. (2013) *Un logement pour les sans-abri ? la nouvelle dynamique des dispositifs d'accompagnement social en logement*. Marcinelle: Editions du Basson, 96p.
- LELUBRE M. (2014), "Les évolutions dans le traitement public du sans-abrisme : vers un changement de paradigme? ", Thèse de Doctorat, Université Saint-Louis, 459p.
- LE PAIN I ; &AL., (2021), « Les intervenants sociaux à l'aune de la nouvelle gestion publique : difficultés émotionnelles, relations professionnelles sous tension et collectifs de travail fragilisés ». *Relations industrielles / Industrial Relations* 76, n° 3 519-40.
- LEROUX N. (2008), « Qu'est-ce qu'habiter ? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion ». *VST - Vie sociale et traitements* n° 97 : 14-25.
- LÉVY J. (2021). *Les "grands exclus" : une catégorie d'exceptions. Évolutions du traitement politique des sans-abri chroniques en France depuis les années 1980*, Science politique. Université Grenoble Alpes.
- LEVY, J. (2015) « L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours ». *Plein droit* 106, n° 3 : 7-10.
- LIÉNARD, L. (2019), « Entre respect et non-respect des règles en CHRS : les pratiques des travailleurs sociaux en tension ». *Pensée plurielle* 50, n° 2 : 115-27.
- LIENARD G., SERVAIS E. (2022), *Capital culturel et inégalités sociales : Morales de classes et destinées sociales*. ENS Éditions.
- LOPEZ, M.-L. (1978), « Les "Handicapés sociaux" et leur resocialisation : Diversité des pratiques et ambiguïté de leurs effets ». *Déviance et société* 2, n° 3 : 261-78.
- MADEC, A., MONCHATRE, S. & SELEK, P. (2019). Enquêter *sur* ou enquêter *avec* ? Pour une pratique démocratique de la sociologie. *Sociologies pratiques*, 38, 83-95.
- MALHERBE A., MORIAU J., ROSA E. & WAGENER M. (2019) « La problématique du sans-abrisme à Bruxelles -limite de la gouvernance multiniveau dans l'application du principe de justice spatiale », *Justice spatiale = Spatial justice*, 13
- MARAQUIN, C. (2009) « Se sentir "chez soi" en institution... ? » *VST - Vie sociale et traitements* 103, n° 3: 36-39
- MARQUIS, N., (2024). *Education, Parenting, and Mental Health Care in Europe: The Contradictions of Building Autonomous Individuals*. Routledge. 276p.
- MARTIN, C. (2010) « 23. Individualisation et politiques sociales : de l'individualisme positif à l'instrumentalisation de l'individu ». In *L'individu aujourd'hui*, édité par Christian Le Bart, Philippe Corcuff, et François De Singly, 273-82. Presses universitaires de Rennes,
- MARTUCCELLI, D. (2006). *Forgé par l'épreuve*, Armand Colin, Paris, 480 p.

MARTUCCELLI, D. (2009) « Qu'est-ce qu'une sociologie de l'individu moderne ? Pour quoi, pour qui, comment ? » *Sociologie et sociétés* 41, n° 1 : 15-33.

MARTUCCELLI, D. (2010) *La société singulariste*. Individu et Société. Paris: Armand Colin, 263p.

MARTUCCELLI D. (2017), *La condition sociale moderne. L'avenir d'une inquiétude*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 768p.

MARTUCCELLI D. (2015), « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, Vol 6 : 43 - 60

MARTUCCELLI D. & LITS G (2009), « Sociologie, Individus, Épreuves. Entretien avec Danilo Martuccelli ». *Emulations - Revue de sciences sociales*, n° 5 : 47-52.

MARPSAT M. « Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie », *Regards croisés de l'économie*, n°4, 2008, pp. 70-82.

MATAGNE, G. (2001) « De l'« État social actif » à la politique belge de l'emploi: » *Courrier hebdomadaire du CRISP* n° 1737-1738, n° 32 : 5-79.

MAURIN M., PICHON P. (2016), « L'organisation institutionnelle d'une économie de la pauvreté : L'expérience des individus sans domicile dans la France contemporaine ». *Les Études Sociales* 164, n° 2 : 209.

MAURIN M. (2013). « Vocabulaire du sans-abrisme. Arpenter le domaine du sans-abrisme », in CHOPPIN, K & GARDELLA E. (dir.) *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française*. 1987-2012, Saint-Étienne, PUSE, p.157-235

MENDEZ A. (dir.) (2010), *Processus : Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Academia-Bruylant, Coll. « Intellection », pp. 19-24.

MESSU, M. (2016) « L'individuation du social et le statut sociologique de l'individu ». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 59-60 : 31-45.

MICHALOT, T. & SIMEONE A. (2010), « L'alcoolisation apparente : un critère d'exclusion pour l'admission en C.H.R.S. d'insertion ? » *Pensée plurielle* 23, n° 1 :

MONTGOMERY, C. (2018) « L'étranger dans la cité : Les travaux de Georg Simmel et de l'École de Chicago revisités à la lumière de l'immigration maghrébine dans l'espace montréalais (note de recherche) ». *Anthropologie et Sociétés* 41, n° 3 : 87-105.

MOREAU, N. & LAPIERRE S. (2011), « Entretien avec Danilo Martuccelli: Le travail social : problèmes et promesses ». *Reflète: Revue d'intervention sociale et communautaire* 17, n° 1 : 16.
109-22.

MOREAU C. (2012), « L'accès des jeunes à l'autonomie : dérive idéologique ou confusion sémantique ? : » In *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, 82-100. Champ social,

MOREAU C., GAULTIER G. (2001), « Les jeunes dans l'espace public distants des institutions ? » *Agora débats/jeunesses* 24, n° 1 : 31-40

MORIAU J., DAYEZ O., WAGENER M., (2022). Au-delà d'une recherche collaborative en travail social : entre enjeux directs et participation au changement social. *Les Politiques Sociales*, 3-4, 25-36.

MORIAU J. (2016) « Les quatre étapes de la gestion publique du secteur associatif à Bruxelles (1945-2015) », CBCS, 12p.

MORIN P. & BAILERGEAU E. (2008), *L'habitation comme vecteur de lien social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 324p.

MORRISSETTE J. (2013), « Recherche-action et recherche collaborative : quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs », in *Nouvelles pratiques sociales*, pp. 35-49

MUCCHIELLI L. (1998), « Clochards et sans-abri: actualité de l'œuvre d'Alexandre Vexliard ». *Revue Française de Sociologie* 39, n° 1 : 105

NAMIAN D., (2016) « Ethnographier la marginalité : Peut-on sortir d'une logique de catégorisation des personnes? » *Nouvelles pratiques sociales* 27, n° 2 : 113-27.

NAMIAN, D. (2011) « Psychologisation ou singularisation? L'intervention sociale au temps de l'accompagnement ». *Reflets* 17, n° 1 : 58-89.

NAMIAN D., (2014), « L'errance à l'heure de la « cinétique politique » : du nomadisme à l'immobilisme des corps: » *Pensée plurielle* n° 35, n° 1: 33-42.

NAMIAN D., (2020) « Governing Homelessness through Instruments: A Critical Perspective on Housing First's Policy Instrumentation ». *Critical Policy Studies* 14, n° 3: 303-18.

NAMIAN D., (2022) « Homemaking among the 'Chronically Homeless': A Critical Policy Ethnography of Housing First ». *Housing Studies* 37, n° 2: 332-49.

NOBLET, P. (2015) « Maltraiter les sans-abri au nom de l'égalité: » *VST - Vie sociale et traitements* N° 127, n° 3 : 27-32.

OTERO, M. (2012). Repenser les problèmes sociaux. *SociologieS*, [en ligne]

PADGETT, D. (2013). "Choices, consequences and context: Housing First and its critics." *European Journal of Homelessness*, 7(2), 341-347.

PAILLÉ, P., & MUCCHIELLI, A. (2021). Chapitre 10. L'analyse en mode écriture. In *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales: Vol. 5e éd.* (p. 221-243). Armand Colin;

PAPILLOUD, C. (2000) « Georg Simmel. La dimension sociologique de la Wechselwirkung¹ ». *Revue européenne des sciences sociales*, n° XXXVIII-119 : 103-29.

PARAZELLI M., GAUDREAU L., (2018) « L'autonomie des destinataires de l'action communautaire: Faits saillants d'une recherche collaborative ». *Nouvelles pratiques sociales* 29, n° 1-2 : 201-23.

PARAZELLI, M. & BOURBONNAIS M. (2017) « L'empowerment en travail social: Perspectives, enseignements et limites ». *Sciences & Actions Sociales* N° 6, n° 1 : 23-52.

PAUGAM S. (1991), *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 256p.

PAUGAM S. (2001), « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion en Europe ». *Études rurales*, n° 159-160 : 73-96

PAUGAM S. (2006), « L'épreuve du chômage : une rupture cumulative des liens sociaux? » *Revue européenne des sciences sociales*, n° XLIV-135 : 11-27

PAUGAM S. (2008), *Le lien social*, PUFF, collections que sais-je, 127p.

PAUGAM S (2012), « Cada tipo de vínculo social puede ser definido a partir de dos dimensiones: de la protección y del reconocimiento. Los vínculos son múltiples y de naturaleza diferente, pero todos proporcionan a los individuos al mismo tiempo la protección y el ». *Papeles del CEIC*

PAUGAM, S. (2014), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 512 p.

PAUGAM S., LE BLANC G. & RUI S. (2011), « Les nouvelles formes de précarité. Regards croisés entre la philosophie et la sociologie ». *Sociologie* 2, n° 4 : 417.

PETIT, C. (2012). Acteurs sous contrôle : nouveau paradigme de l'action sociale. L'exemple du RSA. *Vie sociale*, 1(1), 81-95.

PERETZ., H. (2004). *Les méthodes en sociologie : L'observation*. La Découverte, 128 p.

PICHON P. (2019) « Enquêter dans les hébergements et logements assistés. Émergence d'une théorie ancrée du chez-soi : » *Espaces et sociétés* n° 176-177, n° 1 : 69-85

PICHON P. (DIR.), JOUVE, E., CHOPPIN, K. & GRAND, D. (2010). *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au chez-soi*. Étude dgas.

PICHON P. (DIR), FRANCO B., FIRDION J.-M., MARPSAT M., ROY S. & SOULET M.-H., (2009), *SDF, sans-abri, itinérant : Oser la comparaison*, Atelier de recherches sociologiques, Globalisation, espace et modernité, Presses Universitaires de Louvain, 194p.

PIRON, O. & BALLEST, D. (2003), *Les sdf - représentations, trajectoires et politiques publiques*, Paris, Puca, 345p.

PLEACE, N. (2013). "Consumer Choice in Housing First". *European Journal of Homelessness* _ Volume, 7(2).

PLEACE, N., & QUILGARS, D. J, (2015). "Improving Health and Social Integration through Housing First: A Review" DIHAL: Delegation Interministerielle a L'hebergement et a L'acces au logement.

PLEACE, N., & QUILGARS, D. J, (2016). « Housing First and Social Integration: A Realistic Aim? » *Social Inclusion* 4, n° 4 : 5-15.

PLEYERS, G. & CAPITAINE, B. (2016). « Introduction: Alteractivisme : comprendre l'engagement des jeunes ». *Agora débats/jeunesses*, 73, 49-59.

PLEYERS, G. (2016). « Engagement et relation à soi chez les jeunes alteractivistes ». *Agora débats/jeunesses*, 72, 107-122

POURTOIS, J.-P., DEMONTY B., & JOURET D. (2004), « Souffrances affectives, cognitives et sociales des parents en exil ». *Pensée plurielle* 8, n° 2 : 51-60.

PUSSEMIER, L. (1894), « La Répression de la mendicité et du vagabondage d'après la loi belge du 27 novembre 1891 », Congrès annuel de la société d'économie sociale et des unions de la paix sociale, Paris, 30p.

QUIVY, R., & VANCAMPENHOUDT, L. (1997). *Manuel de recherche en sciences sociales* (2. éd.). Dunod., 287p.

REA, A. (2000), *La société en miettes : Epreuves et enjeux de l'exclusion*, Editions Labor, Bruxelles, 186p.

REA A. & SCHMITZ P. (2001) « *La problématique des personnes sans-abri en région Bruxelles-Capitale : Rapport final* », COCOM, Bruxelles, 158p.

REBUGHINI, P. (2010) « Processus de singularisation et analyse sociologique : éthique, critique, imagination ». *SociologieS*, 7p.

REGENMORTEL T., JACQUEMAIN M., (2018), *Mehobel – Measuring Homelessness in Belgium*. Leuven, KU Leuven, LUCAS.

RENE J.-F., (2010), « L'individualisation de l'intervention dans les organismes communautaires : Levier ou barrière à la prise en charge démocratique ? » *Nouvelles pratiques sociales* 22, n° 1 : 111-24

- RENE J.-F., DUVAL M., (2008), Les pratiques d'affiliation dans les Auberges du cœur au Québec : partir de soi pour s'inscrire dans le monde », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°6, 22p.
- RENAUD, G. (2008), « Individualisme, individualité et travail social ». *Nouvelles pratiques sociales* 8, n° 2 : 139-55.
- RHEIN, C. (2002). « Intégration sociale, intégration spatiale ». *L'Espace géographique*, 31(3), pp. 193-207.
- ROBBEN, L.-L. & HERMANS K. (2021) « "Sans adresse, pas de droits". 25 ans d'adresse de référence pour les personnes sans-abri en Belgique ». *Revue Belge de Sécurité Sociale* 4/2021 : 541-73.
- RUFFIOT, A. (2010) « Les vicissitudes du projet d'insertion. Du rmi au rsa... ». *Empan* 80, n° 4 : 157-63.
- RULLAC, S. & OTT, L. (2015), *Dictionnaire pratique du travail social*. Vol. 2e éd. Hors collection. Paris: Dunod, 512p.
- RULLAC S. (2018), « Recherche action collaborative en travail social : les enjeux épistémologiques et méthodologiques d'une bricolage scientifique », in *Pensée plurielle*, pp.37-50
- SADIN-CESBRON, C. (2023) *Habiter en CHRS : Faire comme chez soi quand on n'a pas de chez soi*. Trames, Toulouse, Erès, 352p.
- SEN, A. (2012). *Repenser l'inégalité*, Editions du Seuil, 288p.
- SCHMITZ, P., (2023), « Aide sociale et CPAS », *Syllabus de cours HELB Ilya Prigogine*, 56p.
- SCHWARTZ, O. (2011), « Peut-on parler des classes populaires ? », *La Vie des idées* , 49p.
- SIMMEL, G., (1903) « Métropoles et mentalité », in : JOSEPH I., GRAFMEYER Y., (2004(1984)) *L'école de Chicago – Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Champs Essais, pp.61-78.
- SOULET, M.-H. (2005), « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique ». *Pensée plurielle* 10, n° 2 : 49.
- SOULET, M.-H. (2009). « La souffrance sociale, pathologie des sociétés contemporaines ». *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 11, n° 2, Article 11, n° 2, pp.72-77
- STANHOPE V. & DUNN K. (2011) « The curious case of Housing First: The limits of evidence based policy ». *International Journal of Law and Psychiatry, Public Health and Policy Perspectives for Psychiatry and Law*, 34, no 4 : 275-82.

- THALINEAU, A. (2010), « L'intimité et l'injonction à l'autonomie dans le travail social de proximité ». *Nouvelles pratiques sociales* 21, n° 2 : 124-36.
- THIERY, N. (2008), « L'hébergement de femmes accompagnées d'enfants en chrs : quelle incidence sur l'identité parentale ? » *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n° 5
- THOUARD, D. (2019) « Faire société. Différenciation, réciprocité et individualisation » : *Cités* N° 80, n° 4: 129-39.
- TOURAINÉ, A. (2010), *Après la crise*, Editions du Seuil, 208p.
- TOURNADRE, J. (2010) « La Troisième voie et la question sociale » : *Informations sociales* n° 159, n° 3 : 24-33.
- VANDENBERGHE, F. (2001), « Introduction à la sociologie (cosmo) politique du risque d'Ulrich ». *Revue du MAUSS* 17, n° 1 : 25.
- VRANCKEN, D.(2010), *Le Nouvel Ordre protectionnel : De la protection sociale à la sollicitude publique*, Lyon, Parangon, 182p.
- VRANCKEN, D. (2011) « De la mise à l'épreuve des individus au gouvernement de soi : » *Mouvements* n° 65, n° 1 : 11-25.
- VRANCKEN, D. (2012), « Le travail social serait-il devenu une profession ? Quand la « prudence » s'invite au cœur d'un vieux débat : » *Pensée plurielle* n° 30-31, n° 2
- WAGENER, M. (2015), "Towards an integrated approach – the Brussels Homeless assistance sector adapting to recent challenges", *Homeless in Europe – Achieving Goals, Strategies to end Homelessness*, Brussel.
- WAGENER M., HERMANS K., ARTOIS P. & AL (2022), *Evaluation collaborative des processus de réaffiliation sociale dans le Housing First Belgium*, Rapport de recherche, SPP Intégration Sociale, décembre 2022, 204p.
- WAGENER M. (2013), *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : Les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain.
- WAGENER M. (2012), « L'urgence sociale. Vers une politique concertée à Bruxelles ? » *La Revue Nouvelle*, 50-58.
- WAGENER M., (2024), « Chap. 6 : Les trois temps de l'intervention sociale et de la recherche sur le sans-abrisme en Belgique francophone » in : Malherbe, A., Moriau, J., (dir.) « *Habiter L'invisible* », PULouvain (à paraître).
- WIRTH, L. (1938) « Urbanism as a Way of Life », *The American Journal of Sociology*, Vol. 44, N°1 : 1-24

ZOBERMAN, Y. (2011), « 2. Les xiii^e et xiv^e siècles : l'exode rural source de chômage ». In *Une histoire du chômage*, 59-94. Synthèses Historiques. Paris: Perrin,

ZWICK MONNEY, M. & GRIMARD, C. (2015). De la marginalité à la vulnérabilité : quels liens entre concepts, réalités et intervention sociale? *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), pp.45-59.

LITTERATURE GRISE

AMA (Clara Mennig et Christine Vanhessen), « Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française : Rapport sectoriel 2018 », Bruxelles, 2018, 115p.

AMA (Claire Street et Deborah Oddie), « Des familles sans chez soi : Quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ? Etat des lieux - Regards croisés - Analyse », Mai 2012

AMA (Julie Turco, Christine Vanhessen et Antoine Farchakh), « L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales : Rapport sectoriel Wallon », Avril 2020, 100p.

AMA, « Le post-hébergement : Un accompagnement pour favoriser la transition vers un nouveau milieu de vie », 2016, 38p.

AMA, « Pour une politique ambitieuse de l'aide aux sans-abri », Bruxelles, 2014, 48p.

AMA, « Le logement à Bruxelles : Quel accès pour les sans-abris ? », *Actes du Colloque du 4 mai 2015*, 2015, 65 p.

AMA, « Evaluation des nouvelles missions spécifiques des maisons d'accueil agréées par la COCOF », avril 2020, Bruxelles, 9 p.

FEDERATION BICO FEDERATIE, « Sans-abri à Bruxelles : Pour une approche spécifique », Bruxelles, 2014, 18 p.

FEDERATION BICO FEDERATIE, « Les 10 priorités de la fédération Bico dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement à Bruxelles : Mémoire 2019 - 2024 », Bruxelles, Avril 2019, 17 p.

FNARS, *Guide de bonnes pratiques de soutien à la parentalité*, Paris, 2011, 196 p.

IDR, *Du rêve à la réalité : La fin du sans-abrisme en Belgique Notes et mise en perspective des débats lors de la conférence*, Octobre 2022, 35 pages

LA STRADA, « Note de synthèse du groupe de travail « Approche intégrée de l'aide aux personnes sans abri » de la Concertation Bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri », Bruxelles, septembre 2015

LA STRADA (2016), *Recueil central de données des maisons d'accueil et des centres d'hébergement d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles.

LA STRADA (2016), *Le Housing First à Bruxelles : Rapport des suivis de projet*, Bruxelles

TEXTES DE LOI

Décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 18.06.1999

Décret du 27 avril 2017 modifiant le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, M.B. du 01/06/2017

Ordonnance du 7 novembre 2002 relative aux centres et services de l'aide aux personnes. L'ordonnance a été complétée d'un arrêté d'application du 9 décembre 2004 relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres et services pour adultes en difficulté.

Arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2011 portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale - deuxième partie - dispositions sectorielles - Livre 1er - action sociale - Titre II - accueil, hébergement et accompagnement des personnes en difficultés sociales

Arrêté du Collège réuni relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion du 9 mai 2019

Arrêté du collège de la COCOF du 20 juillet 2000 portant application du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et des subventions aux maisons d'accueil.

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL – CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE (2014), *Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi*, 12 mai 2014 (MB 2014/206010).

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTRETIENS AVEC LES BENEFICIAIRES

CODE	ANNEE DE NAISSANCE	DATE DE L'ENTRETIEN	STRUCTURE
1A	2003	11/2020	MA1
2A	2004	11/2020	MA1
3A	2001	11/2020	MA1
4A	2002	11/2020	MA1
5A	1985	09/2022	MA2
6A	1990	09/2022	MA2
7A	1995	10/2023	MA2
8A	1973	10/2023	MA2
9A	1964	04/2023	MA3
10A	1996	04/2023	MA3
11A	1988	04/2023	MA3
12A	1995	04/2023	MA3

ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS AVEC DES INTERVENANT.ES

CODE	ANNEE DE NAISSANCE	DATE DE L'ENTRETIEN	STRUCTURE
1B	1993	01/2024	MA1
2B	1996	01/2024	MA1
3B	1995	01/2024	MA1
4B	1989	01/2024	MA2
5B	1992	01/2024	MA2
6B	1993	02/2024	MA3
7B	1990	02/2024	MA3
8B	1994	02/2024	MA3
9B	1987	11/2023	ASBL Insertion
10B	1971	02/2024	AL

ANNEXE 3 : GUIDE ENTRETIEN HEBERGE.E.S

- I. SITUATION GLOBALE ET PARCOURS INSTITUTIONNEL
 - a. Nom, Age, Nationalité, Histoire,...
 - b. Comment vous vous êtes retrouvés à la rue/ dans cette maison d'accueil ?
 - c. Avez-vous un parcours institutionnel avant ?
 - i. Si oui, quelles structures ? Pourquoi n'êtes-vous pas resté là ?
 - d. Quelles sont les différentes structures autour de vous ? Les gens qui sont là pour vous et qui vous aident ?
 - e. Quelle était votre situation d'hébergement avant d'arriver ici ? Avez-vous déjà vécu seul ?

- II. DANS LA MAISON D'ACCUEIL
- a. Comment vous sentez vous de manière globale dans la maison ?
 - b. Quels sont les points positifs de la maison d'accueil ?
 - c. Quels sont les points négatifs de la maison d'accueil ?
 - d. Qu'est-ce que vous pensez des activités proposées et est-ce que vous aimez y participer ?
 - e. Qu'est-ce que vous pensez du cadre, des règles ?
 - i. Comment vous le vivez ?
 - f. Quels sont vos relations avec les autres hébergé.es ?
 - i. Est-ce que vous avez déjà eu de l'aide le part des autres hébergé.e.s ?
 - ➔ Si oui, expliquez
 - ➔ Si non, pourquoi ? Vous n'en voulez pas ?
 - ii. Est-ce qu'il y a des personnes que vous considérez comme des ami.e.s ?
 - g. Est-ce que vous avez l'impression que votre situation à évolué au sein de la maison ? En quoi ?
- III. RELATIONS AVEC LES TS
- a. Comment se passent les relations avec les travailleurs sociaux ?
 - b. Est-ce que vous vous entendez bien avec votre référent.e ?
 - c. Est-ce que vous pensez continuer/ avez continué à avoir des contacts avec des TS de la MA ?
- IV. L'AVENIR
- a. Quel type de logement cherchez-vous pour après ?
 - b. Est-ce que vous vous sentez « prêt.e » à avoir un logement toute seule ?
 - c. Est-ce que vous pensez garder/ avez gardé des contacts avec d'autres personnes de la MA ?
 - d. Est-ce que vous vous sentez seule / vous avez peur de vous sentir seule en logement ?

ANNEXE 4 : GUIDE ENTRETIEN TS

- I. QUESTIONS PERSONNELLES
- a. Age
 - b. Etudes
 - c. Parcours professionnel
- II. PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- a. Quel est l'outil principal que vous utilisez dans votre boulot ?
 - i. Comment créer du lien ?
 - ii. Est-ce qu'il existe des « bonnes manières » de créer du lien ?
 - iii. Est-ce que vous pensez que la singularité de la prise en charge selon la personnalité du travailleur social est quelque chose de négatif ?

- iv. Comment définiriez-vous l'autonomie ? Comment est-ce qu'on travaille sur l'autonomie de qqn ?
- b. Quand est-ce que vous considérez que votre travail est fini ?
 - i. Quand peut-on considérer que quelqu'un est « sorti » du sans-abrisme ?
 - ii. Pouvez-vous me raconter un exemple de cas que vous avez suivi qui a « bien fonctionné » ? Quels sont les facteurs en jeu qui ont favorisés la sortie du sans-abrisme ?
 - iii. Quelles sont les principales limites de votre travail que vous pouvez identifier ?
 - iv. Qu'est-ce que veut dire pour vous la réinsertion ? Comment est-ce qu'on travaille la réinsertion ?
- c. De quoi, selon vous, dépend un parcours réussi de sortie de sans-abrisme ?
 - i. Quelle est la part des facteurs individuels ?
 - ii. Quelle est la part d'importance du travail social réalisé ?
 - iii. Quelle est la part de la structure dans laquelle se retrouve la personne ? Quelle est l'influence du dispositif proposé (collectif, individuel, parcours en escalier ou housing first, ...) sur un parcours de réussite ou d'échec de sortie du sans-abrisme ?

III. POLITIQUES PUBLIQUES

- d. Est-ce que vous pensez qu'il y a un changement de paradigme de la part des politiques dans la gestion du sans-abrisme ?
 - i. Supprimer la prise en charge en urgence, changement structurel, ...
- e. Est-ce que vous croyez que cela a des conséquences sur le travail social ?
 - i. Si oui, positives ou négatives ?
- f. Que pensez-vous de l'augmentation des dispositifs de prise en charge individuel tels que Housing First ?
 - i. Quels sont les avantages ou inconvénients, selon vous, de ce type de prise en charge ? Quels sont les avantages / inconvénients d'un autre type de structure ?
 - ii. Inconvénients : comment pourrait-on y remédier ?
- g. Impression d'avoir les moyens de faire bien son boulot ? Temps, moyens financiers et matériels, ... ?

IV. INSTITUTION

- a. Fonctionnement même de l'institution a une influence ?
- b. Cadre, règles ?
- c. Manque d'autonomie ?

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AMA : Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri

ASBL : Association Sans But Lucratif

AIS : Agence Immobilière Sociale

COCOF : Commission communautaire française

COCOM : Commission communautaire commune

CPAS : Centre Public d'Action Social

CAP : Commissions d'Assistance Publique

ETP : Equivalent Temps Plein

FEANTSA : Fédération des associations nationales travaillant avec les sans-abri

HF : Housing First

IHP : Initiatives d'Habitations Protégées

PIIS : Projet Individualisé d'Intégration Sociale

R.O.I. : Règlement d'Ordre Intérieur

RI(S) : Revenu d'Intégration (Sociale)

SAJ : Service d'Aide à la Jeunesse

SHNA : Structure d'Hébergement Non Agréée

SIL : Service d'Installation au Logement

SISP : Société Immobilière de Service Public (responsable des logements sociaux publics)